

rapport annuel 2022

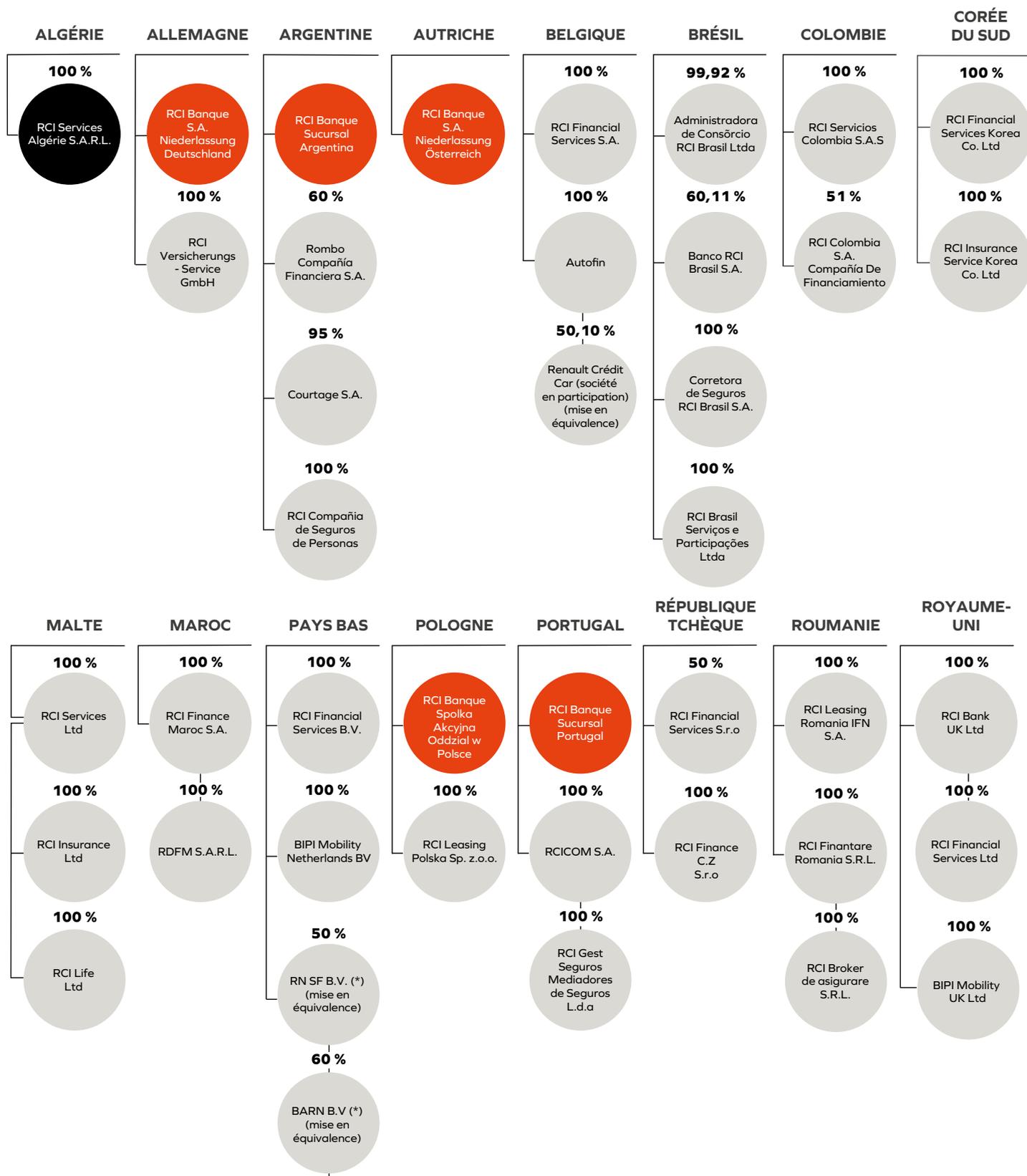
LES CAHIERS FINANCIERS

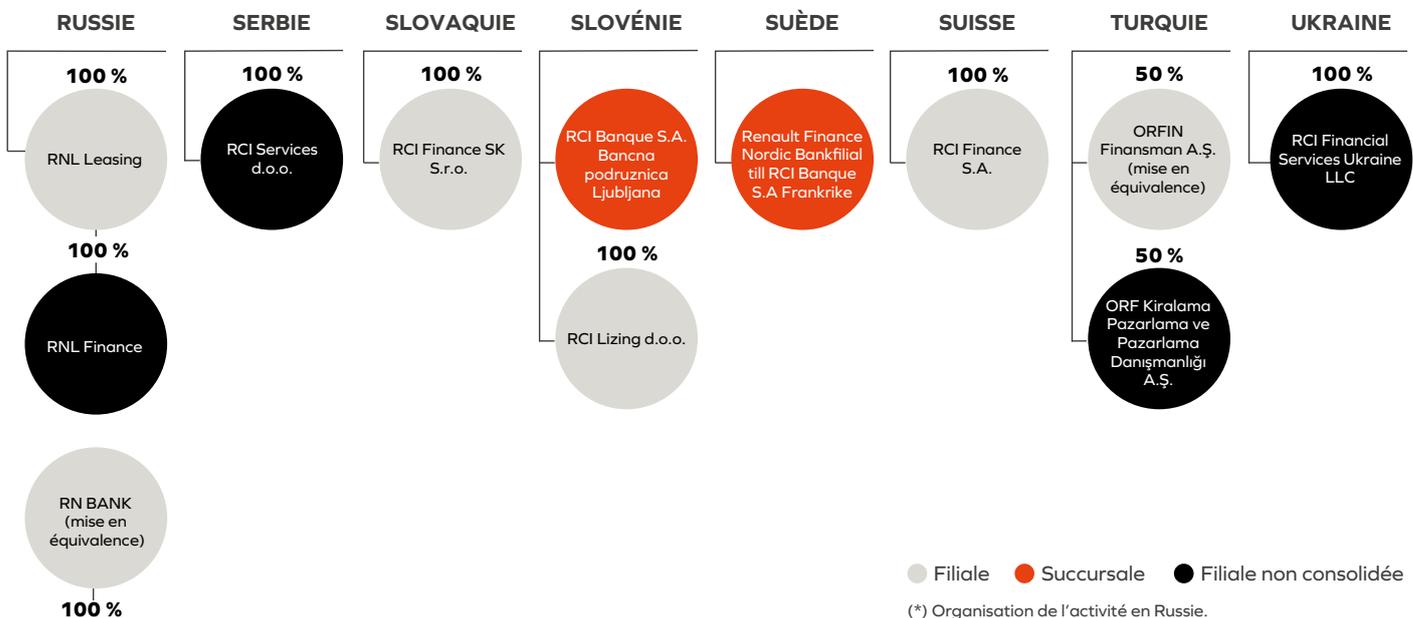
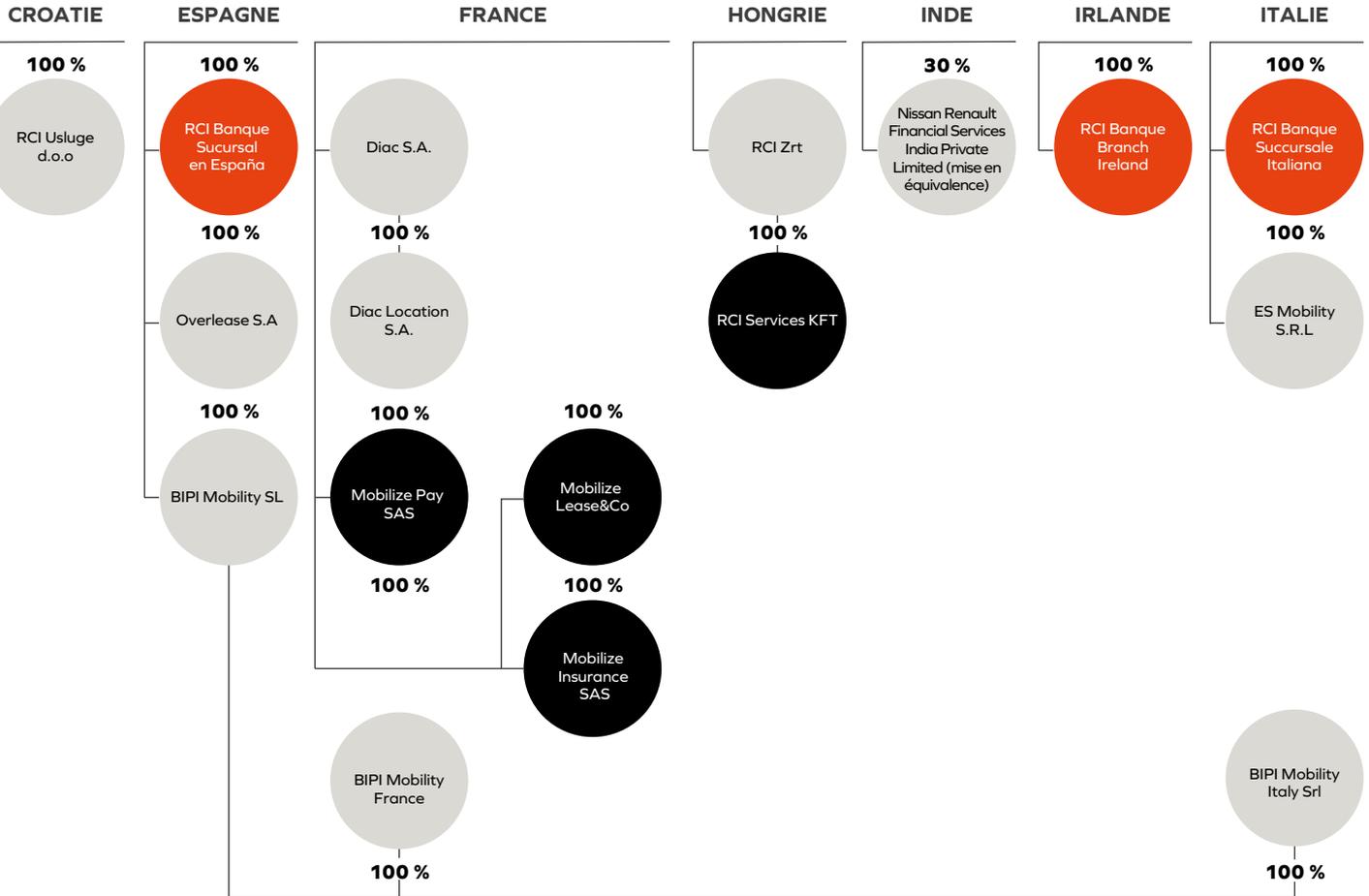
RCI Banque S.A.

OPÉRANT SOUS LA MARQUE COMMERCIALE

MOBILIZE
FINANCIAL SERVICES

ORGANIGRAMME 2022





SOMMAIRE

Message de Gianluca De Ficchy	5
Message de Joào Leandro	6
Nos performances 2022	8
Activité commerciale	10
#1 POLITIQUE FINANCIÈRE	13
#2 LES RISQUES – PILLIER III	17
Déclaration sur les informations publiées au titre du Pilier III	18
Introduction	19
I. Synthèse des risques	19
II. Gouvernance et organisation de la gestion des risques	26
III. Gestion du capital et adéquation des fonds propres	42
IV. Risque de crédit	66
V. Risque d’ajustement de l’évaluation de crédit	117
VI. Titrisation	118
VII. Risque de marché	122
VIII. Risque de taux d’intérêt pour des positions de portefeuille	124
IX. Risque de liquidité	129
X. Risques opérationnels et de non-conformité	137
XI. Les risques ESG	142
XII. Les autres risques	166
Table de correspondances	168
Tableaux	170
#3 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE	175
3.1 Actionnariat	176
3.2 Organisation du groupe RCI Banque	176
3.3 Instances et acteurs de gouvernance	177
3.4 Modalités de participation des actionnaires à l’Assemblée générale	190
3.5 Conventions réglementées	191
3.6 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au sens de l’article L 225-37-4 3° du Code de commerce	191
#4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	193
4.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	194
4.2 États financiers consolidés	198
4.3 Annexe aux comptes consolidés	202
4.4 Annexe 1 : Informations sur les implantations et activités	261
4.5 Annexe 2 : Les risques financiers	263
#5 INFORMATIONS GÉNÉRALES	269
5.1 Renseignements à caractère général concernant la société	270
5.2 Historique	274
5.3 Attestation du responsable du rapport financier annuel	276

rapport annuel 2022

LES CAHIERS FINANCIERS



**notre
ambition :
être les plus
innovants
d'ici 2024.**



Message

de Gianluca **De Ficchy**



Directeur général de Mobilize et président du Conseil d'administration de RCI Banque SA

Quel regard portez-vous sur les résultats annuels de Mobilize Financial Services ?

Mobilize Financial Services poursuit sa stratégie orientée vers la création de valeur plutôt que sur les volumes et maintient une bonne performance commerciale dans un marché en retrait. Le montant moyen financé par contrat en hausse de 10,4 % en 2022 par rapport à 2021, en ligne avec la stratégie Renault « From Volume to Value ». La part des offres de financement locatives continue à progresser et s'établit en 2022 à 57% vs 47% en 2021. Le taux d'intervention à 44,8 % est en recul de 1,3 point par rapport à l'année 2021, dans un marché en retrait et un recul des volumes des marques. Le nombre de services vendus pour chaque véhicule financé est en légère hausse et s'établit à 3,2 en 2022 vs 3,1 en 2021.

Comment Mobilize Financial Services peut soutenir le développement de Mobilize en 2023 ?

Afin de soutenir la stratégie « vehicle-as-a-service » de Mobilize et accompagner les nouveaux usages, le groupe a continué d'innover en 2022 avec une nouvelle marque commerciale Mobilize Financial Services, la référence pour tous les besoins de mobilité liés à l'usage de la voiture et la création de trois entités sur des secteurs en croissance : Mobilize Pay, Mobilize Insurance et Mobilize Lease&Co.



Mobilize Financial Services démontre une nouvelle fois la solidité de son modèle économique avec un produit net bancaire en hausse de 11,9 % et un niveau record d'épargne collectée.

Je suis ravi de retrouver les équipes de Mobilize Financial Services qui joue un rôle incontournable dans la chaîne de valeur des services de mobilité développée par Mobilize. En 2023, nous allons continuer d'innover au service d'une mobilité plus durable.



Quel bilan tirez-vous de la performance 2022 de Mobilize Financial Services ?

Malgré un marché automobile toujours pénalisé par la pénurie des semi-conducteurs, Mobilize Financial Services voit ses nouveaux financements croître de 3,3 % par rapport à l'année 2021, grâce à la hausse des montants moyens financés. Dans un marché automobile en retrait de 4,6 %, les volumes des marques de l'Alliance s'établissent à 1,90 million de véhicules sur l'année 2022 en baisse de 5,7 %. Le taux d'intervention s'élève à 44,8 en recul de 1,3 point par rapport à l'année 2021, impacté par des éléments non récurrents liés notamment à la crise russe.

Le résultat avant impôts s'établit ainsi à 1 050 millions d'euros contre 1 194 millions d'euros à fin décembre 2021.

La satisfaction client, au cœur des actions de Mobilize Financial Services, atteint d'ailleurs un niveau record en 2022, avec un Net Promoter Score de + 56 points, en hausse de 3 points par rapport à 2021, soit un bond de 9 points en trois ans, faisant de Mobilize Financial Services le benchmark sur le marché des captives automobiles et des banques.

Message

de João **Leandro**



Directeur général, RCI Bank and Services

Mobilize Financial Services réalise une émission inaugurale de green bond et une collecte d'épargne dynamique. Quelle est votre stratégie ?

Dans un contexte de marché volatil, le groupe a émis l'équivalent de 2,8 milliards d'euros en 2022 et lancé son premier emprunt obligataire vert pour 500 millions d'euros. Les fonds reçus servent à financer des véhicules électriques et des infrastructures de recharge. Cette transaction démontre la volonté du groupe de favoriser la transition vers la mobilité électrique et son engagement dans la lutte contre le changement climatique.

L'activité de collecte d'épargne s'est montrée particulièrement dynamique et compétitive en termes de coût de la ressource collectée, démontrant ainsi la pertinence de la stratégie de diversification des financements. Les encours d'épargne collectée ont progressé de 3,4 milliards d'euros en 2022 pour s'établir à 24,4 milliards d'euros à fin décembre 2022.



En 2022, nous avons à la fois réalisé un record de performance financière tout en atteignant une nouvelle fois un niveau de satisfaction record. Mobilize Financial Services a également créé trois filiales pour accélérer sur les secteurs en croissance du marché de la mobilité : Mobilize Pay, Mobilize Insurance et Mobilize Lease&Co. C'est l'aboutissement d'un travail de transformation qui reflète notre ambition d'être la captive automobile la plus innovante du marché au service des clients de l'Alliance.



En 2022, Mobilize Financial Services crée trois filiales dédiées pour accélérer l'offre vers l'usage «vehicle-as-a-service», comment allez-vous soutenir la marque Mobilize ?

En mai 2022, RCI Bank and Services est devenu Mobilize Financial Services, une marque commerciale unique, pour soutenir le développement de Mobilize et accompagner les nouveaux modes de vie des clients de Renault Group.

Pour accélérer l'offre vers l'usage, Mobilize Financial Services a créé trois activités dédiées avec de fortes ambitions de développement :

- Mobilize Insurance, une filiale spécialisée dans l'assurance automobile pour le marché européen et répondre aux nouveaux usages de mobilité. L'objectif est de tripler d'ici 2030 le nombre de contrats d'assurance et atteindre 3,6 millions de contrats en Europe.
- Mobilize Lease&Co, une filiale dédiée pour accélérer l'offre de location longue durée dans toutes les zones géographiques où les marques de l'Alliance sont présentes. L'objectif est d'atteindre une flotte d'un million de véhicules d'ici 2030 et de doubler leur présence internationale.
- Mobilize Pay, pour concevoir un écosystème de paiements autour de la voiture. En 2022, Mobilize Pay a lancé une nouvelle carte de crédit écoresponsable développée avec Visa et utilisable pour le chargement de véhicules électriques.

L'objectif est d'atteindre 1 million de contrat d'ici 2030.

**construire
une mobilité
durable
pour tous.**



NOS PERFORMANCES 2022

Bonne performance commerciale avec un montant moyen financé en hausse et une performance financière record grâce à une forte progression du produit net bancaire.

Malgré un marché automobile toujours pénalisé par la pénurie des semi-conducteurs, Mobilize Financial Services voit ses nouveaux financements croître de 3,3 % par rapport à l'année 2021, grâce à la hausse des montants moyens financés.

Des indicateurs clés qui résistent malgré un marché en retrait.

Dans le monde



4 000+
Collaborateurs



5
Marques



35
Pays



54 %
Parité

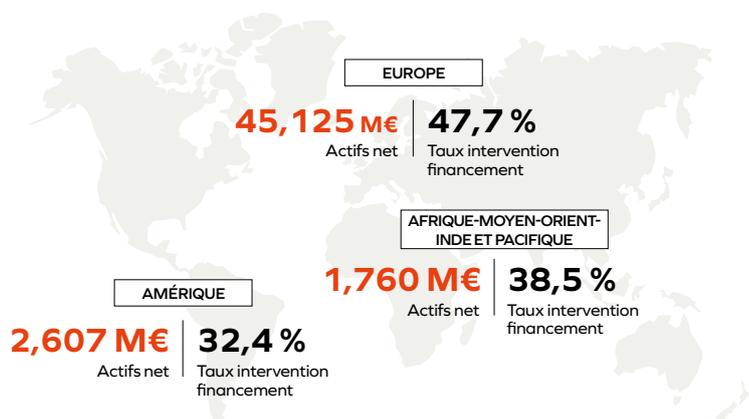


42 %
Femmes cadres



6,9 %
Financement de véhicules électriques et hybrides

Répartition des actifs net et des taux d'intervention de financement par zone géographique à fin 2022



Performance financière



44,7 MDS€
Actifs productifs moyens
-0,1 % vs 2021



1 050 M€
Résultats avant impôts
-12,1 % vs 2021



2 045 M€
Produit net bancaire
+ 11,9 % vs 2021

Financement



1,2 MILLION
Dossiers de financement
-6,4 % vs 2021



18 MDS€
Nouveaux financements
+3,3 % vs 2021



44,8 %
Immatriculations financées
-1,3 pt vs 2021



342 000
Dossiers de financement de véhicules d'occasion
-1,2 % vs 2021

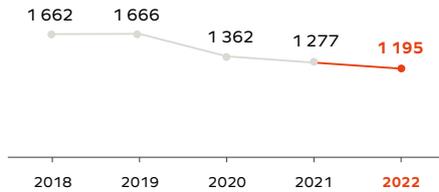
Services

3,8 MILLIONS
CONTRATS DE SERVICES VENDUS
-4,7 % vs 2021

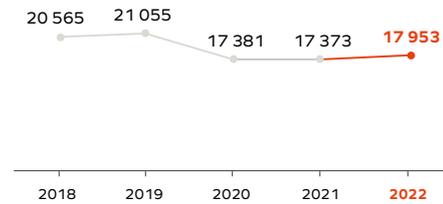
3,19 SERVICES
VENDUS PAR DOSSIER DE FINANCEMENT
vs 3,14 en 2021

Des indicateurs clés qui résistent dans un contexte perturbé

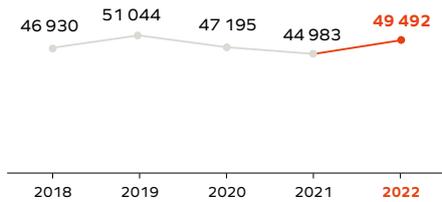
NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS VÉHICULES (en milliers)



NOUVEAUX FINANCEMENTS (hors prêts personnels et cartes de crédit / en millions d'euros)



ACTIFS NETS À FIN 2022 ⁽¹⁾ (en millions d'euros)



(1) Actifs nets à fin : encours net total + opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions.

TAUX D'INTERVENTION FINANCEMENT ⁽¹⁾ (en pourcentage des immatriculations)



(*) SME : Sociétés consolidées par mise en équivalence (Turquie, Inde)

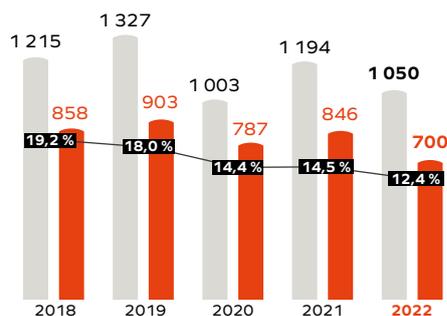
(1) Le taux de pénétration est calculé comme le nombre de véhicules neufs financés divisé par le nombre de véhicules immatriculés par les constructeurs. Compte tenu des délais entre l'immatriculation et la livraison du véhicule, la baisse des immatriculations a un léger impact positif sur la pénétration en %.

(2) Hors Sociétés consolidées par Mise en Équivalence « SME », Mobilize Pro forma.

(3) Le taux d'intervention des financements est en baisse de 1,3 point par rapport à 2021, du fait d'un mix d'immatriculation plus tourné vers les entreprises et d'une volonté de recentrage sur les canaux de financements les plus rémunérateurs.

RÉSULTATS

(en millions d'euros)



● Résultat avant impôts en M€ ● Résultat net (après impôts) en M€ ● ROE en %

ACTIVITÉ COMMERCIALE

Dans un marché automobile en retrait de 4,6 %, les volumes des marques de l'Alliance hors SME s'établissent à 1,90 million de véhicules sur l'année 2022 en baisse de 5,7 %. Le taux d'intervention s'élève à 44,8 % en recul de 1,3 point par rapport à l'année 2021.

Marché VP+PVU ⁽¹⁾	Taux d'intervention Financements (%)		Nouveaux dossiers véhicules (milliers)		Nouveaux financements hors cartes et PP (M€)		Actifs net à fin ⁽²⁾ (M€)	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
EUROPE ⁽³⁾	47,7 %	48,2 %	1 010	1 078	15 839	15 420	45 125	40 832
dont Allemagne	49,4 %	47,5 %	150	151	2 619	2 362	7 981	7 809
dont Espagne	51,8 %	51,4 %	85	98	1 257	1 275	3 883	3 593
dont France	51,9 %	52,8 %	366	408	5 412	5 723	17 264	15 319
dont Italie	64,5 %	68,0 %	136	154	2 164	2 229	5 752	5 352
dont Royaume-Uni	46,7 %	39,9 %	126	113	2 496	1 987	5 302	4 371
dont autres pays	31,5 %	33,2 %	147	155	1 890	1 844	4 943	4 388
AMÉRIQUES	32,4 %	35,8 %	129	134	1 356	1 101	2 607	2 227
dont Argentine	23,3 %	21,6 %	18	15	197	113	213	166
dont Brésil	30,8 %	33,6 %	76	83	759	640	1 694	1 475
dont Colombie	46,7 %	60,3 %	34	37	400	349	700	586
AFRIQUE - MOYEN-ORIENT - INDE ET PACIFIQUE	38,5 %	42,6 %	56	64	758	852	1 760	1 910
TOTAL GROUPE ⁽⁴⁾	44,8 %	46,0 %	1 195	1 277	17 953	17 373	49 492	44 983

(1) Les données concernent les marchés voitures particulières (VP) et petits véhicules utilitaires (PVU).

(2) Actif net à fin = encours net total + opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions.

(3) Le changement de région de la Roumanie, anciennement « EURASIE », se traduit sur le périmètre RCI par l'intégration à la région « EUROPE ».

(4) Taux d'intervention global à 62,83 % en 2022 contre 63,3 % en 2021, hors sociétés mises en équivalence.

dont actifs net à fin Clientèle (M€)		dont actifs nets à fin Réseaux (M€)		Actifs productifs moyens (M€)		Produit net bancaire (M€)		Résultat avant impôts (M€)	
2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
35 387	34 551	9 738	6 281	40 507	40 768	1 740	1 559	1 029	1 038
6 803	6 828	1 178	981	7 568	7 974	216	227	97	143
3 204	3 253	679	340	3 560	3 810	128	112	74	62
12 711	12 359	4 553	2 960	15 005	14 845	436	373	173	186
4 942	4 875	810	477	5 283	5 370	154	174	94	116
4 383	3 936	919	435	4 866	4 414	177	158	113	133
3 344	3 300	1 599	1 088	4 226	4 354	629	515	478	398
2 065	1 855	542	372	2 448	2 086	220	181	93	91
101	94	112	72	178	122	59	41	16	18
1 324	1 201	370	274	1 636	1 427	109	98	51	50
640	560	60	26	634	537	52	42	26	23
1 611	1 793	149	117	1 752	1 893	84	87	46	50
39 063	38 213	10 429	6 770	44 726	44 752	2 045	1 827	1 050	1 194





POLITIQUE FINANCIÈRE

Le resserrement des politiques monétaires des principales banques centrales (conséquence directe de la hausse de l'inflation après le déclenchement des opérations militaires en Ukraine) et la baisse de l'activité en Chine en raison de sa politique zéro COVID ont conduit à un ralentissement de l'activité économique mondiale.

Aux États-Unis, après la contraction de l'activité au premier semestre, la croissance devrait rester modérée sur les prochains trimestres. Le marché du travail demeure robuste avec un taux de chômage qui reste à des niveaux bas (3,5 % à fin décembre). L'inflation reste très élevée mais commence à montrer ses premiers signes de ralentissement (6,5 % en décembre contre 7,1 % en novembre, 7,8 % en octobre, 8,3 % en août).

La persistance d'un marché du travail tendu et d'une inflation élevée a conduit la Fed à amorcer son cycle de resserrement monétaire à partir du mois de mars. La cible des taux des Fed Funds a ainsi été relevée de 425 bps pour atteindre 4,25-4,50 % à fin décembre.

La BCE a augmenté son taux directeur de 250 bps au cours de l'année 2022, faisant passer le taux de dépôt marginal de -0,50 % à 2,00 %. Elle prévoit de relever encore les taux d'intérêt afin d'assurer le retour rapide de l'inflation à sa cible à moyen terme de 2 %. La BCE a aussi précisé qu'elle entamera la réduction de son bilan à partir de début mars 2023 (le portefeuille du programme d'achats d'actifs « APP » sera réduit de 15 Md€ par mois en moyenne jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2023, puis son rythme sera ajusté au fil du temps).

La Banque d'Angleterre (BoE), une des premières banques centrales à avoir enclenché le cycle de resserrement monétaire, a relevé son taux directeur à plusieurs reprises pour le porter à 3,50 % contre 0,25 % à fin 2021.

Les craintes de stagflation ont entraîné une forte volatilité sur les marchés financiers. En Europe, les rendements obligataires ont augmenté dans le sillage des taux américains. Le taux des obligations souveraines allemandes à dix ans a dépassé la barre des 2 % pour s'établir à 2,57 %, contre un niveau de -0,19 % à fin 2021.

Suite à l'inflexion constatée sur le front de l'inflation aux États-Unis et en Europe, les actions et les obligations d'entreprise qui avaient souffert au deuxième et troisième trimestre ont commencé à rebondir en fin d'année. Après avoir touché un point bas à -25 % fin septembre, l'Euro Stoxx 50 termine l'année à 3 793 sur un repli de -11,74 %. Les spreads de crédit ont connu une évolution similaire : après un plus haut à 138 bps en juillet, l'index IBOXX Corporate Bond Euro s'établit à 99 bps à fin décembre contre 61 bps à fin décembre 2021.

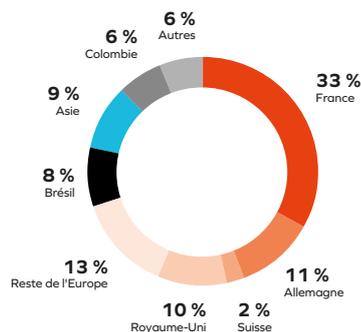
Dans ce contexte de marché volatile, le groupe a émis l'équivalent de 2,8 Md€ en 2022 et lancé son premier emprunt obligataire vert pour 500 M€. Les fonds reçus servent à financer des véhicules électriques et des infrastructures de recharge. Cette transaction démontre la volonté du groupe de favoriser la transition vers la mobilité électrique et son engagement dans la lutte contre le changement climatique. Le groupe a également fait son retour sur le marché suisse avec le placement d'un emprunt obligataire pour 110 MCHF à trois ans et allongé la maturité de sa dette avec une opération pour 650 M€ sur une maturité de six ans. Deux émissions de 750 M€ à respectivement 3,5 et 3 ans ont également été réalisées.

Sur le marché de la titrisation, le groupe a placé pour environ 700 M€ de titres adossés à des prêts automobiles accordés par sa filiale française. La succursale Espagnole a également réalisé sa première titrisation en émettant 1,1 Md€ de titres Senior auto-souscrits qui viennent renforcer la réserve de liquidité.

L'activité de collecte d'épargne s'est montrée particulièrement dynamique et compétitive en termes de coût de la ressource collectée. Les dépôts ont permis de réduire l'impact de l'augmentation du coût des financements de marché, démontrant ainsi la pertinence de la stratégie de diversification des financements initiée il y a 10 ans. Les encours d'épargne collectée ont progressé de 3,4 milliards d'euros depuis le début d'année pour s'établir à 24,4 Md€.

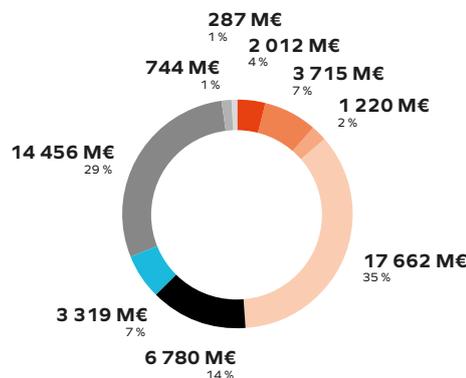
/ RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RESSOURCES NOUVELLES À 1 AN ET PLUS (HORS DÉPÔTS ET TLTRO)

(AU 31/12/2022)



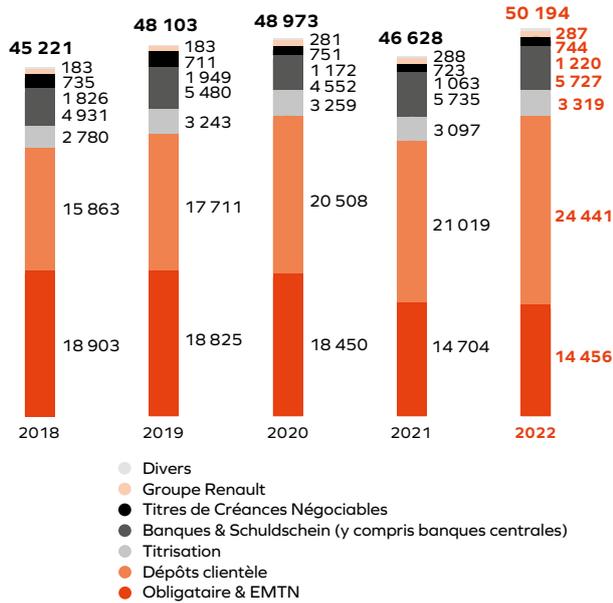
/ STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

(AU 31/12/2022)

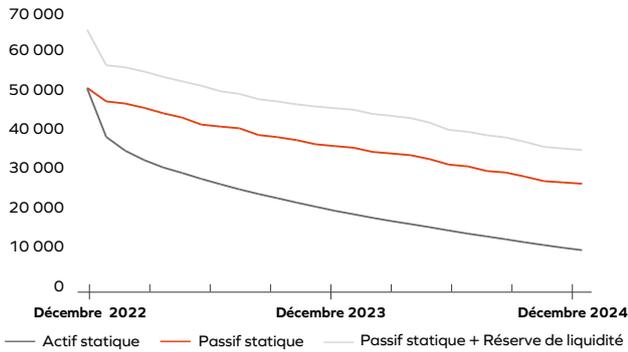


- Banques & Schuldschein 4 %
- Banques Centrales 7 %
- Titres de Créances Négociables 2 %
- Dépôts à Vue 35 %
- Dépôts à Terme 14 %
- Titrisation 7 %
- Obligataire, EMTN & Dettes subordonnées 29 %
- Groupe Renault 1 %
- Divers 1 %

/ ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)



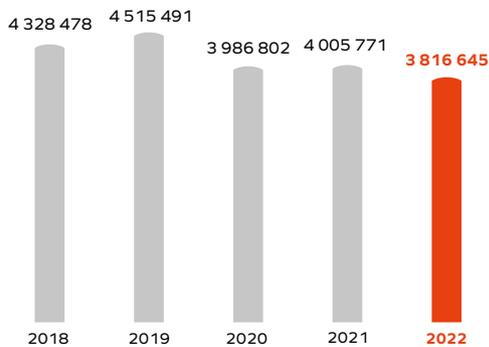
/ POSITION DE LIQUIDITÉ STATIQUE (1) (EN MILLIONS D'EUROS)



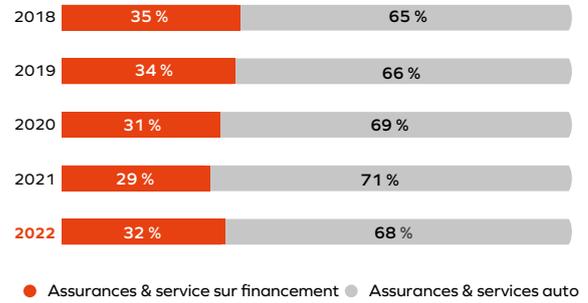
Actif statique : écoulement des actifs au fil du temps sans hypothèse de renouvellement.
Passif statique : écoulement des passifs au fil du temps sans hypothèse de renouvellement.

(1) Périmètre Europe

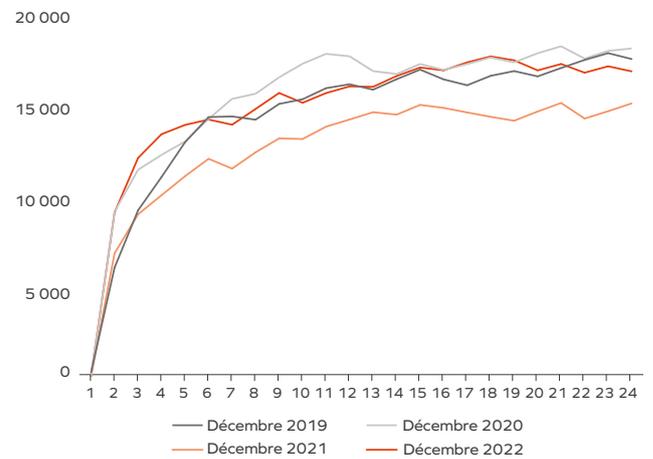
/ CONTRATS DE SERVICES (EN NOMBRE) (AU 31/12/2022)



/ MIX SERVICES (EN POURCENTAGE) (AU 31/12/2022)

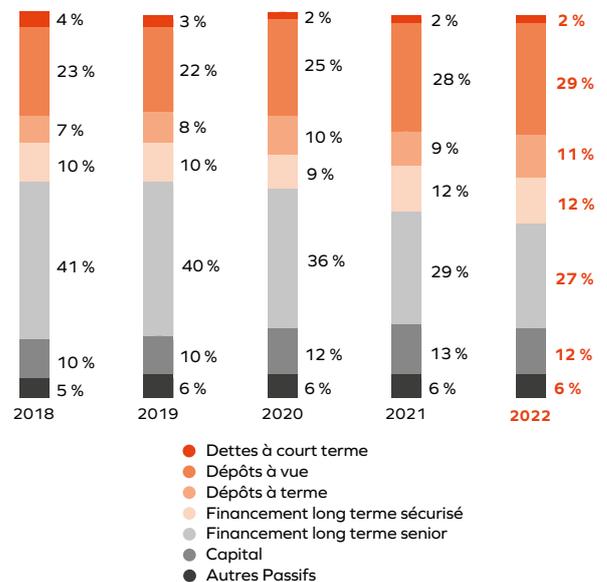


/ GAP DE LIQUIDITÉ (1) (EN MILLIONS D'EUROS)



(1) Périmètre Europe

/ STRUCTURE DU PASSIF (AU 31/12/2022)



Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,4 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 4,6 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire des Banques Centrales, 5,8 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) permettent au groupe Mobilize Financial Services d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant 11 mois sans accès à la liquidité extérieure. Au 31 décembre 2022, la réserve de liquidité du groupe Mobilize Financial Services (périmètre Europe) s'établit à 14,9 Md€.

La sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite de 70 M€ fixée par le groupe.

Au 31 décembre 2022, une hausse des taux parallèle ⁽¹⁾ aurait un impact sur la marge nette d'intérêts (MNI) du groupe de 0,78 M€ avec la contribution par devise suivante :

/ - 1,6 M€ en EUR ;	/ + 1,0 M€ en GBP ;
/ - 0,3 M€ en BRL ;	/ + 0,1 M€ en PLN ;
/ - 0,1 M€ en KRW ;	/ - 0,3 M€ en CHF.

La somme des valeurs absolues des sensibilités à un choc de taux parallèle ⁽¹⁾ dans chaque devise s'élève à 7,0 M€.

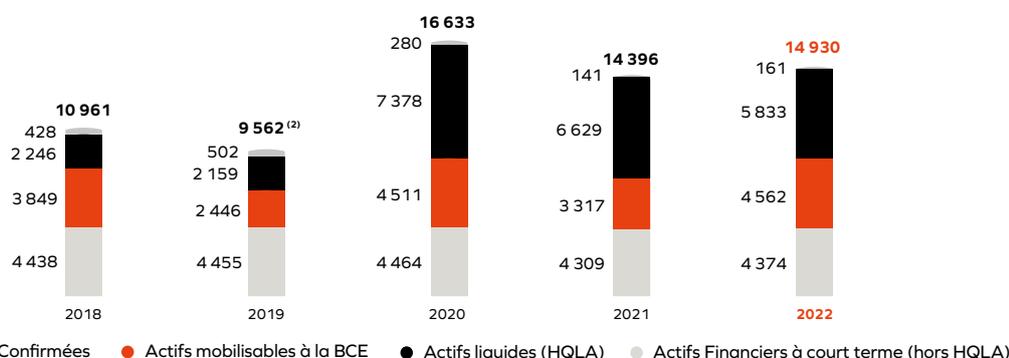
La position de change transactionnelle ⁽²⁾ consolidée du groupe RCI Banque atteint 12,7 M€.

(1) Depuis 2021 et en conformité avec les orientations de l'EBA (Guidelines IRRBB), l'amplitude des chocs de taux est fonction de la devise. Au 31 décembre 2022, les chocs de taux appliqués pour chaque devise ont été de : + 100 bps pour EUR, CHF, DKK et MAD ; + 150 bps pour SEK et GBP ; + 200 bps pour CZK ; + 250 bps pour HUF ; + 300 bps pour le RON, COP et PLN BRL ; + 350 bps pour le BRL ; + 500 bps pour ARS et RUB.

(2) Position de change excluant les titres de participations au capital des filiales.

/ RÉSERVE DE LIQUIDITÉ ⁽¹⁾

(EN MILLIERS D'EUROS)



(1) Périmètre Europe.

(2) La réserve de liquidité est calibrée pour atteindre l'objectif interne de continuité d'activité dans un scénario de crise. Le niveau plus bas en décembre 2019 reflète un niveau de remboursement des obligations plus faible pour l'année suivante (remboursements d'obligations respectivement 1,8 Md€ en 2020 et 2,8 M€ en 2019).

Émissions et programmes du groupe RCI Banque

Les émissions du groupe consolidées sont réalisées par sept émetteurs : RCI Banque, DIAC, Rombo Compania Financiera (Argentine), RCI Financial Services Korea CoLtd (Corée du Sud), Banco RCI Brasil (Brésil), RCI Finance Maroc et RCI Colombia S.A. Compañia de Financiamiento (Colombie).

RCI Banque court terme: S&P: A-3/Moody's: P-2

RCI Banque long terme: S&P: BBB- (Stable)/Moody's: Baa2 (stable)

Émetteur ⁽¹⁾	Instrument	Marché	Montant	S&P	Moody's	Autres
RCI BanqueS.A.	TIER2 Subordinated Notes	euro	850 M€ ⁽⁴⁾	BB	Baa2 (perspective stable)	
RCI BanqueS.A.	Programme NEUMTN ⁽³⁾	français	2 000 M€	BBB- (perspective stable)	Baa2 (perspective stable)	
RCI BanqueS.A.	Programme Euro MTN	euro	23 000 M€	BBB- (perspective stable)	Baa2 (perspective stable)	
RCI BanqueS.A.	Programme NEUCP ⁽²⁾	français	4 500 M€	A-3	P2	
DIACS.A.	Programme NEUMTN ⁽³⁾	français	1 500 M€	BBB- (perspective stable)		
DIACS.A.	Programme NEUCP ⁽²⁾	français	1 000 M€	A-3		
Rombo Compania FinancieraS.A.	Programme obligataire	argentin	150 MUSD		A+ (arg) (perspective stable)	Fix Scr: AA (arg) (perspective stable)
RCI Financial Services Korea CoLtd	Émissions obligataires	sud coréen	1 330 MdKRW ⁽⁴⁾			KR, KIS, NICE: A+
Banco RCI BrasilS.A.	Émissions obligataires	brésilien	3 841 MBRL ⁽⁴⁾		AA+.br (perspective stable)	
RCI ColombiaS.A. Compañia de Financiamiento	CDT: Certificado de depósito a Término	colombien	1 020 MdCOP ⁽⁴⁾	AAA.co		
RCI ColombiaS.A. Compañia de Financiamiento	Émissions obligataires	colombien	189 MdCOP ⁽⁴⁾	AAA.co		
RCI Finance Maroc	TIER2 Subordonné	marocain	68 MMAD ⁽⁴⁾			
RCI Finance Maroc	Programme BSF	marocain	3 500 MMAD			

(1) RCI Banque et filiales consolidées par intégration globale.

(2) Negotiable European Commercial Paper (NEUCP), nouvelle dénomination des Certificats de Dépôts.

(3) Negotiable European Medium-Term Note (NEUMTN), nouvelle dénomination des Bons à Moyen Terme Négociables.

(4) Encours.



#2

LES RISQUES – PILLIER III

Déclaration sur les informations publiées au titre du Pilier III	18	5. Méthode avancée	83
Introduction	19	6. Méthode standard	104
I. Synthèse des risques	19	7. Techniques d'atténuation du risque de crédit	108
1. Chiffres clés	19	8. Risque de crédit de contrepartie	112
2. Contexte	21	V. Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	117
3. Facteurs de risques	21	VI. Titrisation	118
II. Gouvernance et organisation de la gestion des risques	26	VII. Risque de marché	122
1. Politique de gouvernance des risques – Risk Appetite Framework	26	VIII. Risque de taux d'intérêt pour des positions de portefeuille	124
2. Organisation du contrôle des risques	28	IX. Risque de liquidité	129
3. Profil de risque – Risk Appetite Statement	32	X. Risques opérationnels et de non-conformité	137
4. Test de résistance	34	1. Gestion des risques opérationnels et de non-conformité	137
5. Politique de rémunération	34	2. Mesure des risques opérationnels et dispositif de suivi	140
III. Gestion du capital et adéquation des fonds propres	42	3. Exposition au risque et calcul des exigences	140
1. Champ d'application – Périmètre prudentiel	42	4. Assurance des risques opérationnels	141
2. Ratio de solvabilité	45	XI. Les risques ESG	142
3. Fonds propres	48	XII. Les autres risques	166
4. Exigences en fonds propres	60	1. Risque valeurs résiduelles	166
5. Pilotage du capital interne	61	2. Risque assurance	167
6. Ratio de levier	62	3. Risques relatifs au déploiement commercial	167
7. Pilotage du ratio de levier	65	4. Risque lié aux actions	167
IV. Risque de crédit	66	Table de correspondances	168
1. Exposition au risque de crédit	69	Tableaux	170
2. Dispositif de gestion du risque de crédit	80		
3. Diversification de l'exposition du risque de crédit	82		
4. Actifs pondérés	83		

Déclaration sur les informations publiées au titre du Pilier III

La Direction générale et le Conseil d'administration sont responsables de la mise en place et du maintien d'une structure de contrôle interne efficace régissant les publications de l'établissement, y compris celles effectuées au titre du rapport pilier III.

Dans ce cadre, nous attestons, que le groupe Mobilize Financial Services publie au titre du rapport pilier III les informations requises en vertu de la Huitième partie du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement et du Conseil modifié par le règlement (UE) n° 2019/876 du 20 mai 2019 (CRR2), conformément aux politiques formelles et aux procédures, systèmes et contrôles internes.

Après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, nous confirmons que les informations communiquées au 31 décembre 2022 ont été soumises au même niveau de vérification interne que les autres informations fournies dans le cadre du rapport financier de l'établissement.

João Miguel Leandro

Directeur général



Gianluca De Ficchy

Président du Conseil d'administration



Introduction

Les informations qui suivent sont relatives aux risques du groupe Mobilize Financial Services (Mobilize F.S.) ⁽¹⁾ et sont communiquées conformément aux exigences de publication du pilier III des accords de Bâle, transposées en droit européen à travers le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) modifié par le règlement (UE) n° 2019/876 du 20 mai 2019 (CRR2) et la directive 2013/36/UE (CRD IV) modifiée par la directive 2019/878/UE du 20 mai 2019 (CRD V).

Ces informations sont publiées sur base consolidée (article 13 du CRR) et elles correspondent aux éléments requis dans la huitième partie du CRR (articles 431 et suivants).

Le rapport pilier III du groupe Mobilize F.S. est publié annuellement dans son ensemble, mais certains éléments importants ou plus changeants sont communiqués chaque semestre, ou seulement de manière transitoire (article 492 du CRR). Aucune information significative, sensible ou confidentielle n'est omise à ce titre (article 432 du CRR).

Le rapport sur les risques est publié sous la responsabilité du Directeur de la gestion des risques du groupe Mobilize F.S. Les informations contenues dans le présent rapport ont été établies conformément à la procédure de production du pilier III validée par le Comité Réglementaire du groupe Mobilize F.S.

I. Synthèse des risques

1. Chiffres clés

/ EU KM1 — MODÈLE POUR LES INDICATEURS CLÉS

En millions d'euros	31/12/2022	30/06/2022	31/12/2021
Fonds propres disponibles (montants)			
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	5 271	5 138	4 932
Fonds propres de catégorie 1	5 271	5 138	4 932
Fonds propres totaux	6 135	6 002	5 909
Montants d'exposition pondérés			
Montant total d'exposition au risque	36 430	34 943	33 420
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (en %)	14,47 %	14,71 %	14,76 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (en %)	14,47 %	14,71 %	14,76 %
Ratio de fonds propres totaux (en %)	16,84 %	17,18 %	17,68 %
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en %)	2,01 %	2,01 %	2,00 %
dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	1,13 %	1,13 %	1,13 %
dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,51 %	1,51 %	1,50 %
Exigences totales de fonds propres SREP (en %)	10,01 %	10,01 %	10,00 %
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
Coussin de conservation des fonds propres (en %)	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (en %)			
Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (en %)	0,12 %	0,00 %	0,00 %
Coussin pour le risque systémique (en %)			
Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (en %)			
Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (en %)			
Exigence globale de coussin (en %)	2,62 %	2,50 %	2,50 %
Exigences globales de fonds propres (en %)	12,63 %	12,51 %	12,50 %
Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (en %)	6,83 %	7,17 %	7,26 %
Ratio de levier			
Mesure de l'exposition totale	63 846	59 597	58 628
Ratio de levier (en %)	8,26 %	8,62 %	8,41 %

1) RCI Banque S.A. a opéré sous le nom commercial RCI Bank and Services depuis février 2016 et a adopté Mobilize Financial Services comme nouvelle identité commerciale en mai 2022. Sa dénomination sociale reste inchangée et est toujours RCI Banque S.A. Ce nom commercial ainsi que son acronyme Mobilize F.S. pourront être utilisés par le groupe comme alias à sa dénomination sociale. RCI Banque S.A. et ses filiales peuvent être désignées sous l'appellation « groupe Mobilize F.S. ».

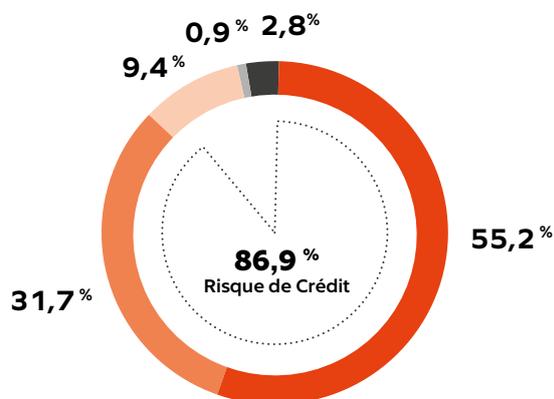
#2 LES RISQUES - PILLIER III

Synthèse des risques

En millions d'euros	31/12/2022	30/06/2022	31/12/2021
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)			
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en %)			
dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)			
Exigences de ratio de levier SREP totales (en %)	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)			
Exigence de coussin lié au ratio de levier (en %)			
Exigence de ratio de levier globale (en %)	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Ratio de couverture des besoins de liquidité			
Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée moyenne)	7 834	7 749	6 603
Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	4 205	4 116	3 930
Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	2 505	2 322	2 795
Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	1 709	1 794	1 384
Ratio de couverture des besoins de liquidité (en %)	487,50 %	469,83 %	524,82 %
Ratio de financement table net			
Financement stable disponible total	48 380	46 677	47 017
Financement stable requis total	38 455	36 725	35 616
Ratio NSFR (en %)	125,81 %	127,10 %	132,01 %

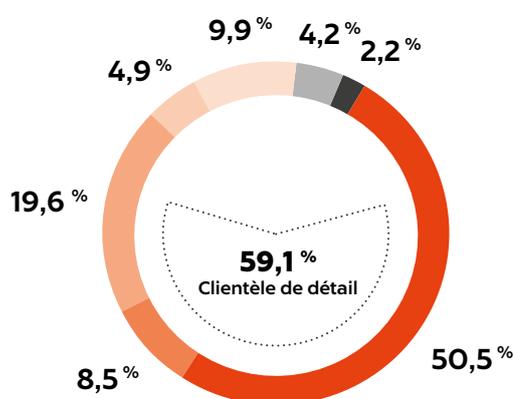
Les données relatives au LCR et à ses agrégats sont des moyennes des 12 mois se terminant à la date de reporting mentionnée (article 447 f du CRR2).

/ EXIGENCE EN FONDS PROPRES PAR TYPE DE RISQUE



- Risque de Crédit - Méthode notation interne 55,2 %
- Risque de Crédit - Méthode standard 31,7 %
- Risque Opérationnel 9,4 %
- Risque d'ajustement de l'évaluation de Crédit 0,9 %
- Risque de Marché 2,8 %
- Risque de Crédit 86,9 %

/ EXPOSITIONS PAR TYPE D'EXPOSITION



- Clientèle de détail 50,5 %
- SME Clientèle de détail 8,5 %
- Entreprises 19,6 %
- SME Entreprises 4,9 %
- Administrations centrales et Bq centrales 9,9 %
- Etablissements 4,2 %
- Autres 2,2 %
- Clientèle de détail 59,1 %

/ ROA (BÉNÉFICE NET DIVISÉ PAR LE TOTAL DU BILAN - CRD IV, ARTICLE 90-4)

	31/12/2022	30/06/2022	31/12/2021
ROA - Rentabilité des Actifs	1,16 %	1,19 %	1,51 %

Le ROA est impacté négativement par la normalisation du coût du risque après une année de hausse des provisions liées au Covid en 2020 et des reprises de ces provisions en 2021 suite à l'amélioration de la situation sanitaire. La dépréciation des titres détenus dans RN Bank pour 119 M€ en 2022 est partiellement compensée par un impact positif non récurrent de 101 M€ lié à la valorisation des swaps de taux couvrant les dépôts à vue dans le contexte de hausse des taux d'intérêt.

2. Contexte

La résurgence du Covid en Chine et l'invasion russe en Ukraine ont impacté l'activité économique mondiale et les marchés financiers. La hausse de l'inflation (essentiellement tirée par l'augmentation du prix des matières premières), la normalisation des politiques d'assouplissement quantitatif et les hausses des taux des grandes banques centrales ont conduit les marchés à réviser les anticipations de croissance à

la baisse. Par ailleurs, le marché automobile reste négativement impacté par la pénurie des semi-conducteurs. Ces éléments ont eu des impacts sur la performance financière du Groupe Mobilize F.S. (actifs productifs moyens, produits d'intérêts, coût du risque). Cependant, aucun nouveau risque n'a été identifié à la lumière de ces éléments.

3. Facteurs de risques

1. Typologie des risques

L'identification et le suivi des risques font partie intégrante de l'approche de gestion des risques au sein du groupe Mobilize Financial Services. Cette approche peut être appréhendée au travers des niveaux des actifs pondérés, mais aussi au travers d'autres indicateurs, travaux et analyses conduites par les fonctions de pilotage et les fonctions risques du groupe.

Les différents types de risques présentés ci-dessous sont ceux identifiés à ce jour comme étant importants et spécifiques au groupe Mobilize F.S., et dont la matérialisation pourrait avoir une incidence défavorable majeure sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des risques pris par le groupe dans le cadre de son activité ou auxquels il est exposé du fait de son environnement. Compte tenu de la diversité des activités du groupe, la gestion des risques s'articule autour des grands types de risques ci-après :

- **risque de concentration** : il s'agit du risque résultant de la concentration des expositions du groupe Mobilize F.S. (pays, secteurs, débiteurs) ;
 - **risques opérationnels** : il s'agit du risque de pertes ou de sanctions résultant de processus internes défaillants ou inadéquats impliquant le personnel et les systèmes informatiques ou d'événements externes (exemples : cyber-risques, pandémie, fraude interne ou externe, etc.) qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (risques informatiques et d'interruption d'activité) ;
 - **risques de non-conformité** : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières (législations et normes en vigueur, codes déontologiques, réglementations bancaires aussi bien nationales, européennes qu'internationales). Ces risques incluent : les Risques juridiques et de conduite inappropriée (conduct risk), les Risques fiscaux, les Risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme (AML-CFT), les Risques liés à la protection des données personnelles, les Risques de non-conformité à la réglementation bancaire, les Risques liés à la corruption et au trafic d'influence, les Risques éthiques ;
 - **risque modèle** : il s'agit du risque associé à une défaillance des modèles auxquels le groupe a recours dans le cadre de ses activités. Il s'agit notamment de l'utilisation de modèles inadéquats à des fins de calcul de prix, de réévaluation, de couverture de positions, ou de gestion de risques. La défaillance des modèles peut être due soit à la qualité des données utilisées, la technique de modélisation, l'implémentation ou l'usage de ceux-ci ;
 - **risques liés au climat et environnementaux** : ce sont les risques liés aux événements climatiques et environnementaux extrêmes (risques physiques) et liés aux évolutions technologiques, de réglementations ou de sentiment de marché contribuant à la transition vers une économie bas carbone (risques de transition) ;
 - **risque géopolitique** : risque de nationalisation, limitation des transferts de fonds, adoption de nouvelles réglementations défavorables aux créanciers, sanctions internationales impactant l'activité.
- **risque de taux d'intérêt et risque de change** : risque de perte de marge d'intérêt ou de valeur du portefeuille bancaire en cas de variation des taux d'intérêt ou de change ;
 - **risque de liquidité et de financement** : le risque de liquidité se matérialise par le fait que le groupe Mobilize F.S. ne peut pas honorer ses engagements ou ne puisse pas financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux. Le risque de financement correspond au risque pour le groupe Mobilize F.S. de ne pas pouvoir financer ses activités à un coût compétitif par rapport à ses concurrents ;
 - **risque de crédit (clientèle et réseaux)** : le risque de perte encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés ;
 - **risque valeur résiduelle** : risque auquel le groupe est exposé lors de la dépréciation de la valeur nette de revente d'un véhicule à la fin du contrat de financement (valeur inférieure à l'estimation initiale) ;
 - **risque stratégique** : risque résultant de l'incapacité du groupe à mettre en œuvre sa stratégie et à réaliser son plan moyen terme ;

2. Facteurs de risques

Les facteurs de risque présents dans ce chapitre sont ceux identifiés comme, selon les estimations du groupe, pouvant avoir une incidence défavorable majeure sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Toutefois, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des risques auxquels est exposé le groupe. Les risques propres à l'activité du groupe sont présentés ci-après sous 5 principales catégories, conformément à l'article 16 du règlement (UE) n° 2017/1129 dit « Prospectus 3 » du 14 juin 2017 :

- risques de développement commercial ;
- risques financiers ;
- risques liés aux produits ;
- risques opérationnels ;
- risques juridiques, réglementaires et fiscaux.

A) Risques de développement commercial (y compris le risque stratégique, le risque de concentration et les risques liés au climat et environnementaux)

Les résultats d'exploitation et la situation financière du groupe Mobilize F.S. dépendent de la stratégie d'entreprise et des ventes de véhicules de marque de l'alliance Renault-Nissan

En tant que filiale financière à 100 % de Renault au service de l'alliance Renault-Nissan, l'activité prédominante du groupe Mobilize F.S. consiste à financer les ventes de véhicules de marque de l'alliance Renault-Nissan, ce qui représente une majorité substantielle de son produit net bancaire.

En raison des liens stratégiques, commerciaux et financiers complexes du groupe Mobilize F.S. avec le Groupe Renault et du fait que l'activité soit concentrée au sein de l'alliance Renault-Nissan, toute réduction ou suspension de la production ou de la vente de véhicules du Groupe Renault due à une diminution de la qualité, de la sécurité ou de la fiabilité réelle ou perçue des véhicules, à une interruption de l'approvisionnement par des tiers, à des changements significatifs des programmes ou stratégies de marketing ou à une publicité négative, pourrait avoir un impact négatif significatif sur le niveau du volume de financement du groupe Mobilize F.S. et sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. En outre, la demande de véhicules de l'alliance Renault-Nissan peut être affectée par les facteurs suivants :

- la diversification et l'innovation du parc automobile de l'alliance Renault-Nissan ;
- la compétitivité des prix de vente des véhicules ;
- les niveaux de la demande des clients pour la vente et la location de véhicules neufs et d'occasion, y compris en raison du contexte macroéconomique qui peut influencer la demande ;
- la demande des clients pour le financement de leurs achats de véhicules ;
- les taux de production des véhicules ; et
- les niveaux de stocks maintenus par les concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan.

Par ailleurs, la réussite du plan stratégique du groupe Mobilize F.S. dépend de plusieurs leviers comme la performance de ses produits et investissements ou encore de sa capacité à maintenir un haut niveau de satisfaction de ses clients, mais aussi d'une gouvernance appropriée autour du

plan stratégique permettant l'adhésion des salariés le groupe Mobilize F.S.

En outre, la stratégie d'entreprise et la répartition des ventes de l'alliance Renault-Nissan peuvent conduire à une concentration des expositions du groupe Mobilize F.S. Un événement défavorable impactant une zone géographique ou une catégorie de clientèle représentant une part importante des actifs du groupe pourrait avoir des conséquences négatives sur sa santé financière.

Risque lié à l'instabilité géopolitique

Le groupe Mobilize F.S. est implanté dans différents pays et à ce titre est exposé au risque géopolitique dont les composantes principales sont :

- **risque de nationalisation** : risque que le pays hôte passe une loi lui permettant de racheter un actif localisé dans sa juridiction pour un prix inférieur à la valeur de cet actif ;
- **risque de non-transfert** : risque que le pays hôte implémente des limitations aux transferts de fonds hors du pays ;
- **risque législatif** : risque que le pays hôte passe une loi qui impacte négativement la valeur des actifs situés dans sa juridiction ;
- **risque lié à l'adoption de sanctions internationales** envers un pays dans lequel le groupe est implanté.

Les risques climatiques et environnementaux sont susceptibles d'impacter les activités, le résultat d'exploitation, la situation financière et la réputation du groupe Mobilize F.S.

Les risques climatiques et environnementaux sont liés à deux familles de risques :

- **les risques physiques** : liés aux impacts du changement climatique et de la dégradation de l'environnement à travers les événements extrêmes (inondations, vagues de chaleur...) ou les évolutions à long terme (variabilité des températures, perte de biodiversité...);
- **les risques de transition** : liés aux évolutions technologiques, de réglementations ou de sentiment de marché contribuant à la transition vers une économie bas carbone.

Ils sont perçus comme des facteurs pouvant accroître certaines catégories traditionnelles de risques (risque de crédit, risque valeurs résiduelles, risque stratégique, risque de liquidité, risque opérationnel et de non-conformité, risque assurance).

Le groupe pourrait être exposé au risque climatique physique impactant sa capacité à maintenir ses services dans des zones géographiques impactées par des événements extrêmes (inondations, sécheresses, etc.), ainsi que par l'impact négatif qu'auraient des épisodes climatiques extrêmes sur l'activité de ses clients ou même directement sur l'activité du Groupe à travers les produits d'assurance (CPI, GAP). De plus, le groupe pourrait être exposé aux risques de transition à travers son portefeuille de crédit, sur certains secteurs d'activité ou dans son activité commerciale du fait de la mise en place de réglementations, par exemple dans le domaine de l'automobile visant à limiter l'usage des véhicules ou à favoriser la transition vers les alternatives électriques.

Enfin, des risques de responsabilité et de réputation pourraient également découler de ces deux catégories de risque.

B) Risques financiers

Une perturbation des sources de financement du groupe Mobilize F.S. et de l'accès aux marchés de capitaux aurait un effet négatif sur sa position de liquidité

Le groupe Mobilize F.S. porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. À cette fin, le groupe s'impose des normes internes strictes. Le groupe finance ses activités par le biais d'émissions de dettes à long terme, d'emprunts bancaires, d'émissions de billets de trésorerie, de titrisation de créances et d'activités de collecte de dépôts et il dépend donc d'un accès fiable à des ressources financières. En raison de ses besoins de financement, le groupe Mobilize F.S. est exposé au risque de liquidité en cas de fermeture du marché ou de tensions de la source de financement.

Le risque de liquidité se matérialise par le fait que le groupe Mobilize F.S. ne peut pas honorer ses engagements ou ne puisse pas financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux. Le risque d'évolution du rating et de coût de refinancement correspond au risque pour le groupe Mobilize F.S. de ne pas pouvoir financer ses activités à un coût compétitif par rapport à ses concurrents.

La liquidité du groupe Mobilize F.S. pourrait être sensiblement affectée par des facteurs que la banque ne peut pas contrôler, tels que des perturbations générales du marché, la perception sur le marché ou des pressions spéculatives sur le marché de la dette. Si les besoins de financement du groupe Mobilize F.S. augmentent ou si le groupe Mobilize F.S. ne peut accéder à de nouvelles sources de fonds, une liquidité insuffisante serait particulièrement préjudiciable à sa position concurrentielle, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Les résultats d'exploitation du groupe Mobilize F.S. peuvent être affectés négativement par les changements des taux d'intérêt du marché ou des taux offerts aux dépôts des clients

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB) désigne le risque sur le capital et les résultats de la banque qui résulterait d'une évolution défavorable des taux d'intérêt affectant les positions du portefeuille bancaire de la banque. L'objectif du groupe Mobilize F.S. est d'atténuer au maximum ce risque.

Les prêts à la clientèle du groupe Mobilize F.S. sont généralement émis à des taux d'intérêt fixes, pour une durée moyenne de l'ordre de quatre ans, tandis que les crédits aux concessionnaires sont émis à des taux révisés mensuellement. L'exposition du groupe Mobilize F.S. aux taux d'intérêt est évaluée quotidiennement en mesurant la sensibilité pour chaque devise, entité de gestion et portefeuille d'actifs et la couverture des flux de trésorerie est systématique, en utilisant des swaps pour convertir les passifs à taux variable en passifs à taux fixe.

Le groupe Mobilize F.S. calcule la sensibilité au taux d'intérêt en appliquant une augmentation hypothétique de taux d'intérêt dont l'intensité dépend de la devise de l'entité. Bien que le groupe Mobilize F.S. surveille son risque de taux d'intérêt en utilisant une méthodologie commune à l'ensemble du groupe, la couverture du risque n'est pas toujours possible ni parfaitement ajustable, reflétant la difficulté d'ajuster la structure d'emprunt pour correspondre à la structure des prêts à la clientèle.

Les variations des taux d'intérêt ne peuvent pas toujours être prévues ou couvertes et, si elles ne sont pas prévues ou couvertes de manière appropriée, elles pourraient avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du groupe Mobilize F.S. La sensibilité globale du groupe Mobilize F.S. au risque de taux d'intérêt est restée inférieure à la limite fixée à 70 millions d'euros.

Risque d'évolution défavorable des coûts de refinancement du groupe Mobilize F.S., notamment à la suite d'une détérioration de la notation de RCI Banque SA par les agences de notation ou d'un changement global des conditions de financement (marché et dépôts)

L'accès au marché du groupe Mobilize F.S. peut être affecté par les notations de crédit des entités qui le composent et, dans une certaine mesure, du Groupe Renault. RCI Banque S.A. est, à la date de cette publication noté Baa2 (perspective stable) par Moody's France SAS et BBB- (perspective stable) par S&P Global Ratings Europe Limited.

Les agences de notation S&P Global Ratings Europe Limited et Moody's France SAS utilisent des notations pour classer la solvabilité de RCI Banque S.A. afin d'évaluer si RCI Banque S.A. sera en mesure de rembourser ses obligations à l'avenir.

Une détérioration de la position de liquidité de RCI Banque S.A., des politiques de gestion du capital ou un affaiblissement significatif de la rentabilité pourraient conduire à un impact négatif sur sa notation.

RCI Banque S.A. est une filiale à 100 % de Renault et la notation de RCI Banque S.A. reste dépendante du développement économique et de la notation de Renault. Toute action de notation négative à l'égard de la dette à long terme de Renault pourrait entraîner une action similaire à l'égard de la dette à long terme de RCI Banque S.A.

Les financements de RCI Banque S.A. proviennent principalement des dépôts de la clientèle et des marchés de capitaux. Sa capacité à obtenir des financements de gros à des taux compétitifs dépend des conditions globales des marchés financiers et de sa capacité à obtenir des notations de crédit appropriées. Une baisse de ses notations de crédit ou des notations de crédit de Renault S.A. ou toute révision des perspectives entraînerait probablement une augmentation des coûts d'emprunt de RCI Banque S.A. ou pourrait rapidement réduire l'accès de RCI Banque S.A. aux marchés des capitaux. Sa capacité à capter et retenir les dépôts de la clientèle dépend de l'attractivité des produits d'épargne que la Banque propose à ses clients. Le coût des dépôts peut ainsi être impacté par la politique commerciale menée par ses concurrents.

Risque de change

Le groupe Mobilize F.S. est exposé au risque de perte résultant de l'exposition actuelle ou future à des opérations courantes et/ou de refinancement dans une devise autre que l'euro ou d'une baisse potentielle de la valeur des fonds propres du groupe Mobilize F.S. due à la dépréciation des fonds propres détenus dans des pays hors zone euro.

Les participations en devises autres que l'euro (risque de change structurel) peuvent faire l'objet de couverture

Le risque de change transactionnel (exposition au risque de change hors titres de participation) résulte principalement des prêts multidevises et des factures en devises.

#1

#2

#3

#4

#5

C) Risques liés aux produits

Le groupe Mobilize F.S. peut subir des pertes à la suite de la défaillance de sa clientèle particuliers et entreprises, de ses concessionnaires ou de ses importateurs (c'est-à-dire l'incapacité de payer les échéances de crédit au groupe Mobilize F.S. en vertu du contrat de crédit (retard de paiement))

Le groupe Mobilize F.S. peut être exposé au risque de crédit de ses clients et concessionnaires/importateurs si ses techniques de gestion du risque sont insuffisantes pour la protéger contre les défauts de paiement de ses contreparties.

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de la défaillance des clients ou des concessionnaires/importateurs de au groupe Mobilize F.S. à remplir les obligations de tout contrat signé. Le risque de crédit dépend fortement de facteurs économiques, y compris le chômage, les faillites d'entreprises, la croissance des revenus personnels, le revenu disponible des ménages, la rentabilité des concessionnaires, les prix des véhicules d'occasion. Le niveau de risque de crédit dans le portefeuille de financement des concessionnaires du groupe Mobilize F.S. est influencé, entre autres facteurs, par la solidité financière des concessionnaires/importateurs du portefeuille du groupe Mobilize F.S., la qualité des garanties et des process mis en place afin de sécuriser les financements, et la demande globale de véhicules. Le niveau de risque de crédit du portefeuille de clients du groupe Mobilize F.S. est affecté par les conditions macroéconomiques générales qui peuvent affecter la capacité de certains de ses clients à effectuer les paiements prévus.

Le groupe Mobilize F.S. utilise des systèmes avancés d'évaluation du crédit et des recherches dans des bases de données externes pour évaluer les prêts accordés aux particuliers et aux entreprises, et un système de notation interne pour évaluer les concessionnaires. Bien que le groupe Mobilize F.S. ajuste constamment sa politique d'acceptation pour tenir compte des conditions du marché, une augmentation du risque de crédit entraînerait une hausse du coût du risque et des provisions pour pertes sur créances.

Le groupe Mobilize F.S. met également en place des procédures détaillées pour contacter les clients en défaut de paiement, organise la reprise des véhicules impayés et vend les véhicules repris. Cependant, les procédures d'origination du groupe Mobilize F.S., la surveillance du risque de crédit, les activités de service de paiement, la tenue des dossiers des comptes clients ou les politiques de reprise de possession peuvent ne pas être suffisantes pour empêcher un effet négatif sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

L'augmentation du risque de crédit augmenterait le coût du risque et les provisions pour pertes sur créances, ce qui aurait un impact direct sur les résultats financiers du groupe Mobilize F.S. et potentiellement sur son capital interne.

Une diminution du prix de revente des véhicules loués pourrait avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière du groupe Mobilize F.S.

Lorsque les véhicules loués sont restitués au groupe Mobilize F.S. à la fin du contrat de location et que le groupe Mobilize F.S. ne bénéficie pas d'un accord de rachat par un tiers (provenant généralement d'un concessionnaire ou d'un constructeur automobile) et/ou qu'un client n'exerce pas une

option d'achat du véhicule à la fin du contrat de location, le groupe Mobilize F.S. est exposé au risque de perte dans la mesure où le produit de la vente réalisé lors de la vente du véhicule restitué n'est pas suffisant pour couvrir la valeur résiduelle qui a été estimée au début du contrat de location.

Dans la mesure où la valeur résiduelle réelle du véhicule, telle que reflétée dans le produit de la vente, est inférieure à la valeur résiduelle prévue pour le véhicule au début du contrat de location, le groupe Mobilize F.S. subit une perte lors de la cession du véhicule.

Parmi d'autres facteurs, les conditions économiques, les prix et volumes de vente des véhicules neufs, les canaux de distributions, le cycle de vie du modèle, les volumes disponibles de véhicule d'occasion, les spécificités produit et la concurrence influencent fortement les prix des véhicules d'occasion et donc la valeur résiduelle réelle des véhicules loués. Les différences entre les valeurs résiduelles réelles réalisées sur les véhicules loués et les estimations par le groupe Mobilize F.S. de ces valeurs au début de la location pourraient avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière du groupe Mobilize F.S., en raison de la reconnaissance de pertes plus élevées que prévu.

D) Risques opérationnels

Parmi les risques opérationnels, les risques les plus importants sont liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à l'interruption de l'activité

Les risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) couvrent, entre autres, le risque de divulgation d'informations (confidentialité) ou d'altération d'informations (intégrité) en raison d'un accès non autorisé aux systèmes et données TIC depuis l'intérieur ou l'extérieur de l'institution (par ex. cyberattaques), le risque d'interruption du système (disponibilité) dû à l'incapacité de rétablir en temps voulu les services de l'institution ou à une défaillance des composants matériels ou logiciels des TIC, y compris l'incapacité de détecter et de corriger les faiblesses de la gestion des systèmes TIC ou l'incapacité de l'institution à gérer les changements des systèmes TIC en temps voulu et de manière contrôlée.

Le risque TIC de l'institution doit également être étendu aux activités externalisées, car les prestataires de services détiennent, stockent ou traitent les systèmes et informations TIC de l'institution. Le manque de contrôle sur ces tiers externes pour protéger les systèmes et les informations de l'institution (confidentialité, intégrité, disponibilité) a un impact sur la capacité de l'institution à se conformer aux exigences réglementaires.

Par exemple, le risque d'incapacité à maintenir/opérer les activités essentielles du groupe Mobilize F.S. en cas d'événement perturbateur externe (inondations, contagion, destruction de SI, cyberattaque, suicides, attaque terroriste, etc.) ou l'incapacité à maintenir les systèmes d'information opérationnels (se référant respectivement au Plan de Reprise d'Activité, et au Plan de Continuité d'Activité) peut affecter négativement les activités du groupe Mobilize F.S.

Les systèmes informatiques sont une ressource essentielle pour le groupe Mobilize F.S. car ils soutiennent les processus métier dans leurs opérations quotidiennes.

Après avoir accordé un prêt ou financé des plans de location aux particuliers et aux entreprises et mis des prêts à la disposition des concessionnaires, le groupe Mobilize F.S. gère les créances financières. Toute perturbation de son activité de gestion, due à l'incapacité d'accéder aux dossiers des comptes clients ou de les tenir à jour avec précision, ou autre, pourrait avoir un impact négatif important sur sa capacité à recouvrer ces créances et/ou à satisfaire ses clients.

Le groupe Mobilize F.S. s'appuie sur des systèmes d'information et technologiques internes et externes (gérés à la fois par le groupe Mobilize F.S. et par des tiers) pour gérer ses opérations et est exposé à un risque de perte résultant de violations de la sécurité, de défaillances des systèmes ou des contrôles, de processus inadéquats ou défaillants, d'erreurs humaines et d'interruptions d'activité. En outre, le groupe Mobilize F.S. a conclu des accords-cadres avec Renault pour la fourniture de certains systèmes et services informatiques.

E) Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

Le groupe Mobilize F.S. est exposé à des risques juridiques, réglementaires et fiscaux

La rentabilité et l'activité du groupe Mobilize F.S. pourraient être affectées par l'environnement réglementaire, juridique et fiscal, tant en France qu'à l'étranger, dans la mesure où le groupe Mobilize F.S. opère dans plusieurs pays et est donc soumis à des régimes de supervision et de réglementation étendus et à des règles et réglementations applicables localement, telles que, sans s'y limiter, la réglementation bancaire, les lois sur le crédit à la consommation, les lois et réglementations sur les valeurs mobilières, les réglementations générales sur la concurrence, les lois sur l'immobilier, les réglementations sur l'emploi, les réglementations contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les lois sur la protection des données, les lois sur les sociétés et les lois fiscales et les lois et réglementations sur les assurances. Cependant, le caractère protéiforme de la réglementation rend difficile l'évaluation des impacts futurs pour l'établissement. Tout défaut de conformité pourrait conduire à des sanctions financières, en plus de nuire à l'image du groupe, ou à la suspension imposée de ses activités, voire au retrait de ses autorisations accordées pour mener ses activités (y compris de son agrément), ce qui pourrait affecter significativement son activité et son résultat d'exploitation.

Parmi les réglementations qui ont un impact significatif sur le groupe, figurent les réglementations prudentielles bancaires applicables aux établissements de crédit, et notamment les règles prudentielles de Bâle III en matière d'exigences de fonds propres.

Le groupe Mobilize F.S. est principalement soumis au paquet de la Directive sur les fonds propres (CRD), comprenant la Directive 2013/36/UE (telle que modifiée par la Directive (UE) 2019/878 (CRD V)) et le règlement sur les fonds propres

n° 575/2013 (CRR) (tel que modifié, notamment, par le règlement (UE) 2019/876 (CRR II), (y compris tous les textes d'application en France, notamment la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 relative à la séparation et à la régulation des activités bancaires), la directive 2014/59/UE sur le redressement et la résolution des banques (BRRD), ainsi que les normes techniques et lignes directrices pertinentes des organismes de réglementation de l'UE (par exemple, l'Autorité bancaire européenne (ABE) et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), qui prévoient, entre autres, des exigences de fonds propres pour les établissements de crédit, des mécanismes de redressement et de résolution.

Outre les modifications des dispositions réglementaires exposées ci-dessus, la Banque centrale européenne (la "BCE") a pris d'importantes initiatives pour garantir que les exigences de fonds propres des banques utilisant des modèles internes soient calculées correctement, de manière cohérente et comparable.

Le groupe Mobilize F.S. utilise ses propres modèles internes pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques et donc les exigences de capital. Au cours des années précédentes, le groupe Mobilize F.S. a reçu des remarques et des commentaires sur certains des modèles vérifiés par la BCE pour lesquels il lui a été demandé de revoir certains paramètres ou d'introduire des ajouts temporaires dans ses calculs. L'établissement répond à la plupart de ces recommandations et à la mise en conformité avec la nouvelle orientation de l'ABE sur l'estimation des PD, l'estimation des LGD et le traitement des actifs en défaut en soumettant des paquets (nouveaux modèles et méthodologies) au superviseur (BCE) en 2021.

En tant que fournisseur de solutions de financement, d'assurance, de services bancaires (dépôt) et d'autres services liés aux véhicules, le groupe Mobilize F.S. traite très attentivement les exigences des lois et réglementations bancaires et d'assurance, les pratiques de concurrence et les règles de protection des clients, les questions éthiques, les lois sur le blanchiment d'argent ainsi que sur la lutte contre la corruption (loi Sapin 2), les lois sur la protection des données et les politiques de sécurité de l'information. Toute non-conformité ou incapacité à traiter ces questions de manière appropriée pourrait entraîner un risque juridique supplémentaire et des pertes financières, en raison d'amendes ou de réprimandes réglementaires, de litiges ou d'atteintes à la réputation, et dans des scénarios extrêmes, la suspension des opérations ou même le retrait de l'autorisation d'exercer des activités.

Des réglementations supplémentaires ou des changements dans les lois applicables, pourraient ajouter des coûts importants ou des contraintes opérationnelles qui pourraient nuire à la rentabilité des activités du groupe Mobilize F.S.

Les résultats futurs du groupe Mobilize F.S. peuvent être affectés négativement par l'un de ces facteurs.

II. Gouvernance et organisation de la gestion des risques

1. Politique de gouvernance des risques – Risk Appetite Framework

/ EU OVA – APPROCHE DE L'ÉTABLISSEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Base juridique	Informations qualitatives	
Article 435, paragraphe 1, point f), du CRR.	Publication d'une brève déclaration sur les risques approuvée par l'organe de direction	Partie II-3-Profil de risque-Risk appetite statement
Article 435, paragraphe 1, point b), du CRR.	Informations sur la structure de gouvernance des risques pour chaque type de risque	Partie II-2 Organisation du contrôle des risques
Article 435, paragraphe 1, point e), du CRR.	Déclaration approuvée par l'organe de direction sur l'adéquation des systèmes de gestion des risques.	Partie II-3- Politique de gouvernance de risques – risk appetite statement
Article 435, paragraphe 1, point c), du CRR.	Publication de la portée et de la nature des systèmes de déclaration et/ou d'évaluation des risques.	Partie II-1 Politique de gouvernance des risques – Risk Appetite Framework Partie II-2 Organisation du contrôle des risques
Article 435, paragraphe 1, point c), du CRR.	Publication d'informations sur les principales caractéristiques des systèmes d'information et d'évaluation des risques.	Partie II-2 Organisation du contrôle des risques
Article 435, paragraphe 1, point a), du CRR.	Stratégies et processus de gestion des risques mis en place pour chaque catégorie de risque distincte.	Partie II-3 Profil de risque – risk appetite statement Partie III-5 Pilotage du capital interne Partie IV-2 Dispositif de gestion du risque de crédit Partie VIII Risque de taux d'intérêt pour des positions de portefeuille Partie IX-1 Risque de liquidité Partie X-1 Risques opérationnels et de non-conformité Partie XI- Les risques ESG Partie XII Les autres risques
Article 435, paragraphe 1, points a) et d), du CRR.	Informations sur les stratégies et processus de gestion, de couverture et d'atténuation des risques, ainsi que sur le suivi de l'efficacité des couvertures et des techniques d'atténuation.	Partie II-1 Politique de gouvernance des risques – Risk Appetite Framework Partie IV Risque de crédit -2 Dispositif de gestion du risque de crédit+7 Techniques d'atténuation du risque de crédit + V Risque d'ajustement du risque de crédit Partie X-4 Assurance des risques opérationnels

/ EU OVB — PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE

Base juridique	Informations qualitatives	
Article 435, paragraphe 2, point a), du CRR.	Le nombre de fonctions de direction exercées par les membres de l'organe de direction.	Partie II-2 Organisation du contrôle des risques § Les instances de gouvernance
Article 435, paragraphe 2, point b), du CRR.	Informations concernant la politique de recrutement pour la sélection des membres de l'organe de direction ainsi que leurs connaissances, leurs compétences et leur expertise.	Partie II-2 Organisation du contrôle des risques § Les instances de gouvernance
Article 435, paragraphe 2, point c), du CRR.	Informations sur la politique de diversité applicable à la sélection des membres de l'organe de direction	Partie II-2 Organisation du contrôle des risques § Les instances de gouvernance
Article 435, paragraphe 2, point d), du CRR.	Informations indiquant si l'établissement a mis en place, ou non, un Comité des risques distinct, et la fréquence de ses réunions.	Partie II-2 Organisation du contrôle des risques § les instances de gouvernance
Article 435, paragraphe 2, point e), du CRR.	Description du flux d'information sur les risques à destination de l'organe de direction.	Partie II-1 Politique de gouvernance des risques – Risk Appetite Framework Partie II-2 Organisation du contrôle des risques Partie II-3 Profil de risque – risk appetite statement

Politique de gouvernance des risques : principes clés

La capacité à maîtriser les risques encourus ou potentiels dans ses activités au quotidien, à partager la bonne information, à prendre les mesures adéquates en temps et en heure, à promouvoir un comportement responsable à tous les niveaux de l'entreprise sont des facteurs-clés de la performance du groupe Mobilize F.S. et les piliers de son dispositif de gestion des risques.

Ainsi, et conformément aux exigences réglementaires (CRD / CRR), la Politique de Gouvernance des Risques du groupe Mobilize F.S., adoptée par la Direction générale et le Conseil d'administration de RCI Banque S.A., est construite autour des principes suivants :

- l'identification des principaux risques auxquels RCI Banque S.A. doit faire face, au regard de son business-model, de sa stratégie et de l'environnement où elle opère ;
- la détermination et la formalisation de l'appétence au risque par le Conseil d'administration et sa prise en compte lors de la définition des objectifs stratégiques et commerciaux ;
- la clarification des rôles des différents intervenants dans la gestion des risques et une responsabilisation de l'ensemble du management sur le respect de la Politique de Gouvernance des Risques et des limites ;
- l'amélioration des circuits de communication (verticaux et horizontaux) et des lignes de reporting permettant la remontée des alertes au niveau adéquat et le traitement à temps de tout dépassement éventuel des limites définies ;
- le contrôle des risques par des fonctions indépendantes des fonctions opérationnelles.

La Politique de Gouvernance des Risques s'applique à l'ensemble des entités consolidées du groupe et est déployée à tous les niveaux de l'organisation, dans chaque ligne métier, pour l'ensemble des risques et processus.

La liste des risques identifiés dans la cartographie du groupe fait l'objet d'une revue régulière (au moins, une fois par an), toute modification entraînant par ailleurs un contrôle de cohérence avec les dispositifs ICAAP / ILAAP. Le cadre d'appétence au risque peut quant à lui être précisé et le dispositif de contrôle renforcé lorsque les risques de matérialisation ou la criticité d'un risque apparaissent plus forts.

Les orientations en matière de gestion des risques sont prises en compte lors de l'élaboration de chaque plan stratégique, et conduisent à un examen des risques associés. Cette analyse est animée par le Directeur de la gestion des risques et fait partie intégrante du plan soumis pour validation au Conseil d'administration.

Les instances de gouvernance, Comité exécutif d'une part, Comité des risques du Conseil d'administration d'autre part, veillent à la cohérence et à l'équilibre entre :

- la stratégie de développement et les objectifs commerciaux ; et
- la stratégie et les orientations en matière de risques.

Le Conseil d'administration de RCI Banque S.A. confirme que les systèmes de gestion des risques mis en place sont appropriés pour préserver la liquidité et la solvabilité du Groupe dans le cadre de sa stratégie et eu égard à son profil de risque.

Risk Appetite Framework

Le « RAF » (« Risk Appetite Framework » ou cadre d'appétence au risque) défini par le Conseil d'administration est la ligne directrice de la stratégie du groupe en matière de risques. Le RAF encadre son exposition aux risques par un ensemble de seuils et de limites que la banque a déterminé au regard de son appétence pour chacun des risques.

Au sein dudit dispositif, l'appétence au risque (« Risk Appetite ») se définit pour le groupe comme le niveau global et les types de risques que le Conseil d'administration est prêt à assumer, en ligne avec la capacité de l'entreprise et au regard des objectifs stratégiques et commerciaux.

L'appétence au risque est traduite au niveau opérationnel par des limites et seuils d'alerte associés. Les indicateurs utilisés pour définir ces limites, qui peuvent être qualitatifs et/ou quantitatifs, sont en place pour les risques principaux de l'entreprise, de même que le processus de remontée des alertes au niveau du Conseil d'administration.

Le Comité des risques du Conseil d'administration de RCI Banque S.A. s'assure du bon fonctionnement de ce dispositif qui fait l'objet d'une revue globale une fois par an a minima. En parallèle, les risques les plus critiques sont présentés trimestriellement au Comité des risques du Conseil d'administration.

#1

#2

#3

#4

#5

2. Organisation du contrôle des risques

Le contrôle des risques chez Mobilize F.S. est assuré sur trois niveaux par des fonctions distinctes :

- **la 1^{re} ligne de contrôle** est exercée par :
 - les fonctions opérationnelles en charge de la gestion des risques au quotidien dans le cadre des activités de leur domaine de compétence. Ces fonctions décident et sont responsables de la prise de risque dans la conduite des opérations et des objectifs qui leur sont assignés. Elles exercent cette responsabilité dans le cadre des règles de gestion et des limites de risque définies par les différentes directions métiers « Corporate »,
 - les Directions métiers en charge de la définition, des règles, des méthodes de gestion, de la mesure et du suivi des risques à l'échelle de l'entreprise. Chaque Direction, dans son domaine de compétence, pilote et anime le dispositif de maîtrise des risques via des « orientations » et objectifs déclinés par pays. Le suivi des risques fait l'objet de comités dédiés périodiques à la fois dans les entités et en central. Ces Directions s'appuient sur des relais locaux pour la mesure du risque et la surveillance de l'exposition et s'assurent du respect des limites au niveau groupe ;
- **la 2^e ligne de contrôle** regroupe :
 - le Département de Contrôle Interne (DCI), rattaché au Directeur de la gestion des risques (DGR), responsable de l'animation du système général de contrôle interne sur l'ensemble du groupe. Au niveau du pilotage du contrôle interne dans les entités du groupe Mobilize F.S., le DCI s'appuie sur les contrôleurs internes qui lui sont rattachés fonctionnellement. Les contrôleurs internes sont rattachés hiérarchiquement aux Directeurs généraux des entités. De même, concernant le pilotage du système de contrôle interne dans les directions du groupe Mobilize F.S., le DCI s'appuie sur des correspondants au sein des fonctions métier centrales. Les contrôleurs internes groupe et les contrôleurs internes des entités s'assurent notamment de la conformité des opérations aux procédures, en vérifiant le respect des règles définies par le groupe,
 - le Département risques et réglementation bancaire, rattaché au Directeur de la gestion des risques, qui garantit le déploiement de la Politique de Gouvernance des risques au sein du groupe et veille à sa cohérence avec le cadre d'appétence au risque (RAF) défini par le Conseil d'administration ; s'assure de la fiabilité des indicateurs de mesure du risque, de la complétude des dispositifs de pilotage de chaque risque et de l'exercice effectif de ce pilotage ; contrôle, plus spécifiquement, l'efficacité des circuits de reporting et de remontée d'alertes par les filiales vers les directions « Corporate » et prépare un rapport de synthèse sur les risques pour les organes de direction et le Comité des risques du Conseil d'administration, le cas échéant ; vérifie l'adéquation des actions correctives élaborées en cas de défaillances et leur mise en œuvre effective par les fonctions de pilotage ; exerce un rôle central dans la surveillance de la conformité du groupe à la réglementation prudentielle applicable,
 - la Direction de la Conformité Groupe, responsable de la conception, du déploiement et du contrôle du dispositif de la Conformité au niveau groupe. Son périmètre couvre notamment : le dispositif éthique (code éthique, règles de déontologie professionnelles, gestion des conflits

d'intérêts, cadeaux et invitations), la lutte contre les crimes financiers intégrant les risques de corruption, de blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, de fraudes internes/externes (hors risque de fraudes lié au crédit), les sanctions et embargos, la protection des données personnelles, la protection de la clientèle. Elle est également responsable de veiller à la cohérence et à l'efficacité du contrôle du risque de non-conformité, dans son rôle de fonction de vérification de la conformité. Elle s'appuie sur ses relais Conformité au sein des entités locales de Mobilize F.S., ainsi que sur d'autres équipes et directions impliquées dans la gestion des risques et les contrôles, telles que : la Direction de la gestion des risques, l'audit l'interne, la fonction juridique, le contrôle de gestion et, plus globalement, toutes les directions métiers ;

- **la 3^e ligne de contrôle** est la fonction d'audit interne, qui vise à fournir au Conseil d'administration et à la Direction générale de Mobilize F.S. une assurance sur le degré de maîtrise des opérations et du pilotage exercé par les deux premières lignes.

Ces différentes lignes rapportent aux comités ci-après :

- le Conseil d'administration et ses comités spécialisés, notamment le Comité des risques et le Comité des Comptes et de l'Audit ;
- le Comité exécutif et les Comités de directions des entités via notamment le Comité Contrôle Interne, risque opérationnel et Éthique & Conformité (au niveau local et en central) ;
- les comités opérationnels de gestion des risques au sein des fonctions de l'entreprise (au niveau local et en central).

Le contenu de l'information reportée au Comité des risques du Conseil est arrêté au cours des réunions de ce même comité sur la base des propositions du membre du Comité exécutif concerné et du Directeur de la gestion des risques. Les mesures d'exposition sur chaque risque sont réalisées selon une fréquence adaptée (de quotidienne pour des risques tels que celui de taux d'intérêt ou la surveillance des dépôts de la clientèle à mensuelle dans le cas général). Ces mesures sont effectuées au niveau de chaque entité et consolidées. Le Département risques et réglementation bancaire centralise la réalisation du tableau de bord trimestriel fourni au Comité des risques du Conseil.

Le dispositif de gestion des risques couvre l'ensemble des macroprocessus du groupe Mobilize F.S. et comprend les outils suivants :

- la liste des risques principaux du groupe Mobilize F.S. pour lesquels sont définis un pilote, un niveau d'appétence, des seuils d'alerte et des limites (Risk Appetite Framework). Cette liste et le Risk Appetite Framework font l'objet d'une révision au moins une fois par an et ce en lien avec le business model et la stratégie du groupe Mobilize F.S. ;
- la cartographie des règles de gestion opérationnelles déployée dans toutes les entités consolidées du groupe Mobilize F.S. Cette cartographie est régulièrement actualisée par les fonctions métier centrales. Les propriétaires de processus auto-évaluent leur niveau de maîtrise de ces règles de gestion opérationnelles et réalisent des contrôles de 1^{er} niveau hiérarchiques afin de s'assurer régulièrement de la conformité des opérations à leurs procédures ;

- la base de collecte des incidents permettant d'identifier les dysfonctionnements correspondant à des critères prédéfinis et de mettre en place les actions correctives et préventives nécessaires à la maîtrise des risques. Cette base est utilisée aux fins de reportings internes et réglementaires. Le dispositif fixe des seuils et les conditions nécessitant une communication des incidents aux Dirigeants effectifs, au Conseil d'administration, au Comité d'éthique et de la conformité (CEC) Renault, à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), à la Banque Centrale Européenne (BCE) et à la Fédération Bancaire Française (FBF).

Les instances de gouvernance

Le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration, comme les Dirigeants effectifs, ont été nommés sur la base de leur honorabilité, leurs connaissances de l'activité et des métiers de la société, leurs compétences techniques et générales, ainsi que de leur expérience, issue pour certains de leur fonction dans la société actionnaire.

Ils disposent par ailleurs des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à la compréhension de l'ensemble des activités de la société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée, du secteur financement des ventes, ainsi que de l'Alliance.

Chacun consacre le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de ses fonctions, qui plus est dans le respect de la réglementation en vigueur concernant la limitation de cumul des mandats.

Les principes concernant la sélection et la nomination des administrateurs, Dirigeants effectifs, et titulaires de postes clefs de la société sont décrits dans la Politique d'aptitude des Dirigeants de RCI Banque S.A., approuvée par le Conseil d'administration du 8 février 2019.

Cette politique prévoit notamment un processus de présélection distinct selon les fonctions, un plan de succession, ainsi qu'une évaluation par le Comité des nominations reposant sur des critères d'aptitude définis et prenant en considération une politique de diversité pour le Conseil d'administration.

MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE RCI BANQUE S.A.

Conseil d'administration au 31 décembre 2022

	Mandat exercé au sein de RCI Banque S.A.	Nombre de mandats supplémentaires exercés au sein du Groupe Renault	Nombre de mandats supplémentaires exercés en dehors du Groupe Renault
Étienne BORIS	Administrateur		2 mandats non-exécutifs
Philippe BUROS	Administrateur	1 mandat exécutif 5 mandats non-exécutifs	
Laurent DAVID	Administrateur		
Clotilde DELBOS	Président du Conseil	2 mandats exécutifs 2 mandats non-exécutif	1 mandat exécutif 2 mandats non-exécutifs
Isabelle LANDROT	Administrateur	3 mandats exécutifs 2 mandats non-exécutifs	
Isabelle MAURY	Administrateur		1 mandat exécutif 1 mandat non-exécutif
Patrick CLAUDE	Administrateur	2 mandats exécutifs 7 mandats non-exécutifs	
Thierry PIÉTON	Administrateur		
Laurent POIRON	Administrateur		1 mandat exécutif 3 mandats non-exécutifs
Nathalie RIEZ-THIOLLET	Administrateur		

Autres mandataires sociaux au 31 décembre 2022

	Mandat exercé au sein de RCI Banque S.A.	Nombre de mandats supplémentaires exercés au sein du Groupe Renault	Nombre de mandats supplémentaires exercés en dehors du Groupe Renault
João Miguel LEANDRO	Directeur général	8 mandats non-exécutifs	
Jean-Marc SAUGIER	Directeur général délégué et Directeur financements et trésorerie	1 mandat exécutif 3 mandats non-exécutifs	1 mandat exécutif 2 mandats non-exécutifs
Frédéric SCHNEIDER	Directeur général délégué et Directeur commercial et stratégie	6 mandats non-exécutifs	

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration de RCI Banque S.A. est ainsi composé de dix administrateurs, dont quatre femmes.

Sur recommandation du Comité des nominations, le Conseil d'administration a fixé une politique de diversité consistant notamment à maintenir une proportion minimale de 40 % d'administrateurs de chaque sexe.

Dans le cadre de sa mission de surveillance, afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'établissement, le Conseil d'administration détermine, en lien avec les objectifs stratégiques fixés, le profil de risque du groupe Mobilize F.S., donne des orientations en matière de gestion des risques pour application/ déclinaison au sein du groupe aux Dirigeants effectifs et au Comité exécutif, et contrôle leur mise en œuvre.

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil d'administration s'appuie notamment sur les travaux des comités suivants :

Le Comité des risques

Le Comité des risques se réunit au minimum cinq fois par an. Il a notamment pour mission l'examen de la cartographie des risques et la validation de la définition des risques, l'analyse et la validation des limites de risque groupe Mobilize F.S., en adéquation avec l'appétence au risque décidée par le Conseil, et en vue d'assister le Conseil en termes de contrôle. Il est également chargé de l'analyse des plans d'action en cas de dépassement des limites ou des seuils d'alerte, et de l'examen des systèmes de tarification des produits et services. Sans préjudice des missions du Comité des rémunérations, il a également pour mission l'examen de la compatibilité de la politique de rémunération avec l'exposition aux risques de la société. En vue de conseiller le Conseil d'administration, ce Comité a aussi pour mission l'analyse et l'approbation du rapport sur le contrôle interne, des dispositifs ICAAP et ILAAP, du plan de rétablissement, et des aspects significatifs des processus de notation et d'estimation issus des modèles internes de risque de crédit de la société.

Le Comité des comptes et de l'audit

Le Comité des comptes et de l'audit se réunit au moins trois fois par an. Il a notamment pour mission la présentation et le suivi des états financiers et de leur élaboration, le suivi des contrôles légaux des états financiers annuels et consolidés, le suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes et l'encadrement de leurs services non-audit, la recommandation de leur désignation et le suivi de leur rotation, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et l'examen du plan d'audit et l'analyse des audits réalisés, ainsi que la revue des investissements dans les sociétés non consolidées.

Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations se réunit au minimum deux fois par an. Il a notamment pour mission l'examen annuel de la politique de rémunération des mandataires sociaux et du Directeur de la gestion des risques. Il prépare aussi pour le Conseil d'administration, des décisions concernant la rémunération des personnes ayant une incidence sur le risque et la gestion des risques.

Le Comité des nominations

Le Comité des nominations se réunit au minimum deux fois par an. Il a notamment pour mission de recommander des administrateurs au Conseil d'administration. Il est également en charge de la revue annuelle du Conseil d'administration, notamment sa structure, sa composition, la diversité des connaissances, les compétences et expériences des administrateurs, ainsi que les objectifs de représentation équilibrée homme-femme. Il recommande au Conseil d'administration les nominations des Dirigeants effectifs, du Directeur général, des Directeurs généraux délégués, du Directeur de la gestion des risques et du Directeur de la Conformité Groupe.

La Direction générale

Mode de Direction générale

Conformément à l'ordonnance d'application de la CRD IV et à l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne, les fonctions de Président et de Directeur général sont séparées.

Au 31 décembre 2022, la Direction générale et direction effective de la société (au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier) sont assumées sous la responsabilité de Monsieur João Miguel Leandro, Directeur général, de Monsieur Jean-Marc Saugier, Directeur général délégué et Directeur Financements et Trésorerie, et de Monsieur Frédéric Schneider, Directeur général délégué et Directeur commercial et Stratégie.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Les Directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Le Comité exécutif

Le Comité exécutif de Mobilize F.S. contribue à l'orientation de la politique et de la stratégie du Groupe. C'est l'instance à laquelle sont rapportés les plans d'actions définis face à des dépassements de seuil d'alerte ou de limite. C'est également l'instance d'arbitrage lorsque les actions de réduction du risque affectent les autres objectifs de l'entreprise. Le Comité exécutif pilote l'activité et les risques conformément aux orientations (Risk Appetite Framework) définies par le Conseil d'administration via le Comité des risques.

En outre, la Direction générale s'appuie notamment sur les comités suivants pour piloter la maîtrise des risques du groupe :

- le Comité financier qui permet la revue des thèmes suivants : analyses et prévisions économiques, coût de la ressource, risque de liquidité, de taux, de contrepartie sur les différents périmètres et filiales du groupe. L'évolution du bilan et du compte de résultat de RCI Holding est également analysée pour apporter les ajustements nécessaires aux prix de transfert intragroupe ;

- le Comité capital et liquidité pilote le plan de financement et s'assure que le niveau de solvabilité du groupe lui permet d'assurer son développement tout en répondant aux attentes des diverses parties prenantes (régulateurs, agences de notation, investisseurs, actionnaire) et en maintenant une bonne résilience à des scénarios de stress ;
- le Comité des engagements Groupe qui valide les engagements au-delà des pouvoirs des filiales et auquel le Directeur des engagements Groupe rend compte du contrôle du bon respect des normes et pouvoirs d'engagement ;
- le Comité Crédit Groupe évalue la qualité de crédit de la production nouvelle de la clientèle de détail et des performances des filiales en matière de recouvrement par rapport aux objectifs et analyse le coût du risque pour le groupe et les principales entités. Sur l'activité réseau, sont passés en revue l'évolution des encours et les indicateurs de rotation des stocks ainsi que l'évolution de la classification des concessionnaires et des encours ;
- le Comité réglementaire qui procède à la revue des évolutions réglementaires majeures, de la surveillance prudentielle et des plans d'action, et valide les modèles de notation interne et le dispositif de gestion associé ;
- le Comité Contrôle Interne, risque opérationnel et Éthique & Conformité qui pilote l'ensemble du dispositif de contrôle interne du Groupe, contrôle sa qualité et ses dispositifs connexes et adapte les moyens, systèmes et procédures. Il définit, pilote et suit les principes de la politique de gestion des risques opérationnels ainsi que les principes du dispositif de contrôle de la conformité. Il suit l'avancement des plans d'action. Cette instance est déclinée dans les filiales du groupe Mobilize F.S. ;
- le Comité nouveau produit qui valide les nouveaux produits avant leur mise sur le marché, en s'assurant notamment de la conformité des nouveaux produits avec la politique commerciale groupe, les exigences budgétaires groupe, la législation applicable localement, la protection de l'intérêt du client et la gouvernance des risques Groupe ;
- le Comité Informatique qui valide les orientations informatiques et la stratégie en considérant les risques associés, et qui passe en revue les projets informatiques, la sécurité informatique et le Budget IT/IS.

Au niveau local, les comités dédiés pilotent la gestion opérationnelle des risques en ligne avec le cadre défini.

#1

#2

#3

#4

#5

3. Profil de risque – Risk Appetite Statement

Le Risk Appetite Statement est approuvé annuellement par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des risques. Le groupe a mis en place un Risk Appetite Framework et un Risk Appetite Statement qui visent à formaliser la tolérance du groupe Mobilize F.S. aux risques auxquels il est exposé.

Le profil de risque est déterminé en cohérence avec les valeurs, la stratégie du groupe et compte tenu de l'environnement dans lequel il opère. Il prend en compte l'ensemble des risques inhérents aux activités qu'exerce le groupe Mobilize F.S. en Europe et dans le monde, qui sont identifiés dans la cartographie des risques du groupe et qui font régulièrement l'objet d'une évaluation. Le profil de risque ou appétit pour le risque est mis en œuvre dans le groupe par le Comité exécutif à travers les Comités qu'il préside (Comité financier, Comité capital et liquidité, Comité risque de crédit, Comité Contrôle Interne, risque opérationnel et Éthique & Conformité, etc.) et qui ont en charge le pilotage des risques principaux auxquels le groupe est exposé. En outre, les processus stratégiques du groupe, tels que la gestion du capital et de la liquidité sont développés en accord avec le Risk Appetite Statement ; lors de l'exercice budgétaire, les prévisions sur les indicateurs clés du Risk Appetite Framework sont confrontées avec les seuils définis dans le Risk Appetite Framework.

L'adéquation entre le profil de risque et l'exposition aux risques fait l'objet d'une surveillance au niveau du Comité exécutif et en Conseil d'administration via son Comité des risques. Le Conseil d'administration réalise également une revue et une validation annuelle du Risk Appetite Framework.

La mise en place de l'appétit au risque du groupe s'articule autour de quatre composantes : (i) la définition de référentiels communs, (ii) l'existence d'un jeu de limites en adéquation avec celles définies par la réglementation, (iii) la répartition des responsabilités et expertises entre l'organe central et les entités et (iv) le fonctionnement de la gouvernance au sein du groupe et des différentes entités, qui permet une mise en œuvre efficace du dispositif consacré à l'appétit au risque.

Le cadre d'appétence au risque peut faire l'objet d'ajustements au moins sur une base annuelle et particulièrement pendant le processus d'élaboration du plan stratégique. L'appétence au risque est précisée à travers deux types de seuils :

- une limite : le niveau maximum que la banque accepte d'assumer ;
- un seuil d'alerte : le niveau du risque qui déclenche une notification au Conseil d'administration lorsqu'il porte sur un ratio réglementaire et au Comité des risques pour tous les risques suivis à son niveau, ou une notification au Comité exécutif pour l'ensemble des risques.

Le franchissement d'une limite déclenche la mise en œuvre d'un plan d'action visant à revenir au niveau adéquat et une notification au Conseil d'administration s'il s'agit d'un risque critique et au Comité exécutif s'il s'agit d'un risque significatif.

Le franchissement du seuil d'alerte conduit à planifier un ensemble de mesures de réduction de risque applicable aux fins de prévenir au dépassement de la limite.

La surveillance du profil de risque s'effectue via des indicateurs suivis selon une fréquence qui varie de quotidienne à trimestrielle selon les indicateurs et les risques. Ces indicateurs font l'objet d'un tableau de bord des risques trimestriel réalisé par la Direction de la gestion des risques et présenté au Comité exécutif et au Comité des risques du Conseil d'administration.

Font notamment partie des indicateurs du Risk Appetite Framework et sont repris dans la partie Chiffre Clés de la partie I – Synthèse des Risques :

- le ratio CET1 et le ratio de fonds propres totaux ;
- le ratio de levier ;
- Le ratio de couverture des besoins de liquidité ;
- le ratio de financement stable net ;
- le coût du risque.

Le groupe Mobilize F.S. vise à soutenir le développement commercial des marques automobiles de l'alliance Renault – Nissan – Mitsubishi, notamment à travers son rôle central dans le financement des réseaux de concessionnaires et dans la fidélisation des clients. Cela se traduit par :

- le maintien d'une rentabilité élevée et d'une solvabilité adéquate, gages de fiabilité de cet engagement vis-à-vis de l'actionnaire ;
- une politique de refinancement s'appuyant sur la diversification des sources de refinancement et la constitution d'une réserve de liquidité adéquate ;
- une offre de financement et de services qui s'adapte de façon permanente aux besoins de nos clients et qui est distribuée par des canaux physiques et numériques facilitant son accès ;
- une attention particulière portée à la conformité des produits et services commercialisés et à la qualité des informations transmises aux clients en veillant notamment à respecter les bonnes pratiques liées aux ventes et aux enjeux éthiques, pouvant impacter la réputation du groupe ;
- une intégration dans la stratégie du groupe des problématiques liées aux transitions environnementales et sociales, et les enjeux de responsabilité sociétale des entreprises.

Les décisions sur la prise de risques auxquels s'expose le groupe Mobilize F.S. sont fondées sur une approche responsable et mesurée. Les principaux risques font l'objet d'un pilotage et d'un encadrement strict, en ligne avec l'appétence au risque définie par le Conseil d'administration :

- les **risques relatifs au déploiement commercial** :

a) le **risque de concentration** provient d'une accumulation importante d'expositions sur certaines catégories, secteurs ou marchés. Son suivi a pour objectif de déterminer le niveau maximal de concentration que la banque est prête à prendre dans le cadre de son activité, en accord avec son plan stratégique,

b) le **risque stratégique** est évalué et contrôlé dans le but de permettre à l'entreprise d'atteindre les résultats de son plan stratégique. Il s'appuie notamment sur le suivi de facteurs externes tels que les crises économiques, les pandémies, etc. et également de la performance des produits et investissements de l'entreprise, ou encore de sa capacité à maintenir un haut niveau de rentabilité et de satisfaction client,

c) le **risque géopolitique** est analysé en prenant en compte des indicateurs macro-économiques, des indicateurs de marché et des notations externes. Les prêts cross border et les investissements en capital sont encadrés par un système de limites,

- les **risques climatiques et environnementaux** font partie de la liste des risques principaux du Groupe depuis fin 2021. L'identification de ces risques et de leur cotation de criticité a été établie à travers la cartographie correspondante permettant de recenser les impacts attendus des risques physiques et de transition. Le cadre d'appétence a été complété avec la définition d'un Risk Appetite Framework en 2022 dont les principaux indicateurs sont actuellement les suivants :

- réduction des émissions de CO2,
- rating ESG,
- nombre d'offres commerciales spécifiques aux véhicules électriques.

Ces indicateurs feront l'objet d'un suivi et d'une analyse pour s'adapter aux évolutions futures des risques climatiques et environnementaux au sein du groupe ;

- le **risque de solvabilité** est piloté en vue de conserver :
 - a) une marge de sécurité par rapport aux exigences prudentielles, reflétant la forte rentabilité de RCI Banque et sa capacité d'ajuster le dividende payé à son actionnaire unique,
 - b) un rating « investment grade » par les agences de notation ;

- les **risques financiers** :
 - a) le **risque de liquidité** est évalué et contrôlé mensuellement. Il est géré avec l'objectif de permettre à l'entreprise d'assurer la continuité de son activité pendant une période minimale dans divers scénarios de stress incluant des hypothèses de fermeture des marchés et de fuite des dépôts. Une limite de 6 mois de continuité d'activité a été fixée sur le périmètre de refinancement centralisé (3 mois sur les filiales en refinancement local), des seuils d'alerte étant définis sensiblement au-dessus de ces niveaux,
 - b) le **risque de taux d'intérêt** est suivi quotidiennement. Depuis mars 2021 il est mesuré sur la base de scénarios de hausse parallèle ou de rotation des courbes de taux dont l'amplitude dépend de la devise, conformément aux guidelines EBA. Le risque de taux est encadré par une limite de sensibilité de la marge d'intérêt de 70 M€,
 - c) le **risque de change** se décompose en risque de change structurel qui résulte des investissements à long terme du groupe dans les fonds propres de ses filiales étrangères et en risque de change transactionnel, qui découle des flux de trésorerie libellés dans des devises autres que la devise patrimoniale. Il est encadré par des limites, dont la position et le respect des limites sont présentés mensuellement en Comité financier ou en Comité capital and liquidity ;

- les **risques liés aux produits** :
 - le **risque de crédit** :
 - **clientèle** (particuliers/entreprises) est piloté tant au niveau du portefeuille que de la nouvelle production. Sa gestion s'appuie sur le suivi du coût du risque par rapport aux objectifs définis, avec une surveillance forte de l'acceptation et du recouvrement, en particulier en conditions stressées,

- **réseau** s'appuie sur la surveillance de la situation financière des concessionnaires qui contribue à la maîtrise du risque de crédit sur les encours tout en assurant la pérennité des réseaux.

Pour ces deux risques l'objectif est de contenir le coût du risque global au niveau consolidé à 1% maximum rapporté aux encours.

b) le **risque valeurs résiduelles** est évalué et contrôlé dans le but de minimiser les pertes potentielles sur les reventes de véhicules en fin de contrat de financement. Le Risk Appetite Framework de ce risque a récemment fait l'objet d'ajustements afin d'accompagner les ambitions de l'entreprise de développer son activité de véhicule d'occasion et location opérationnelle. Un suivi et des règles spécifiques ont pour but de limiter le risque ;

- Les **risques opérationnels** y compris les risques de non-conformité (juridiques et de comportement inapproprié, fiscaux, LCB-FT, liés à la réglementation BRRD, fraudes, de réputation, liés à la continuité de l'activité, informatiques, protection des données personnelles, corruption, etc.) font l'objet d'une cartographie, de procédures et de contrôles spécifiques, ainsi que d'un suivi dans des comités dédiés. Un reporting au niveau du Comité des risques du Conseil d'administration et/ ou du Comité exécutif assure le respect des seuils d'alerte et des limites, fixés à un niveau faible dans l'objectif de minimiser tout risque de sanctions et d'atteinte à l'image et à la réputation du groupe.

Plus spécifiquement, les risques informatiques et de continuité d'activité font l'objet de contrôles et de tests réguliers notamment en termes de sécurité informatique pour assurer la capacité du Groupe Mobilize F.S. à maintenir ses activités, et à limiter les pertes en cas de perturbation grave. Les résultats et la mise en œuvre des plans de médiation sont encadrés par des limites et font l'objet de suivi dans un comité dédié.

Les « interconnexions » externes avec les tiers qui fournissent des services significatifs au groupe Mobilize F.S. concernent principalement : les réseaux de concessionnaires, les fournisseurs de solutions techniques pour les systèmes de dépôts de la clientèle (particuliers) de RCI, les partenaires bancaires et d'assurance (par le biais de joint-ventures ou non), Renault pour son infrastructure informatique, etc. Les services externalisés essentiels reposent sur des contrats et des partenaires solides, ce qui signifie que la continuité du service serait maintenue.

Les « interconnexions » internes concernent deux domaines principaux :

- le **financement** : RCI Banque SA joue le rôle de centrale de refinancement, emprunte sur les marchés puis met à disposition de certaines de ses filiales et succursales les fonds dont celles-ci ont besoin pour financer leur activité. Symétriquement les entités du groupe qui collectent de l'épargne ou réalisent des titrisations, ainsi que les compagnies d'assurances, déposent leurs excédents chez RCI Banque SA ;
- les **systèmes d'information** : Des solutions informatiques internes sont fournies par certains pays aux entités du groupe, comme Mobilize F.S. France pour le système de gestion de l'activité Réseaux et le système comptable.

#1

#2

#3

#4

#5

4. Test de résistance

Les stress tests, tests de résistance, ou simulations de crises constituent une mesure privilégiée de la résilience du groupe, de ses activités et de ses portefeuilles, et font partie intégrante du management des risques. Les stress tests s'appuient sur des scénarios économiques hypothétiques, sévères mais plausibles.

Le dispositif de stress tests comprend :

- un stress global dans le cadre du processus ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) qui est réalisé dans le cadre de l'exercice réglementaire en début d'année et de façon trimestrielle sur le reste de l'année. Il couvre l'ensemble des activités du groupe et s'appuie en 2022 sur plusieurs scénarios principaux : un scénario central basé sur la trajectoire budgétaire, un scénario de stress macro-économique, un scénario idiosyncratique, un scénario combiné qui intègre une combinaison d'effets macroéconomiques et idiosyncratiques, et un test de résistance inversé. Les projections des pertes potentielles au titre des risques de l'établissement sont estimées sur une période de trois ans ;

5. Politique de rémunération

EU REMA — Politique de rémunération

La politique de rémunération des personnes dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque du groupe Mobilize F.S. est présentée et validée en Comité des rémunérations et en Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'année 2022. Il est composé au 31 décembre 2022 de C. Delbos, P. Buros et L. Poiron.

La composante fixe de la rémunération traduit le niveau de responsabilité du poste occupé. La composante variable quant à elle a vocation à récompenser les résultats atteints. Cette rémunération variable dépend fortement de l'atteinte de résultats financiers et commerciaux consolidés du groupe Mobilize F.S. La rémunération variable est plafonnée à un pourcentage du salaire fixe. Ce pourcentage est systématiquement inférieur ou égal à 100 %, le groupe Mobilize F.S. respecte donc la réglementation sur les rémunérations variables.

Les critères utilisés pour mesurer la performance sur l'exercice 2022 sont : le montant de la marge opérationnelle mesurée par pays et en consolidé groupe ; le montant de la marge commerciale sur les nouveaux contrats de financement et services, mesurée par pays et en consolidé ; le RORWA (« Return on risk weighted assets » ou en français le rendement des actifs pondérés en fonction des risques) en consolidé groupe ; le montant de la marge commerciale par pays sur les nouveaux contrats de financement et services, minoré des moyens commerciaux par pays ; le tableau de bord des actions par pays et au niveau Corporate ; le NPS « Net promoter score » par pays et en consolidé Groupe ; le % de frais de fonctionnement au niveau Groupe sur encours productifs moyens ; l'indicateur RCS « Risques, Conformité et Sécurité », qui mesure par pays et en consolidé la réalisation des actions relatives aux Risques, à la Conformité et à la Sécurité ; la contribution individuelle aux objectifs des différentes directions, évaluée par le supérieur hiérarchique. Ces critères sont en continuité avec ceux utilisés pour l'exercice 2021.

- des stress tests de liquidité permettant de s'assurer que l'horizon durant lequel le groupe peut continuer à opérer est respecté dans un environnement de marché stressé ;
- des stress tests appréhendant la sensibilité du groupe au risque de taux et de change. Le risque de taux est mesuré à l'aide de scénario de translation et de déformation des courbes de taux ;
- des stress-tests définis par l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) et mis en œuvre dans le cadre de la supervision BCE (Banque Centrale Européenne) sur la base d'une méthodologie commune aux banques participantes.

Sur l'exercice 2022, les personnes ayant un impact significatif sur le profil de risque sont au nombre de 116. Leur rémunération fixe en 2022 représente un total de 13 098 752 euros. Leur rémunération variable en 2022 représente un total de 3 767 151 euros, soit 28,76 % du total de la rémunération fixe, ou encore 22,34 % du grand total de leur rémunération fixe et variable.

Les activités du groupe Mobilize F.S. portent exclusivement sur le financement et les services automobiles. Ceci constitue un domaine d'activité dans lequel les sous-domaines d'activité ne présentent pas de différences significatives. En outre, la politique de rémunération est identique sur l'ensemble du périmètre du groupe Mobilize F.S. De ce fait, il n'y a pas lieu de ventiler ces rémunérations par domaine d'activité.

Selon les catégories de postes, ces rémunérations se décomposent de la manière suivante :

- Comité exécutif : total rémunération fixe = 2 228 648 euros ; total rémunération variable = 988 348 euros ;
- fonctions de contrôle : total rémunération fixe = 1 127 351 euros ; total rémunération variable = 210 105 euros ;
- fonctions Corporate hors COMEX et contrôle : total rémunération fixe = 1 483 406 euros ; total rémunération variable = 409 065 euros ;
- autres postes : total rémunération fixe = 8 179 347 euros ; total rémunération variable = 2 095 258 euros.

En 2022, les administrateurs externes du Conseil d'administration ont perçu une rémunération au titre de leur mandat à hauteur de 143 875 euros.

Aucun salarié ne perçoit de rémunération annuelle supérieure à 1 000 000 euros pour l'exercice de ses fonctions.

Une partie de la rémunération variable des personnes dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque du groupe Mobilize F.S. fait l'objet d'un différé dont la durée a été réactualisée, à compter de l'exercice 2021, de trois à cinq ans au-delà du premier versement, qui lui-même intervient à l'issue de l'exercice de référence. La politique d'étalement des rémunérations variables a été actualisée à partir l'exercice 2021 et ce en application de la Directive (UE) 2019/878.

Pour mémoire, RCI Banque S.A. a mis en place une politique d'étalement des rémunérations variables à compter de l'exercice 2016, avec une première application début 2017.

La Politique d'étalement des rémunérations variables ne s'applique qu'aux bénéficiaires éligibles à une rémunération variable d'un montant supérieur à 50 000 euros ; 40 % de la rémunération variable est alors différée sur une période de cinq années comme indiqué ci-dessus.

Au cours de chacune des trois années de différé pour les exercices antérieurs à 2021, un 1/3 du montant différé peut être libéré, à condition que RCI Banque ait atteint un certain niveau de Résultat Avant Impôt, exprimé en pourcentage de l'encours productif moyen :

- le montant attribué dès l'année suivant l'exercice de référence est payé à 50 % en numéraire et à 50 % par le versement de fonds sur un Compte à Terme Subordonné ;
- de l'exercice 2018 à l'exercice 2020, le montant libéré au cours de chacune des 3 années de différé est payé en totalité par le versement de fonds sur un Compte à Terme Subordonné ;
- à compter de l'exercice 2021, le montant libéré au cours de chacune des 5 années de différé est payé en totalité par le versement de fonds sur un Compte à Terme Subordonné.

En cas d'évènement grave affectant la solvabilité du groupe Mobilize F.S., le Bénéficiaire peut, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, voir la valeur des fonds affectés au Compte à Terme Subordonné réduite à zéro de manière définitive et la rémunération y afférente perdue. Dans une telle hypothèse, un retrait des fonds à l'issue de la période de blocage est, en conséquence, impossible et aucune rémunération ne sera due.

Le Compte à Terme Subordonné sera totalement effacé et verra sa valeur de remboursement réduite à zéro en cas de survenance d'un des évènements ci-dessous :

- le Ratio de Solvabilité CET1, défini selon les termes de l'article 92 (1) (a) du CRR, est inférieur à 7 % ;
- le régulateur bancaire met en œuvre une Procédure de Résolution à l'encontre de RCI Banque S.A.

Enfin, lorsque le Bénéficiaire fait l'objet d'une enquête et/ou d'une procédure disciplinaire en raison d'un potentiel manquement ou acte ou faute qui aurait pu avoir un impact direct ou indirect sur le Résultat Avant Impôt ou la Marge Opérationnelle du groupe Mobilize F.S., ou qui pourrait caractériser un défaut d'honorabilité ou de compétence,

l'attribution du montant différé est suspendue jusqu'à ce que les résultats de l'enquête ou de la procédure disciplinaire soient connus. Dans l'hypothèse où aucun manquement ou aucune faute ne serait caractérisé et en l'absence de sanction, l'éligibilité du Bénéficiaire à la rémunération différée serait maintenue. Dans le cas contraire, le Bénéficiaire ne serait plus éligible à cette rémunération différée.

Ainsi, compte tenu de l'organisation interne du Groupe Mobilize F.S. et de la nature, l'étendue et la faible complexité de ses activités, RCI Banque S.A. a depuis 2016 mis en place, pour les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque, une politique de rémunération qui garantit un principe de versement différé et conditionnel. Ce principe sera régulièrement réévalué si l'exposition aux risques devait évoluer.

À compter de l'exercice 2021, cette politique d'étalement des rémunérations variables est actualisée afin de prendre en compte les modifications apportées à la directive 2013/36/UE par la directive (UE) 2019/878, dont la transposition a pris effet le 29 décembre 2020.

À fin 2022, en application des dispositions ci-dessus, la situation des rémunérations différées est la suivante :

- au titre de l'exercice 2018, les montants différés déterminés en 2019 représentaient un total de 511 589 euros, étalé sur les années 2020, 2021 et 2022. Sur ce total, les montants pouvant être versés en 2020, 2021 et 2022 sous réserve de confirmation ont été confirmés et versés en totalité. Il n'y a plus aucun montant restant différé au-delà de 2022 au titre de l'exercice 2018 ;
- au titre de l'exercice 2019, les montants différés déterminés en 2020 représentent un total de 510 549 euros, étalé sur les années 2021, 2022 et 2023. Sur ce total, les montants pouvant être versés en 2022 sous réserve de confirmation ont été confirmés et versés à hauteur de 170 183 euros. Les montants qui restent différés au titre de l'exercice 2019 sur l'année 2023 s'élèvent à 170 183 euros ;
- au titre de l'exercice 2020, les montants différés déterminés en 2021 représentent un total de 205 422 euros, étalés sur les années 2022, 2023 et 2024. Sur ce total, les montants pouvant être versés en 2022 sous réserve de confirmation ont été confirmés et versés à hauteur de 68 474 euros. Les montants qui restent différés au titre de l'exercice 2020 sur les années 2023 et 2024 s'élèvent à 136 948 euros ;
- au titre de l'exercice 2021, les montants différés déterminés en 2022 représentent un total de 611 848 euros, étalés sur les années 2023 à 2027 ;
- ainsi, à fin 2022, il n'y a plus aucun différé au titre de l'exercice 2018, et au titre de l'ensemble des exercices 2019, 2020 et 2021, les montants différés sur les années 2023 à 2027 représentent un total de 918 979 euros.

Parmi les personnes dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque du groupe Mobilize F.S., il n'y a pas eu d'indemnité de départ en 2022.

#1

#2

#3

#4

#5

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Gouvernance et organisation de la gestion des risques

/ EU REM1 — RÉMUNÉRATIONS OCTROYÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER

	a	b	c	d	
	Organe de direction - Fonction de surveillance	Organe de direction - Fonction de gestion	Autres membres de la Direction générale	Autres membres du personnel identifié	
Rémunération fixe					
1	Nombre de membres du personnel identifiés	10	3	9	94
2	Rémunération fixe totale	79 500	822 817	1 405 831	10 790 104
3	Dont : en numéraire	79 500	822 817	1 405 831	10 790 104
4	(Sans objet dans l'UE)				
EU-4a	Dont : actions ou droits de propriété équivalents				
5	Dont : instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents				
EU-5x	Dont : autres instruments				
6	(Sans objet dans l'UE)				
7	(Sans objet dans l'UE)				
8	(Sans objet dans l'UE)				
Rémunération variable					
9	Nombre de membres du personnel identifiés				
10	Rémunération variable totale	64 375	478 672	509 676	2 714 427
11	Dont : en numéraire	64 375	180 194	229 289	2 369 880
12	Dont : différée				
EU -13 a	Dont : actions ou droits de propriété équivalents				
EU -14 a	Dont : différée				
EU -13b	Dont : instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents				
EU -14b	Dont : différée				
EU -14x	Dont : autres instruments	0	298 478	280 387	344 548
EU-14y	Dont : différée	0	298 478	280 387	344 548
15	Dont : autres formes				
16	Dont : différée				
17	Rémunération totale (2 + 10)	143 875	1 301 488	1 915 508	13 504 531

/ EU REM2 — VERSEMENTS SPÉCIAUX AUX MEMBRES DU PERSONNEL DONT LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ONT UNE INCIDENCE SIGNIFICATIVE SUR LE PROFIL DE RISQUE DE L'ÉTABLISSEMENT (PERSONNEL IDENTIFIÉ)

	a	b	c	d
	Organe de direction - Fonction de surveillance	Organe de direction - Fonction de gestion	Autres membres de la Direction générale	Autres membres du personnel identifié
Rémunérations variables garanties octroyées				
1	Rémunérations variables garanties octroyées — Nombre de membres du personnel identifiés			
2	Rémunérations variables garanties octroyées — Montant total			
3	Dont rémunérations variables garanties octroyées qui ont été versées au cours de l'exercice et qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes			
Indemnités de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice				
4	Indemnités de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice — Nombre de membres du personnel identifiés			
5	Indemnités de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice — Montant total			
Indemnités de départ octroyées au cours de l'exercice				
6	Indemnités de départ octroyées au cours de l'exercice — Nombre de membres du personnel identifiés			
7	Indemnités de départ octroyées au cours de l'exercice — Montant total			
8	Dont versées au cours de l'exercice			
9	Dont différées			
10	Dont indemnités de départ versées au cours de l'exercice qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes			
11	Dont indemnités les plus élevées octroyées à une seule personne			

Aucune rémunération variable garantie ni indemnité de départ n'a été octroyée en 2022.

#1

#2

#3

#4

#5

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Gouvernance et organisation de la gestion des risques

/ EU REM3 — RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES

	Montant total des rémunérations différées octroyées au titre des périodes de performance antérieures	Dont devenant acquises au cours de l'exercice	Dont devenant acquises au cours des exercices suivants	Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours de l'exercice	Montant de l'ajustement des performances appliqués au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours de performance futures	Montant total de l'ajustement au cours de l'exercice dû à des ajustements implicites ex post (par exemple changements de valeur des rémunérations différées dus aux variations du cours des instruments)	Montant total des rémunérations différées octroyées avant l'exercice effectivement versées au cours de l'exercice	Montant total des rémunérations différées octroyées au titre de performance antérieures qui sont devenues acquises mais font l'objet de périodes de rétention
Rémunérations différées et retenues								
Organe de direction – Fonction de surveillance								
En numéraire								
Actions ou droits de propriété équivalents								
Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents								
Autres instruments								
Autres formes								
Organe de direction – Fonction de gestion	482 458	108 814	373 644				108 814	
En numéraire								
Actions ou droits de propriété équivalents								
Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents								
Autres instruments								
Autres formes								
Autres membres de la Direction générale	184 576	50 534	134 042				50 534	
En numéraire								
Actions ou droits de propriété équivalents								
Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents								
Autres instruments								
Autres formes								
Autres membres du personnel identifiés	661 131	249 839	411 292				249 839	
En numéraire								
Actions ou droits de propriété équivalents								
Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents								
Autres instruments								
Autres formes								
MONTANT TOTAL	1 328 165	409 186	918 979				409 186	

/ EU REM4 — RÉMUNÉRATIONS DE 1 MILLION D'EUR OU PLUS PAR EXERCICE

En euros	Membres du personnel identifiés comme à hauts revenus conformément à l'article 450, point i), du CRR.
de 1 000 000 à moins de 1 500 000	0
de 1 500 000 à moins de 2 000 000	0
de 2 000 000 à moins de 2 500 000	0
de 2 500 000 à moins de 3 000 000	0
de 3 000 000 à moins de 3 500 000	0
de 3 500 000 à moins de 4 000 000	0
de 4 000 000 à moins de 4 500 000	0
de 4 500 000 à moins de 5 000 000	0
de 5 000 000 à moins de 6 000 000	0
de 6 000 000 à moins de 7 000 000	0
de 7 000 000 à moins de 8 000 000	0
Ajouter, le cas échéant, autant de fourchettes de rémunération supplémentaires que nécessaire.	0

Aucune rémunération supérieure ou égale à 1 M€ n'a été versée sur l'exercice 2022 .

#1

#2

#3

#4

#5

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Gouvernance et organisation de la gestion des risques

/ EU REM5 — INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL DONT LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ONT UNE INCIDENCE SIGNIFICATIVE SUR LE PROFIL DE RISQUE DE L'ÉTABLISSEMENT (PERSONNEL IDENTIFIÉ)

	Rémunérations dans l'organe de direction			Domaines d'activité
	Organe de direction - Fonction de surveillance	Organe de direction - Fonction de gestion	Ensemble de l'organe de direction	Banque d'investissement
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES DU PERSONNEL IDENTIFIÉS				
Dont : membres de l'organe de direction	10	3	13	
Dont : autres membres de la Direction générale				
Dont : autres membres du personnel identifiés				
RÉMUNÉRATION TOTALE DES MEMBRES DU PERSONNEL IDENTIFIÉS	143 875	1 301 488	1 445 363	
Dont : rémunération variable	64 375	478 672	543 047	
Dont : rémunération fixe	79 500	822 817	902 317	

Domaines d'activité

Banque de détail	Gestion d'actifs	Fonctions transversales	Fonctions de contrôle interne indépendant	Tous les autres	Total
					116
		7	2		
36		12	10	36	
5 103 396		3 405 782	1 739 652	5 171 209	
1 040 715		808 465	320 381	1 054 543	
4 062 682		2 597 317	1 419 271	4 116 665	

#1

#2

#3

#4

#5

III. Gestion du capital et adéquation des fonds propres

1. Champ d'application – Périmètre prudentiel

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation décrit dans l'annexe des États financiers IFRS, à l'exception des dérogations décrites ci-dessous au titre des méthodes de consolidation prudentielle du CRR.

Le groupe Mobilize F.S. n'a pas opté pour l'option dite des « conglomerats » ; par conséquent, le ratio de solvabilité est calculé « hors assurance », éliminant au dénominateur les contributions des compagnies d'assurances du groupe.

Les sociétés d'assurances implantées à Malte sont mises en équivalence conformément à l'article 18.7 du CRR.

Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle avant l'application de la norme IFRS 11 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, restent

prudentiellement consolidées par intégration proportionnelle conformément à l'article 18.4 du CRR. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans les États financiers consolidés. L'entité turque est consolidée par intégration proportionnelle dans le périmètre réglementaire (voir tableau LI3).

En ce qui concerne les ratios de liquidité, seules sont retenues les entités en intégration globale dans le périmètre prudentiel, conformément à l'article 18.1 du CRR.

Les entités consolidées étant les mêmes entre le périmètre comptable et prudentiel et les différences entre méthodes de consolidation n'impactant pas les différents composants des fonds propres, aucune différence n'est à constater entre les deux périmètres de consolidation en ce qui concerne les fonds propres.

/ EU LI1 - DIFFÉRENCES ENTRE LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION PRUDENTIELLE ET MISE EN CORRESPONDANCE DES CATÉGORIES DES ÉTATS FINANCIERS AVEC LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES

En millions d'euros	Valeurs comptables déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Valeurs comptables des éléments soumis au :			
			Risque de crédit	Risque de crédit de contre-partie	Dispositions relatives à la titrisation	Risque de marché
Actif						
Caisse et Banques centrales	5 874	5 874	5 874			
Instruments dérivés	434	434		434		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	521	341	341			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	119	119	119			
Titres au coût amorti						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 690	1 666	1 666			
Prêts et créances sur la clientèle	48 631	48 817	48 847			(30)
Créances d'impôts courants	166	41	41			
Créances d'impôts différés	220	167	160			7
Comptes de régularisation et actifs divers	1 041	1 073	1 035			38
Actifs non courants destinés à être cédés	19	19	19			
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	66	175	175			
Opérations de location opérationnelle	1 383	1 383	1 383			
Immobilisations corporelles et incorporelles	123	123	89			34
Écarts d'acquisition	137	137				137
TOTAL ACTIF	60 424	60 370	59 750	434		186

En millions d'euros	Valeurs comptables déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Valeurs comptables des éléments soumis au :				
			Risque de crédit	Risque de crédit	Risque de crédit	Risque de crédit	Risque de crédit
Passif							
Banques centrales	3 715	3 715					3 715
Instruments dérivés	351	351					351
Passifs financiers à la juste valeur par résultat							
Dettes envers les établissements de crédit	2 012	2 012					2 012
Dettes envers la clientèle	25 473	25 939	42				25 897
Dettes représentées par un titre	18 108	18 108					18 108
Dettes d'impôts courants	133	44					44
Dettes d'impôts différés	818	819					819
Comptes de régularisation et passifs divers	2 004	1 998	8				1 990
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	1	1					1
Provisions	188	188					188
Provisions techniques des contrats d'assurance	425						
Dettes subordonnées	886	886					886
Capitaux propres	6 310	6 310					6 310
TOTAL PASSIF	60 424	60 370	50				60 320

/ EU LI2 – PRINCIPALES SOURCES DE DIFFÉRENCES ENTRE LES MONTANTS D'EXPOSITION RÉGLEMENTAIRES ET LES VALEURS COMPTABLES DES ÉTATS FINANCIERS

En millions d'euros	Total	Éléments soumis au :			
		Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de contrepartie	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de marché
Valeur comptable des actifs selon le périmètre de consolidation prudentielle (selon le modèle EU LI1)	60 184	59 750	434		
Valeur comptable des passifs selon le périmètre de consolidation prudentielle (selon le modèle EU LI1)	50	50			
MONTANT TOTAL NET SELON LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION PRUDENTIELLE	60 134	59 700	434		
Montants hors bilan	4 370	4 370			
Différences de valorisation	(1)	(1)			
Différences dues à des règles de compensation différentes, autres que celles déjà incluses dans la ligne 2					
Écart découlant de la prise en compte des provisions	780	780			
Différences dues à l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	(717)	(717)			
Différences dues aux facteurs de conversion du crédit	(563)	(563)			
Différences dues aux titrisations avec transfert de risque					
Autres différences	173	(243)	416		
MONTANTS D'EXPOSITION PRIS EN COMPTE À DES FINS RÉGLEMENTAIRES	64 176	63 326	850		

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Gestion du capital et adéquation des fonds propres

/ EU LI3 - RÉSUMÉ DES DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION (ENTITÉ PAR ENTITÉ)

Nom de la société	Méthode de consolidation IFRS	Méthode de consolidation prudentielle			Description de la société
		Intégration globale	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence	
RCI Services Ltd	Intégration globale			X	Compagnie d'assurances
RCI Insurance Ltd	Intégration globale			X	Compagnie d'assurances
RCI Life Ltd	Intégration globale			X	Compagnie d'assurances
ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Mise en équivalence		X		Établissement de crédit

/ EU LIA - EXPLICATION DES DIFFÉRENCES ENTRE LES MONTANTS D'EXPOSITION COMPTABLES ET RÉGLEMENTAIRES

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives
Article 436, point b), du CRR.	(a)	Différences entre les colonnes a) et b) dans le modèle EU LI1
		<p>Les principales différences entre les deux colonnes du tableau EU LI1 proviennent des différences de méthode de consolidation de la JV Turque et des entreprises d'assurance :</p> <p>L'entité turque est mise en équivalence dans le périmètre comptable et en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.</p> <p>Les sociétés d'assurance sont mises en équivalence dans le périmètre prudentiel mais sont en intégration globale dans le périmètre comptable</p> <p>De fait, les prêts et créances à la clientèle sont supérieurs sur le périmètre prudentiel.</p>
Article 436, point d), du CRR	(b)	Informations qualitatives sur les principales sources de différences entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation réglementaire présentées dans le modèle EU LI2
		<p>Les différences principales proviennent du rajout d'éléments de hors-bilan (engagements de financements donnés à la clientèle) pondérés du FCEC, des techniques d'atténuation du risque de crédit (voir partie 7) et de la non-prise en compte des dépréciations dans le cadre de la méthode avancée (art. 166)</p> <p>Sur la ligne « Autres » se trouvent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les expositions supplémentaires calculées dans le cadre du risque de crédit de contrepartie (SA CCR), - l'application du 1/t sur les valeurs résiduelles des contrats comptabilisés en location opérationnelle (art. 134.7. CRR - t étant le nombre d'années résiduelles du contrat de location). Ceci réduit l'exposition comptable de la valeur résiduelle (678 M€) à une exposition prudentielle de 441 M€ en risque de crédit.

/ EU LIB — AUTRES INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE CHAMP D'APPLICATION

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives
Article 436, point f), du CRR	(a)	Obstacle au transfert rapide de fonds propres Obstacle au remboursement rapide d'engagements au sein du groupe
		<p>Sauf existence de restrictions pouvant être imposées par le régulateur local, il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre filiales.</p> <p>Pas d'obstacle au remboursement d'engagements au sein du groupe</p>
Article 436, point g), du CRR	(b)	Filiales non incluses dans le périmètre de consolidation dont les fonds propres effectifs sont inférieurs aux fonds propres réglementaires
		Toutes les filiales bancaires sont consolidées
Article 436, point h), du CRR	(c)	Recours à la dérogation visée à l'article 7 du CRR ou à la méthode individuelle de consolidation prévue à l'article 9 du CRR
		RCI banque SA et DIAC SA ont tous les deux reçu une dérogation à l'application des exigences prudentielles sur base individuelle.
Article 436, point g), du CRR	(d)	Montant total de la différence négative éventuelle entre les fonds propres réglementaires et les fonds propres effectifs de l'ensemble des filiales non incluses dans la consolidation
		Toutes les filiales bancaires sont consolidées

2. Ratio de solvabilité

Ratio de solvabilité (fonds propres et exigences)

Le groupe a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution courant septembre 2007 une dérogation à l'assujettissement sur base individuelle des établissements de crédit français Diac S.A. et RCI Banque S.A., les conditions d'exemption posées par l'article 4.1 du règlement CRBF n° 2000-03 étant respectées par le groupe.

Le passage à la directive 2013/36/UE ne remet pas en cause les exemptions individuelles accordées par l'ACPR avant le 1^{er} janvier 2014, sur la base de dispositions réglementaires préexistantes.

Le groupe respecte toujours le cadre des prescriptions de l'article 7.3 du CRR :

- il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre filiales ;
- les systèmes de mesure et de contrôle des risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne sont mis en œuvre sur base consolidée, filiales incluses.

En conséquence, le groupe est exonéré du respect sur la base individuelle du ratio de solvabilité sur chacune des sociétés financières françaises. Néanmoins, il suit mensuellement l'évolution de ce ratio au niveau consolidé du groupe.

Le ratio de solvabilité global « Pilier I » s'établit à 16,84 % au 31 décembre 2022 (dont Core Tier one 14,47 %) contre 17,68 % publiés au 31 décembre 2021 (dont Core Tier one 14,76 %).

Ces ratios incluent les bénéfices intermédiaires à fin décembre 2022, nets de la quote-part du dividende annuel que RCI Banque S.A. a prévu de distribuer à son actionnaire, conformément à l'article 26.2 du CRR et aux conditions de la décision BCE 2015/4.

La baisse du ratio global s'explique par l'augmentation des RWEA (+ 2 008 M€) dû en grande partie à la hausse de l'activité réseau (+ 1 542 M€) ainsi que par l'intégration du risque de change structurel dans la composante risque de marché (+ 1 002 M€ de REA), suite à l'entrée en application de la guideline (EBA/GL/2020/09) sur les positions de change structurelles, applicable au 1^{er} janvier 2022.

Cette hausse de REA est partiellement compensée par une hausse des fonds propres en CET1 (+ 339 M€) due à une réduction de l'EL/PROV ⁽¹⁾ (+ 256 M€) et à l'intégration du résultat net déduit du dividende prévisionnel (+ 100 M€). La hausse moindre des fonds propres globaux (+ 225 M€) par rapport au CET1 est due à l'impact du netting EL/PROV (- 113 M€).

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement (UE) n° 575/2013 (et modifications ultérieures) concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR).

Le groupe Mobilize F.S. doit appliquer les coussins de fonds propres suivants :

- un coussin de conservation à 2,5 % du total des expositions pondérées en risque ;
- un coussin contracyclique (0,12 % à fin 2022) appliqué sur les expositions sur certains pays décrits dans le tableau CCyB1.

Notification par la BCE de la décision SREP (Supervisory Review and Évaluation Process)

En fin d'année 2022, la Banque Centrale Européenne a notifié à RCI Banque S.A. sa décision relative au niveau d'exigence de capital supplémentaire au titre du Pilier 2 (P2R - « Pillar 2 Requirement ») pour l'année 2023. Il s'établit à 2,01 %, applicable à partir du 1^{er} janvier 2023.

Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL)

Le groupe Mobilize F.S. a reçu, en décembre 2022, la notification définitive de l'ACPR concernant la décision du Conseil de Résolution Unique (CRU) sur la détermination des exigences minimales de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL) pour RCI Banque SA et DIAC SA. Celles-ci sont fixées à 10,01 % des risques pondérés (TREA) et 3 % de l'exposition au ratio de levier (LRE) pour RCI Banque SA, et elles sont fixées à 8 % des risques pondérés (TREA) et 3 % de l'exposition au ratio de levier pour Diac SA. Elles s'entendent à titre individuel. RCI Banque SA et Diac SA satisfont à l'ensemble de ces exigences.

1) EL/PROV : Excédent (impact CET1) ou insuffisance (impact T2) de pertes anticipées sur les ajustements de valeur tels que décrit dans les articles 158 & 159 du CRR.

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Gestion du capital et adéquation des fonds propres

/ EU CCYB1 - RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN CONTRACYCLIQUE

En millions d'euros	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché			Valeur d'exposition totale
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille pour les modèles internes	Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	
VENTILATION PAR PAYS						
Argentine	226					226
Autriche	598					598
Belgique	258					258
Brésil	1 584					1 584
Suisse	891					891
République Tchèque	174					174
Allemagne	726	8 182				8 907
Espagne	379	3 788				4 167
France	1 526	18 519				20 045
Grande-Bretagne	786	4 932				5 717
Hongrie	51					51
Irlande	421					421
Inde	37					37
Italie	649	5 727				6 376
Corée du Sud	68	1 307				1 375
Luxembourg	69					69
Maroc	566					566
Malte	135					135
Pays-Bas	728					728
Pologne	759					759
Portugal	667					667
Roumanie	331					331
Russie	20					20
Suède	138					138
Slovénie	216					216
Slovaquie	31					31
Turquie	149					149
Colombie	826					826
Croatie	29					29
TOTAL TOUS PAYS	13 033	42 455				55 488

Exigences de fonds propres

Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes – risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – Titrisation portefeuille hors négociation	Total	Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres	Taux de coussin contracyclique
17			17	211	0,69 %	
37			37	456	1,49 %	
20			20	246	0,80 %	
98			98	1 223	3,98 %	
55			55	681	2,22 %	
10			10	123	0,40 %	1,50 %
288			288	3 604	11,74 %	
192			192	2 403	7,82 %	
871			871	10 881	35,44 %	
248			248	3 100	10,10 %	1,00 %
4			4	48	0,15 %	
27			27	335	1,09 %	
7			7	91	0,30 %	
233			233	2 918	9,50 %	
37			37	461	1,50 %	
7			7	86	0,28 %	0,50 %
36			36	450	1,47 %	
26			26	323	1,05 %	
48			48	601	1,96 %	
43			43	543	1,77 %	
45			45	563	1,83 %	
19			19	240	0,78 %	0,50 %
1			1	13	0,04 %	
11			11	135	0,44 %	1,00 %
13			13	159	0,52 %	
2			2	24	0,08 %	1,00 %
9			9	114	0,37 %	
53			53	656	2,14 %	
2			2	21	0,07 %	
2 457			2 457	30 706	100 %	

Conformément à la méthode de calcul du coussin contracyclique, seules sont comprises les exigences de fonds propres précisées à l'article 140(4) de la CRD IV.

#1

#2

#3

#4

#5

/ EU CCYB2 – MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT

En millions d'euros	Montants
Montant total d'exposition au risque	36 430
Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,12 %
Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	43

RCI Banque S.A. n'est pas soumis au coussin prévu pour les établissements d'importance systémique (article 131 de la CRD V) et ne supporte pas d'exigence pour risque systémique (article 133 de la CRD V).

3. Fonds propres

Fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 « CET 1 »)

Les fonds propres de base correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats nets d'impôts non distribués ainsi qu'aux autres éléments du résultat global accumulés et intérêts minoritaires.

Le montant de fonds propres sur le périmètre prudentiel est identique au périmètre comptable.

Ce montant de fonds propres est diminué de la prise en compte du dividende prévisionnel distribuable au titre de l'année 2022 à 600 M€.

Sont également déduits des fonds propres les éléments suivants :

a) les principaux filtres prudentiels applicables au groupe :

- l'exclusion des réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie,
- l'exclusion des pertes ou des gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement,
- les ajustements de valorisation prudentiels (PVA). Le groupe Mobilize F.S. applique la méthode simplifiée pour calculer cet ajustement complémentaire, le total des actifs & passifs évalués à la juste valeur représentant moins de 15 Md€ ;

b) les autres déductions :

- comme cela est prévu par l'article 84.2 du CRR, le groupe Mobilize F.S. a choisi de ne pas effectuer le calcul prévu dans l'article 84.1 pour les filiales visées à l'article 81.1. De fait, tous les intérêts minoritaires sont déduits des fonds propres de base de catégorie 1,
- la déduction des impôts différés actifs dépendant de bénéfices futurs,
- les écarts d'acquisition,
- les actifs incorporels nets des impôts différés passifs associés,
- les engagements de paiement irrévocables gagés auprès du Fonds de Résolution Unique et du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution,

- l'excédent de pertes anticipées tels que décrit dans les articles 158 & 159 du CRR,
- les ajustements pour couverture insuffisante des expositions non performantes.

Les participations supérieures à 10 % dans les entités du secteur financier et les IDA dépendant de bénéfices futurs liés à des différences temporelles sont inférieures chacune à la franchise individuelle de 10 % et à la franchise commune de 17,5 % et reçoivent donc une pondération à l'actif de 250 %.

Aucun phase-in n'est appliqué.

Les fonds propres de base CET1 de RCI Banque S.A. représentent 86 % des fonds propres totaux.

Les fonds propres de catégorie 1 augmentent de + 339 M€ par rapport au 31 décembre 2021 à 5 271 M€ dû à :

- l'intégration du résultat au titre de l'année net du dividende prévu (+ 100 M€) ;
- la baisse des déductions relatives aux provisions ne couvrant pas les pertes anticipées (+ 257 M€).

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 « AT1 »)

Ils correspondent aux instruments de capital dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération), tels que décrits dans les articles 51 et 52 du CRR.

Le groupe Mobilize F.S. ne détient aucun instrument de ce type.

Fonds propres de catégorie 2 (Equity Tier 2 « T2 »)

Ils correspondent aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de 5 ans et ne comportant pas de remboursement anticipé au cours des 5 premières années, tels que décrits dans les articles 62 et 63 du CRR.

Ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance.

Le groupe Mobilize F.S. classe dans cette catégorie les titres participatifs Diac pour 7 M€, le titre subordonné émis par RCI Banque SA en novembre 2019 pour 850 M€ ainsi que le titre subordonné émis par RCI Finance Maroc SA en décembre 2020 pour 6 M€.

/ EU CCA : CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES ET D'ENGAGEMENTS ÉLIGIBLES RÉGLEMENTAIRES

Instruments de fonds propres de catégorie 1

	Informations qualitatives ou quantitatives
Émetteur	RCI Banque S.A.
Identifiant unique (exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	FR0000131906
Placement public ou privé	Privé
Droit(s) régissant l'instrument	Droit français
Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Sans objet
Traitement réglementaire	
Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Sans objet
Règles CRR après transition	Sans objet
Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé
Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	Actions ou parts assorties d'un droit de vote émises par des sociétés anonymes, des sociétés privées à responsabilité limitée, des sociétés en commandite simple, en nom collectif ou par actions
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	814 M€
Valeur nominale de l'instrument	Capital de 100 M€ divisé en 1 M d'actions d'une valeur de 100 EUR
Prix d'émission	Sans objet
Prix de rachat	Sans objet
Classification comptable	Capital souscrit et réserves liées
Date d'émission initiale	9 août 1974
Perpétuel ou à durée déterminée	à durée déterminée
Échéance initiale	(21 août 2073)
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Sans objet
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Sans objet
Coupons/dividendes	
Dividende/coupon fixe ou flottant	Dividende
Taux du coupon et indice éventuel associé	sans objet
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	Discrétionnaire
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	Discrétionnaire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif
Convertible ou non convertible	Non convertible
Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
Si convertible, taux de conversion	Sans objet
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet

#1

#2

#3

#4

#5

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Gestion du capital et adéquation des fonds propres

	Informations qualitatives ou quantitatives
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui
Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social de la société (article L. 225-248 du C. com)
Si réduction du capital, totale ou partielle	Partielle
Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Définitive
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaumentation du capital	Sans objet
Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Sans objet
Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	1
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Chirographaire
Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

Instruments de fonds propres de catégorie 2

	Informations qualitatives ou quantitatives
Émetteur	RCI Banque S.A.
Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	FR0013459765
Placement public ou privé	Placement Public
Droit(s) régissant l'instrument	Droit Français
Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Oui
Traitement réglementaire	
Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé
Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR article 63
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	850 M€
Valeur nominale de l'instrument	100 000 EUR
Prix d'émission	100 %
Prix de rachat	Sans objet
Classification comptable	Passif - coût amorti
Date d'émission initiale	18/11/2019
Perpétuel ou à durée déterminée	À durée déterminée
Échéance initiale	18/02/2030
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	oui
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	18/02/2025 100 %
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Sans objet
Coupons/dividendes	
Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe jusqu'au 18/02/25 puis flottant
Taux du coupon et indice éventuel associé	2,625 % jusqu'au 18/02/25, puis Taux moyen Swap 5 ans EUR + 2,85 %
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	obligatoire

	Informations qualitatives ou quantitatives
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	obligatoire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	non
Cumulatif ou non cumulatif	non
Convertible ou non convertible	non convertible
Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
Si convertible, taux de conversion	Sans objet
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Pas de mécanisme de réduction
Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Sans objet
Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres subordonnés
Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	2
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires
Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet
Émetteur	RCI Finance Maroc
Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	MA0000094930
Placement public ou privé	Placement Privé
Droit(s) régissant l'instrument	Droit Marocain
Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Oui
Traitement réglementaire	
Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Individuel et Consolidé
Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR article 63
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	68 MMAD
Valeur nominale de l'instrument	100 000 MAD
Prix d'émission	100 %
Prix de rachat	Sans objet
Classification comptable	Passif - coût amorti
Date d'émission initiale	30/12/2020
Perpétuel ou à durée déterminée	À durée déterminée
Échéance initiale	30/12/2030
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	oui

#1

#2

#3

#4

#5

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Gestion du capital et adéquation des fonds propres

Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	30/12/2025 100 %
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	30/12/2026, 30/12/2027, 30/12/28, 30/12/29
Coupons/dividendes	
Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
Taux du coupon et indice éventuel associé	Taux 52 semaines du bon du Trésor Marocain + 1,70 %
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	obligatoire
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	obligatoire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	non
Cumulatif ou non cumulatif	non
Convertible ou non convertible	non convertible
Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
Si convertible, taux de conversion	Sans objet
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Caractéristiques en matière de réduction du capital	
Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Sans objet
Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres subordonnés
Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	Sans objet
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires
Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet
Informations qualitatives ou quantitatives	
Émetteur	DIAC S.A.
Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	FR0000047821
Placement public ou privé	Placement Public
Droit(s) régissant l'instrument	Droit Français
Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Non
Traitement réglementaire	
Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Individuel et Consolidé
Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR article 63
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	7 M€
Valeur nominale de l'instrument	1 000 FRF / 152,45 EUR

	Informations qualitatives ou quantitatives
Prix d'émission	100 %
Prix de rachat	Sans objet
Classification comptable	Passif - juste valeur
Date d'émission initiale	01/04/1985
Perpétuel ou à durée déterminée	Perpétuel
Échéance initiale	Sans objet
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	non
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Sans objet
Coupons/dividendes	
Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
Taux du coupon et indice éventuel associé	TAM+0,40 [(dernier résultat net publié/avant-dernier résultat net publié)-1] minimum : 100 % du TAM, ne pouvant en tout état de cause être inférieur à 6,50 % maximum : 130 % du TAM
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	Obligatoire
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	Obligatoire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
Cumulatif ou non cumulatif	Non
Convertible ou non convertible	Non convertible
Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
Si convertible, taux de conversion	Sans objet
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Pas de mécanisme de réduction
Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Sans objet
Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres participatifs
Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	3
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Titres subordonnés
Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

De même sont déduits des fonds propres CET1, dans le cadre de l'approche avancée du risque de crédit, la différence négative entre le solde des provisions et des pertes attendues. Lorsque le montant des pertes attendues est inférieur aux ajustements de valeurs et dépréciations collectives, le solde est ajouté aux fonds propres complémentaires T2 dans la limite de 0,6 % des risques pondérés des expositions traitées en méthode « notations internes ».

Aucun filtre transitoire ne s'applique aux fonds propres de catégorie 2 pour le groupe Mobilize F.S.

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Gestion du capital et adéquation des fonds propres

/ EU CC1 — COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

En millions d'euros	Montants	Ref CC2
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1): instruments et réserves		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	814	A
<i>dont: Type d'instrument 1</i>	100	
<i>dont: Type d'instrument 2</i>	714	
<i>dont: Type d'instrument 3</i>		
Résultats non distribués	1 993	B
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	2 802	C
Fonds pour risques bancaires généraux		
Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET 1		
Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET 1 consolidés)		
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	100	
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET 1) AVANT AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES		
	5 709	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1) : ajustements réglementaires		
Corrections de valeur supplémentaires (montant -)	(1)	
Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant -)	(162)	Part of E
Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant -)	(7)	
Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	(217)	
Montants -s résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(19)	
Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant -)		
Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	7	D1
Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant -)		
Détenctions directes et indirectes par un établissement, de ses propres instruments CET 1 (montant -)		
Détenctions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET 1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant -)		
Détenctions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET 1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
Détenctions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET 1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction		
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant -)</i> ● <i>dont : positions de titrisation (montant -)</i> ● <i>dont : positions de négociation non dénouées (montant -)</i> 		
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant -)		
Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant -)		
<ul style="list-style-type: none"> ● <i>dont : détenctions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET 1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i> ● <i>dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i> 		
Pertes de l'exercice en cours (montant -)		

En millions d'euros	Montants	Ref CC2
Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET 1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant -)		
Déductions AT 1 admissibles dépassant les éléments AT 1 de l'établissement (montant -)		
Autres ajustements réglementaires	(39)	
TOTAL DES AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES DES FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	(438)	
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET 1)	5 271	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments	Montants	Ref CC2
Instrument de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents		
<ul style="list-style-type: none"> dont : classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable dont : classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable 		
Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT 1		
Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à l'exclusion progressive des AT 1		
Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à l'exclusion progressive des AT 1		
Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT 1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers		
<ul style="list-style-type: none"> dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive 		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) AVANT AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES		
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires	Montants	Ref CC2
Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT 1 (montant -)		
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT 1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant -)		
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT 1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT 1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant -)		
Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant -)		
Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT 1		
TOTAL DES AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES DES FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)		
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1 = CET 1 + AT1)	5 271	
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments	Montants	Ref CC2
Instrument de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	864	D2
Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR		
Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à l'exclusion progressive des T2		
Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à l'exclusion progressive des T2		
Instrument de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT 1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers		
<ul style="list-style-type: none"> dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive 		

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Gestion du capital et adéquation des fonds propres

En millions d'euros	Montants	Ref CC2
Ajustements pour risque de crédit		
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) AVANT AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES	864	
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires	Montants	Ref CC2
Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant -)		
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant -)		
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant -)		
Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant -)		
Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2		
TOTAL DES AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)		
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	864	
TOTAL DES FONDS PROPRES (TC = T1 + T2)	6 135	
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE	36 430	
Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins	Montants	Ref CC2
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	14,47 %	
Fonds propres de catégorie 1	14,47 %	
Total des fonds propres	16,84 %	
Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	8,25 %	
• dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50 %	
• dont : exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,12 %	
• dont : exigence de coussin pour le risque systémique		
• dont : exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)		
Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles après le respect des exigences (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	6,83 %	
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)	Montants	Ref CC2
Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)		
Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	175	
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	150	
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2	Montants	Ref CC2
Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)		
Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	144	
Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)		

En millions d'euros	Montants	Ref CC2
Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	121	
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)	Montants	Ref CC2
Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive		
Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive		
Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive		
Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		

#1

#2

#3

#4

#5

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Gestion du capital et adéquation des fonds propres

/ EU CC2 — RAPPROCHEMENT ENTRE LES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET LE BILAN DANS LES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

En millions d'euros	Valeurs comptables déclarées dans les états financiers publié	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Référence CC1
Actif			
Caisse et Banques centrales	5 874	5 874	
Instruments dérivés	434	434	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	521	341	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	119	119	
Titres au coût amorti			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 690	1 666	
Prêts et créances sur la clientèle	48 631	48 817	
Créances d'impôts courants	166	41	
Créances d'impôts différés	220	167	
Comptes de régularisation et actifs divers	1 041	1 073	
Actifs non courants destinés à être cédés	19	19	
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	66	175	
Opérations de location opérationnelle	1 383	1 383	
Immobilisations corporelles et incorporelles	123	123	
• dont : autres actifs incorporels	34	34	E
Écarts d'acquisition	137	137	E
TOTAL ACTIF	60 424	60 370	
Passif			
Banques centrales	3 715	3 715	
Instruments dérivés	351	351	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Dettes envers les établissements de crédit	2 012	2 012	
Dettes envers la clientèle	25 473	25 939	
Dettes représentées par un titre	18 108	18 108	
Dettes d'impôts courants	133	44	
Dettes d'impôts différés	818	819	
Comptes de régularisation et passifs divers	2 004	1 998	
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	1	1	
Provisions	188	188	
Provisions techniques des contrats d'assurance	425		
Dettes subordonnées	886	886	
• dont : Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit	859	859	D1
• dont : T2 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	7	7	D2
TOTAL PASSIFS	54 114	54 060	
Fonds propres			
Capital et primes d'émission	814	814	A
Bénéfices non distribués	1 993	1 993	B
Autres éléments du résultat global accumulés	2 802	2 802	C
Part groupe du résultat de la période	700	700	
Intérêts minoritaires ne donnant pas le contrôle	1	1	
TOTAL DES FONDS PROPRES	6 310	6 310	

/ EU PV1 — CORRECTIONS DE VALEUR À DES FINS D'ÉVALUATION PRUDENTE (PVA)

En millions d'euros	Catégorie de risque					AVA de catégorie - Incertitude d'évaluation		Dont : Total approche principale dans le portefeuille de négociation	Dont : Total approche principale dans le portefeuille bancaire
	Actions	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Matières premières	AVA relatives aux écarts de crédit constatés d'avance	AVA relatives aux coûts d'investissement et de financement		
Incertitude sur les prix du marché									
Coûts de liquidation									
Positions concentrées									
Résiliation anticipée									
Risque lié au modèle									
Risque opérationnel									
Frais administratifs futurs									
TOTAL DES CORRECTIONS DE VALEUR SUPPLÉMENTAIRES (AVA)								1	

#1

#2

#3

#4

#5

4. Exigences en fonds propres

Les exigences prudentielles sont déterminées conformément aux textes et dispositions transitoires applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne le 26 juin 2013 : règlement (UE) n° 575/2013 et directive 2013/36/EU transposée par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014. Les exigences en fonds propres varient en fonction de l'évolution du TREA.

/ EU OV1 — VUE D'ENSEMBLE DES MONTANTS TOTAUX D'EXPOSITION AU RISQUE

En millions d'euros	Montant total d'exposition au risque (TREA)		Exigences totales en fonds propres
	12/2022	06/2022	12/2022
Risque de crédit (hors CCR)	31 438	30 245	2 515
• dont : approche standard (SA)	11 329	10 929	906
• dont : approche NI simple (F-IRB)	81	69	6
• dont : approche par référencement			
• dont : actions selon la méthode de pondération simple			
• dont : approche fondée / notations internes « avancée » (A-IRB)	20 028	19 247	1 602
Risque de Crédit de contrepartie – CCR	569	419	46
• dont : approche standard (SA)	95	76	8
• dont : approche par modèle interne (IMM)			
• dont : expositions sur une CCP	135	88	11
• dont : risque d'ajustement de l'évaluation de crédit – CVA	339	256	27
• dont : autres risques de contrepartie			
Risque de règlement			
Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)			
• dont : approche SEC-IRBA			
• dont : SEC-ERBA (y compris IAA)			
• dont : approche SEC-SA			
• dont : déduction à 1 250 %			
Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	1 003	773	80
• dont : méthode standard	1 003	773	80
• dont : approche fondée sur les modèles internes			
Grands risques			
Risque opérationnel	3 419	3 505	274
• dont : approche élémentaire			
• dont : approche standard (SA)	3 419	3 505	274
• dont : approche par mesure avancée			
Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)			
Pour information	813	746	65
TOTAL	36 429	34 943	2 914

Les « Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération à 250 %) » ont été intégrés au total « Risque de Crédit (hors CCR) », conformément aux instructions du règlement 2021/637.

5. Pilotage du capital interne

/EU OVC — INFORMATIONS ICAAP

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives
Article 438, point a), du CRR	(a)	<p>Méthode d'évaluation de l'adéquation des fonds propres</p> <p>Le suivi du capital économique est assuré par l'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP). Il est conçu comme un processus continu intégré à la gouvernance globale et s'assure de l'adéquation des fonds propres aux risques pris par la banque, sur la base de son évaluation interne.</p> <p>L'ICAAP combine les principaux processus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● processus d'évaluation des risques : RCI Banque S.A. analyse l'ensemble des expositions aux risques composant les risques réglementaires : risques de crédit, risques opérationnels, risques de marché et autres risques dont le besoin en fonds propres peut être évalué par des mesures quantitatives ou qualitatives. Le processus d'évaluation des risques et les résultats sont conformes au cadre de gestion des risques ; ● processus de définition des scénarios de référence et stressés : RCI Banque S.A., en cohérence avec le processus budgétaire et sa stratégie, définit les hypothèses du scénario de référence et des scénarios stressés retenus pour les prévisions ; ● processus de calcul de l'adéquation des fonds propres économiques : le groupe, risque par risque, évalue régulièrement les besoins en fonds propres économiques. La comparaison est effectuée entre les exigences de fonds propres économiques et les exigences de fonds propres réglementaires ; ● processus d'attribution : RCI Banque S.A. s'assure que les besoins économiques sont respectés sur le périmètre concerné ; ● le processus d'analyse d'impact sur le capital économique de tout investissement stratégique.
Article 438, point c), du CRR	(b)	<p>À la demande de l'autorité compétente pertinente, le résultat du processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres de l'établissement</p> <p>Non applicable</p>

#1

#2

#3

#4

#5

6. Ratio de levier

La réglementation Bâle III / CRD IV introduit le ratio de levier dont l'objectif principal est de servir de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres basées sur les risques pondérés afin d'éviter un développement excessif des expositions par rapport aux fonds propres.

L'article 429 du règlement sur les exigences de fonds propres (CRR) précise les modalités relatives au calcul du ratio de levier ; il a été modifié et remplacé par le règlement 2019/876 du Parlement européen et du conseil du 20 mai 2019 (dit règlement «CRR2»). Le ratio de levier est calculé comme le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total d'expositions, qui comprend les actifs au bilan ainsi que le

hors-bilan évalués selon une approche prudentielle. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la publication du ratio de levier est obligatoire (article 521-2a du CRR) au moins une fois par an (article 433 du CRR) et conjointement à celle des états financiers (BCBS270 article 45).

La mise en œuvre d'une exigence réglementaire minimale de 3 % pour le ratio de levier a été entérinée avec l'adoption du paquet bancaire (CRR 2 / CRD V).

Le ratio de levier du groupe, estimé selon les règles CRR / CRD et intégrant l'acte délégué d'octobre 2014, atteint 8,26 % au 31 décembre 2022.

/ EU LR1 – LRSUM : RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER

En millions d'euros	31/12/2022
TOTAL DE L'ACTIF SELON LES ÉTATS FINANCIERS PUBLIÉS	60 424
Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	(54)
(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	
(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	
(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	
Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	
Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	
Ajustement pour instruments financiers dérivés	844
Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	
Ajustement pour les éléments de hors-bilan (résultant de la conversion des expositions de hors-bilan en montants de crédit équivalents)	3 843
(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	(1)
(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	
(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	
Autres ajustements	(1 210)
MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE	63 846

Le groupe Mobilize F.S. ne dispose d'aucun actif fiduciaire non comptabilisé conformément à l'article 429bis du CRR.

/ EU LR2 - LRCOM : RATIO DE LEVIER — DÉCLARATION COMMUNE

Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR (en millions d'euros)	31/12/2022	30/06/2022
EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS ET OFT)		
Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	59 465	55 333
Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable		
(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)		
(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)		
(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)		
(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(399)	(364)
TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS ET OFT)	59 066	54 969
EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS		
Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	622	364
Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée		
Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	315	263
Dérogation pour dérivés : Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée		
Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale		
(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)		
(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)		
(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)		
Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus		
(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)		
EXPOSITIONS TOTALES SUR DÉRIVÉS	937	627
EXPOSITIONS SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (OFT)		
Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes		
(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)		
Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT		
Dérogation pour OFT : Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR		
Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent		
(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)		
EXPOSITIONS TOTALES SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES		
AUTRES EXPOSITIONS DE HORS-BILAN		
Expositions de hors-bilan en valeur notionnelle brute	4 374	4 680
(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(530)	(679)
(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors-bilan)		
EXPOSITIONS DE HORS-BILAN	3 844	4 001
EXPOSITIONS EXCLUES		
(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)		

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Gestion du capital et adéquation des fonds propres

Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR (en millions d'euros)	31/12/2022	30/06/2022
(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan)		
(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement - Investissements publics)		
(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement - Prêts incitatifs)		
(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)		
(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)		
(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)		
(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)		
(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)		
(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)		
(TOTAL DES EXPOSITIONS EXEMPTÉES)		
FONDS PROPRES ET MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE		
Fonds propres de catégorie 1	5 271	5 138
Mesure de l'exposition totale	63 846	59 597
RATIO DE LEVIER		
Ratio de levier (en %)	8,26 %	8,62 %
Ratio de levier (sans l'ajustement dû aux expositions exclues des banques publiques de développement - Investissements du secteur public) (en %)	8,26 %	8,62 %
Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (en %)	8,26 %	8,62 %
Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (en %)		
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en %)		
Exigence de coussin lié au ratio de levier (en %)		
CHOIX DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET EXPOSITIONS PERTINENTES		
Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres		
PUBLICATION DES VALEURS MOYENNES		
Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants		
Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants		
Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	63 846	59 597
Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	63 846	59 597
Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,26 %	8,62 %
Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,26 %	8,62 %

/ EU LR3 - LRSPL : VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES)

En millions d'euros - Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	31/12/2022
TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES), DONT:	59 465
Expositions du portefeuille de négociation	
Expositions du portefeuille bancaire, dont:	59 465
• Obligations garanties	
• Expositions considérées comme souveraines	6 640
• Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	39
• Établissements	1 631
• Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	
• Expositions sur la clientèle de détail	34 468
• Entreprises	14 956
• Expositions en défaut	446
• Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	1 286

/ EU LRA : PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RATIO DE LEVIER

Descriptions des procédures utilisées pour gérer le risque de levier excessif	Le groupe Mobilize F.S. suit le ratio de levier sur une base mensuelle avec une information au niveau du Comité exécutif. Ce ratio est également inclus dans le tableau de bord des risques transmis sur base trimestrielle au Comité des risques du Conseil d'administration. Une limite interne a été fixée et un système d'alerte a été mis en place.
Description des facteurs qui ont eu un impact sur le ratio de levier au cours de la période à laquelle se rapporte le ratio de levier communiqué par l'établissement	Le groupe Mobilize F.S. présente un ratio de levier Bâle III à 8,26 % à fin décembre 2022 contre 8,62 % à fin juin 2022. Le ratio diminue sous l'effet de la hausse de la valeur exposée au risque, à 63,8 Md€ (+ 4,2 Md€ vs fin juin 2022).

7. Pilotage du ratio de levier

Le pilotage du ratio de levier consiste à la fois à calibrer le montant de fonds propres « Tier 1 » (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition levier du groupe (dénominateur du ratio) pour atteindre l'objectif de 8 % minimum de ratio que s'est fixé le groupe, supérieur au minimum de 3 % entériné avec l'adoption du paquet bancaire (CRR 2 / CRD V). Un suivi mensuel s'assure que le ratio de levier est en ligne avec l'objectif fixé.

IV. Risque de crédit

/ EU CRA : INFORMATIONS QUALITATIVES RELATIVES AU RISQUE DE CRÉDIT

Informations qualitatives

(a)	Dans la brève déclaration sur les risques soumise conformément à l'article 435, paragraphe 1, point f), du CRR, indiquer comment le modèle d'entreprise donne naissance aux composants du profil de risque de crédit de l'établissement.	<p>Le groupe Mobilize F.S. a défini une limite globale de coût du risque de crédit pour l'ensemble de ses activités de financement de 1 % des actifs productifs moyens.</p> <p>La typologie de financement réalisée sur la clientèle (prêts affectés à l'achat de véhicules neufs ou d'occasion) et le cadre de gestion rigoureux du financement des réseaux de concessionnaires permettent à Mobilize F.S. d'enregistrer un coût du risque inférieur à 0,5 % en moyenne de cycle.</p> <p>Le business model du groupe Mobilize F.S. qui vise à accompagner les ventes des constructeurs de l'alliance Renault-Nissan par des offres de financement et services attractifs et une qualité de service élevée permet d'atteindre une clientèle premium et un taux d'intervention élevé.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. s'appuie par ailleurs sur une grande connaissance des réseaux de concessionnaire pour parfaitement contrôler ses risques sur cette catégorie d'exposition.</p> <p>La présence du groupe Mobilize F.S. dans certains pays ou régions (Maroc, Amérique Latine) augmente un peu le risque de crédit du groupe.</p>
(b)	Dans la présentation des stratégies et processus visant à gérer le risque de crédit et des politiques destinées à couvrir et atténuer le risque conformément à l'article 435, paragraphe 1, points a) et d), du CRR, indiquer les critères et l'approche utilisés pour définir la politique de gestion du risque de crédit et fixer les limites en matière de risque de crédit.	<p>Dans le cadre de la politique de risque de crédit du groupe, les objectifs de chaque pays en matière de risque à l'origine et de coût du risque comptable sont décidés lors des phases budgétaires et de révisions (processus budgétaire annuel et deux processus de révision chaque année). Ces objectifs tiennent compte des conditions de marché, la tarification devant permettre d'atteindre les objectifs de rentabilité sur actifs pondérés.</p> <p>Les seuils d'alerte en matière de risque de crédit sont basés sur les engagements budgétaires.</p>

Informations qualitatives

<p>(c) Lors de la présentation de la structure et de l'organisation de la fonction de gestion des risques conformément à l'article 435, paragraphe 1, point b), du CRR, indiquer la structure et l'organisation de la fonction de gestion et de contrôle du risque de crédit.</p>	<p>Au niveau du siège, la Direction crédit et data management est organisée en six départements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● le Département des engagements réseaux et grandes flottes : analyse les dossiers au-delà des délégations de pouvoirs des pays pour la clientèle Réseau et pour les entreprises SME/Corporate, soumet les dossiers au Comité des Engagements Groupe en fonction des délégations de pouvoir ; ● le Département modèles réglementaires : développe, contrôle et backteste les modèles IRB-A et de provisionnement IFRS 9 ; présente semestriellement la performance des modèles au Comité exécutif ; demande la validation des modèles IRB-A selon la gouvernance définie ; ● le Département données et projets risques de crédit : est le responsable fonctionnel du calcul mensuel des RWA sur le périmètre IRB-A, du provisionnement IFRS 9 pour tous les pays et des déclarations Anacredit pour certains pays ; pilote des projets à travers des comités ad hoc, comme BCBS239, Loan Origination & Monitoring, Clients connectés ; ● le Département des données a pour objectif la création de valeur par la meilleure utilisation des données : en fournissant et animant un cadre de gouvernance des données Groupe pour rendre les données fiables et interopérables, en industrialisant les chaînes de traitement des données, et en mettant à disposition de l'ensemble du groupe outils, méthodes et compétences Data Science ; ● le Département financement réseaux ; ● le Département crédit et Scoring clientèle. <p>Ces deux derniers départements ont en commun de définir sur leur périmètre respectif (le financement des concessionnaires et des importateurs pour le premier, le financement Grand Public et Entreprises pour le second) les règles Groupe en matière de risque de crédit en fonction des évolutions réglementaires et de conformité, émettent un avis risque sur les nouveaux produits, contrôlent le provisionnement IFRS 9, surveillent les limites établies dans le cadre de l'appétence au risque (RAF) et valident les plans d'action lorsque le niveau de risque est au-dessus du seuil d'alerte, informent le Comité exécutif lors des comités de Crédit mensuels et les membres du Conseil d'administration lors des Comités des Risques du Conseil d'administration trimestriels. Par ailleurs le Département crédit et scoring Clientèle est aussi en charge du développement des scores liés aux processus de crédit (octroi, fraudes, détection de clients fragiles, recouvrement) pour les segments Grand Public et Entreprises.</p> <p>Au niveau des entités locales, l'organisation type se compose d'une direction en charge du risque Clientèle (Particuliers et Entreprises autres que les concessionnaires) et d'une autre direction en charge du risque Réseaux. Dans les pays avec des encours les plus élevés, une autre organisation est possible avec une direction en charge de l'acceptation des nouveaux financements et de la gestion du financement Réseaux, et une autre direction en charge du risque de crédit Clientèle et du recouvrement.</p> <p>La fonction de contrôle du risque de crédit est organisée et structurée comme décrit en partie II-2 Organisation du contrôle des risques et en section (d) de ce tableau.</p>
---	--

#1

#2

#3

#4

#5

Informations qualitatives

<p>(d) Lors de la présentation de l'autorité, du statut et des autres dispositions adoptées pour la fonction de gestion des risques conformément à l'article 435, paragraphe 1, point b), du CRR, spécifier les liens entre les fonctions de gestion du risque de crédit, de contrôle des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne.</p>	<p>La Direction de la gestion des risques assume la fonction de contrôle des risques. À ce titre, elle veille à la cohérence des politiques de risques avec le Risk Appetite Framework ainsi qu'à l'efficacité des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques de l'établissement. Elle influence et challenge les fonctions de pilotage des risques sur leurs méthodologies ainsi que sur les décisions relatives à la prise des risques. Elle contrôle en second niveau l'adéquation du pilotage des principaux risques de RCI Banque avec la politique de Gouvernance des Risques et le 'RAF'. Elle exerce un rôle central dans la surveillance de la conformité des pratiques du Groupe à la réglementation prudentielle (CRD, CRR, guidelines EBA, reporting et demandes BCE).</p> <p>En matière de gestion et de contrôle des risques, le Département d'Audit interne (contrôle de 3^e niveau) intègre dans ses plans annuels la revue des dispositifs de gestion des principaux risques et en particulier, les chaînes du risque clientèle et réseau dans les filiales, les dispositifs ICAAP, ILAAP, ainsi que les systèmes de notation interne des risques de crédit. Il vérifie l'efficacité opérationnelle du cadre global de gouvernance, y compris le cadre de gouvernance des risques, et le respect des politiques et des processus internes, et propose des améliorations aux dispositifs en place.</p> <p>Au niveau des modèles internes de risque de crédit, voir le chapitre 5 - Méthode avancée a) Gouvernance</p>
---	---

/ EU CRB : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES À PUBLIER SUR LA QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS

Informations qualitatives

<p>(a) La portée et les définitions des expositions « en souffrance » (past due) et « dépréciées » (impaired) utilisées à des fins comptables et les différences, le cas échéant, entre les définitions « en souffrance » et « en défaut » (default) à des fins comptables et réglementaires, tel que spécifié par les orientations de l'ABE sur l'application de la définition de défaut, conformément à l'article 178 du CRR.</p>	<p>Depuis le 01/01/2021, Mobilize F.S. applique la nouvelle définition du défaut définies par les Orientations sur l'application du défaut selon l'article 178 du règlement européen n° 575/2013. Le statut défaut réglementaire est la définition retenue pour le classement comptable en stage 3 et en expositions non performantes.</p>
<p>(b) L'importance des expositions en souffrance (plus de 90 jours) non considérées comme dépréciées et les raisons qui l'expliquent.</p>	<p>Les expositions en souffrance (plus de 90 jours) sont toujours dépréciées.</p>
<p>(c) La description des méthodes utilisées pour déterminer les ajustements pour risque de crédit général et spécifique.</p>	<p>Ajustement pour risque de crédit général :</p> <p>Tous les instruments financiers entrant dans le champ de la norme IFRS 9 se voient affecter une dépréciation pour pertes attendues dès l'origine.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● À l'origine, l'instrument est affecté d'une perte de valeur représentant les pertes attendues à 12 mois (Bucket 1) ● En cas de détérioration significative du risque de crédit depuis l'origine ou de restructuration, l'instrument est alors affecté d'une perte de valeur représentant les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de cet instrument (Bucket 2). ● Pour les instruments en défaut (Bucket 3), les provisions sont alors calculées en fonction de l'espérance de récupération compte tenu de leur âge dans le défaut. <p>Ajustement pour risque de crédit spécifique : se référer au paragraphe « Analyses individuelles » dans les pages suivantes.</p>
<p>(d) La définition des expositions restructurées retenue par l'établissement aux fins de l'application de l'article 178, paragraphe 3, point d), du CRR, tel que spécifié par les orientations de l'ABE sur le défaut conformément à l'article 178 du CRR, lorsqu'elle s'écarte de la définition des expositions renégociées figurant à l'annexe V du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 de la Commission.</p>	<p>La définition des expositions restructurées est conforme avec le point (d) de l'article 178 paragraphe (3) du CRR.</p>

1. Exposition au risque de crédit

Mobilize F.S. utilise trois niveaux de classification de créances à risque et détermine les dépréciations sur base individuelle ou collective. La présentation et les principes d'évaluation sont décrits dans la partie A de l'annexe des États financiers consolidés.

Les niveaux de classification sont :

- Bucket 1 : aucune dégradation ou dégradation non significative du risque de crédit depuis l'origination ;
- Bucket 2 : dégradation significative du risque de crédit depuis l'origination ou contrepartie financière non investment grade ;
- Bucket 3 : détérioration telle que la perte est avérée (catégorie du défaut).

Le groupe Mobilize F.S. applique les guidelines EBA/GL/2016/07 « Guidelines on the application of the default definition » émis par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) publiées le 18/01/2017 ainsi que l'EBA/RTS/2016/06 « Final draft RTS on materiality threshold of past due credit obligations » publié le 28/09/2016, pour le déclassement des expositions non performantes.

Les paragraphes suivants décrivent des ajustements spécifiques de provisions, hors modèle.

Créances restructurées

La valeur brute des encours restructurés (y compris les expositions non-performantes), suite à l'ensemble des mesures et des concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 238 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 272 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette valeur brute est dépréciée à hauteur de 78 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 80 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le traitement des créances restructurées (forbearance) est conforme aux orientations du Comité de Bâle et aux recommandations de la Banque Centrale Européenne.

Analyses individuelles

Les ajustements hors modèle faisant suite à une revue individuelle de contreparties SME et Corporate (hors réseau) portent sur un montant total d'expositions saines de 347 M€ fin 2022 (vs 317 M€ fin 2021), et ces ajustements s'élèvent à 24 M€ fin 2022 vs 35 M€ fin 2021.

Ce dispositif a été complété par une analyse sectorielle collective des expositions auprès de clients opérant dans les secteurs d'activité identifiés les plus touchés par la crise Covid-19 et par la crise énergétique (secteurs liés au tourisme ou aux voyages, secteurs soumis à une forte dégradation, selon des analyses externes). Ces expositions ont donc été identifiées comme sujettes à une possible dégradation à court terme. Elles n'ont pas donné lieu à un déclassement particulier, leur couverture reste stable avec une dotation supplémentaire en 2022 de seulement 0,4 M€.

Inflation

Dans un contexte mondial de stagflation, le groupe Mobilize F.S. a réalisé un test de sensibilité – par une démarche prospective – sur son portefeuille clientèle de détail visant à évaluer la fraction de client qui pourrait connaître des difficultés à honorer leur obligation de paiement de leur dette vis-à-vis du groupe Mobilize F.S. due à la contraction de leur reste à vivre (baisse du pouvoir d'achat). Sur la base de ce test de sensibilité, une provision collective de 39 millions d'euros a été constituée, elle vise à couvrir un risque de crédit non encore matérialisé mais qui pourrait se dégrader si la persistance du contexte économique se confirme.

Clients fragiles

Le groupe Mobilize F.S. a mis en œuvre – conformément aux orientations de l'ABE sur l'octroi et le suivi des prêts – un dispositif d'indicateurs d'alerte précoce visant à identifier les clients susceptibles d'avoir des difficultés à honorer leur obligation de paiement vis-à-vis du groupe Mobilize F.S. Le dispositif mis en place permet de classer en trois groupes suivant la sévérité de la probable difficulté financière du client (basse, moyenne, haute). En conséquence, les processus de gestion ont été adaptés au regard du niveau de sévérité. Pour les niveaux de sévérité moyenne et haute et bien que le risque de crédit ne soit pas avéré, les encours de cette clientèle classés en Bucket 1 font l'objet d'une dépréciation ; en 2022 une dotation aux provisions de 8 millions d'euros a été constituée.

#1

#2

#3

#4

#5

/ EU CR 1 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES

En millions d'euros	Valeur comptable brute / Montant nominal			
	Exposition performante		Exposition non performante	
	Dont Bucket 1	Dont Bucket 2	Dont Bucket 2	Dont Bucket 3
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	7 490	7 490		
Prêts et avances	48 959	45 676	3 260	1 030
• Banques centrales	38	38		
• Administrations publiques	90	66	24	10
• Établissements de crédit	52	27	25	
• Autres entreprises financières				
• Entreprises non financières	19 053	17 722	1 314	347
• Dont PME	7 836	7 124	706	278
• Ménages	29 727	27 824	1 897	673
Titres de créance	411	377	34	
• Banques centrales	96	96		
• Administrations publiques	244	210	34	
• Établissements de crédit	69	69		
• Autres entreprises financières	1	1		
• Entreprises non financières	0	0		
Expositions hors bilan	4 585	4 488	97	14
• Banques centrales				
• Administrations publiques	27	25	2	0
• Établissements de crédit	140	139	1	
• Autres entreprises financières				
• Entreprises non financières	2 006	1 913	93	11
• Ménages	2 412	2 411	1	3
TOTAL	61 446	58 032	3 391	1 044
				965

Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions					Collatéral et garanties financières reçues		
Exposition performante			Exposition non performante		Sorties partielles du bilan cumulées	Exposition performante	Exposition non performante
Dont Bucket 1	Dont Bucket 2		Dont Bucket 2	Dont Bucket 3			
(530)	(345)	(184)	(583)	(548)		18 805	200
(2)	0	(1)	(4)	(4)		8	2
0	0					52	
(139)	(79)	(61)	(171)	(154)		14 293	114
(95)	(54)	(41)	(147)	(131)		2 099	61
(389)	(266)	(122)	(408)	(390)		4 452	84
0	0						
0	0						
0	0						
(11)	(7)	(5)	(1)	0			
0	0	0	0	0			
0	0	0					
(9)	(5)	(4)	(1)	0			
(2)	(1)	0	0	0			
(541)	(352)	(188)	(584)	(549)		18 805	200

#1

#2

#3

#4

#5

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Risque de crédit

/ EU CR1-A : ÉCHÉANCE DES EXPOSITIONS

En millions d'euros	Valeur exposée au risque nette					Aucune échéance déclarée	Total
	À vue	< 1 an	> 1 et <= 5 ans	> 5 ans			
Prêts et avances	473	24 695	23 311	396			48 876
Titres de créance		331	9			70	411
TOTAL	473	25 026	23 321	396		70	49 287

/ EU CR2 : VARIATIONS DU STOCK DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS

En millions d'euros	Valeur comptable brute
STOCK INITIAL DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS	1 051
Entrées dans les portefeuilles non performants	430
Sorties hors des portefeuilles non performants	451
Sorties dues à des sorties de bilan	107
Sorties dues à d'autres situations	344
STOCK FINAL DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS	1 030

/ EU CR2A : VARIATIONS DU STOCK DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS ET RECOUVREMENTS NETS CUMULÉS LIÉS

Non applicable car les expositions non performantes sont inférieures à 5 % du total des expositions

/ EU CQ1 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RENÉGOCIÉES

En millions d'euros	Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées dont non performante restructurée
	Renégociées non performantes				Expositions renégociées performantes	Expositions renégociées non performantes	
	Renégociées performantes	Dont en défaut	Dont dépréciées				
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue							
Prêts et avances	118	120	120	120	(16)	(62)	4
• Banques centrales							
• Administrations publiques							
• Établissements de crédit							
• Autres entreprises financières							
• Entreprises non financières	7	12	12	12	0	(7)	0
• Ménages	111	108	108	108	(16)	(55)	3
Titres de créance							
Engagements de prêt donnés							
TOTAL	118	120	120	120	(16)	(62)	4

/ EU CQ2 : QUALITÉ DE LA RENÉGOCIATION

Non applicable car les expositions non performantes sont inférieures à 5 % du total des expositions

/ EU CQ3 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR NOMBRE DE JOURS EN SOUFFRANCE

En millions d'euros	Valeur comptable brute / Montant nominal										
	Exposition performante			Exposition non performante							
	Non échu ou échu ≤ 30 jours	Échu > 30 j et ≤ 90 jours		Probablement dû ou échu ≤ 90 jours	Échu > 90 et ≤ 180 jours	Échu > 180 et ≤ 365 jours	Échu > 1 et ≤ 2 ans	Échu > 2 et ≤ 5 ans	Échu > 5 et ≤ 7 ans	Échu > 7 ans	Dont défaut
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	7 490	7 490									
Prêts et avances	48 959	48 912	47	1 030	856	57	59	49	10	0	1 030
Banques centrales	38	38									
Administrations publiques	90	90	0	10	9	0	0	1			10
Établissements de crédit	52	52									
Autres entreprises financières											
Entreprises non financières	19 053	19 022	31	347	303	20	5	14	4		347
• dont PME	7 836	7 814	22	278	243	19	3	9	4		278
Ménages	29 727	29 711	17	673	544	36	53	34	6	0	673
Titres de créance	411	411									
Banques centrales	96	96									
Administrations centrales	244	244									
Établissements de crédit	69	69									
Autres entreprises financières	1	1									
Entreprises non financières	0	0									
Expositions hors bilan	4 585			14							14
Banques centrales											
Administrations publiques	27			0							0
Établissements de crédit	140										
Autres entreprises financières											
Entreprises non financières	2 006			11							11
Ménages	2 412			3							3
TOTAL	61 446	56 813	47	1 044	856	57	59	49	10	0	1 044

#1

#2

#3

#4

#5

/ EU CQ4 : QUALITÉ DES EXPOSITIONS NON PERFORMANTES PAR SITUATION GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	Valeur comptable / montant nominal brut					Provisions sur les engagements de financement et de garanties données	Variation négative de la JV du risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performant	Dont en défaut	Dont soumises à dépréciation	Dépréciation cumulée		
EXPOSITIONS AU BILAN	50 400	1 030	1 030	50 330	(1 113)		
France	17 482	362	362	17 413	(345)		
Allemagne	7 883	63	63	7 883	(70)		
Grande-Bretagne	5 226	40	40	5 226	(155)		
Italie	5 887	95	95	5 887	(104)		
Espagne	4 004	84	84	4 004	(110)		
Brésil	1 811	110	110	1 811	(94)		
Corée du sud	1 408	36	36	1 408	(42)		
Suisse	824	11	11	824	(7)		
Pologne	752	42	42	752	(22)		
Portugal	603	6	6	603	(11)		
Pays-Bas	686	7	7	686	(3)		
Autres pays	3 832	174	174	3 831	(151)		
EXPOSITIONS HORS-BILAN	4 599	14	14			(12)	
France	2 178	10	10			(10)	
Allemagne	717	1	1			(1)	
Grande-Bretagne	336	0	0			0	
Italie	447	1	1			(1)	
Espagne	105					0	
Brésil	73						
Corée du sud	2					0	
Suisse	68	1	1			0	
Pologne	178	1	1			0	
Portugal	23					0	
Pays-Bas	75						
Autres pays	397	0	0			(1)	
TOTAL	54 999	1 044	1 044	50 330	(1 113)	(12)	

/ EU CQ5 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES ACCORDÉS À DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Var - de JV du risque de crédit sur expo non performantes
	Dont non performant	Dont en défaut	Dont prêts et avances soumis à dépréciation			
Agriculture, sylviculture et pêche	80	3	3	80	(3)	
Industries extractives	7	0	0	7	0	
Industrie manufacturière	785	25	25	785	(22)	
Production et distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné	103	1	1	103	(1)	
Production et distribution d'eau	74	3	3	74	(1)	
Construction	1 242	50	50	1 242	(44)	
Commerce	13 082	121	121	13 082	(121)	
Transport et stockage	536	27	27	536	(18)	
Hébergement et restauration	146	7	7	146	(5)	
Information et communication	153	4	4	153	(5)	
Activités financières et d'assurance	9	1	1	9	(1)	
Activités immobilières	136	7	7	136	(6)	
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	661	23	23	661	(21)	
Activités de services administratifs et de soutien	1 209	34	34	1 209	(28)	
Adm. publique et défense, sécurité sociale obligatoire	179	10	10	179	(8)	
Enseignement	153	9	9	153	(6)	
Santé humaine et action sociale	394	9	9	394	(9)	
Arts, spectacles et activités récréatives	72	3	3	72	(3)	
Autres services	379	9	9	379	(7)	
TOTAL	19 399	347	347	19 399	(311)	

/ EU CQ6 : ÉVALUATION DES SÛRETÉS - PRÊTS ET AVANCES

Non applicable car les expositions non performantes sont inférieures à 5 % du total des expositions.

/ EU CQ7 : SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET EXÉCUTION

En millions d'euros	Valeur à la compta. initiale	Variations négatives cumulées
Immobilisations corporelles (PP&E)		
Autre que PP&E		
Biens immobiliers résidentiels		
Biens immobiliers commerciaux		
Biens meubles (automobiles, navires, etc.)		
Actions et titres de créance		
Autres sûretés		
TOTAL		

/ EU CQ8 : SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET EXÉCUTION - VENTILATION PAR DATE D'ÉMISSION

Non applicable car les expositions non performantes sont inférieures à 5 % du total des expositions.

Les trois tableaux suivants fournissent des informations sur les expositions soumises à des moratoires législatifs et non législatifs sur les remboursements de prêts appliqués à la lumière de la crise Covid-19, sur les expositions nouvellement créées soumises à des systèmes de garantie publique, et le provisionnement associé.

INFORMATIONS SUR LES PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS

	Valeur comptable brute								
	Performants				Non performants				
				Dont: expositions comptabilisant l'objet de mesures de renégociation	Dont: instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (étape 2)			Dont: paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	
Prêts et avances soumis à des moratoires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• dont: ménages	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont: garantis par des biens immobiliers résidentiels	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• dont: sociétés non financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont: petites et moyennes entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont: garantis par des biens immobiliers commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit								Valeur comptable brute
Performants				Non performants				
	Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont: instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (étape 2)		Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont: paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours		Entrées d'expositions non performantes	
	0	0	0	0	0	0	0	
	0	0	0	0	0	0	0	
	0	0	0	0	0	0	0	
	0	0	0	0	0	0	0	
	0	0	0	0	0	0	0	
	0	0	0	0	0	0	0	

À fin décembre 2022, le groupe Mobilize F.S. n'a plus aucune exposition faisant l'objet d'un report d'échéance non expiré dans le cadre des moratoires liés à la crise Covid-19 (vs 0,7 M€ à fin décembre 2021).

#1

#2

#3

#4

#5

/ VENTILATION DES PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE DU MORATOIRE

	Nombre de débiteurs	Valeur comptable brute		
			Dont: moratoires législatifs	Dont: qui ont expiré
Prêts et avances pour lesquels un moratoire a été proposé	116 819	900 391 480		
Prêts et avances soumis à des moratoires (accordés)	111 080	835 013 494	163 051 520	835 013 494
• dont: ménages		235 868 146	94 843 556	235 868 146
• dont: garantis par des biens immobiliers résidentiels		0	0	0
• dont: sociétés non financières		599 145 348	68 207 964	599 145 348
• dont: petites et moyennes entreprises		367 566 530	58 645 780	367 566 530
• dont: garantis par des biens immobiliers commerciaux		0	0	0

Échéance résiduelle des moratoires				
≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 9 mois	> 9 mois ≤ 12 mois	> 1 an
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0

Les encours ayant bénéficié de mesures de moratoires durant la crise Covid-19 s'élèvent à 835 M€ à fin décembre 2022, et tous les contrats ont désormais repris leur cycle de facturation.

#1

#2

#3

#4

#5

/ INFORMATIONS SUR LES NOUVEAUX PRÊTS ET AVANCES ÉMIS ET FOURNIS EN VERTU DES NOUVEAUX RÉGIMES DE GARANTIE PUBLICS INTRODUITS EN RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

	a	b	c	d
	Valeur comptable brute	Montant maximum de garantie pouvant être pris en considération	Valeur comptable brute	
	dont: renégociés	Garanties publiques reçues	Entrées d'expositions non performantes	
1 Nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publics	0	0	0	0
2 <i>dont : ménages</i>	0			0
3 <i>dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	0			0
4 <i>dont : sociétés non financières</i>	0	0	0	0
5 <i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	0			0
6 <i>dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	0			0

Le groupe Mobilize F.S. n'a pas octroyé de prêts soumis à des régimes de garantie publics.

2. Dispositif de gestion du risque de crédit

Pour la Clientèle comme pour les Réseaux, la politique de prévention des risques de crédit vise à s'assurer de l'atteinte des objectifs de coût du risque fixés dans le cadre du processus budgétaire pour chaque pays, et pour chacun de ses marchés principaux.

Le groupe Mobilize F.S. utilise des systèmes avancés de score et, à chaque fois que l'information est disponible, des bases de données externes pour évaluer la capacité des clients particuliers et entreprises à faire face à leurs engagements. Un système de notation interne est également utilisé pour évaluer les prêts aux concessionnaires. Le groupe Mobilize F.S. monitorise constamment sa politique d'acceptation pour tenir compte des conditions de l'environnement économique.

Gestion du risque de crédit – Clientèle de détail

L'environnement est resté incertain et contrasté en 2022. Les crises ukrainienne et énergétique ont entraîné des chocs inflationnistes en Europe, les plans de soutien à l'économie et d'accompagnement des situations personnelles de chômage partiel mis en place lors de la survenance de la pandémie de la Covid-19 ont pris fin.

Qualité de la nouvelle production

L'année 2022 a été marquée par une précarité de la situation économique – ralentissement de la croissance et hausse de l'inflation – et par des tensions géopolitiques (guerre en Ukraine). En conséquence, la politique d'acceptation pour les nouveaux financements a été prudente et s'est exprimée par une amélioration du risque de crédit sur les nouveaux financements.

Par ailleurs, le groupe Mobilize F.S. a renforcé – conformément aux orientations de l'ABE sur l'octroi et le suivi des prêts – son corpus de règles d'octroi et d'indicateurs de suivi du risque de crédit.

Recouvrement des créances impayées

Le stock de prêts non performant a baissé de 2 % en 2022 pour s'établir à 1 030 millions d'euros fin 2022 contre 1 051 millions d'euros fin 2021. Cette performance est le résultat d'un ensemble d'actions visant à réduire la durée des phases de traitement des créances impayées et à améliorer la prévention de passage en défaut.

Dépréciations collectives hors modèles statistiques

En 2022, le groupe Mobilize F.S. a mis en œuvre – compte tenu du contexte économique décrit plus haut – deux types de dépréciation collective sur son portefeuille de créances performantes de la clientèle de détail pour prévenir d'une probable hausse du risque de crédit probable relatif à :

- l'augmentation généralisée des prix plus élevée que celle des salaires ;
- la difficulté de certains ménages d'honorer leur obligation de paiement de crédit vis-à-vis du groupe Mobilize F.S. de par leur fragilité financière.

Ces deux approches ont été décrites un peu plus haut dans la section 1. Exposition au risque de crédit. Les ajustements couvrent également des clients identifiés comme fragiles à l'aide d'arbres de décision, de scores, ou de données externes (comme au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie). L'année 2022 aura été marquée par un élargissement géographique de cette approche à l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, au Portugal et au Maroc.

Dans le contexte particulier de l'exercice, l'ensemble des ajustements complémentaires et hors modèles s'élève à fin 2022 à un stock de 107 M€ hors couverture « forward looking ». Parmi ces 107 M€, l'ajustement concernant le risque inflation contribue à hauteur de 43 M€, et celui des clients identifiés comme fragiles à hauteur de 17 M€ (en stock).

Au niveau du portefeuille de la clientèle Entreprise, le département crédit & scoring clientèle surveille avec les filiales leur coût du risque, s'assure de sa bonne compréhension et analyse, et anime les plans d'actions destinés à atteindre les objectifs fixés. Les conditions d'octroi sont notamment soumises à des règles centrales strictes, et la gestion des financements et de leur recouvrement fait l'objet de suivis approfondis. Les performances des filiales en matière de qualité d'acceptation et d'efficacité du recouvrement sont analysées dans le cadre du reporting risque mensuel, et elles sont présentées au Corporate par les filiales lors de comités dont la fréquence varie en fonction de la significativité du pays et de son actualité.

Un suivi et une synthèse sont effectués en Comité de Crédit Groupe, animé par la Direction Crédit et Data Management et qui rassemble également sous l'autorité du Directeur général, le Directeur Finance Trésorerie, le Directeur Comptabilité et Contrôle de la Performance, le Directeur de la gestion des risques, le Directeur commercial & Stratégie.

Gestion du risque de crédit – Réseaux de distribution

Au niveau de chaque filiale et en central, la clientèle Réseaux est suivie périodiquement grâce à un ensemble d'indicateurs de risque permettant d'évaluer la qualité du risque de crédit de chaque contrepartie à court et moyen terme. Un dispositif de gradation du risque de crédit permet de classer les contreparties en trois statuts (incidenté, pré-alerte et douteux) qui déclenchent des traitements et des plans de remédiations adaptés. Ces actions de réduction du risque de crédit sont définies au sein de comités au niveau des entités, qui réunissent les directeurs locaux des constructeurs et de Mobilize F.S. en relation avec le réseau.

Résultat à fin décembre 2022 pour l'activité clientèle

La norme de provisionnement IFRS 9 est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2018 à l'ensemble des entités du périmètre de consolidation du groupe Mobilize F.S. Deux méthodologies distinctes ont été déployées selon la taille de l'entité considérée :

- une méthode fondée sur l'utilisation des modèles internes de comportement et de taux de perte (France, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Corée du Sud, Brésil), dans laquelle l'affectation en Bucket 1 / Bucket 2 des expositions est réalisé en fonction du rating issu des modèles de comportement, et de son évolution depuis l'origination. Les créances restructurées sont déclassées en Bucket 2, le classement en Bucket 3 correspondant quant à lui au statut défaut. La provision actualisée est déterminée en fonction de paramètres de risque point-in-time faisant l'objet d'un ajustement forward looking ;
- pour les autres entités en méthode standard, les provisions sont calculées grâce à des matrices de transition appliquées à la balance âgée du portefeuille. Le déclassé en Bucket 2 s'applique aux créances présentant un arriéré de plus de 30 jours à la date de clôture, ou ayant enregistré un impayé dans les 12 derniers mois, ainsi qu'aux créances restructurées.

La charge du risque clientèle cumulée atteint 0,55 % des actifs productifs moyens en 2022, contre 0,26 % en 2021. Elle s'explique principalement par :

- des abandons nets de récupérations à 100 M€ (vs 115 M€ en 2021), soit 0,26 % des encours moyens ;
- une dotation sur les encours en défaut Bucket 3 de 27 M€ (vs 65 M€ en 2021), bénéficiant de la reprise de l'expertise Fraudes pour 14 M€ ;
- une dotation de provision de 81 M€ sur les encours sains (vs une reprise de 82 M€ en 2021) dont :
 - une dotation de 36 M€ au titre du forward-looking,
 - une dotation de 39 M€ d'expertise concernant le risque inflation,
 - une dotation de 8 M€ d'expertise concernant les clients fragiles,
 - une reprise de 27 M€ d'expertise sur les clients avec des moratoires expirés.

Les encours non performants clientèle sont en très légère baisse, passant de 989 M€ à fin décembre 2021 à 979 M€ à fin décembre 2022, leur part dans l'encours global diminuant de 2,52 % à 2,44 % en un an.

Résultat à fin décembre 2022 pour l'activité réseaux

Le groupe Mobilize F.S. a maintenu sa politique de soutien aux constructeurs et à leurs réseaux de distribution par la mise à disposition de solutions de financement adaptées. À ce titre, le pilotage des stocks en lien avec les constructeurs et leur adéquation avec les situations de marché est resté une priorité. Après la crise Covid-19 en 2020 et la crise des semi-conducteurs en 2021, l'exercice 2022 a été marqué par une hausse des encours à la fin de l'année.

En 2022, le groupe Mobilize F.S. a stabilisé sa présence à l'international et accompagné le développement des marques de l'Alliance et de leurs réseaux. De plus, dans plusieurs pays, Mobilize F.S. a commencé à financer des importateurs.

L'encours réseaux sur l'ensemble du périmètre d'intervention a augmenté de 3,6 Md€ par rapport à 12/2021 pour s'établir à 10,4 Md€ à 12/2022.

Le coût du risque 2022 est en reprise de 22 M€. L'effet venant de la hausse des encours a été plus que compensé par la réduction de l'ajustement du forward looking suite à la mise en place de modèles internes plus adaptés à notre activité de financement des concessionnaires, en lieu et place du modèle « path generator » des Stress Tests EBA.

Les encours non performants sont en très légère baisse, passant de 67 M€ à fin décembre 2021 à 50 M€ à fin décembre 2022, leur part dans l'encours global diminuant de 0,9 % à 0,5 % en un an.

En 2022, le montant des abandons nets des récupérations s'élève à seulement 7,1 M€ (dont Espagne 6,6 M€ et UK 0,5 M€), ce qui confirme la bonne maîtrise du risque sur le financement Réseaux.

L'encours des créances restructurées se limite quant à lui à 2,6 M€, un niveau très faible bien qu'en hausse de 0,5 M€ par rapport à l'année dernière.

3. Diversification de l'exposition du risque de crédit

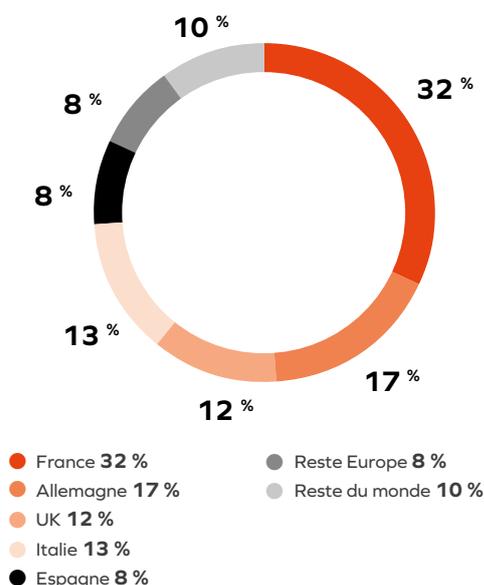
L'encours productif clientèle consolidé à fin décembre 2022 est en croissance par rapport à fin décembre 2021, à 38,9 milliards d'euros. Il est porté par l'augmentation des montants moyens financés qui impacte positivement les nouveaux financements. Il est réparti sur 21 pays, avec une forte représentation de l'Europe à hauteur de 91% du total et des pays homologués pour l'utilisation des modèles IRB France, Italie, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni et Corée du Sud; les encours faisant l'objet de modèles IRB représentent environ 85% du total des encours. Les filiales du groupe en France, au Royaume-Uni et dans les pays

d'Amérique Latine sont celles avec la plus forte croissance. La filiale coréenne enregistre, elle, une baisse de son encours productif clientèle de - 11,7%. Le poids des sept marchés principaux du groupe Mobilize F.S. (homologués IRB mentionnés ci-dessous plus le Brésil reste quasiment stable à 89% du total en 2022.

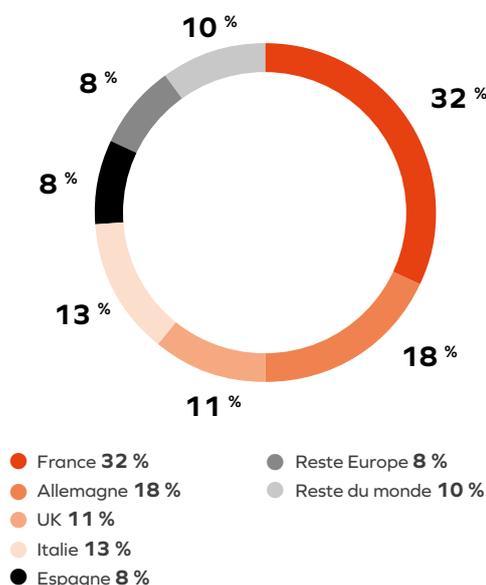
S'agissant de la répartition par produits de l'activité clientèle, le crédit représente 59% des encours nets à fin 2022, la location financière 38% (en hausse de 1 point par rapport à fin 2021), et enfin la location opérationnelle (dont location de batteries), à 4%, est stable.

Exposition au risque de crédit activité clientèle de détail

/ CLIENTÈLE 12/2022



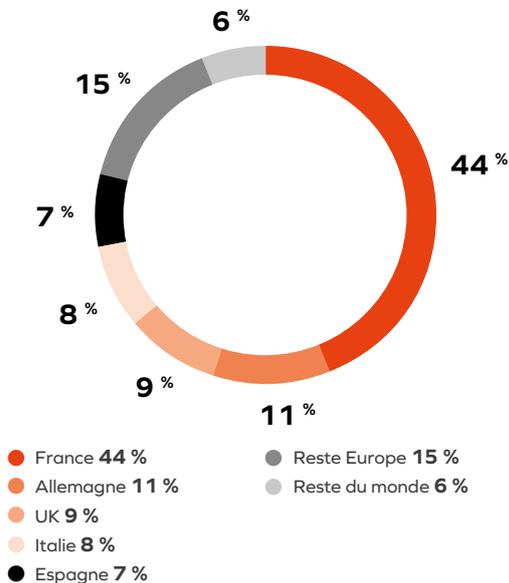
/ CLIENTÈLE 12/2021



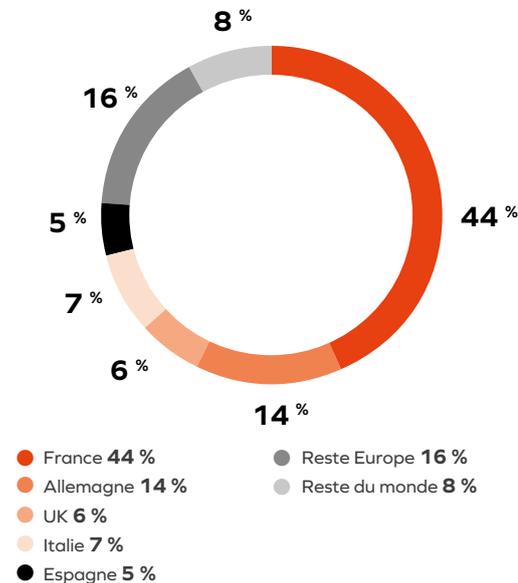
L'encours réseaux est réparti sur 24 pays consolidés avec une forte prépondérance de l'Europe. Il se situe au global à 10,4 milliards d'euros. La répartition des encours par pays est relativement stable à l'exception d'une baisse de 3 points sur l'Allemagne et d'une hausse équivalente au UK.

Exposition au risque de crédit activité réseau

/ RÉSEAU 12/2022



/ RÉSEAU 12/2021



4. Actifs pondérés

Le groupe Mobilize F.S. utilise la méthode avancée pour évaluer le risque de crédit pour les encours de la clientèle dans les pays suivants : France, Allemagne, Espagne, Italie, Corée du Sud et Royaume-Uni. Pour tous les autres expositions et risques, le groupe Mobilize F.S. utilise la méthode standard.

5. Méthode avancée

Le groupe Mobilize F.S. a retenu les méthodes les plus avancées proposées par la réforme dite Bâle II / III pour la mesure et la surveillance de ses risques de crédit, l'ensemble des paramètres est donc estimé en interne. Les valorisations sont appliquées au calcul des risques sur les expositions des marchés Grand Public, Entreprises et Réseaux. Six grands pays (Allemagne, Espagne, France, Italie, Corée du Sud et Royaume-Uni) ⁽¹⁾ sont traités selon l'approche avancée basée sur les notations internes.

Pour l'ensemble de ces périmètres, le groupe Mobilize F.S. a obtenu les autorisations suivantes :

- pour la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, homologuée en janvier 2008 ;
- pour le Royaume-Uni, homologuée en janvier 2010 ;
- pour la Corée, homologuée en juin 2011.

Suite à l'approbation du superviseur, les portefeuilles Corporate (hors réseau) de l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne sont depuis 2021 traités en méthode standard.

Les modèles de risque de crédit déployés au sein du groupe font l'objet d'inspections sur site du superviseur donnant lieu à des obligations et/ou des recommandations et le cas échéant à la mise en place de marges additionnelles temporaires sur les paramètres estimés par l'établissement.

a) Gouvernance

Les modèles internes de risque de crédit sont soumis au dispositif de gestion des risques et sont encadrés par une procédure de Gouvernance fixant les rôles et responsabilités de chaque intervenant permettant d'assurer l'indépendance des différents niveaux de contrôles. Cette procédure est validée par le Comité des risques qui est la plus haute instance de décision de l'établissement relativement aux modèles internes.

Le premier niveau de contrôle est assuré par les équipes de la Direction Crédit et Data Management en charge de :

- la qualité des données provenant des filiales ;
- les méthodologies de modélisation ;
- les développements et mise en œuvre des modèles ;
- l'implémentation et l'insertion opérationnelle ;
- le suivi de la performance et de la pertinence des modèles à travers les exercices de backtesting et recalibrage.

Le second niveau de contrôle est assuré par les équipes du Service de Contrôle des Risques du Département risque et réglementation bancaire qui revoit de façon indépendante les travaux réalisés par les équipes de la Direction Crédit. Ces travaux sont encadrés par une procédure de validation, sont restitués lors d'un Comité de Validation et font l'objet d'un rapport de validation. Lors des missions de validation de second niveau, les équipes de la Direction Crédit et Data Management sont amenées à justifier leurs travaux et leurs choix méthodologiques par des argumentaires et des pistes d'audit.

Les évolutions apportées aux modèles ainsi que les exercices de suivi récurrents font l'objet de communications avec le Superviseur, encadrées par une procédure interne conforme avec les exigences du règlement délégué (UE) n° 529/2014 du 20 mai 2014 pour les extensions et modifications à l'approche de notation interne.

Ces procédures prévoient, selon la matérialité du changement apporté, de communiquer au Superviseur :

- une application package pour approbation ;
- une notification préalable au changement (ex ante) ;
- une notification postérieure au changement (ex post).

La Gouvernance interne prévoit la validation préalable de chaque communication avec le Superviseur, par les différentes instances de décision, en fonction de sa matérialité.

Par ailleurs, la Gouvernance prévoit des reporting récurrents aux instances de décisions où sont présentés les niveaux de risques, les conclusions des exercices récurrents ainsi que des revues indépendantes, le suivi des recommandations internes et externes.

Enfin, la Direction de l'Audit interne assure le troisième niveau de contrôle et évalue par des inspections périodiques, l'efficacité et la conformité du dispositif de gestion et de Gouvernance des modèles internes.

1) Pour ces six pays, certains portefeuilles sont traités selon l'approche standard (exemples : marché Entreprises du Royaume-Uni, très grandes entreprises hors France). Par ailleurs, la Corée n'est pas concernée par l'activité Réseaux.

b) Système d'information

La base commune des risques (BCR) compile les données liées au risque de crédit provenant des applicatifs d'acceptation, de gestion et comptables, sur les trois marchés et pour les pays les plus significatifs.

La BCR alimente un environnement décisionnel permettant de réaliser des analyses de risque et le progiciel Banking Cloud calcule le ratio de solvabilité. Banking Cloud est également alimenté par des données en provenance du système de gestion des opérations de refinancement et de l'outil de consolidation.

Les données collectées et calculées dans ces systèmes d'information sont contrôlées techniquement et fonctionnellement tout au long de la chaîne de production, de la collecte des informations à partir des systèmes amont jusqu'aux résultats finaux. Ces contrôles qualité font l'objet d'un suivi mensuel et sont situés au niveau de la chaîne de production en fonction de la criticité de la donnée.

Suite à l'analyse de ces contrôles, des plans d'actions sont mis en œuvre.

Le système d'information mis en place permet de disposer des axes d'analyse nécessaires pour expliquer l'évolution des actifs pondérés. Ainsi, des états mensuels affichent les composantes du montant d'actifs pondérés au titre de la méthode avancée (probabilité de défaut, pertes en cas de défaut, expositions, pertes attendues, etc.) selon plusieurs critères :

- un découpage des encours sains et des encours en défaut, par type de financement ;
- une séparation entre les expositions provenant du bilan et celles provenant du hors-bilan ;
- une ventilation par pays ;
- une répartition par catégorie de clientèle (particuliers, professionnels personnes physiques, petites entreprises, moyennes et grandes entreprises selon le chiffre d'affaires, très grandes entreprises et le réseau de concessionnaires) ;
- une distribution selon les caractéristiques du client (âge du client ou de l'entreprise, secteur d'activité...), selon les caractéristiques du financement (durée initiale, montant d'apport...) et selon les caractéristiques du bien financé (véhicule neuf ou occasion, modèles...).

Ces axes sont également utilisés pour l'analyse mensuelle du coût du risque.

c) Segmentation des expositions en méthode avancée

L'ensemble des informations chiffrées relatives aux expositions en risque de crédit concerne les expositions brutes, c'est-à-dire avant application des Facteurs de Conversion en Équivalent Crédit et des Techniques de Réduction des Risques.

Les taux moyens de pondération (risques pondérés/expositions) s'élèvent à 44 % pour le portefeuille Clientèle de détail et à 57 % pour le portefeuille Entreprises en méthode de notation interne avancée et 97 % pour le portefeuille en méthode fondation.

Le montant des pourcentages FCEC (Facteur de Conversion des Expositions de Crédit) est fixé à 100 % en méthode avancée.

/ EU CRE - EXIGENCES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES RELATIVES À L'APPROCHE NI

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 452, point a), du CRR	a)	L'autorisation du recours à l'approche ou des modalités de la transition, accordée par les autorités compétentes.	Partie IV-5 - Méthode Avancée
Article 452, point c), du CRR	b)	<p>c) Les mécanismes de contrôle des systèmes de notation aux différents stades de l'élaboration, des contrôles et des modifications du modèle, y compris des informations sur :</p> <p>i) la relation entre la fonction de gestion du risque et la fonction d'audit interne ;</p> <p>ii) le réexamen du système de notation ;</p> <p>iii) la procédure visant à assurer l'indépendance de la fonction chargée de la révision des modèles vis-à-vis des fonctions responsables de leur élaboration ;</p> <p>iv) la procédure visant à faire en sorte que les fonctions chargées de l'élaboration et de la révision des modèles soient tenues de rendre des comptes.</p>	<p>i) Partie IV-5 a) Gouvernance</p> <p>ii) Partie IV- 5 h) Procédure de surveillance de la notation interne</p> <p>iii) Partie IV-5 a) Gouvernance</p> <p>iv) Partie IV-5 a) Gouvernance</p>
Article 452, point d), du CRR	c)	Le rôle des fonctions impliquées dans l'élaboration, l'approbation et les modifications ultérieures des modèles de risque de crédit.	Partie IV-5 a) Gouvernance
Article 452, point e), du CRR	d)	Le périmètre et le contenu principal des déclarations relatives aux modèles de risque de crédit.	Partie IV-5 a) Gouvernance
Article 452, point f), du CRR	e)	<p>Une description du processus de notation interne pour chaque catégorie d'expositions, y compris le nombre de modèles principaux utilisés pour chaque portefeuille, et une analyse succincte des principales différences entre les modèles d'un même portefeuille, portant sur :</p> <p>i) les définitions, méthodes et données servant à l'estimation et à la validation de la PD, y compris la manière dont les PD sont estimées pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'existence ou non de planchers réglementaires et les facteurs expliquant les différences observées entre la PD et les taux de défaut effectifs au moins pour les trois dernières périodes ;</p> <p>ii) le cas échéant, les définitions, méthodes et données servant à l'estimation et à la validation de la LGD, telles que les méthodes utilisées pour calculer la LGD en cas de ralentissement économique, la manière dont les LGD sont estimées pour les portefeuilles à faible taux de défaut et le temps écoulé entre le déclenchement du défaut et la disparition de l'exposition ;</p> <p>iii) le cas échéant, les définitions, méthodes et données servant à l'estimation et à la validation des facteurs de conversion, y compris les hypothèses utilisées pour la dérivation de ces variables.</p>	<p>i) Partie 5 d)i)Description du processus de notation interne</p> <p>ii)Partie 5 e)Axe transaction – paramètre Pertes en cas de défaut (LGD)</p> <p>iii)Partie 5 f)Facteur de conversion</p>

#1

#2

#3

#4

#5

/ EU CR6 - APPROCHE NI - EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET FOURCHETTE DE PD

Probabilités de défaut (en millions d'euros)	Expositions au bilan	Expositions de hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne pondérée
A-IRB Entreprises					
0,00 à < 0,15	49			49	0,06 %
0,00 à < 0,10	49			49	0,06 %
0,10 à < 0,15					
0,15 à < 0,25					
0,25 à < 0,50	161	6	1,0	168	0,41 %
0,50 à < 0,75	868	47	1,0	915	0,60 %
0,75 à < 2,50	5 549	477	1,0	6 026	1,48 %
0,75 à < 1,75	3 944	142	1,0	4 086	1,23 %
1,75 à < 2,50	1 605	335	1,0	1 940	2,01 %
2,50 à < 10,00	2 085	208	1,0	2 293	3,89 %
2,50 à < 5,00	1 701	150	1,0	1 851	3,28 %
5,00 à < 10,00	384	58	1,0	442	6,43 %
10,00 à < 100,00	269	18	1,0	288	15,33 %
10,00 à < 20,00	206	17	1,0	223	11,49 %
20,00 à < 30,00	48	1	1,0	50	26,18 %
30,00 à < 100,00	15	0	1,0	15	36,22 %
100,00 (Défaut)	35	5	1,0	41	100,00 %
SOUS-TOTAL A-IRB ENTREPRISES	9 017	761	1,0	9 778	2,75 %
A-IRB Entreprises SME					
0,00 à < 0,15	9	1	1,0	9	0,04 %
0,00 à < 0,10	9	1	1,0	9	0,04 %
0,10 à < 0,15					
0,15 à < 0,25					
0,25 à < 0,50	82	1	1,0	83	0,37 %
0,50 à < 0,75	609	32	1,0	640	0,61 %
0,75 à < 2,50	355	31	1,0	386	1,44 %
0,75 à < 1,75	233	29	1,0	262	1,19 %
1,75 à < 2,50	122	2	1,0	124	1,97 %
2,50 à < 10,00	388	13	1,0	401	4,61 %
2,50 à < 5,00	251	3	1,0	254	3,35 %
5,00 à < 10,00	137	10	1,0	147	6,77 %
10,00 à < 100,00	166	10	1,0	176	22,27 %
10,00 à < 20,00	58	7	1,0	66	11,99 %
20,00 à < 30,00	83	2	1,0	85	26,43 %
30,00 à < 100,00	25	0	1,0	25	35,10 %
100,00 (Défaut)	28	0	1,0	28	100,00 %
SOUS-TOTAL A-IRB ENTREPRISES SME	1 637	87	1,0	1 724	5,54 %

Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée (années)	Exposition pondérée après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
7	17,45 %	1,0	3	5,52 %	0	0
7	17,45 %	1,0	3	5,52 %	0	0
48	18,39 %	1,0	35	20,61 %	0	0
1 290	18,08 %	1,0	326	35,62 %	1	(1)
3 770	24,05 %	1,0	3 489	57,90 %	23	(17)
2 049	17,32 %	1,0	1 546	37,83 %	9	(5)
1 721	38,21 %	2,0	1 943	100,17 %	15	(12)
1 340	21,31 %	1,0	1 567	68,33 %	19	(14)
989	22,17 %	1,0	1 202	64,93 %	14	(9)
351	17,72 %	2,0	365	82,58 %	5	(4)
326	24,65 %	2,0	357	124,17 %	11	(7)
296	24,53 %	2,0	265	119,10 %	6	(3)
22	26,17 %	1,0	73	147,10 %	3	(3)
8	21,36 %	1,0	19	123,53 %	1	(1)
194	49,57 %	2,0	27	66,74 %	19	(9)
6 975	22,84 %	1,0	5 803	59,35 %	73	(46)
12	18,56 %	1,0	0	2,79 %	0	0
12	18,56 %	1,0	0	2,79 %	0	0
256	22,37 %	1,0	13	15,48 %	0	0
392	18,76 %	1,0	169	26,46 %	1	(1)
496	19,81 %	1,0	166	42,96 %	1	(3)
136	18,93 %	2,0	121	46,22 %	1	(3)
360	21,66 %	1,0	45	36,09 %	1	0
399	19,99 %	1,0	196	48,85 %	4	(1)
276	20,18 %	1,0	109	42,82 %	2	(1)
123	19,67 %	1,0	87	59,26 %	2	(1)
178	19,09 %	1,0	131	74,33 %	8	(4)
91	19,12 %	1,0	48	73,08 %	2	(1)
66	18,93 %	1,0	63	73,96 %	4	(1)
21	19,58 %	1,0	20	78,85 %	2	(1)
40	81,11 %	1,0	21	75,66 %	21	(15)
1 773	20,50 %	1,0	696	40,39 %	34	(25)

#1

#2

#3

#4

#5

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Risque de crédit

Probabilités de défaut (en millions d'euros)	Expositions au bilan	Expositions de hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne pondérée
A-IRB Détail SME					
0,00 à < 0,15	0			0	0,05 %
0,00 à < 0,10	0			0	0,05 %
0,10 à < 0,15					
0,15 à < 0,25					
0,25 à < 0,50	265	38	1,0	302	0,34 %
0,50 à < 0,75	209	25	1,0	234	0,60 %
0,75 à < 2,50	1 532	305	1,0	1 837	1,66 %
0,75 à < 1,75	997	204	1,0	1 201	1,26 %
1,75 à < 2,50	535	101	1,0	637	2,42 %
2,50 à < 10,00	644	105	1,0	749	5,10 %
2,50 à < 5,00	317	57	1,0	374	4,01 %
5,00 à < 10,00	328	48	1,0	375	6,18 %
10,00 à < 100,00	244	30	1,0	274	20,83 %
10,00 à < 20,00	101	16	1,0	116	10,60 %
20,00 à < 30,00	127	14	1,0	141	25,71 %
30,00 à < 100,00	16	1	1,0	17	50,09 %
100,00 (Défaut)	96	2	1,0	98	100,00 %
SOUS-TOTAL A-IRB DÉTAIL SME	2 991	504	1,0	3 495	6,47 %
A-IRB Détail non SME					
0,00 à < 0,15	1 302	310	1,0	1 611	0,10 %
0,00 à < 0,10	598	18	1,0	616	0,07 %
0,10 à < 0,15	704	292	1,0	996	0,12 %
0,15 à < 0,25	760	29	1,0	789	0,21 %
0,25 à < 0,50	4 920	500	1,0	5 420	0,34 %
0,50 à < 0,75	4 125	239	1,0	4 364	0,67 %
0,75 à < 2,50	9 310	839	1,0	10 149	1,32 %
0,75 à < 1,75	7 577	632	1,0	8 209	1,12 %
1,75 à < 2,50	1 732	207	1,0	1 940	2,15 %
2,50 à < 10,00	3 447	135	1,0	3 582	4,67 %
2,50 à < 5,00	2 307	96	1,0	2 403	3,44 %
5,00 à < 10,00	1 140	39	1,0	1 179	7,18 %
10,00 à < 100,00	984	27	1,0	1 010	24,46 %
10,00 à < 20,00	366	12	1,0	378	12,45 %
20,00 à < 30,00	420	12	1,0	433	23,32 %
30,00 à < 100,00	198	2	1,0	200	49,63 %
100,00 (Défaut)	446	2	1,0	448	100,00 %
SOUS-TOTAL A-IRB DÉTAIL NON SME	25 293	2 081	1,0	27 374	3,82 %
TOTAL A-IRB	38 938	3 433	1,0	42 371	3,87 %

Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée (années)	Exposition pondérée après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
33	47,70 %		0	6,48 %	0	0
33	47,70 %		0	6,48 %	0	0
11 216	46,22 %		64	21,29 %	0	0
13 769	44,89 %		68	28,93 %	1	0
80 495	39,12 %		694	37,79 %	12	(9)
52 674	38,75 %		419	34,89 %	6	(5)
27 821	39,81 %		275	43,26 %	6	(5)
31 663	37,56 %		339	45,32 %	15	(10)
16 824	35,35 %		156	41,67 %	5	(4)
14 839	39,76 %		184	48,95 %	9	(6)
10 052	35,30 %		169	61,80 %	21	(15)
4 060	34,05 %		56	47,86 %	4	(3)
4 927	36,24 %		101	71,67 %	13	(9)
1 065	36,07 %		13	75,41 %	3	(3)
5 996	74,54 %		64	64,91 %	68	(58)
153 224	40,48 %		1 399	40,02 %	116	(93)
350 942	39,91 %		174	10,79 %	1	(1)
93 025	37,25 %		48	7,76 %	0	0
257 917	41,56 %		126	12,67 %	0	(1)
88 641	34,54 %		120	15,26 %	1	(1)
508 237	39,50 %		1 354	24,98 %	7	(19)
313 205	41,72 %		1 708	39,14 %	12	(19)
744 356	41,26 %		5 027	49,54 %	56	(53)
605 885	41,24 %		3 914	47,68 %	39	(44)
138 471	41,32 %		1 113	57,39 %	17	(9)
343 041	42,40 %		2 459	68,66 %	72	(96)
218 114	41,80 %		1 576	65,60 %	35	(41)
124 927	43,61 %		883	74,89 %	37	(56)
94 020	40,21 %		961	95,16 %	100	(120)
35 258	40,27 %		297	78,52 %	19	(25)
37 866	39,93 %		440	101,72 %	41	(46)
20 896	40,72 %		225	112,39 %	40	(49)
57 884	77,09 %		325	72,58 %	320	(307)
2 500 326	41,41 %		12 130	44,31 %	568	(615)
2 662 298	36,19 %	1,0	20 028	47,27 %	791	(779)

#1

#2

#3

#4

#5

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Risque de crédit

Probabilités de défaut (en millions d'euros)	Expositions au bilan	Expositions de hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne pondérée
F-IRB Entreprises					
0,00 à <0,15					
0,00 à <0,10					
0,10 à <0,15					
0,15 à <0,25					
0,25 à <0,50					
0,50 à <0,75					
0,75 à <2,50	63			63	1,87 %
0,75 à <1,75					
1,75 à <2,50	63			63	1,87 %
2,50 à <10,00	4			4	3,25 %
2,50 à <5,00	4			4	3,25 %
5,00 à <10,00					
10,00 à <100,00					
10,00 à <20,00					
20,00 à <30,00					
30,00 à <100,00					
100,00 (Défaut)	16			16	100,00 %
TOTAL F-IRB ENTREPRISES	84			84	21,15 %

Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée (années)	Exposition pondérée après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
10	45,00 %	3,0	75	119,39 %	1	(1)
10	45,00 %	3,0	75	119,39 %	1	(1)
1	45,00 %	3,0	6	139,26 %	0	0
1	45,00 %	3,0	6	139,26 %	0	0
1	45,00 %	3,0			7	0
12	45,00 %	3,0	81	97,01 %	8	(1)

#1

#2

#3

#4

#5

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Risque de crédit

/ EU CR6-A — CHAMP D'APPLICATION DES APPROCHES NI ET SA

En millions d'euros	Valeur exposée au risque au sens de l'article 166 du CRR en approche NI	Valeur exposée au risque totale en approche standard et NI	% exposé au risque totale faisant l'objet de l'util. partielle perm. de SA	% de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet d'un plan de déploiement	% de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'approche NI
Administrations centrales et banques centrales		6 503	100,00 %		
<ul style="list-style-type: none"> dont administrations régionales ou collectivités locales dont entités du secteur public 					
Établissements		2 776	1,74 %	98,26 %	
Entreprises	11 585	16 043	3,40 %	24,39 %	72,21 %
<ul style="list-style-type: none"> dont Entreprises — financement spécialisé hors approche de référencement dont Entreprises — financement spécialisé avec approche de référencement 					
Clientèle de détail	30 869	38 638	0,66 %	19,45 %	79,89 %
<ul style="list-style-type: none"> dont Clientèle de détail — garanties par des biens immobiliers PME dont Clientèle de détail — garanties par des biens immobiliers non-PME dont Clientèle de détail — expositions renouvelables éligibles dont Clientèle de détail — autres PME dont Clientèle de détail — autres non-PME 					
Actions		12		100,00 %	
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit		1 454		100,00 %	
TOTAL	42 455	65 426	1,45 %	33,66 %	64,89 %

d) Axe emprunteur – paramètre Probabilité de Défaut (PD)

La réévaluation mensuelle du risque de la clientèle s’appuie sur :

- un modèle d’ordonnancement du risque de défaut ;
- une méthode de quantification de la probabilité de défaut associée.

i) Description du processus de notation interne

Le tableau suivant présente une description du processus de notation interne pour chaque catégorie d’exposition.

Catégorie d'exposition	Pays	Périmètre	Définition du défaut	Méthode d'estimation de la PD	Données	Validation	Adéquation PD et taux de défaut
Retail	Allemagne	Retail GP	La définition du défaut est conforme aux Guidelines EBA GL 2016 07 Final Report on Guideline on default definition.	Les PD sont estimées à partir des moyennes long terme des taux de défaut à 12 mois, augmentées de marges de conservatisme de type A, B, C, basées sur un historique représentatif de la fourchette de variabilité des taux de défaut, contenant un mix adéquat de bonnes et de mauvaises années.	À partir de 2008	Les valeurs de la PD ont été validées en octobre 2022 à la suite de la mission d’inspection retail qui s’est tenue en 2021.	PD conservatrices au regard des taux de défaut observés long terme.
	Allemagne	Retail ENT			À partir de 2008		
	Espagne	Retail GP			À partir de 2008		
	Espagne	Retail ENT			À partir de 2008		
	Italie	Retail GP			À partir de 2008		
	Italie	Retail ENT			À partir de 2008		
	Corée	Retail GPENT			À partir de 2011		
	France	Retail GP			À partir de 2008		
	France	Retail ENT			À partir de 2008		
Réseau	UK	Retail GP	À partir de 2010	Les paramètres de la PD ont été validés dans le cadre de la mission d’inspection 2020, portant sur la nouvelle définition du défaut.			
	Allemagne	Réseau R1	À partir de 2010				
	Allemagne	Réseau R2					
	Espagne	Réseau R1					
	Italie	Réseau R1					
	UK	Réseau R1					
Corporate	France	Corporate TGE		À partir de 2008			
	France	Corporate hors TGE	À partir de 2008				

ii) Modèle d’ordonnancement du risque

L’ordonnancement du risque des contreparties est issu d’un score intégrant à la fois les caractéristiques du client et son comportement de paiement. La méthodologie est ajustée à chaque typologie de clientèle pour tenir compte de la nature des informations à disposition et habituellement utilisées par les experts métier pour apprécier le risque.

Le tableau dans le paragraphe iii) ci-après reprend la cartographie des modèles développés.

iii) Affectation à une classe de risque et quantification de la PD associée à chaque classe

Les échelles de notation comportent un nombre de classes ajusté à la granularité du portefeuille. La clientèle de détail est répartie en dix classes pour le portefeuille sain et une classe défaut ; les portefeuilles sains Entreprises et Réseaux étant ventilés sur sept classes.

L’exigence de fiabilité de la notation interne a cependant conduit à découper chaque portefeuille « pays / segment de clientèle » de façon spécifique : pour un même segment, le risque d’une classe en France, mesuré par sa PD représentative, n’est pas le même que celui de cette même classe en Espagne.

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Risque de crédit

La PD associée à chaque classe est calculée en tenant compte des taux de défaut constatés historiquement.

Il est précisé que de nouveaux modèles de PD Retail pour l'ensemble des pays ont été mis en production en 2020, à la suite de leur validation par la BCE. Les PD relatives à ces modèles ont été recalibrées en tenant compte de la nouvelle définition du défaut (en conformité avec le Guideline de l'EBA : EBA GL 2016 07 Final Report on Guideline on default definition), puis mis en production en décembre 2021. De plus

en novembre 2022, un nouveau modèle sur le portefeuille Italie entreprises a été mis en production à la suite de l'approbation de la BCE de l'application package Retail soumis en juin 2021. Les PD de ce nouveau modèle ainsi que le recalibrage des PD sur les autres portefeuilles Retail (hors UK) ont également été mis en production ce même mois. Dans l'application package Retail soumis en juin 2021, la BCE a également validé un nouveau modèle pour le portefeuille UK qui sera mis en production début 2023.

SEGMENTATION DES EXPOSITIONS EN MÉTHODE AVANCÉES ET PD MOYENNES PAR PAYS

Catégorie d'exposition	Pays IRBA	PD moyenne au 31/12/2022
Clientèle de détail	Allemagne	1,34 %
	Espagne	2,03 %
	France	2,88 %
	Italie	1,96 %
	Royaume-Uni	2,96 %
	Corée du Sud	0,99 %
Petites et moyennes entreprises	Allemagne	1,91 %
	Espagne	3,77 %
	France	4,28 %
	Italie	4,20 %
	Royaume-Uni	2,86 %
	Corée du Sud	1,46 %
Grandes entreprises	Allemagne	2,02 %
	Espagne	7,65 %
	France	2,26 %
	Italie	3,00 %
	Royaume-Uni	3,09 %

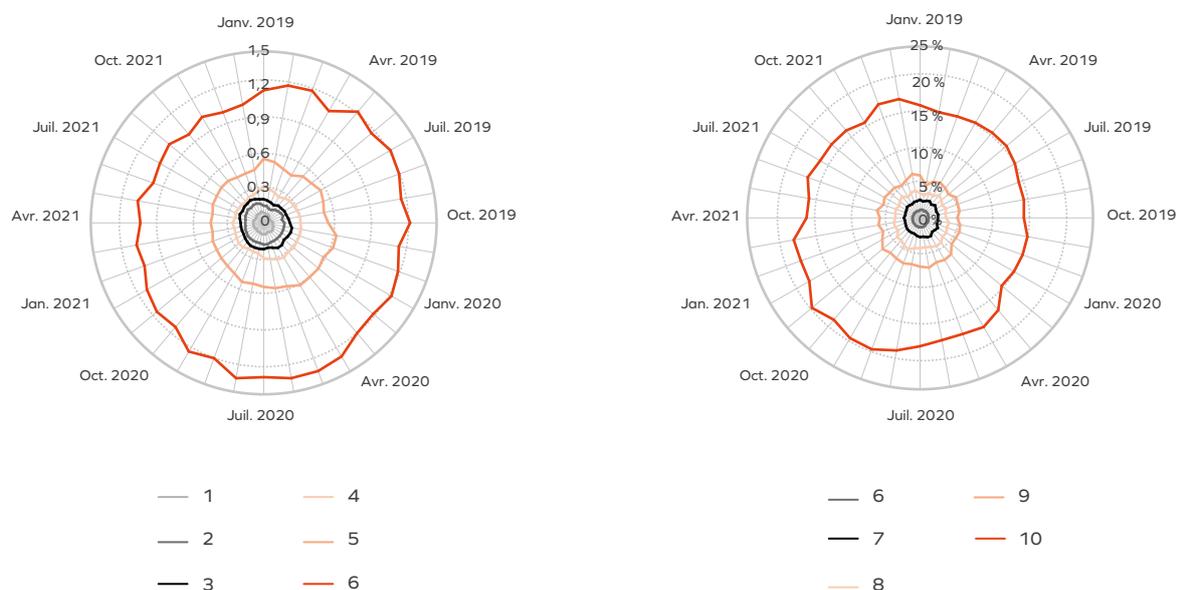
iv) Contrôle des modèles de PD

Les chiffres communiqués dans cette section proviennent des bases de backtesting qui sont dans la continuité des bases de modélisation. Les chiffres des sections précédentes correspondent à l'utilisation des paramètres. Ainsi, il peut y avoir des écarts de règles de gestion. Par exemple, les taux de défaut et les PD issus de l'univers du backtesting s'appuient uniquement sur le portefeuille sain. De plus, dans les backtestings, si une contrepartie appartient à un groupe de consolidation dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions d'euros, la classe d'exposition des composants du groupe ne sera pas impactée ce qui peut induire des différences de volumétrie et d'affectation.

Dans de nombreux pays, le backtesting des modèles de PD a fait ressortir une capacité intacte des modèles à hiérarchiser les risques, mais aussi une surestimation des PD par classe. À noter que les procédures internes de backtesting se concentrent sur les calibrages par classe de risque et ce au cours du temps et non par classe d'exposition avec des moyennes de PD en effectif et non en encours.

Cette situation est illustrée sur les graphes ci-après.

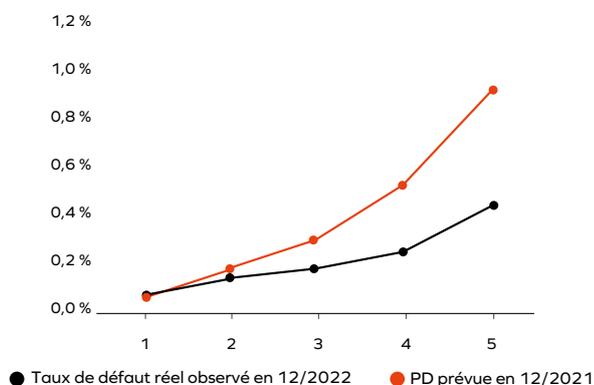
HISTORIQUE TAUX DE DÉFAUT PAR CLASSE



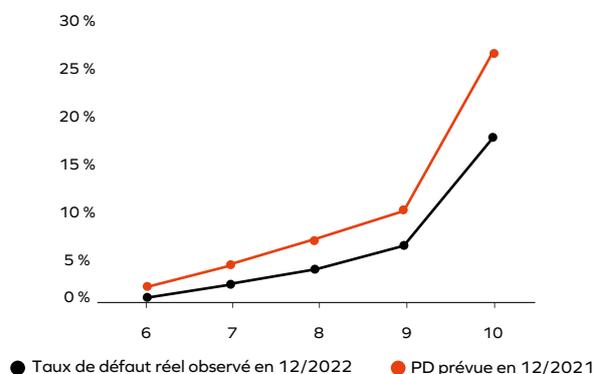
Compte tenu de la concentricité des courbes par classe de risque, la discrimination du modèle est satisfaisante.

BACKTESTING DU MODÈLE PD GRAND PUBLIC ALLEMAGNE À FIN DÉCEMBRE 2022

/ CLASSES 1 À 5



/ CLASSE 6 À 10



La courbe orange des PD calibrées pour la gamme des ratings considérés est strictement supérieure à la courbe grise des taux de défaut réels observés. Le modèle PD Grand Public Allemagne sur le portefeuille de décembre 2021, dont les défauts sont observés à fin décembre 2022, apparaît donc suffisamment calibré.

Lorsque des notes externes sont disponibles (i.e. pour les très grandes entreprises françaises), une matrice de migration entre les notes internes et externes est calculée dans le cadre des exercices de backtesting. Un calcul annuel de taux de concordance est effectué selon les deux scénarios suivants : sans écart de note et avec un écart d'une note en valeur absolue (près de 99 %).

/ EU CR9— APPROCHE NI — CONTRÔLE A POSTERIORI DES PD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION (ÉCHELLE DE PD FIXE) A-IRB

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (en %)	PD moyenne pondérée (en %)	PD moyenne (en %)	Taux de défaut annuel historique moyen (en %)
		dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année					
a	b	c	d	e	f	g	h
COCOR	0.00 to < 0.15	16	0	0,00 %	0,06 %	0,05 %	0,94 %
	0.00 to < 0.10	16	0	0,00 %	0,06 %	0,05 %	0,94 %
	0.10 to < 0.15						
	0.15 to < 0.25						0,00 %
	0.25 to < 0.50	36	0	0,00 %	0,41 %	0,41 %	0,92 %
	0.50 to < 0.75	1 272	7	0,55 %	0,60 %	0,64 %	0,11 %
	0.75 to < 2.50	3 514	35	1,00 %	1,47 %	1,50 %	0,85 %
	0.75 to < 1.75	1 866	16	0,86 %	1,24 %	1,08 %	0,87 %
	1.75 to < 2.5	1 648	19	1,15 %	2,00 %	2,00 %	0,38 %
	2.50 to < 10.00	1 305	21	1,61 %	3,87 %	4,18 %	1,48 %
	2.5 to < 5	1 003	10	1,00 %	3,29 %	3,43 %	1,14 %
	5 to < 10	302	11	3,64 %	6,42 %	6,32 %	2,42 %
	10.00 to < 100.00	284	19	6,69 %	15,21 %	12,97 %	5,30 %
	10 to < 20	244	16	6,56 %	11,48 %	11,53 %	4,06 %
	20 to < 30	32	3	9,38 %	26,25 %	23,41 %	5,51 %
	30.00 to < 100.00	8	0	0,00 %	36,22 %	36,22 %	6,61 %
100.00 (Default)	227	227	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
COSME	0.00 to < 0.15	8	0	0,00 %	0,04 %	0,04 %	0,39 %
	0.00 to < 0.10	8	0	0,00 %	0,04 %	0,04 %	0,39 %
	0.10 to < 0.15						
	0.15 to < 0.25						3,33 %
	0.25 to < 0.50	247	0	0,00 %	0,37 %	0,36 %	0,76 %
	0.50 to < 0.75	345	0	0,00 %	0,61 %	0,62 %	0,00 %
	0.75 to < 2.50	502	2	0,40 %	1,44 %	1,82 %	0,48 %
	0.75 to < 1.75	131	1	0,76 %	1,20 %	1,16 %	0,66 %
	1.75 to < 2.5	371	1	0,27 %	1,97 %	2,06 %	0,29 %
	2.50 to < 10.00	486	2	0,41 %	4,63 %	4,35 %	1,99 %
	2.5 to < 5	322	0	0,00 %	3,36 %	3,09 %	0,48 %
	5 to < 10	164	2	1,22 %	6,77 %	7,19 %	3,77 %
	10.00 to < 100.00	159	7	4,40 %	22,10 %	19,84 %	9,50 %
	10 to < 20	98	2	2,04 %	12,00 %	11,01 %	8,20 %
	20 to < 30	38	3	7,89 %	26,50 %	27,63 %	3,68 %
	30.00 to < 100.00	23	2	8,70 %	35,14 %	35,65 %	15,74 %
100.00 (Default)	20	20	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (en %)	PD moyenne pondérée (en %)	PD moyenne (en %)	Taux de défaut annuel historique moyen (en %)
		c	d				
RESME	0.00 to < 0.15	23	0	0,00 %	0,05 %	0,05 %	0,00 %
	0.00 to < 0.10	23	0	0,00 %	0,05 %	0,05 %	0,00 %
	0.10 to < 0.15						
	0.15 to < 0.25						
	0.25 to < 0.50	11021	24	0,22 %	0,30 %	0,34 %	0,26 %
	0.50 to < 0.75	13801	25	0,18 %	0,74 %	0,59 %	0,39 %
	0.75 to < 2.50	79573	717	0,90 %	1,44 %	1,68 %	1,21 %
	0.75 to < 1.75	51555	303	0,59 %	1,41 %	1,29 %	0,92 %
	1.75 to < 2.5	28018	414	1,48 %	2,42 %	2,43 %	1,59 %
	2.50 to < 10.00	33153	1 075	3,24 %	3,74 %	5,15 %	3,55 %
	2.5 to < 5	17848	478	2,68 %	2,60 %	4,07 %	2,73 %
	5 to < 10	15305	597	3,90 %	8,07 %	6,38 %	4,65 %
	10.00 to < 100.00	10044	1 421	14,15 %	28,71 %	21,36 %	19,25 %
	10 to < 20	4 281	230	5,37 %	10,60 %	11,02 %	7,09 %
	20 to < 30	4 745	782	16,48 %	25,69 %	23,62 %	18,68 %
	30.00 to < 100.00	1 018	409	40,18 %	37,49 %	50,43 %	37,31 %
100.00 (Default)	5 457	5 457	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
REIND	0.00 to < 0.15	384 472	270	0,07 %	0,05 %	0,11 %	0,08 %
	0.00 to < 0.10	107 960	70	0,06 %	0,05 %	0,07 %	0,07 %
	0.10 to < 0.15	276 512	200	0,07 %	0,12 %	0,12 %	0,08 %
	0.15 to < 0.25	95 789	164	0,17 %	0,21 %	0,21 %	0,18 %
	0.25 to < 0.50	516 178	946	0,18 %	0,30 %	0,34 %	0,22 %
	0.50 to < 0.75	308 716	722	0,23 %	0,74 %	0,67 %	0,35 %
	0.75 to < 2.50	735 443	3 947	0,54 %	1,41 %	1,33 %	0,77 %
	0.75 to < 1.75	597 248	2 582	0,43 %	1,41 %	1,14 %	0,66 %
	1.75 to < 2.5	138 195	1 365	0,99 %	2,15 %	2,14 %	1,27 %
	2.50 to < 10.00	345 452	6 198	1,79 %	4,19 %	4,82 %	2,52 %
	2.5 to < 5	224 086	2 921	1,30 %	2,53 %	3,45 %	1,82 %
	5 to < 10	121 366	3 277	2,70 %	8,62 %	7,27 %	3,96 %
	10.00 to < 100.00	93914	12393	13,20 %	35,72 %	24,87 %	15,44 %
	10 to < 20	37015	2 393	6,46 %	12,45 %	12,80 %	7,82 %
	20 to < 30	37423	4 694	12,54 %	23,33 %	22,72 %	14,05 %
	30.00 to < 100.00	19476	5 306	27,24 %	36,92 %	49,07 %	31,05 %
100.00 (Default)	58236	58236	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	

F-IRB

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (en %)	PD moyenne pondérée (en %)	PD moyenne pondérée (en %)	Taux de défaut annuel historique moyen (en %)
		c	d				
COCOR	0.00 to <0.15						2,15 %
	0.00 to <0.10						2,15 %
	0.10 to <0.15						
	0.15 to <0.25						
	0.25 to <0.50						1,39 %
	0.50 to <0.75	1	0	0,00 %	0,64%	0,64%	0,00 %
	0.75 to <2.50	7	0	0,00 %	1,86%	1,86%	0,52 %
	0.75 to <1.75				1,17%	1,17%	0,65 %
	1.75 to <2.5	7	0	0,00 %	1,86%	1,92%	0,00 %
	2.50 to <10.00	3	1	33,33 %	3,25%	3,25%	10,42 %
	2.5 to <5	2	0	0,00 %	3,25%	3,25%	2,78 %
	5 to <10	1	1	100,00 %			25,00 %
	10.00 to <100.00						16,67 %
	10 to <20						16,67 %
	20 to <30						
	30.00 to <100.00						
100.00 (Default)						64,85 %	
COSME	0.00 to <0.15						
	0.00 to <0.10						
	0.10 to <0.15						
	0.15 to <0.25						
	0.25 to <0.50						
	0.50 to <0.75	2	0	0,00 %	0,64%	0,64%	0,00 %
	0.75 to <2.50	1	0	0,00 %			0,00 %
	0.75 to <1.75	1	0	0,00 %			0,00 %
	1.75 to <2.5						
	2.50 to <10.00						
	2.5 to <5						
	5 to <10						
	10.00 to <100.00						
	10 to <20						
	20 to <30						
	30.00 to <100.00						
100.00 (Default)							

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (en %)	PD moyenne pondérée (en %)	PD moyenne pondérée (en %)	Taux de défaut annuel historique moyen (en %)
		dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année					
a	b	c	d	e	f	g	h
RESME	0.00 to <0.15						
	0.00 to <0.10						
	0.10 to <0.15						
	0.15 to <0.25						
	0.25 to <0.50						
	0.50 to <0.75						
	0.75 to <2.50	1	0	0,00 %	2,42%	2,42%	0,00 %
	0.75 to <1.75						0,00 %
	1.75 to <2.5	1	0	0,00 %	2,42%	2,42%	0,00 %
	2.50 to <10.00						0,00 %
	2.5 to <5						0,00 %
	5 to <10						0,00 %
	10.00 to <100.00						0,00 %
	10 to <20						
	20 to <30						0,00 %
30.00 to <100.00							
100.00 (Default)							

Conformément aux pratiques du groupe Mobilize F.S., la moyenne historique capte la profondeur d'historique maximale et ne se limite donc pas seulement aux cinq dernières années.

Sur l'ensemble des catégories d'exposition, les PD sont globalement supérieures au taux de défaut à l'exception de certaines fourchettes de PD qui comportent peu d'effectifs. De plus, les backtestings trimestriels des modèles de probabilité de défaut permettent de garantir la performance de chaque modèle tant au niveau du conservatisme que de la discrimination mais aussi de la stabilité.

/ EU CR9.1 — APPROCHE NI — CONTRÔLE A POSTERIORI DES PD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS (UNIQUEMENT POUR LES ESTIMATIONS DE PD CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 180, PARAGRAPHE 1, POINT F), DU CRR)

Aucun modèle du groupe Mobilize F.S. ne s'appuie sur des ratings externes dans le cadre du calibrage de la PD.

e) Axe transaction – paramètre Pertes en cas de défaut (LGD)

Les pertes économiques sont estimées à partir des flux actualisés des récupérations pour le Grand Public et les Entreprises, ou bien des abandons de créances pour le Réseau, sur la base de données historique remontant en général à au moins 7 ans. Les frais imputables au recouvrement sont pris en compte selon les phases de gestion traversées. Une analyse a permis de regrouper les transactions en segments représentatifs de niveaux de pertes homogènes.

La quantification de ces pertes par segment résulte d'un modèle statistique dont les vecteurs principaux sont l'analyse générationnelle des récupérations et la vitesse de recouvrement.

Le tableau suivant présente une description du processus de modélisation de la perte en cas de défaut pour chaque catégorie d'expositions.

Catégorie d'exposition	Pays	Périmètre	Définition du défaut	Méthode d'estimation de la LGD	Méthode d'estimation de la LGD downturn	Temps entre le déclenchement du défaut et la disparition de l'exposition	Données	Validation
Retail	Allemagne	LGD	La définition du défaut est conforme aux Guidelines EBA GL 2016 07 Final Report on Guideline on default definition.	La LGD est estimée à partir des moyennes long terme des taux de pertes actualisés nets de frais augmentés des marges de conservatismes de type A, B, C et d'une marge downturn.	La LGD downturn est estimée conformément aux Guidelines LGD Downturn EBA/GL/2019/03	<ul style="list-style-type: none"> • 42 mois pour le modèle Allemagne Retail et le modèle UK Retail • 108 mois pour les segments Crédit France Retail • 48 mois pour les autres modèles 	À partir de 2008	Les valeurs de la LGD ont été validées en octobre 2022 à la suite de la mission d'inspection retail qui s'est tenue en 2021.
	Allemagne	LGD défaut					À partir de 2008	
	Allemagne	ELBE					À partir de 2008	
	Espagne	LGD					À partir de 2008	
	Espagne	LGD défaut					À partir de 2008	
	Espagne	ELBE					À partir de 2008	
	Italie	LGD					À partir de 2008	
	Italie	LGD défaut					À partir de 2008	
	Italie	ELBE					À partir de 2008	
	France	LGD					À partir de 2008	
	France	LGD défaut					À partir de 2008	
	France	ELBE					À partir de 2008	
	UK	LGD					À partir de 2010	
	UK	LGD défaut					À partir de 2010	
	UK	ELBE					À partir de 2010	
Corée	LGD	À partir de 2011						
Corée	LGD défaut	À partir de 2011						
Corée	ELBE	À partir de 2011						
Réseau	DE-ES-IT-FR-UK	LGD					À partir de 2010	Les paramètres de la LGD ont été validés dans le cadre la mission d'inspection 2020, portant sur la nouvelle définition du défaut.
	DE-ES-IT-FR-UK	LGD défaut					À partir de 2010	
	DE-ES-IT-FR-UK	ELBE					À partir de 2010	
Corporate	France	LGD					À partir de 2008	
	France	LGD défaut					À partir de 2008	
	France	ELBE					À partir de 2008	

SEGMENTATION DES EXPOSITIONS EN MÉTHODE AVANCÉES ET LGD MOYENNES PAR PAYS

Catégorie d'exposition	Pays IRBA	Segmentation de la population	LGD moyenne portefeuille sain	Taux de perte calculé au dernier Backtesting
Clientèle de détail PME	France	Crédit avec un ratio montant d'exposition / montant initial du financement >= 1	52,67%	56,63%
		Crédit avec un ratio montant d'exposition / montant initial du financement < 1 et durée restante de financement <= 36 mois	31,74%	29,36%
		Crédit avec un ratio montant d'exposition / montant initial du financement < 1 et durée restante de financement > 36 mois	41,03%	36,98%
		Leasing avec une durée restante de financement <= 45 mois	33,38%	21,82%
		Leasing avec une durée restante de financement > 45 mois	45,80%	27,64%
	Allemagne	Crédit ayant une durée restante de financement <= 34 mois	27,43%	20,30%
		Crédit ayant une durée restante de financement > 34 mois et un ratio d'apport > 8.57%	37,51%	30,41%
		Crédit ayant une durée restante de financement > 34 mois et un ratio d'apport <= 8.57% ou Leasing	48,45%	35,80%
	Espagne	Durée restante de financement <= 24 mois	33,14%	16,23%
		24 < Durée restante de financement <= 35 mois	51,30%	24,30%
		35 < Durée restante de financement <= 56 mois	60,86%	32,16%
		Durée restante de financement > 56 mois	73,14%	42,27%
	Italie	Leasing	19,64%	10,86%
		Crédit et durée restante de financement <= 26 mois	31,37%	22,58%
		Crédit et 26 < durée restante de financement <= 51 mois	47,33%	35,77%
		Crédit avec durée restante de financement > 51 mois et ratio maturité en gestion / durée prévisionnelle du financement > 0	53,75%	43,69%
		Crédit avec durée restante de financement > 51 mois et ratio maturité en gestion / durée prévisionnelle du financement = 0	82,72%	58,19%
	Royaume-Uni	Ratio durée restante de financement / durée prévisionnelle du financement <= 65,3%	56,29%	35,10%
		Ratio durée restante de financement / durée prévisionnelle du financement > 65,3%	36,62%	25,67%
	Corée	Collatéral ⁽¹⁾ <= 15 301 795 krw ou Collatéral ⁽¹⁾]15 301 795 ; 21 499 925] & Coefficient de collatéral ⁽²⁾ <= 86,64%	35,99%	28,81%
Collatéral ⁽¹⁾ > 21 499 925 krw ou Collatéral ⁽¹⁾]15 301 795 ; 21 499 925] & Coefficient de collatéral ⁽²⁾ > 86,64%		50,47%	37,48%	
Corporate	France	Crédit	12,68%	3,77%
		Leasing	35,06%	11,23%
Réseau	G5(*)	R1 VN	16,30%	5;18%
		R1 autres	26,22%	14,34%

(*) G5 : France, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni.

(1) Il s'agit d'une variable quantitative calculée en fonction du prix du véhicule et de la maturité en gestion.

(2) Il s'agit d'une variable quantitative calculée en fonction de la maturité en gestion.

Les LGD sont mises à jour annuellement afin de tenir compte des informations les plus récentes dans l'estimation du paramètre. Le backtesting de LGD consiste à comparer le taux de perte moyen long terme avec la LGD calibrée au précédent exercice. Les LGD observées sont globalement conservatrices, malgré un dépassement observé sur l'un des segments du portefeuille Allemagne Clientèle de détail, PME, Grandes Entreprises. Il est précisé que les taux de perte calculés au dernier backtesting restent inchangés par rapport à l'an passé pour les Corporate France et le Réseau, ces taux seront prochainement mis à jour.

Les LGD relatives aux modèles en production ont été recalibrées en tenant compte de la nouvelle définition du défaut (en conformité avec le Guideline de l'EBA : EBA GL 2016 07 Final Report on Guideline on default definition), puis mis en production en décembre 2021. De plus en novembre 2022, de nouveaux modèles de LGD Retail pour l'ensemble des pays ont été mis en production, à la suite de l'approbation de la BCE de l'application package Retail soumis en juin 2021.

La moyenne des pertes en cas de défaut sur le portefeuille sain est de 40,81 % pour la Clientèle de détail et 27,26 % pour le segment Entreprises, ce dernier se décomposant en 37,50 % pour les Entreprises hors Réseaux et 18,92 % pour les Réseaux.

La perte attendue (EL) pour l'activité Clientèle diminue de -4,75 % par rapport à décembre 2021 (-36,78 M€), principalement sous l'effet de la baisse de l'EL Défaut (baisse de -7,7 %) : cette variation s'explique par la baisse du portefeuille défaut en montant (619,9 M€ d'EAD en décembre 2021 vs 600,4 M€ en décembre 2022) et la mise à jour de la LGD défaut pour tous les pays.

L'EL pour l'activité Réseau s'accroît de 13 M€ (+27 %) par rapport à décembre 2021 sous l'effet de la hausse des expositions du portefeuille sain (+2 839 M€ représentant une hausse de +56 %).

f) Facteur de conversion

Les facteurs de conversions sont fixés à 100 % sur l'ensemble du portefeuille Mobilize F.S. en méthode avancée.

g) L'utilisation opérationnelle des notations internes

i) Clientèle

Politique d'octroi

Sur le périmètre Clientèle, les clients faisant une demande de financement sont systématiquement notés par des scores spécifiques d'octroi ; cette situation préexistante aux notations « bâloises » permet une première orientation du dossier dans le processus de décision, le processus d'étude se concentrant sur les risques « intermédiaires et élevés ». La cohérence entre la note d'octroi et la notation baloise est assurée tant à la construction des modèles de notation que dans le cadre des exercices de backtesting. Au-delà du processus opérationnel, la politique d'acceptation est régulièrement ajustée en fonction des taux de défaut et de l'analyse de rentabilité par niveau de probabilité de défaillance et de perte en cas de défaut.

Recouvrement

Les modèles statistiques utilisés dans le cadre du calcul des risques pondérés et de la perte attendue permettent une réactualisation mensuelle de la probabilité de défaillance déterminée à l'octroi par intégration du comportement de paiement client. Cette réactualisation, qui assure une bonne visibilité sur la perte attendue du portefeuille dans le cadre du « processus budget » est également un outil utilisé pour anticiper l'activité des plateformes de recouvrement amiable et contentieux. Ainsi, sur la base des mêmes informations clients, des « scores de recouvrement » ont été déployés sur l'Espagne et la Corée du Sud pour améliorer l'efficacité du processus.

ii) Réseaux

Sur le périmètre Réseaux, toutes les contreparties sont systématiquement notées. L'ensemble des pans qui composent la notation, ou la notation elle-même, est intégré dans les processus opérationnels clés d'acceptation, de gestion et de suivi de l'activité et des risques.

Le provisionnement de l'activité financement des réseaux repose sur la catégorisation des contreparties, individuellement, et l'examen d'indicateurs objectifs de dépréciation. La notation interne est la base de cette différenciation.

h) Procédures de surveillance de la notation interne

Le dispositif de notation interne fait l'objet d'une surveillance trimestrielle des résultats, de la performance des modèles et des principales données qui le constituent, par les équipes de modélisation. Avec une fréquence a minima annuelle, les évolutions constatées entraînent une analyse formalisée selon un protocole standard décrit dans une procédure. Les écarts entre les prévisions des modèles et le réel sont analysés et synthétisés dans un compte rendu qui intègre également la quantification de l'impact au niveau des exigences en fonds propres. Les éléments de performance des modèles de notation sont par ailleurs rapportés de façon annuelle au Comité exécutif et au Comité des risques du Conseil d'administration lors d'une présentation spécifique.

Les évolutions réglementaires avec un impact significatif sur les modèles font l'objet d'un suivi et d'une analyse approfondie de la part des équipes de modélisation. C'est le cas notamment des orientations et standards techniques (RTS) de l'EBA sur la nouvelle définition du défaut qui ont fait l'objet de deux packages envoyés à la BCE en 2020 et pour lesquels RCI a obtenu une décision de la BCE permettant la mise en production des paramètres en décembre 2021. Par ailleurs en 2021 trois nouveaux packages ont été soumis au

superviseur sur les périmètres Corporate (mars 2021), Retail (juin 2021) et Réseau (décembre 2021). Concernant le périmètre Retail, une mission IMI de la BCE a eu lieu au second semestre 2021 dont la décision a permis la mise en production des paramètres en novembre 2022 à l'exception du UK pour lequel les paramètres seront mis en production début 2023. Une autre mission IMI de la BCE a démarré au second semestre 2022 sur le périmètre Corporate et une autre mission pour le périmètre réseau est prévue en 2023.

Les différents éléments du dispositif de notation interne et de contrôle de premier niveau produits par les équipes de la Direction Crédit et Data Management sont revus de façon indépendante par l'unité de validation des modèles du Service Contrôle des Risques.

Ces contrôles indépendants sont encadrés par une procédure et restitués lors de comités de validation dédiés. Les points d'amélioration qui en découlent font l'objet de plans d'actions proposés par les équipes et validés et suivis par l'unité de validation.

Par ailleurs, dans le cadre de ses fonctions de contrôle périodique, l'audit revoit les dispositifs de contrôles de premier et de second niveau pour évaluer leur conformité et leur adéquation. Enfin, l'ensemble du dispositif de contrôle de l'établissement est régulièrement soumis à des inspections du Superviseur.

#1

#2

#3

#4

#5

/ EU CR8 – ÉTAT DES FLUX DES RWEA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI

Cette section rend compte des causes de variations trimestrielles des RWA.

En millions d'euros	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
	12/2022	09/2022
Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration précédente	19 091	19 316
Taille de l'actif (+/-)	2 027	(344)
Qualité de l'actif (+/-)	(221)	193
Mises à jour des modèles (+/-)	(790)	
Méthodologie et politiques (+/-)		
Acquisitions et cessions (+/-)		
Variations des taux de change (+/-)	2	(75)
Autres (+/-)		
MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ À LA FIN DE LA PÉRIODE DE DÉCLARATION	20 109	19 091

Les variations de taille de l'actif sont essentiellement dues à la cyclicité de l'activité de financement des concessionnaires, au plus haut en juin et décembre.

Entre septembre 2022 et décembre 2022, le niveau de RWEA a augmenté en raison de la hausse de l'encours. La mise à jour des modèles ainsi que la qualité des actifs atténuent cette hausse.

6. Méthode standard

/ EU CRD – EXIGENCES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES RELATIVES À L'APPROCHE STANDARD

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 444, point a), du CRR	(a)	Noms des organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC) et des organismes de crédit à l'exportation (OCE) utilisés par l'établissement, ainsi que la justification des changements intervenus au cours de la période considérée.	Le Groupe Mobilize F.S. utilise l'agence de notation externe Moody's
Article 444, point b), du CRR.	(b)	Les catégories d'expositions pour lesquelles chaque OEEC ou OCE est utilisé.	Le Groupe Mobilize F.S. utilise des notations externes sur les expositions « souverains », « organisations internationales », « établissements » et « investissements Corporate »
Article 444, point c), du CRR	(c)	Une description du processus appliqué pour transférer les notations de crédit de l'émetteur et de l'émission sur des éléments d'actifs comparables n'appartenant pas au portefeuille de négociation.	Le Groupe Mobilize F.S. respecte l'association standard publiée par l'ABE.
Article 444, point d), du CRR	(d)	L'association entre la notation externe effectuée par chaque OEEC ou OCE désigné [indiqué à la ligne a)] et les pondérations de risque qui correspondent aux échelons de qualité de crédit prévus à la troisième partie, titre II, chapitre 2, du CRR (sauf lorsque l'établissement respecte l'association standard publiée par l'ABE).	Le Groupe Mobilize F.S. respecte l'association standard publiée par l'ABE.

Les expositions au risque de crédit traitées en méthode standard sont composées des encours de financement des ventes des filiales non traitées en méthode avancée, des créances envers les établissements de crédits et banques centrales, ainsi que de l'ensemble des autres actifs consolidés ne correspondant pas à des obligations de crédit.

Afin de calculer l'exigence de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode standard, le groupe Mobilize F.S. utilise l'agence de notation externe Moody's sur le périmètre des souverains, organisations internationales, établissements et investissements corporate. Le rapprochement de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions du superviseur.

Au-delà de ce cadre, le recours à une notation externe non directement applicable est inexistant. Sur les expositions non notées, le groupe Mobilize F.S. applique les pondérations réglementaires, conformément aux dispositions mentionnées dans le CRR.

Pour les opérations de couverture, les valeurs des expositions au risque de crédit de contrepartie des instruments dérivés de taux ou de change sont déterminées selon la méthode d'évaluation au prix du marché en ajoutant, au coût de remplacement courant, l'exposition de crédit potentielle future en fonction de l'échéance résiduelle. Ces opérations concernent encore les pays non couverts par la réglementation EMIR.

/ EU CR4 - APPROCHE STANDARD - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ARC

En millions d'euros	Expositions avant FCEC et après ARC		Expositions après FCEC et après ARC		RWA et densité des RWA	
	Exposition au bilan	Expositions hors bilan	Exposition au bilan	Expositions hors bilan	RWEA	Densité des RWEA
Administrations centrales ou banques centrales	6 640	8	6 640	4	404	6,08 %
Administrations régionales ou locales	39	9	39	4	9	20,03 %
Entités du secteur public						
Banques multilatérales de développement						
Organisations internationales						
Établissements	1 631	130	1 631	119	550	31,43 %
Entreprises	4 341	291	4 157	28	3 932	93,97 %
Clientèle de détail	7 067	446	7 067	208	5 131	70,53 %
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier						
Expositions en défaut	211	5	209	2	228	108,13 %
Expositions présentant un risque particulièrement élevé						
Obligations garanties						
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	72	48	72	10	76	92,73 %
Organismes de placement collectif (OPC)	70		70		98	139,57 %
Actions	188		188		450	240,08 %
Autres éléments	955	1	955	1	682	71,28 %
TOTAL	21 214	937	21 028	374	11 560	54,01 %

ARC : Atténuation du Risque de Crédit.

FCEC : Facteur de Conversion des Expositions de Crédit.

Le pourcentage appliqué au FCEC est à 0 % sur la plupart des expositions hors-bilan sur les entreprises, les lignes accordées pouvant être annulées sans condition et sans préavis en cas de détérioration de la qualité de crédit de l'emprunteur.

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Risque de crédit

/ EU CR5 - APPROCHE STANDARD

En millions d'euros

Catégories d'expositions	Pondération du Risque							
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %
Administrations centrales ou banques centrales	6 468				0		2	
Administrations régionales ou locales					43		0	
Entités du secteur public								
Banques multilatérales de développement								
Organisations internationales								
Établissements					2 468		17	
Entreprises								
Expositions sur la clientèle de détail								
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier								
Expositions en défaut								
Expositions présentant un risque particulièrement élevé								
Obligations garanties								
Expo établ. et des entreprises avec évaluation du crédit à court terme					86			
Parts ou actions d'organismes de placement collectif								
Expositions sous forme d'actions								
Autres éléments	0				343			
TOTAL	6 468				2 941		19	

Pondération du Risque							Total	Dont non-noté
75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1 250 %	Autres		
	12	10	150				6 643	1
							43	43
	47	1					2 532	2 468
	4 143	64					4 208	4 208
7 275							7 275	7 275
	177	34					211	205
		39					125	39
					1	69	70	70
	12		175				188	188
	185					428	956	956
7 275	4 577	149	325		1	497	22 252	15 453

#1

#2

#3

#4

#5

7. Techniques d'atténuation du risque de crédit

Le groupe Mobilize F.S. n'utilise pas les accords de compensation pour réduire le risque de Crédit commercial.

Les techniques d'atténuation sont admises uniquement sous forme d'espèces et sont utilisées seulement selon les deux conventions ci-dessous afin de couvrir le risque de crédit propre au réseau de distribution des constructeurs.

Pour les expositions traitées selon la méthode des notations internes, les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit tiennent compte d'une sûreté financière (sous la forme de convention gage espèces), accordée par le constructeur Renault, d'un montant de 700 M€ et protégeant Mobilize F.S. contre le risque de défaillance des filiales Renault sur le

financement des stocks. Cette protection est répartie uniformément sur chaque exposition du périmètre concerné dans les traitements du progiciel Banking Cloud. Après application de la décote liée à l'asymétrie de devises, l'exposition résiduelle est de 531 M€.

En méthode standard, les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit tiennent compte d'une sûreté financière (sous la forme de Letras de Cambio et fonds de garantie) protégeant la filiale brésilienne Banco RCI Brasil contre le risque de défaillance de son réseau de concessionnaires pour un montant de 186 M€. Cette protection est affectée individuellement à chaque exposition concernée.

/ EU CRC - EXIGENCES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 453, point a), du CRR	(a)	Une description des principales caractéristiques des politiques et procédures appliquées en matière de compensation au bilan et hors bilan ainsi que la mesure dans laquelle les établissements recourent à ce type de compensation.	Pour ses activités de financement Clientèle et Réseau, Mobilize F.S. ne pratique pas de compensation au bilan et hors bilan.
Article 453, point b), du CRR	(b)	Les principales caractéristiques des politiques et procédures appliquées en matière d'évaluation et de gestion des sûretés éligibles.	Pour son activité de financement Clientèle, Mobilize F.S. ne fait pas appel à des sûretés Pour son activité Réseaux, Mobilize F.S. a une procédure cadre sur la prise de garanties et des conventions signées permettant une évaluation et une gestion des sûretés éligibles.
Article 453, point c), du CRR	(c)	Une description des principaux types de sûretés acceptés par l'établissement pour atténuer le risque de crédit.	Pour son activité de financement Clientèle, Mobilize F.S. ne fait pas appel à des sûretés Pour son activité Réseaux, Mobilize F.S. fait appel à des sûretés telles qu'un gage espèces (venant réduire l'exposition sur les concessionnaires détenus en propre par le Groupe Renault) et un fonds de garantie et le nantissement de letras de cambio (venant réduire l'exposition sur des concessionnaires indépendants au Brésil).
Article 453, point d), du CRR	(d)	Pour les garanties et dérivés de crédit utilisés comme protection de crédit, les principales catégories de garants et de contreparties des dérivés de crédit, ainsi que leur qualité de crédit, utilisées pour réduire les exigences de fonds propres, à l'exclusion de celles utilisées dans le cadre de structures de titrisation synthétique.	Pour son activité de financement Clientèle, Mobilize F.S. ne recourt pas à des protections de crédit, des garants ou des dérivés de crédit, dans le but de réduire les exigences en fonds propres.
Article 453, point e), du CRR	(e)	Des informations sur les concentrations de risque de marché ou de risque de crédit dans le cadre des opérations d'atténuation du risque de crédit.	Pour son activité de financement Clientèle, Mobilize F.S. ne recourt pas à de telles techniques d'atténuation du risque de crédit.

/ EU CR3 - VUE D'ENSEMBLE DES TECHNIQUES D'ARC : INFORMATIONS À PUBLIER SUR L'UTILISATION DE TECHNIQUES D'ARC

En millions d'euros	Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dt garantie par des dérivés de crédit
Prêts et avances	38 474	19 005	886	18 119	
Titres de créance	411				
TOTAL	38 885	19 005	886	18 119	
• dont expositions non-performantes	829	200		200	
• dont en défaut	829	200		200	

/ EU CR7 - APPROCHE NI - EFFET SUR LES RWEA DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT UTILISÉS COMME TECHNIQUES D'ARC

En millions d'euros	Montant d'exposition pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré réel
EXPOSITIONS FAISANT L'OBJET DE L'APPROCHE NI SIMPLE	81	81
Administrations centrales et banques centrales		
Établissements		
Entreprises	81	81
• dont Entreprises - PME		
• dont Entreprises - Financement spécialisé		
EXPOSITIONS FAISANT L'OBJET DE L'APPROCHE NI AVANCÉE	20 028	20 028
Administrations centrales et banques centrales		
Établissements		
Entreprises	6 499	6 499
• dont Entreprises - PME	696	696
• dont Entreprises - Financement spécialisé		
Clientèle de détail	13 529	13 529
• dont Clientèle de détail - PME - Garanties par une sûreté immobilière		
• dont Clientèle de détail - non-PME - Garanties par une sûreté immobilière		
• dont Clientèle de détail - expositions renouvelables		
• dont Clientèle de détail - PME - Autres	1 399	1 399
• dont Clientèle de détail - non-PME - Autres	12 130	12 130
Actions en approche NI		
Actifs autres que des obligations de crédit		
TOTAL (INCLUANT EXPOSITIONS APPROCHES NI SIMPLE ET AVANCÉE)	20 109	20 109

/ EU CR7-A - APPROCHE NI - INFORMATIONS À PUBLIER SUR LE DEGRÉ D'UTILISATION DE TECHNIQUES D'ARC

En millions d'euros	Techniques d'atténuation du risque de crédit						%des expositions couvertes par d'autres formes de protection de crédit financé
	Protection de crédit financé						
	Total des expositions	Partie des expositions couvertes par des sûretés financiers (en %)	Partie des expositions couvertes par d'autres sûretés éligibles (en %)	Partie des expositions couvertes par des sûretés immobilières (en %)	Partie des expositions couvertes par des créances à recouvrer (en %)	Partie des expositions couvertes par d'autres sûretés réelles (en %)	
EXPOSITIONS EN NOTATION INTERNE AVANCÉE							
Administrations centrales et banques centrales							
Établissements							
Entreprises	11 502	5,43 %					
• dont Entreprises - PME	1 724						
• dont Entreprises - Financement spécialisé							
• dont Entreprises - Autres	9 778	5,43 %					
Clientèle de détail	30 869						
• dont Clientèle de détail — Biens immobiliers PME							
• dont Clientèle de détail — Biens immobiliers non-PME							
• dont Clientèle de détail — Expo renouv. éligibles							
• dont Clientèle de détail — Autres PME	3 495						
• dont Clientèle de détail — Autres non-PME	27 374						
TOTAL	42 371	1,25 %					
EXPOSITIONS EN NOTATION INTERNE DE BASE							
Administrations centrales et banques centrales							
Établissements							
Entreprises	84						
dont Entreprises - PME							
• dont Entreprises - Financement spécialisé							
• dont Entreprises - Autres	84						
TOTAL	84						

Techniques d'atténuation du risque de crédit						Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
Protection de crédit financé			Protection de crédit non financé				
Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (en %)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (en %)	% des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers	Partie des expositions couverte par des garanties (en %)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (en %)	RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)	
					6 499	6 499	
					696	696	
					5 803	5 803	
					13 529	13 529	
					1 399	1 399	
					12 130	12 130	
					20 028	20 028	
					81	81	
					81	81	
					81	81	

#1

#2

#3

#4

#5

8. Risque de crédit de contrepartie

/ EU CCRA — INFORMATIONS QUALITATIVES RELATIVES AU CCR

a)	Article 439, point a), du CRR Description de la méthode d'affectation des fonds propres et de fixation des limites de crédit pour les expositions de crédit de contrepartie, et notamment les méthodes de fixation de ces limites pour les expositions sur contreparties centrales.	Le risque de contrepartie est géré par un système de limites fixé par le groupe Mobilize F.S., en cohérence avec l'appétence au risque de contrepartie. Le calibrage des limites repose notamment sur le niveau des fonds propres, les résultats, la notation externe et l'appréciation interne de la qualité de la contrepartie tenant compte de l'actionnariat, de la position de marché, de la diversification de la franchise. Les limites sur les contreparties centrales sont attribuées en fonction de la qualité de crédit du pays hôte (banques centrales) ou de l'exigence de marge stressée sur les dérivés compensés (chambre de compensation). Le respect des limites est suivi quotidiennement et tous les résultats des contrôles sont communiqués mensuellement au Comité financier du groupe Mobilize F.S. Les expositions sur les banques sont incluses dans le suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault
b)	Article 439, point b), du CRR Description des politiques relatives aux garanties et autres mesures d'atténuation du risque de crédit, telles que les politiques appliquées en matière d'obtention de sûretés et de constitution de réserves de crédit.	Le groupe Mobilize F.S. utilise des dérivés de taux et de change pour couvrir ses risques financiers. Pour une grande partie de son portefeuille, elle a mis en place des techniques d'atténuation des risques afin de protéger l'entreprise contre les risques de défaillance de la contrepartie. Les opérations sur dérivés sont exécutées dans le cadre d'un accord ISDA ou équivalent et confèrent ainsi aux entités du groupe un droit juridiquement exécutoire en cas de défaillance de la contrepartie (voir note 20 aux comptes consolidés : Accords de compensation et autres engagements similaires). En 2012, le règlement EMIR (European Market Infrastructure Regulation) a publié une série de normes visant à améliorer la stabilité et la transparence du marché des produits dérivés. La principale mesure concerne l'utilisation de chambres de compensation ou l'échange bilatéral de collatéral entre contreparties. En Europe, le groupe enregistre les opérations de swap de taux d'intérêt en chambre de compensation et dépose du collatéral en espèces au titre de la marge initiale et échange régulièrement du collatéral (qui peut être payé ou reçu) au titre des marges de variation. Les dérivés de change non collatéralisés font l'objet d'appels de marge bilatéraux. Les swaps de taux hors Europe font l'objet d'échanges bilatéraux de collatéral au Brésil.
c)	Article 439, point c), du CRR Description des politiques relatives au risque de corrélation, au sens de l'article 291 du CRR.	Le groupe Mobilize F.S. n'a pas de dispositif particulier pour la gestion du risque de corrélation.
d)	Article 431, points 3 et 4, du CRR Autres objectifs de gestion des risques et politiques pertinentes liés au risque de crédit de contrepartie (CCR).	Non applicable
e)	Article 439, point d), du CRR Le montant des sûretés que l'établissement aurait à fournir si sa note de crédit était abaissée.	En cas de dégradation de sa note de crédit, le groupe Mobilize F.S. peut être amené à constituer des réserves complémentaires dans le cadre de ses opérations de titrisations. Au 31 décembre 2022, les sorties de trésorerie au titre des réserves additionnelles à constituer en cas de dégradation du rating de trois crans s'élevaient à 194 M€.

Exposition au risque de crédit de contrepartie

/ EU CCR1 — ANALYSE DES EXPOSITIONS AU CCR PAR APPROCHE

En millions d'euros	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)				1,4				
UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)				1,4				
SA-CCR (pour les dérivés)	61	63		1,4	173	173	173	95
IMM (pour les dérivés et les OFT)								
• dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres								
• dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé								
• dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits								
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)								
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)								
VaR pour les OFT								
TOTAL					173	173	173	95

CCR1- ce tableau ne comporte que les expositions sur dérivés qui ne passent pas par des chambres de compensation.

Le RWA sur le risque de crédit de contrepartie est basé sur l'exposition sur les dérivés, auxquels on affecte un add-on. L'exposition est ensuite pondérée par le risque selon la méthode standard - basée sur la qualité de crédit des contreparties.

/ EU CCR3 - APPROCHE STANDARD — EXPOSITIONS AU CCR PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRE ET PONDÉRATION DE RISQUE

En millions d'euros	Pondération de risque										Autres	Total	
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %			
Administrations centrales ou banques centrales													
Administrations régionales ou locales													
Entités du secteur public													
Banques multilatérales de développement													
Organisations internationales													
Établissements					724	12			47	0			783
Entreprises									23				23
Clientèle de détail													
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme					43					0			43
Autres éléments													
VALEUR D'EXPOSITION TOTALE					767	12			70	0			850

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Risque de crédit

/ EU CCR4 - APPROCHE NI - EXPOSITIONS AU CCR PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PD

Probabilités de défaut (en millions d'euros)	Valeur de l'exposition	PD moyenne, pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
Catégorie d'exposition X							
0,00 à < 0,15							
0,15 à < 0,25							
0,25 à < 0,50							
0,50 à < 0,75							
0,75 à < 2,50							
2,50 à < 10,00							
10,00 à < 100,00							
100 (Défaut)							
SOUS-TOTAL (CATÉGORIE D'EXPOSITION X)							
Catégorie d'exposition Y							
0,00 à < 0,15							
0,15 à < 0,25							
0,25 à < 0,50							
0,50 à < 0,75							
0,75 à < 2,50							
2,50 à < 10,00							
10,00 à < 100,00							
100 (Défaut)							
SOUS-TOTAL (CATÉGORIE D'EXPOSITION Y)							
TOTAL (CATÉGORIES D'EXPOSITIONS PERTINENTES POUR LE CCR)							

/ EU CCR5 - COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU CCR

En millions d'euros	Sûretés utilisées dans les transactions sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste Valeur de la sûreté fournie		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste Valeur de la sûreté fournie	
	Ségrégué	Non ségrégué	Ségrégué	Non ségrégué	Ségrégué	Non ségrégué	Ségrégué	Non ségrégué
Encaisse - monnaie locale								
Encaisse - autres monnaies								
Dettes souveraine locale								
Autres dettes souveraines								
Dettes publique								
Obligations d'entreprises								
Actions								
Autres sûretés								
TOTAL								

Le groupe Mobilize F.S. a des transactions envers des chambres de compensation conformément à la réglementation EMIR. Les collatéraux sont versés et obtenus sous forme d'encaisses.

Ces transactions n'entrent toutefois pas dans le calcul de l'exposition au risque de crédit de contrepartie car les accords de compensation n'ont pas été encore reconnus par les autorités compétentes conformément à l'article 296 du règlement CRR.

/ EU CCR6 — EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT

En millions d'euros	Protection achetée	Protection vendue
Montants notionnels		
CDS mono-émetteurs		
CDS indicels		
TOTAL CONTRATS D'ÉCHANGE		
Options de crédit		
Autres dérivés de crédit		
TOTAL MONTANTS NOTIONNELS		
Justes valeurs		
Juste valeur positive (actif)		
Juste valeur négative (passif)		

Le groupe Mobilize F.S. n'a pas de dérivés de crédit

#1

#2

#3

#4

#5

/ EU CCR7 — ÉTATS DES FLUX DES RWEA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU CCR DANS LE CADRE DE L'IMM

Montant d'exposition pondéré (RWEA)

RWEA À LA FIN DE LA PÉRIODE DE DÉCLARATION PRÉCÉDENTE

Taille de l'actif
Qualité de crédit des contreparties
Mises à jour des modèles (IMM uniquement)
Méthodologie et politiques (IMM uniquement)
Acquisitions et cessions
Variations des taux de change
Autres

RWEA À LA FIN DE LA PÉRIODE DE DÉCLARATION COURANTE

Le groupe Mobilize F.S. traite les expositions de risque de crédit de contrepartie en méthode standard. Aucune exposition CCR n'est en méthode IMM.

/ EU CCR8 — EXPOSITIONS SUR LES CCP

En millions d'euros	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
EXPOSITIONS AUX CONTREPARTIES CENTRALES ÉLIGIBLES (TOTAL)		135
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance) ; dont :	677	135
i) dérivés de gré à gré	677	135
ii) dérivés négociés en bourse		
iii) opérations de financement sur titres		
iv) ensembles pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation		
Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		
Contributions préfinancées au fonds de défaillance		
Contributions non financées au fonds de défaillance		
EXPOSITIONS AUX CONTREPARTIES CENTRALES NON ÉLIGIBLES (TOTAL)		
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance) ; dont :		
i) dérivés de gré à gré		
ii) dérivés négociés en bourse		
iii) opérations de financement sur titres		
iv) ensembles pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation		
Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		
Contributions préfinancées au fonds de défaillance		
Contributions non financées au fonds de défaillance		

V. Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit

Pour tous les dérivés de gré à gré, en l'absence de recours à des dérivés reconnus comme protection de crédit, le groupe Mobilize F.S. détermine une exigence de fonds propres pour risque de CVA « Credit Valuation Adjustment ».

Cette charge en capital est destinée à couvrir les pertes en cas d'aggravation de la qualité de la contrepartie entraînant une diminution de la valeur des dérivés.

L'exigence est calculée par la méthode standard définie à l'article 384 du règlement (UE) n° 575/2013.

/ EU CCR2 — OPÉRATIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES POUR RISQUE DE CVA

En millions d'euros	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
Total des opérations soumises à la méthode avancée		
i) composante VaR (y compris le multiplicateur 3 ×)		
ii) composante VaR en situation de tensions (y compris le multiplicateur 3 ×)		
Opérations soumises à la méthode	827	339
Opérations soumises à l'approche alternative (sur la base de la méthode de l'exposition initiale)		
TOTAL DES OPÉRATIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES POUR RISQUE DE CVA	827	339

#1

#2

#3

#4

#5

VI. Titrisation

/ EU-SECA — EXIGENCES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS DE TITRISATION

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 449, point a), du CRR	a)	Description des activités de titrisation et de retitrisation ; comprenant les objectifs de gestion du risque et d'investissement des établissements en rapport avec ces activités, le rôle dans les opérations de titrisation et de retitrisation, indiquant si le cadre des titrisations simples, transparentes et standardisées (STS) est ou non utilisé, et la mesure dans laquelle les opérations de titrisation sont utilisées pour transférer à des tiers le risque de crédit des expositions titrisées, accompagnée, le cas échéant, d'une description séparée de leur politique de transfert de risque dans le cadre de titrisations synthétiques ;	Le groupe Mobilize F.S. utilise la titrisation comme instrument de financement. Tous les actifs titrisés restent au bilan consolidé. Le groupe Mobilize F.S. n'investit pas dans des véhicules de titrisation dont les obligations sous-jacentes sont émises par des sociétés extérieures au groupe. Le groupe titrise des portefeuilles de créances accordées à des clients particuliers ou entreprises. Les titres créés à partir de ces transactions sont vendus à des investisseurs tiers ou auto-souscrits pour générer du collatéral éligible utilisé pour le financement à la Banque centrale ou en réserve de liquidité.
Article 449, point b), du CRR.	b)	Le type de risques auxquels les établissements sont exposés dans le cadre de leurs activités de titrisation et de retitrisation, par rang des positions de titrisation concernées, en établissant une distinction entre les positions de titrisation STS et les positions de titrisation non STS et : (1) le risque conservé dans les opérations qu'ils ont eux-mêmes initiées ; (2) les risques encourus dans le cadre d'opérations initiées par des tiers.	Le groupe Mobilize F.S. n'a pas eu recours à la titrisation pour des transferts de risque. Les véhicules ad hoc porteurs d'actifs titrisés sont consolidés par le groupe qui reste exposé à l'essentiel des risques et avantages attachés aux créances titrisées. Les opérations de titrisation du groupe respectent toutes l'exigence de rétention de capital économique d'au moins 5 % mentionnée à l'article 405 de la directive européenne (UE) 575/2013 et à l'article 6 du règlement (UE) 2017/2402. Le groupe n'investit pas dans des véhicules de titrisation adossés à des créances originées par des sociétés extérieures au groupe.
Article 449, point c), du CRR	c)	Les approches des établissements pour le calcul des montants d'exposition pondérés qu'ils appliquent à leurs activités de titrisation, y compris les types de positions de titrisation auxquels chaque approche est appliquée, en établissant une distinction entre les positions de titrisation STS et les positions de titrisation non STS.	Le groupe Mobilize F.S. n'investit pas sur des positions de titrisation telles que décrites à l'article 2, 1) du règlement (UE) 2017/2402 du 12 décembre 2017. Groupe Mobilize F.S. n'a donc aucune exposition liée à ce type de position. Les créances titrisées par groupe Mobilize F.S. font l'objet d'une consolidation prudentielle et les risques pondérés sont calculés comme si les actifs n'avaient pas été titrisés.
Article 449, point d), du CRR	d)	La liste des entités de titrisation appartenant à l'une des catégories suivantes, accompagnée d'une description des types d'expositions de l'établissement à l'égard de ces entités de titrisation, y compris les contrats dérivés : (1) les entités de titrisation qui acquièrent des expositions initiées par les établissements ; (2) les entités de titrisation sponsorisées par les établissements ; (3) les entités de titrisation et autres entités juridiques pour lesquelles les établissements fournissent des services en lien avec la titrisation, tels que des services de conseil, d'administration d'actifs (<i>asset servicing</i>) ou de gestion d'actifs ; (4) les entités de titrisation qui entrent dans le périmètre de consolidation réglementaire des établissements.	Le groupe Mobilize F.S. agit en tant qu'originateur/serviceur pour les SPV suivants. (Swap) indique que le groupe Mobilize F.S. agit également en tant que contrepartie de swap : <ul style="list-style-type: none"> ● FCT Cars Alliance Auto Loans France Master; ● FCT Cars Alliance Auto Leases France Master; ● FCT Cars Alliance Auto Leases France Master Residual Value; ● FCT Cars Alliance Auto Leases France V2020-1 (swap); ● FCT Cars Alliance Auto Loans France V2022-1 (swap); ● FCT Cars Alliance DFP France; ● FCT Cars Alliance Auto Loans Germany Master; ● FCT Cars Alliance Auto Loans Germany V2019-1 (swap); ● FCT Cars Alliance Auto Loans Germany V2021-1 (swap); ● FCT Cars Alliance Auto Lease Germany (swap); ● Cars Alliance DFP Germany 2017; ● Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 SRL; ● Cars Alliance UK 2015 Ltd; ● Cars Alliance UK 2021 Ltd; ● Cars Alliance Auto Loans Spain 2022.
Article 449, point e), du CRR	e)	La liste de toutes les entités juridiques auxquelles les établissements ont déclaré avoir apporté un soutien conformément à la troisième partie, titre II, chapitre 5, du CRR.	Le groupe ne fournit pas de support (tel que défini à l'article 248 du CRR) aux opérations de titrisation. Le groupe Mobilize F.S. agit en qualité d'originateur, de serviceur pour tous les SPV listées au point (e) et de swap provider pour certaines de ces SSPE.

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 449, point f), du CRR	f)	La liste des entités juridiques affiliées aux établissements et qui investissent dans des opérations de titrisation initiées par les établissements ou dans des positions de titrisation émises par des entités de titrisation sponsorisées par les établissements.	<p>Le groupe Mobilize F.S. n'investit pas dans des titrisations pour lesquelles l'exigence de fonds propres est calculée sur la base de la position de titrisation et comptabilise toujours les créances sous-jacentes lors de l'évaluation des besoins en fonds propres.</p> <p>Le groupe conserve les tranches les plus juniors de la titrisation dans lesquelles il agit en tant qu'originateur pour répondre à ses exigences de conservation du capital économique.</p> <p>RCI Banque SA a investi dans des titrisations de premier rang dans lesquelles l'une de ses filiales ou succursales agit comme originateur. Ces actifs peuvent être utilisés comme garantie pour des financements auprès de la Banque centrale. Un dispositif similaire existe également au Royaume-Uni où RCI Bank UK a souscrit des titres ABS adossés à des créances émises par RCI FS UK.</p>
Article 449, point g), du CRR	g)	Un résumé des politiques comptables en matière d'activité de titrisation, en établissant, le cas échéant, une distinction entre positions de titrisation et positions de retitrisation.	Le groupe Mobilize F.S. n'a pas eu recours à la titrisation pour du transfert de risque. Les véhicules ad hoc porteurs d'actifs titrisés sont consolidés par le groupe qui reste exposé à l'essentiel des risques et avantages attachés aux créances titrisées qui restent au bilan consolidé.
Article 449, point h), du CRR	h)	Le nom des OEEC utilisés pour les titrisations et les types d'expositions pour lesquels chaque agence est utilisée.	<p>Auto-ABS : Moody's (EUR), S&P (EUR & GBP), DBRS (EUR), Fitch (EUR & GBP)</p> <p>SME (Dealer Floor Plan) : Moody's, DBRS</p>
Article 449, point i), du CRR	i)	Le cas échéant, une description de l'approche par évaluation interne décrite à la troisième partie, titre II, chapitre 5, du CRR, précisant la structure de la procédure d'évaluation interne et la relation entre évaluation interne et notation externe de l'OEEC identifiée conformément au point h), les mécanismes de contrôle de la procédure d'évaluation interne, y compris les considérations relatives à l'indépendance, à la responsabilité et à l'examen de la procédure d'évaluation interne, les types d'expositions auxquels l'approche par évaluation interne est appliquée et les facteurs de tensions utilisés pour déterminer les niveaux de rehaussement de crédit.	Non applicable, pas d'investissement dans des programmes ABCP.

Le montant des créances de financement des ventes maintenu au bilan s'élève à 13 926 M€ au 31 décembre 2022 (12 590 M€ au 31 décembre 2021), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 2 812 M€ ;
- pour les titrisations autosouscrites : 9 211 M€ ;
- pour les titrisations privées : 1 903 M€.

Le stock d'actifs titrisés est détaillé en note 13 des États financiers consolidés. Au 31 décembre 2022, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations privées est de 1 079 M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 2 626 M€.

/ EU SEC1 - EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION

En millions d'euros	L'établissement agit en tant qu'initiateur					Sous-total
	Classiques		Synthétiques			
	STS	dont TRS	Non STS	dont TRS	dont TRS	
TOTAL DES EXPOSITIONS						
CLIENTÈLE DE DÉTAIL (TOTAL)						
prêts hypothécaires résidentiels						
cartes de crédit						
autres expositions sur la clientèle de détail						
retitrisation						
CLIENTÈLE DE GROS (TOTAL)						
prêts aux entreprises						
prêts hypothécaires commerciaux						
contrats de location et créances à recevoir						
autres expositions sur la clientèle de gros						
retitrisation						

VII. Risque de marché

/ EU MRA - EXIGENCES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE DE MARCHÉ

Déclaration au format flexible

Article 435, paragraphe 1, points a) et d), du CRR.

Une description des stratégies et processus de l'établissement pour la gestion du risque de marché, notamment :

- une explication des objectifs stratégiques de la direction dans le cadre des activités de négociation, ainsi que des processus mis en œuvre pour identifier, mesurer, surveiller et contrôler les risques de marché de l'établissement ;
- une description de leurs politiques en matière de couverture et d'atténuation des risques, ainsi que des stratégies et processus mis en place pour le contrôle de l'efficacité constante de ces couvertures.

En l'absence d'un portefeuille de négociation, tout le risque de marché provient de la position de change du groupe.

Le risque sur la position de change peut être décomposé en :

- la position de change structurelle, qui résulte des investissements à long terme du groupe dans les fonds propres de ses filiales étrangères.
Depuis 2022, le groupe Mobilize F.S. dispose d'une allocation de capital couvrant son exposition au risque de change structurel. Le Groupe bénéficie d'une dérogation de la BCE pour les cinq devises les plus significatives (GBP, BRL, KRW, CHF et MAD) lui permettant, pour ces devises, de ne prendre en compte que l'excédent de capital par rapport à la moyenne du CET1 Groupe. Le risque de change structurel est inclus dans le dispositif d'appétit au risque du groupe Mobilize F.S., la position du Groupe dans toutes les devises est contrôlée mensuellement lors du Comité Capital et Liquidité et communiquée trimestriellement au Superviseur ;
- la position de change transactionnelle, qui découle des flux de trésorerie libellés dans des devises autres que la devise patrimoniale, est encadré par des limites. La somme des valeurs absolues des positions exprimées dans différentes paires de devises s'élève à 12,7 millions d'euros à la fin décembre 2022.

Les objectifs et stratégies poursuivis par le groupe Mobilize F.S. en matière de risque de marché sont décrits dans la partie « Comptes consolidés - risques financiers » - Annexe 2.

Article 435, paragraphe 1, point b), du CRR.

Une description de la structure et de l'organisation de la fonction de gestion du risque de marché, notamment une description de la structure de gouvernance du risque de marché mise en place pour mettre en œuvre les stratégies et processus de l'établissement exposés à la ligne a) ci-dessus, décrivant les relations et les mécanismes de communication entre les différentes parties intervenant dans la gestion du risque de marché.

La surveillance du risque de change transactionnel et le respect des limites sont placés sous la supervision de la Direction financements et trésorerie du groupe Mobilize F.S. qui gère les positions de la centrale de refinancement et supervise la gestion des filiales. Les limites du groupe sont approuvées par le Conseil d'administration et mises à jour périodiquement. Le Service des Risques Financiers, rattachée à la Direction des risques et de la Réglementation Bancaire (Direction de la gestion des risques), réalise un reporting quotidien et suit l'exposition du groupe aux risques de marché.

Une liste des produits autorisés, approuvée par le Comité financier du groupe Mobilize F.S., précise les instruments de change et de taux d'intérêt ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisés pour la gestion des risques de marché.

Article 435, paragraphe 1, point c), du CRR.

la portée et la nature des systèmes de déclaration et d'évaluation des risques ;

Au niveau du groupe Mobilize F.S., la position de change est calculée selon une approche actif-passif qui consiste à calculer la position de change à partir du bilan comptable et des soldes hors bilan par devise. C'est ce que l'on appelle la « position de change comptable ».

Le périmètre de surveillance du risque de change transactionnel a été validé, en distinguant deux catégories de filiales :

- les filiales multidevises dont le risque de change transactionnel doit être suivi quotidiennement par l'entité. L'entité doit rapporter au département des risques financiers la position quotidienne en cas de violation. Le Service des Risques Financiers s'assure du respect des limites ;
- les autres filiales dont le risque de change transactionnel est suivi sur une base mensuelle.

La position et le respect des limites sont inclus dans le tableau de bord des risques financiers du Comité financier pour présentation en mensuelle.

Compte tenu des éléments mentionnés dans le tableau EU-MRA ci-dessus en réponse à l'article 435, paragraphe 1, points a) et d), du CRR, les tableaux suivants ne sont pas applicables :

- tableau EU MRB : exigences de publication d'informations qualitatives pour les établissements utilisant des modèles internes de risque de marché ;
- modèle EU MR2-A — Risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes (AMI) ;

- modèle EU MR2-B — États des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes (AMI) ;
- modèle EU MR3 — Valeurs de l'AMI pour les portefeuilles de négociation ;
- modèle EU MR4 — Comparaison des estimations de la VaR avec les profits/pertes.

/ MODÈLE EU MR1 — RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE STANDARD

En millions d'euros	RWEA
Produits fermes	1 003
Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	
Risque sur actions (général et spécifique)	
Risque de change	1 003
Risque sur matières premières	
Options	
Méthode simplifiée	
Méthode delta-plus	
Méthode par scénarios	
Titrisation (risque spécifique)	
TOTAL	1 003

#1

#2

#3

#4

#5

VIII. Risque de taux d'intérêt pour des positions de portefeuille

/ EU IRRBBA - INFORMATIONS QUALITATIVES CONCERNANT LES RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT DES ACTIVITÉS HORS PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Informations qualitatives	Base légale	
Description de la manière dont l'établissement définit l'IRRBB aux fins de la maîtrise et de la mesure des risques	Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB) désigne le risque sur le capital et les résultats de la banque qui résulterait d'une évolution défavorable des taux d'intérêt affectant les positions du portefeuille bancaire de la banque. L'objectif du groupe Mobilize F.S. est d'atténuer au maximum ce risque. Le processus de contrôle du risque spécifique de taux s'inscrit dans le processus global de contrôle interne du groupe Mobilize F.S. et mesure, à l'aide d'indicateurs de sensibilité, les impacts des chocs de taux défavorables (translation ou rotation de la courbe des taux par exemple) sur les résultats futurs. Des limites sont associées à ces indicateurs.	Article 448(1), point (e)
Description des stratégies générales de l'établissement en matière de gestion et d'atténuation de l'IRRBB	La Direction financements et trésorerie Groupe assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les fonds nécessaires pour assurer la continuité de l'activité (émissions d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, prêts interbancaires, etc.), équilibre les actifs et les passifs et ajuste la trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et en minimisant l'exposition au risque de taux d'intérêt du portefeuille par l'utilisation d'instruments de couverture appropriés (swaps de taux d'intérêt, swaps de devises et opérations de change au comptant et à terme). Les principes de la politique financière s'étendent à toutes les filiales consolidées du groupe Mobilize F.S. et sont adaptés dans les filiales refinancées localement. Ces dernières sont soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risques de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par un Comité financier dédié et un reporting ad hoc. Les opérations sur instruments financiers effectuées par la centrale de trésorerie sont essentiellement liées à sa fonction de service central de refinancement du groupe. Afin de tenir compte de la difficulté d'ajuster précisément la structure des emprunts avec celle des prêts, une flexibilité limitée est acceptée dans la couverture du risque de taux d'intérêt pour chaque filiale. Cette flexibilité consiste à attribuer à chaque filiale une limite de sensibilité approuvée par le Comité financier, adaptation individuelle de la limite globale fixée par le Conseil d'administration de RCI Banque S.A. Un système de gestion du groupe effectue un calcul quotidien de la sensibilité du bilan de chaque entité aux variations de la courbe des taux. L'équipe du contrôle des risques financiers contrôle l'exposition du groupe telle que mesurée par ce système et le respect des limites de sensibilité attribuées à chaque entité.	Article 448(1), point (f)
Périodicité de calcul des mesures de l'IRRBB de l'établissement et description des mesures spécifiques qu'il applique pour jauger sa sensibilité à l'IRRBB	Le risque de taux est suivi quotidiennement : un calcul de sensibilité par devise, par entité de gestion et par portefeuille d'actifs permet de vérifier que chaque entité respecte les limites individuelles qui lui sont attribuées. Cette sensibilité au risque de taux est mesurée selon une méthodologie commune à l'ensemble du groupe Mobilize F.S. Ce processus permet de maintenir à un niveau faible l'exposition globale du groupe et l'exposition de chaque entité.	Article 448(1), points (e) (i) and (v) ; Article 448(2)

Informations qualitatives

Base légale

Description des scénarios de chocs de taux d'intérêt et de tensions que l'établissement utilise pour estimer les variations de la valeur économique et des produits d'intérêts nets (le cas échéant)

Indicateurs internes

Deux indicateurs sont suivis en interne pour le risque de taux d'intérêt :

- la sensibilité EV (valeur économique) mesure à un moment donné (t) l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur le prix du marché du bilan d'une entité. La valeur économique est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs aux taux du marché. Cette mesure est utilisée pour fixer les limites qui s'appliquent aux entités du groupe.

Deux Scénarios sont associés à cet indicateur :

- un scénario de hausse parallèle des taux,
- un scénario de rotation de la courbe des taux : en dessous de 1 an, baisse par chocs de rotation, interpolation linéaire jusqu'à 2 ans, taux à 2 ans inchangés, interpolation linéaire jusqu'à 3 ans, au-dessus de 3 ans, hausse par chocs de rotation ;
- la sensibilité du revenu net d'intérêts mesure l'incidence d'une variation des taux d'intérêt sur les revenus futurs non actualisés.

L'indicateur est calculé sur un horizon temporel de 12 mois et sur la durée totale du portefeuille. Des limites sont associées à ces deux indicateurs.

Les chocs ajustés aux devises utilisés pour calculer les indicateurs de risque de taux d'intérêt sont résumés dans le tableau ci-dessous et font l'objet d'une révision périodique.

Currency	Hausse parallèle	Rotation
EUR	100	25
GBP	150	37,5
KRW	100	25
BRL	350	87,5
CHF	100	25
PLN	300	75
MAD	100	25
RON	300	75
SEK	150	37,5
ARS	500	125
COP	300	75
HUF	250	62,5
DKK	100	25
CZK	200	50
RUB	500	125

La sensibilité consolidée au risque de taux d'intérêt est calculée comme la somme des valeurs absolues des sensibilités ajustées en fonction de la devise décrite ci-dessus et est liée à une limite fixée à 70 M€ par le Conseil d'administration.

Indicateurs réglementaires

La sensibilité de la valeur économique des fonds propres (EVE) et de la marge nette d'intérêt (NII) aux variations des taux d'intérêt est calculée trimestriellement sur un périmètre réglementaire consolidé basé des scénarios affichés dans les orientations de l'ABE sur l'IRRBB (2018) :

Ces deux indicateurs sont encadrés par des limites internes validées par le Comité des risques du Conseil d'administration.

Description des principales hypothèses de modélisation et hypothèses paramétriques qui diffèrent de celles utilisées pour le modèle EU IRRBB1 (le cas échéant)

Les calculs sont basés sur les écarts moyens mensuels entre l'actif et le passif (écart hors montant des intérêts) qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.

Les échéances des encours sont déterminées en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques des clients (remboursements anticipés) pour lesquels le groupe a défini une méthodologie commune. L'utilisation de cette méthodologie repose sur des hypothèses de taux de remboursements anticipés constants basés sur des moyennes mobiles.

Les dépôts sont modélisés comme 6 ressources successives à taux fixe avec une maturité initiale de 3 mois. La durée instantanée est donc d'environ 1,5 mois.

Les mesures de sensibilité de la MNI pour le calcul des indicateurs internes, prennent également en compte une allocation des fonds propres de l'entité (fonds propres + besoin en fonds de roulement stable) au financement des actifs commerciaux les plus longs pour les devises dont les taux d'intérêt présentent une faible volatilité ou à 50 % long terme et 50 % à court terme pour les devises dont les taux sont volatils.

Article 448(1), point (e) (ii) ; Article 448(2)

#1

#2

#3

#4

#5

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Risque de taux d'intérêt pour des positions de portefeuille

Informations qualitatives	Base légale	
Description générale de la manière dont l'établissement couvre son IRRBB, ainsi que du traitement comptable de cette couverture (le cas échéant)	<p>Il n'existe pas d'activité pour compte propre au sein du groupe Mobilize F.S. Toutes les transactions sur instruments financiers effectuées par RCI Banque SA, agissant en tant que trésorerie centrale, ou par ses filiales en refinancement local visent à refinancer l'activité et à placer les excédents temporaires de trésorerie tout en maintenant les risques financiers en dessous des limites internes afin de protéger la marge commerciale.</p> <p>La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est gérée par des swaps de taux d'intérêt.</p> <p>Des swaps receveurs de taux fixe sont exécutés lorsque la Banque émet une dette à taux fixe et souhaite réduire son exposition à une baisse des taux d'intérêt.</p> <p>Des swaps payeurs de taux fixe sont exécutés de temps à autre pour couvrir l'origination d'actifs à taux fixe.</p> <p>Le groupe utilise les principes de la norme comptable IFRS 9 pour classer les dérivés qui couvrent le risque de taux d'intérêt.</p> <ul style="list-style-type: none"> La relation de couverture de juste valeur (FVH) vise à couvrir les variations de valeur de tout ou partie d'un actif ou d'un passif. L'élément couvert puis le dérivé de couverture sont évalués à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur du dérivé et de l'élément couvert sont enregistrées dans le compte de résultat. Les swaps comptabilisés en couverture de juste valeur sont constitués de swaps à receveur fixe couvrant l'émission de dettes à taux fixe. Les valorisations de l'instrument de couverture sont calculées en actualisant les flux de trésorerie futurs. Comme les dérivés de couverture ne couvrent pas la totalité du taux mais seulement la partie sans risque, seule la partie de la dette relative au taux sans risque devra être valorisée. La valorisation de la dette exclut l'effet du spread de crédit (y compris la partie des intérêts courus de l'effet "spread de crédit"). La variation de la juste valeur du dérivé et la variation de la juste valeur de la dette couverte sont enregistrées dans le compte de résultat. Le test FVH est réalisé sur une base mensuelle afin de mesurer l'efficacité de la microcouverture. La relation de couverture de flux de trésorerie (CFH) vise à couvrir les variations des flux de trésorerie futurs associés à un actif ou à un passif comptabilisé ou futur et attribuables à un risque particulier (par exemple, les paiements d'intérêts futurs sur un taux variable). Les swaps RCI comptabilisés en tant que couverture de flux de trésorerie équitables sont des swaps payeurs fixes couvrant des passifs à taux variable ou la jambe à taux variable d'un swap comptabilisé en FVH. <p>Pour être comptabilisé comme CFH, le taux variable de l'instrument de couverture doit présenter une forte corrélation avec le taux variable de l'élément couvert. Les variations de la juste valeur du dérivé sont comptabilisées dans un compte spécial de capitaux propres (bilan / impact capitaux propres). Le retraitement en résultat est réalisé à la même fréquence que l'élément couvert par les intérêts courus.</p> <p>Cette relation entre les dettes à taux variable / dettes couvertes en juste valeur et les swaps de couverture de flux de trésorerie est suivie au moins trimestriellement via un test de macrocouverture. Ce test vise à s'assurer que la valeur nominale des swaps CFH ne dépasse pas à tout moment le montant total des dettes à taux variable. En pratique, deux tests sont effectués séparément : le premier pour les dettes à taux variable, le second pour les dettes à taux fixe qui ont été initialement couvertes par un swap receveur de taux fixe comptabilisé en FVH.</p> <ul style="list-style-type: none"> Portefeuille de négociation : Malgré leur intention de couverture, les instruments financiers qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IFRS 9 ne peuvent pas être enregistrés comptablement en comptabilité comme couverture et, sont ainsi classés comme instruments de négociation / portefeuille de négociation. La variation de la juste valeur de ces instruments est comptabilisée dans le compte de résultat. Une partie des swaps payeurs à taux fixe est destinée à couvrir les dépôts à échéance indéterminée, qui sont modélisés comme des passifs à taux variable dont le taux est révisé dans les trois mois. Comme la corrélation entre le taux des dépôts des clients et le taux sans risque du marché est faible, ces couvertures ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture et sont comptabilisées comme des instruments de transaction. 	Article 448(1), point (e) (iv) ; Article 448(2)
Description des principales hypothèses de modélisation et hypothèses paramétriques utilisées pour mesurer l'IRRBB dans le modèle EU IRRBB1 (le cas échéant)	<p>Les principales hypothèses de modélisation utilisées pour l'IRRBB et reportées dans le modèle EU IRRBB1 sont similaires aux hypothèses internes décrites ci-dessus notamment pour la modélisation des remboursements anticipés et des dépôts sans échéance.</p> <p>Les hypothèses paramétriques sont dérivées de l'article 115 des lignes directrices IRRBB (plafond sur les valeurs de sensibilité positives, floor sur les courbes de taux...) et des appendices (annexe III) pour les chocs de taux.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. calcule la sensibilité de l'EVE aux variations des taux d'intérêt sur un périmètre incluant l'EUR et la GBP (devises significatives) ainsi que le BRL et le KRW. Au total, les actifs dans ces devises dépassent le seuil de 90 % du total des actifs du groupe fixé à l'article 115(l) des orientations IRRBB.</p>	Article 448(1), point (c) ; Article 448(2)
Explication de l'importance des mesures de l'IRRBB et de leurs variations importantes par rapport aux informations précédentes	<p>Indicateurs internes</p> <p><i>Indicateurs</i></p> <p>Deux indicateurs de suivi sont utilisés en interne pour le risque de taux d'intérêt :</p> <ol style="list-style-type: none"> La sensibilité (valeur économique - EV), qui consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée en actualisant les flux futurs aux taux de marché à l'instant t. Cette mesure est utilisée pour fixer les limites des entités de gestion du groupe. La marge nette d'intérêt (MNI) est une mesure de gain ou de perte du point de vue du compte de résultat. Cet indicateur est présenté comme la différence des revenus d'intérêts futurs sur un horizon défini. La particularité de la sensibilité de la MNI, par rapport à la vue actuarielle de la sensibilité, est la linéarisation de l'impact des nouvelles opérations. Cette mesure est suivie à la fois sur un horizon de 12 mois et sur un horizon complet. 	Article 448(1), point (d)

Informations qualitatives		Base légale																																
Explication de l'importance des mesures de l'IRRBB et de leurs variations importantes par rapport aux informations précédentes	<p>Résultats</p> <p>Sur l'année 2022, la sensibilité au risque de taux d'intérêt et la sensibilité de la MNI consolidées de RCI Banque (calculée comme décrit ci-dessus) sont restées en dessous de la limite fixée par le Conseil d'administration.</p> <p>i) La sensibilité consolidée au risque de taux d'intérêt basée sur le périmètre interne, calculée comme la somme des valeurs absolues des sensibilités aux chocs ajustés aux devises dans toutes les devises s'élève à 7,0 M€ à fin décembre 2022, contre 8,6 M€ à fin 2021.</p> <p>ii) La sensibilité consolidée au risque de taux d'intérêt de la MNI basée sur le périmètre interne, calculée comme la somme des valeurs absolues des sensibilités aux chocs ajustés aux devises dans toutes les devises s'élève à 5,7 M€ à fin décembre 2022, contre 8,3 M€ à fin 2021.</p> <p>La répartition par devises de la sensibilité MNI suite à une hausse des taux différenciée selon les devises (en millions d'euros) à fin décembre 2022 en valeur relative :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Devises</th> <th style="text-align: right;">K€</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>ARS</td><td style="text-align: right;">122</td></tr> <tr><td>BRL</td><td style="text-align: right;">(256)</td></tr> <tr><td>CHF</td><td style="text-align: right;">(294)</td></tr> <tr><td>COP</td><td style="text-align: right;">171</td></tr> <tr><td>CZK</td><td style="text-align: right;">320</td></tr> <tr><td>EUR</td><td style="text-align: right;">(1 593)</td></tr> <tr><td>DKK</td><td style="text-align: right;">(9)</td></tr> <tr><td>GBP</td><td style="text-align: right;">1 013</td></tr> <tr><td>HUF</td><td style="text-align: right;">164</td></tr> <tr><td>KRW</td><td style="text-align: right;">(40)</td></tr> <tr><td>MAD</td><td style="text-align: right;">1 107</td></tr> <tr><td>PLN</td><td style="text-align: right;">109</td></tr> <tr><td>SEK</td><td style="text-align: right;">15</td></tr> <tr><td>RON</td><td style="text-align: right;">244</td></tr> <tr><td>RUB</td><td style="text-align: right;">(288)</td></tr> </tbody> </table> <p>Indicateurs réglementaires</p> <p><i>Résultats de l'EVE</i></p> <p>Les variations de la valeur économique des fonds propres (« EVE ») calculées selon les orientations de l'EBA sur l'IRRBB représentent 6,92 % des fonds propres dans le cadre du scénario standard et 8,53 % du CET1 dans le cadre des chocs différenciés par devises, en dessous des limites réglementaires.</p> <p>Le scénario le plus mordant est le choc parallèle vers le haut du scénario avec chocs différenciés par devises, avec un impact de - 449 M€ à la fin décembre 2022 contre - 442 M€ en décembre 2021.</p> <p>Le scénario de baisse des taux aurait un impact positif plus important que l'année précédente, la hausse des taux de marché ayant conduit à désactiver le floor de taux minimum dans ce scénario.</p> <p><i>Résultat de la MNI</i></p> <p>En l'absence d'instructions détaillées sur la méthodologie de calcul de l'indicateur MNI dans les dernières orientations IRRBB EBA, et après concertation et en accord avec l'EBA et ses référents JST, le groupe Mobilize F.S. choisit d'utiliser, à des fins réglementaires, sa MNI totale interne consolidée, calculée sur la base du périmètre bancaire réglementaire consolidé.</p> <p>La sensibilité de cet indicateur au risque de taux d'intérêt consolidé, calculée comme la somme des valeurs absolues des sensibilités aux chocs ajustés aux devises dans toutes les devises, s'élève à 5,7 millions d'euros à la fin décembre 2022, contre 7,4 millions d'euros à la fin 2021 (cf. tableau IRRBB1 - Le risque de taux d'intérêt réglementaire des activités hors portefeuille de négociation - Sensibilité de la marge Nette d'Intérêt). La somme des valeurs absolues exprime le pire des cas car la position de risque de taux d'intérêt par devise ne se compense pas.</p>	Devises	K€	ARS	122	BRL	(256)	CHF	(294)	COP	171	CZK	320	EUR	(1 593)	DKK	(9)	GBP	1 013	HUF	164	KRW	(40)	MAD	1 107	PLN	109	SEK	15	RON	244	RUB	(288)	Article 448(1), point (d)
Devises	K€																																	
ARS	122																																	
BRL	(256)																																	
CHF	(294)																																	
COP	171																																	
CZK	320																																	
EUR	(1 593)																																	
DKK	(9)																																	
GBP	1 013																																	
HUF	164																																	
KRW	(40)																																	
MAD	1 107																																	
PLN	109																																	
SEK	15																																	
RON	244																																	
RUB	(288)																																	
Toute autre information pertinente concernant les mesures de l'IRRBB publiée dans le modèle EU IRRBB1 (facultatif)	Non applicable																																	
Publication de l'échéance moyenne et de l'échéance la plus longue de révision des taux attribuées aux dépôts sans échéance	<p>Pour calculer les indicateurs de mesure du risque de taux d'intérêt, les dépôts sont modélisés comme des passifs successifs à taux fixe dont l'échéance initiale est de 3 mois. L'échéance la plus longue de refixation des taux est donc de 3 mois, tandis que la durée moyenne de refixation des taux est d'environ 1,5 mois.</p>	Article 448(1), point (g)																																

#1

#2

#3

#4

#5

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Risque de taux d'intérêt pour des positions de portefeuille

/ IRRBB1 - LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT RÉGLEMENTAIRE DES ACTIVITÉS HORS PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Test des valeurs aberrantes prudentielles (en milliers d'euros)	a		b		c		d
	Sensibilité de la valeur économique du capital		Sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt				
	Période actuelle 31/12/2022	Période précédente 31/12/2021	Période actuelle 31/12/2022	Période précédente 31/12/2021	Période actuelle 31/12/2022	Période précédente 31/12/2021	
1	Choc parallèle vers le haut	(449 825)	(442 340)			5 673	7 387
2	Choc parallèle vers le bas	245 003	94 900				
3	Pentification de la courbe	14 682	52 558				
4	Aplatissement de la courbe	(117 290)	(156 762)				
5	Hausse des taux courts	(248 011)	(282 549)				
6	Baisse des taux courts	129 892	102 241				

Les calculs ci-dessus sont réalisés sur la base des hypothèses normées publiées par l'EBA dans ses orientations sur la gestion du risque de taux (IRRBB Guidelines). Conformément à la méthodologie, les impacts positifs de chaque scénario de taux d'intérêt sont pondérés à 50 % et les impacts négatifs pris à 100 %.

L'impact d'un mouvement de taux adverse sur la marge nette d'intérêts totale est faible, en conformité avec les objectifs de gestion prudente de la société. Il est par construction significatif sur la valeur économique du capital (Economic Value of Equity ou EVE), indicateur qui, par définition, ne prend pas en compte les fonds propres, contrairement à la gestion actif-passif opérationnelle quotidienne du risque de taux.

IX. Risque de liquidité

/ EU LIQA - GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Numéro de ligne	Informations qualitatives
(a)	Stratégies et processus de gestion du risque de liquidité, y compris politiques de diversification des sources et de la durée des financements prévus.
(b)	Structure et organisation de la fonction de gestion du risque de liquidité (autorité, statuts, autres dispositions).
(c)	Description du degré de centralisation de la gestion de la liquidité et interaction entre les unités du groupe.
(d)	Portée et nature des systèmes de déclaration et d'évaluation du risque de liquidité.

La fonction de gestion du risque de liquidité est chargée de veiller à ce que le risque de liquidité soit compris, surveillé et rapporté. L'ILAAP du groupe Mobilize F.S. et les limites qui y sont associées visent à :

- s'assurer que la banque respecte ses ratios de liquidité réglementaires en maintenant un coussin approprié ;
- s'assurer que la banque finance ses activités grâce à des sources de financement diversifiées ;
- s'assurer que la banque dispose de passifs financiers d'une durée adéquate pour soutenir ses activités ;
- s'assurer que la réserve de liquidité de la banque est suffisante pour faire face à divers scénarios de stress, notamment un accès limité aux financements de marché et une fuite des dépôts pendant une période définie.

La gestion du risque de liquidité du groupe Mobilize F.S. est sous la responsabilité de la Direction Financement et Trésorerie (DFT). La DFT propose des indicateurs de liquidité et des limites associées, qui sont examinés par le Directeur de la gestion des risques et son équipe et validés par le Comité financier du Groupe. Ils sont revus par le Comité des risques avant approbation finale par le Conseil d'administration.

Les indicateurs de liquidité internes sont calculés par la DFT et les ratios de liquidité réglementaires sont calculés par le service des reportings réglementaires. Ces indicateurs de liquidité sont contrôlés par le service des risques financiers (qui fait partie du Département risques et réglementation bancaire), puis rapportés mensuellement au Comité financier et trimestriellement (ou immédiatement si un seuil d'alerte est franchi) au Comité des risques du Conseil d'administration.

RCI Banque SA agit en tant que centrale de trésorerie pour les entités du groupe appartenant au "périmètre de refinancement centralisé", qui comprend la plupart des entités européennes. Les entités de ce périmètre empruntent à la Trésorerie Centrale les passifs dont elles ont besoin pour soutenir leur activité ou déposent leur surplus de liquidité.

La position de liquidité de RCI Banque SA et des entités financées par la Trésorerie Centrale est gérée comme un « pool ». Il n'y a pas de prêt ou d'emprunt de filiale à filiale.

Les autres entités sont financées localement. Leur position de liquidité est gérée par les directeurs financiers locaux sous la supervision opérationnelle de la DFT.

Les indicateurs utilisés pour le suivi du risque de liquidité sont contrôlés par le service des risques financiers.

Certaines entités financées localement peuvent bénéficier d'un soutien partiel et limité de la trésorerie centrale en matière de liquidités. Dans une telle situation, la trésorerie centrale tient compte du besoin de liquidités de la filiale dans son scénario de stress.

Le système de mesure du risque de liquidité du groupe Mobilize F.S. est basé sur deux types d'indicateurs. Les indicateurs de continuité d'activité mesurent le temps pendant lequel la banque peut supporter ses activités dans divers scénarios de stress tout en maintenant une correspondance appropriée entre la durée des actifs et des passifs.

Les indicateurs de réserve de liquidité mesurent les sources de financement de nature certaine que la banque peut utiliser pour faire face à des sorties de fonds.

Les indicateurs de risque de liquidité sont calculés sur une base agrégée pour RCI Banque SA, ses filiales et succursales incluses dans le " périmètre de refinancement centralisé " ou sur une base individuelle pour les entités financées localement.

La banque surveille également la concentration de ses financements, l'encombrement de ses actifs, ainsi que ses ratios réglementaires LCR et NSFR.

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Risque de liquidité

Numéro de ligne	Informations qualitatives	
(e)	<p>Politiques en matière de couverture et d'atténuation du risque de liquidité, et stratégies et processus mis en place pour le contrôle de l'efficacité constante de ces couvertures et techniques d'atténuation.</p>	<p>Les principales politiques d'atténuation du risque de liquidité utilisent des indicateurs statiques et dynamiques.</p> <p>La position de liquidité statique représente la différence entre les passifs et les actifs résiduels à un horizon de temps donné. Elle doit toujours être positive, ce qui signifie que les actifs présents au bilan doivent être financés par des passifs de durée similaire ou supérieure.</p> <p>Les indicateurs de liquidité dynamique mesurent le temps pendant lequel la banque pourrait survivre en utilisant sa réserve de liquidité pour compenser les sorties générées par le non-renouvellement des dettes de marché et la fuite des dépôts. Les indicateurs de liquidité dynamique sont encadrés par un ensemble de limites et d'indicateurs d'alerte.</p>
(f)	<p>Un aperçu des plans de financement éventuel de la banque.</p>	<p>Le plan de liquidité d'urgence du groupe Mobilize F.S. fait partie de son ILAAP. Il comprend un plan de financement d'urgence et un plan de réduction de l'activité commerciale. Le plan de financement d'urgence comprend diverses options qui peuvent être réparties en deux catégories :</p> <ul style="list-style-type: none">● monétiser les composants de la réserve de liquidité, en utilisant les lignes de crédit confirmées, en augmentant le financement auprès des Banques Centrales et en vendant des actifs financiers ;● lever des liquidités à partir de sources de financement alternatives, comme la titrisation d'un nouveau portefeuille ou l'augmentation de la taille d'une titrisation existante, le lancement d'un prêt bancaire syndiqué, l'émission de titres de créances en USD, ou le déploiement de notre activité de dépôt dans un nouveau pays en partenariat avec une fintech financière pour accélérer le temps de mise sur le marché.
(g)	<p>Une explication de la manière dont les tests de résistance sont utilisés.</p>	<p>Les indicateurs de continuité d'activité du groupe Mobilize F.S. sont calculés selon différents scénarios de stress. Les scénarios dont la probabilité est la plus élevée ont des limites associées. Les scénarios alternatifs visent à informer la direction sur les conséquences de certains événements et n'ont pas de limites associées. Un stress test inversé (« reverse stress test ») complète ces scénarios.</p>
(h)	<p>Une déclaration sur l'adéquation des dispositifs de l'établissement en matière de gestion du risque de liquidité, approuvée par l'organe de direction, qui assure que les systèmes de gestion du risque de liquidité mis en place sont appropriés eu égard au profil et à la stratégie de l'établissement.</p>	<p>Le Conseil d'administration du groupe Mobilize F.S. a approuvé le cadre de gestion du risque de liquidité du groupe et ses procédures associées. Il a estimé que les indicateurs suivis donnent une bonne vue d'ensemble du risque de liquidité de la banque et que les limites associées sont prudentes et en ligne avec l'appétit pour le risque de liquidité.</p>

Numéro de ligne	Informations qualitatives
(i)	<p>Une brève déclaration sur le risque de liquidité, approuvée par l'organe de direction, décrivant succinctement le profil global de risque de liquidité de l'établissement associé à la stratégie commerciale. Cette déclaration contient des chiffres et ratios clés (autres que ceux déjà couverts dans le modèle EU LIQ 1 dans le cadre de la présente norme technique) qui donnent aux parties prenantes extérieures une vue d'ensemble complète de la gestion du risque de liquidité par l'établissement, y compris la manière dont son profil de risque de liquidité interagit avec le niveau de tolérance au risque défini par l'organe de direction.</p> <p>Ces ratios peuvent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● limites de concentration des paniers de sûretés et sources de financement (aussi bien produits que contreparties) ; ● indicateurs ou instruments d'évaluation spécifiquement adaptés qui évaluent la structure du bilan de la banque ou qui établissent des projections des flux de trésorerie et des positions de liquidité futures, en tenant compte des risques hors bilan spécifiques à cette banque ; ● expositions de liquidité et besoins de financement au niveau des différentes entités juridiques, succursales et filiales à l'étranger prises individuellement, en tenant compte des limites d'ordre juridique, réglementaire et opérationnel à la transférabilité de la liquidité ; ● éléments du bilan et hors bilan ventilés par tranches d'échéance et déficits de liquidité en résultant. <p>La gestion du risque de financement et de liquidité du groupe Mobilize F.S. est décrite dans les procédures ILAAP qui sont revues par le Comité des risques du conseil et validées par le Conseil d'administration. Les procédures ILAAP et les limites associées, calibrées en fonction de l'appétit pour le risque de liquidité, visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● s'assurer que la banque respecte son ratio de liquidité réglementaire grâce à un coussin de liquidité approprié ; ● s'assurer que la banque finance ses activités grâce à des sources de financement diversifiées ; ● s'assurer que la banque conserve des passifs financiers d'une durée adéquate pour soutenir ses activités ; ● s'assurer que la réserve de liquidité de la banque est suffisante pour faire face à divers scénarios de stress (généralisé et idiosyncrasique), supposant un accès limité aux financements de marché et une fuite de dépôts stressée pendant une période définie. <p>Au 31/12/2022, les principales sources de financements du groupe Mobilize F.S. étaient les dépôts (49 %), le marché obligataire (29 %), les financements sécurisés (7 %) et les prêts des banques commerciales (4 %).</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. gère la liquidité sur une base agrégée pour RCI Banque SA (agissant en tant que centrale de trésorerie) et les succursales ou filiales incluses dans le périmètre de refinancement centralisé (la plupart des pays européens), et sur une base individuelle pour les autres entités. Sur le périmètre de refinancement centralisé, la réserve de liquidité de 14,9 milliards d'euros permet de maintenir la continuité des activités pendant environ 11 mois dans un scénario d'actifs commerciaux stables, sans accès à de nouveaux financements de marché et avec une fuite stressée des dépôts. Les indicateurs de continuité d'activité de toutes les entités en refinancement local étaient supérieurs aux seuils d'alerte. En 2022, le périmètre de refinancement centralisé et nos entités financées localement ont maintenu des gaps de liquidité positifs, ce qui signifie que les actifs étaient financés par des passifs de durée supérieure. La banque dispose d'une grande proportion de financements stables, soulignée par un NSFR à 126 % et un coussin de liquidité HQLA élevé (LCR à 487 % en moyenne sur les 12 mois de 2022). Son faible ratio d'encombrement d'actifs (18 %) lui permet une grande flexibilité dans ses choix de financement.</p>

#1

#2

#3

#4

#5

Ratios réglementaires et charges pesant sur les actifs

/ EU LIQB SUR LES INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RATIO LCR, COMPLÉTANT LE MODÈLE EU LIQ1

Informations qualitatives	
Explications concernant les principaux facteurs à l'origine des résultats du calcul du ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) et l'évolution dans le temps de la contribution des données d'entrée au calcul du LCR.	Voir section Liquidity Coverage Ratio (LCR) ci-dessous
Explications concernant les variations dans le temps du ratio LCR.	Voir section Liquidity Coverage Ratio (LCR) ci-dessous
Explications concernant la concentration réelle des sources de financement.	le groupe Mobilize F.S. a une structure de financement diversifiée, composée de dépôts (49 % de l'endettement financier au 31/12/2022 contre 45 % au 31/12/2021), d'obligations (29 % au 31/12/2022 contre 31 % au 31/12/2021), de financements sécurisés (14 % au 31/12/2022 contre 15 % au 31/12/2021) et d'emprunts auprès de banques commerciales (4 % au 31/12/2022 et au 31/12/2021). En 2022, le coût relatif des dépôts comparé au coût des financements de marché s'est amélioré. En conséquence la banque a déployé un certain nombre d'initiatives pour augmenter la part des dépôts dans son mix de financement.
Description à haut niveau de la composition du coussin de liquidité de l'établissement.	Au cours de l'année 2022, le coussin de liquidité HQLA du groupe Mobilize F.S. s'est établi à 7,8 milliards d'euros en moyenne. La part des HQLA en EUR représentait 82,1 % et était principalement constituée de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne. Les HQLA en GBP représentent 16,4 % (dépôts auprès de la Banque d'Angleterre et bons du Trésor britannique).
Expositions sur dérivés et appels de sûretés potentiels.	RCI Banque S.A. utilise la méthodologie basée sur l'approche historique (Historical Look Back Approach ou HLBA) pour évaluer les sorties de trésorerie liées aux appels de marge des produits dérivés. Les expositions aux produits dérivés sont constituées de swaps de taux d'intérêt (principalement sur l'EUR et la GBP) et de swaps de change ou de devises. L'exigence de liquidité liée à ces opérations de dérivés est limitée et représente des montants non significatifs (moins de 100 M€).
Non-congruence des monnaies dans le ratio LCR.	Les HQLA en EUR et en GBP représentent respectivement 82,1 % et 16,4 % du total des HQLA, tandis que la part du GBP dans les sorties nettes de trésorerie était de 30,1 %. L'euro étant la monnaie patrimoniale de notre trésorerie centrale, nous avons tendance à détenir dans cette devise la réserve de liquidité qui excède le niveau requis pour respecter le LCR
Autres éléments du calcul du ratio LCR non pris en compte dans le modèle de publication du LCR mais que l'établissement considère comme pertinents pour son profil de liquidité.	Aucun

Le pilotage de la liquidité du groupe vise également au respect de ratios réglementaires cibles (LCR) et des charges pesant sur les actifs (actifs grevés et non grevés).

Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Le Liquidity Coverage Ratio (LCR) fixe une norme minimale pour la liquidité des banques. Il a pour objet de s'assurer qu'une banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs hautement liquides (High Quality Liquid Assets ou HQLA) non grevés, ces derniers pouvant être convertis en cash afin de lui permettre de faire face à ses besoins de liquidité pendant 30 jours calendaires dans un scénario de stress. Le LCR est ainsi défini comme le ratio des HQLA sur les Sorties nettes de Trésorerie des 30 prochains jours. Les sorties nettes représentent les sorties attendues moins le minimum entre les entrées attendues et 75 % des sorties attendues.

La liquidité du groupe Mobilize F.S. est gérée par la Direction financements et trésorerie, qui centralise le refinancement des entités européennes du groupe et supervise la gestion du bilan de l'ensemble des entités à travers le monde.

Pour chaque trimestre, le tableau EU LIQ1 (voir ci-dessous) présente les valeurs moyennes des HQLA, des Entrées de Trésorerie et des Sorties de Trésorerie, calculées comme la moyenne simple des observations à fin de mois sur douze mois précédant chaque fin de trimestre.

Le montant moyen de HQLA détenu au cours de la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2022 s'élève à 7 834 M€, contre 7 784 M€ au cours de la période de 12 mois s'achevant

le 30 septembre 2022. Ils étaient principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne, de la Banque d'Angleterre et de titres d'états ou supranationaux. Au 31 décembre 2022 la durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à 1 an.

En outre, le groupe Mobilize F.S. a également investi dans un fonds dont les actifs sont composés de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition très faible au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Au cours de la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2022, les HQLA libellés en EUR, GBP ont représenté en moyenne respectivement 82,1 % et 16,4 % du total des HQLA. La proportion représentée par les HQLA libellés en Euro dans le total des HQLA est stable par rapport à la période de 12 mois s'achevant le 30 septembre 2022 où elle était de 82,1. % pour l'EUR et de 16,4 % pour le GBP.

Les Entrées de Trésorerie du groupe Mobilize F.S. proviennent principalement des actifs commerciaux et financiers, les Sorties de Trésorerie s'expliquant elles majoritairement par les tombées de dette et le facteur d'écoulement des dépôts.

L'exigence de liquidité liée à des opérations de dérivés est limitée et représente des montants non significatifs.

Le LCR moyen sur la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2022 s'est élevé à 487 %, comparé à 492 % sur la période de 12 mois s'achevant le 30 septembre 2022.

/ EU LIQ 1 - INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (LCR)

En millions d'euros	Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	31/12/2022	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	31/12/2022
Trimestre se terminant le								
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
Actifs liquides de qualité élevée (hqla)								
TOTAL DES ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)					7 304	7 749	7 784	7 834
Sorties de trésorerie								
Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	16 184	16 467	16 777	17 229	1 733	1 763	1 796	1 846
• Dépôts stables								
• Dépôts moins stables	16 183	16 465	16 774	17 224	1 732	1 761	1 793	1 841
Financement de gros non garantis	954	1 056	1 009	1 113	764	857	801	896
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives								
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	443	463	492	505	252	264	284	289
Créances non garanties	511	593	517	607	511	593	517	607
Financement de gros garantis					83	39	44	49
Exigences complémentaires	834	819	836	841	290	285	292	306
• Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés	235	230	236	251	235	230	236	251
• Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance	2	2	2	2	2	2	2	2
• Facilités de crédit et de liquidité	597	588	598	589	54	53	54	53
Autres obligations de financement contractuelles	1 117	1 121	1 026	1 023	503	514	436	442
Autres obligations de financement éventuel	2 847	3 264	3 610	3 884	596	660	668	666
TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					3 970	4 116	4 038	4 205
Entrées de trésorerie								
Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)								
Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	3 457	3 348	3 387	3 564	2 044	1 969	1 988	2 118
Autres entrées de trésorerie	775	362	387	395	423	353	379	387
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible) (Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)								
TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	4 232	3 710	3 774	3 959	2 467	2 322	2 367	2 505
• Entrées de trésorerie entièrement exemptées								
• Entrées de trésorerie plafond de 90 %								
• Entrées de trésorerie plafond de 75 %	4 232	3 710	3 774	3 959	2 467	2 322	2 367	2 505
Valeur ajustée totale								
Coussin de liquidité					7 304	7 749	7 784	7 834
TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					1 577	1 794	1 670	1 709
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ					498 %	470 %	492 %	487 %

#1

#2

#3

#4

#5

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Risque de liquidité

Net stable funding ratio

Le NSFR est un ratio de liquidité à un an. Il permet d'encadrer la position de transformation d'une banque en exigeant que les actifs stables soient financés par un montant minimum de passifs stables. Les exigences de financements stables et les financements stables disponibles sont calculés en multipliant les actifs, passifs et expositions hors bilan par des coefficients reflétant leur échéance résiduelle et leurs caractéristiques de stabilité.

Le NSFR du groupe à fin décembre 2022 s'élève à 126 %, comparé à 132 % à fin décembre 2021. Ce niveau sensiblement supérieur au minimum réglementaire reflète une politique prudente de gestion du risque de liquidité.

/ EU LIQ2 : RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET

En millions d'euros	Valeurs non pondérées par durée résiduelle				Valeur pondérée
	À vue	< 6 mois	6 mois à 1 an	> 1 an	
Éléments du financement table disponible					
Éléments et instruments de fonds propres	5 671			864	6 534
• <i>Fonds propres</i>	5 671			864	6 534
• <i>Autres instruments de fonds propres</i>					
Dépôts de la clientèle de détail		19 051	2 097	3 293	22 327
• <i>Dépôts stables</i>					
• <i>Dépôts moins stables</i>		19 051	2 097	3 293	22 327
Financement de gros:		6 408	3 441	15 479	17 365
• <i>Dépôts opérationnels</i>					
• <i>Autres financements de gros</i>		6 408	3 441	15 479	17 365
Engagements interdépendants					
Autres engagements :		1 179	373	1 967	2 154
• <i>Engagements dérivés affectant le NSFR</i>					
• <i>Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.</i>		1 179	373	1 967	2 154
FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL					48 380
Éléments du financement table requis					
Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)		269			3
Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture					
Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles					
Prêts et titres performants:		17 853	8 715	23 717	35 253
• <i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.</i>					
• <i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers</i>		1 680	2	75	244
• <i>Prêts performants à des entreprises non financières, à la clientèle de détail et aux petites entreprises aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont:</i>		16 068	8 712	23 415	34 733
• <i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>					
• <i>Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :</i>					
• <i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>					
• <i>Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan</i>		104	2	227	277

En millions d'euros	Valeurs non pondérées par durée résiduelle				Valeur pondérée
	À vue	< 6 mois	6 mois à 1 an	> 1 an	
Actifs interdépendants					
Autres actifs :		1 981	95	2 131	2 955
• <i>Matières premières échangées physiquement</i>					
• <i>Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP</i>					
• <i>Actifs dérivés affectant le NSFR</i>		83			83
• <i>Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie</i>		351			18
• <i>Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus</i>		1 547	95	2 131	2 854
Éléments de hors-bilan		4 434	13	153	243
FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL					38 455
RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (EN %)					126 %

Actifs (non) grevés

/ EU AE4 — INFORMATIONS DESCRIPTIVES COMPLÉMENTAIRES

Informations qualitatives

Informations descriptives générales sur les charges grevant les actifs

Voir section « Actifs (non) grevés » ci-dessous

Informations descriptives concernant l'impact du modèle économique sur les charges grevant les actifs et l'importance de ces charges pour le modèle de financement de l'établissement, qui fournissent aux utilisateurs le contexte des informations requises dans les modèles EU AE1 et EU AE2.

Voir section « Actifs (non) grevés » ci-dessous

Un actif est considéré comme « grevé » s'il sert de garantie ou est utilisé dans le but de sécuriser, collatéraliser ou rehausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est « non grevé », un actif exempt de toutes limitations d'ordre juridique, réglementaire ou contractuel limitant la capacité de l'établissement à disposer librement de cet actif.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés, les types de contrats suivants :

- les actifs cédés aux véhicules de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entreprise. Les actifs sous-jacents aux titrisations autosouscrites ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour garantir ou garantir de quelque manière une autre transaction (financements auprès de la Banque Centrale par exemple) ;

- le collatéral destiné à réduire le risque de contrepartie sur instruments dérivés enregistrés en chambre de compensation ou négociés en bilatéral ;
- les financements sécurisés.

Les informations sur les actifs grevés et non grevés publiées dans les trois tableaux suivants sont calculées conformément au règlement 2021/637. Les valeurs publiées correspondent aux médianes des données trimestrielles sur une période de douze mois glissants.

Pour la période se terminant au 31 décembre 2022, le montant médian des actifs grevés sous forme de cession à un véhicule de titrisation ou d'apport en garantie s'élève à 10 286 M€, soit 18 % des actifs totaux.

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Risque de liquidité

/ AE1 - ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS

En millions d'euros	Valeur comptable des actifs grevés	Dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA	Juste valeur des actifs grevés	Dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA	Valeur comptable des actifs non grevés	Dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA	Juste valeur des actifs non grevés	Dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA
ACTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIANT LES INFORMATIONS	10 286				47 753	6 842		
Instrument de capitaux propres	30		30		42		42	
Titres de créance	240		240		421	354	421	354
• dont obligations garanties								
• dont titrisations								
• dont émis par des administrations publiques	240		240		255	255	255	255
• dont émis par des sociétés financières					71	71	71	71
• dont émis par des sociétés non-financières								
Autres actifs	10 017				47 273	6 481		

/ EU AE2 - SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS

En millions d'euros	JV des sûretés		JV des sûretés	
	Grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis	Dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA	Reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés	Dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA
SÛRETÉS REÇUES PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIANT LES INFORMATIONS			1 000	
Prêts à vue			880	
Instrument de capitaux propres				
Titres de créance				
• dont obligations garanties				
• dont titrisations				
• dont émis par des administrations publiques				
• dont émis par des sociétés financières				
• dont émis par des sociétés non-financières				
Prêts et avances autres que les prêts à vue				
Autres sûretés reçues			121	
PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS AUTRES QUE PROPRES OBLIGATIONS GARANTIES OU TITRISATIONS				
PROPRES OBLIGATIONS GARANTIES ET TITRISATIONS ÉMISES ET NON ENCORE DONNÉES EN NANTISSEMENT				
TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS		10 286		

Les sûretés reçues sont renseignées « à vue », car la garantie peut être exercée aussitôt la défaillance constatée.

/ EU AE3 - SOURCES DES CHARGES GREVANT LES ACTIFS

En millions d'euros	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, sûretés reçues et propres titres de créance émis, autres qu'obligations garanties et titrisations, grevés
VALEUR COMPTABLE DE PASSIFS FINANCIERS SÉLECTIONNÉS	7 471	10 286

X. Risques opérationnels et de non-conformité

/ EU ORA — INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE OPÉRATIONNEL

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives
Article 435, paragraphe 1, points a), b), c) et d), du CRR.	a)	Publication des objectifs et des politiques en matière de gestion des risques
Article 446 du CRR.	b)	Publication des approches pour l'évaluation des exigences minimales de fonds propres
Article 446 du CRR.	c)	Description de l'approche méthodologique AMA utilisée (<i>le cas échéant</i>)
Article 454 du CRR.	d)	Indiquer le recours à l'assurance pour l'atténuation du risque dans l'approche par mesure avancée (<i>le cas échéant</i>)

- stratégies et processus : Partie II-1 – Politique de gouvernance des risques – Risk appetite framework
- structure et organisation de la fonction de gestion du risque en matière de risque opérationnel : Partie II-2 Organisation du contrôle des risques
- mesure et contrôle du risque : Partie X.2 : Mesure des risques opérationnels et dispositif de suivi et X-3 Exposition au risque et calcul des exigences ;
- déclaration du risque opérationnel : Partie II-2 Organisation du contrôle des risques
- politiques de couverture et d'atténuation du risque opérationnel : Partie X-4 Assurance des risques opérationnels

Partie X-3 Exposition au risque et calcul des exigences
Partie I-1-Exigence des fonds propres par types de risques

N/A pour le groupe Mobilize F.S.

N/A pour le groupe Mobilize F.S.

1. Gestion des risques opérationnels et de non-conformité

Le groupe Mobilize F.S. est exposé à des risques de pertes découlant soit d'événements extérieurs, soit d'inadéquations et de défaillances de ses processus, de son personnel ou de ses systèmes internes. Le risque opérationnel auquel le groupe Mobilize F.S. est exposé inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact tel que le risque d'interruption des activités en raison d'indisponibilité de locaux, de collaborateurs ou de systèmes d'information.

Les principaux risques opérationnels concernent l'interruption d'activité, les pertes ou dommages potentiels liés à l'informatique – infrastructure technologique ou utilisation d'une technologie – les fraudes internes et externes, l'atteinte à la réputation, l'inadéquation des ressources humaines, la mauvaise gestion des achats et l'externalisation des activités.

Les principaux risques de non-conformité sont liés au défaut de protection des données personnelles, ainsi qu'au non-respect :

- de la réglementation bancaire et sur les transactions financières ;
- des réglementations et des normes juridiques, fiscales et comptables ;
- des lois relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;

- des lois liées à l'anticorruption et aux comportements non-éthiques ;
- du cadre réglementaire applicable au rétablissement et à la résolution bancaire (BRRD).

Sont présentées ci-après 6 familles de risques opérationnels et de non-conformité : les risques juridiques et contractuels, les risques fiscaux, les risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, les risques informatiques, les risques liés à la protection des données personnelles et les risques de réputation.

Risques juridiques et contractuels

Facteurs de risques

Toute évolution de la législation impactant la distribution du crédit et de l'assurance sur le lieu de vente comme toutes les évolutions réglementaires concernant l'activité bancaire et d'assurance peuvent influencer l'activité du groupe Mobilize F.S. Par ailleurs, une mauvaise interprétation de la loi ou d'éventuels comportements inappropriés de salariés ou de mandataires peuvent également influencer l'activité du groupe Mobilize F.S.

Principes et dispositifs de gestion

Le groupe Mobilize F.S. met en œuvre des analyses juridiques sur les nouveaux produits distribués et un suivi régulier des réglementations auxquelles elle est soumise afin de s'y conformer. Le Groupe a aussi mis en place un dispositif de contrôle interne destiné à s'assurer notamment de la conformité des opérations réalisées par les salariés et mandataires.

Risques fiscaux

Facteurs de risques

Du fait de son exposition internationale, le groupe Mobilize F.S. est soumis à de nombreuses législations fiscales nationales, susceptibles de modifications et d'incertitudes d'interprétation qui pourraient avoir un effet sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Principes et dispositifs de gestion

Le groupe Mobilize F.S. a mis en place un dispositif de veille visant à recenser et à traiter les sujets fiscaux le concernant.

Les contestations fiscales auxquelles Mobilize F.S. peut être confrontée à l'occasion des contrôles fiscaux font l'objet d'un suivi particulier et, le cas échéant, de provisions destinées à couvrir le risque estimé.

Risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme

Facteurs de risques

Le groupe Mobilize F.S. est soumis à un cadre réglementaire international, européen et français en matière de Lutte Contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT). Ce cadre prévoit des sanctions tant pénales que financières et disciplinaires.

Principes et dispositifs de gestion

Le groupe Mobilize F.S. met en œuvre une politique Groupe déclinée dans une procédure générale et des procédures métier Corporate qui sont transposées au sein des entités du groupe. Des indicateurs du niveau de conformité du dispositif de maîtrise des risques LCB-FT sont déclinés et pilotés dans l'ensemble des entités dont RCI Banque S.A. détient le contrôle effectif.

Risques informatiques

Facteurs de risques

L'activité du groupe Mobilize F.S. dépend en partie du bon fonctionnement de ses systèmes informatiques. La Direction des Services Informatiques (DSI) du groupe Mobilize F.S. contribue par sa gouvernance, sa politique de sécurité, ses architectures techniques et ses processus à lutter efficacement contre les menaces (cybercriminalité, fraude...) afin de réduire les risques informatiques (arrêt des systèmes ou perte de données...).

Les années 2020 à 2022, notamment à travers la crise Covid-19 ont démontré la résilience des dispositifs SI Mobilize F.S. en place (télétravail, sécurité...) qui ont permis de continuer l'activité sans incidences techniques.

Principes et dispositifs de gestion

Le pilotage des risques SI au sein du groupe Mobilize F.S. prend en compte la bonne maîtrise des risques SI principaux potentiels au travers de la gouvernance, de la continuité d'activité, de la sécurité SI, de la gestion des changements et opérations, de l'intégrité des données et des sous-traitances.

La maîtrise de ces risques SI est assurée par :

- l'intégration du pilotage des risques informatiques dans le dispositif global de pilotage et de maîtrise des risques Mobilize F.S. à tous les niveaux de l'entreprise, conformément aux meilleures pratiques, aux guidelines de l'EBA (European Banking Authority) et de l'ACPR ;
- le niveau de protection du réseau informatique au niveau du groupe ;
- l'animation, le suivi et la gestion au quotidien de la « Politique de Maîtrise de l'Information » groupe ;
- des actions de sensibilisation et formations à la sécurité pour tout le personnel (e-learning, communications...) ;
- les actions, le support et les contrôles effectués par le Département risques, référentiel et sécurité SI Mobilize F.S., qui s'appuie sur un réseau de Correspondants Sécurité Informatique au niveau de chaque DSI filiale, ainsi que sur un réseau de contrôleurs internes ;
- une politique de sécurité SI groupe (PSSI), intégrant les exigences réglementaires (bancaires, RGPD / données personnelles, etc.), une démarche de pilotage global et une adaptation permanente de la sécurité SI (SMSI - Système de Management de la Sécurité SI) ;
- une politique de tests d'intrusion et de surveillance de plus en plus exigeante, aussi bien sur les risques externes (ex : sites internet, applications mobiles) que sur les risques internes ;
- un dispositif de gestion du Plan de Reprise d'Activité (PRA) en place et des tests réguliers de ce dispositif, incluant la problématique des cyber-risques ;
- un dispositif et l'animation et formation aux risques et processus SI de correspondants méthodes, responsables métiers et informatiques déployés dans l'ensemble du groupe et contribuant aux contrôles d'efficacité des processus informatiques ;
- un processus groupe de gestion et registre des services externalisés incluant les différentes dimensions liées à ce risque (gouvernance, sécurité...) ;
- un dispositif complet de contrôle des processus SI couvrant l'ensemble des risques SI sur l'ensemble du périmètre des SI Mobilize F.S. (internes et externalisés) ;
- le renforcement continu des processus et outils SI permettant la sécurité et la résilience opérationnelle informatique, avec prise en compte, grâce à une veille réglementaire et technologique, des nouvelles exigences réglementaires (par exemple DORA - Digital Operational Resilience Act) et évolutions technologiques.

Focus sur la sécurité informatique

Le groupe Mobilize F.S. met en œuvre la politique de Sécurité des SI du Groupe Renault, en prenant également en compte les exigences propres à son activité bancaire, et en accordant une place toute particulière à la gestion des accès à ses applications, à la protection des données personnelles ou sensibles et à la continuité d'activité. Une organisation sécurité dédiée (dont un SOC - Security Operation Center...) et de nombreux outils sécurité sont en place, assurant une surveillance continue, et qui se renforce au fur et à mesure de l'évolution des risques (pour la surveillance du réseau et des applications, éviter les fuites de données, surveiller le cloud et internet, etc.).

Dans le cadre du Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité du groupe Mobilize F.S., des plans SI de reprise des activités sont opérationnels sur l'ensemble des applications du groupe Mobilize F.S. Ils sont testés au minimum une fois par an. Ces plans s'intègrent au processus de gestion de crise Mobilize F.S. qui assure la coordination de celui-ci avec les différents métiers (dont SI), filiales, partenaires Mobilize F.S. et régulateurs Groupe ou locaux (ACPR/BCE, CNIL...).

Les utilisateurs du Système d'Information sont assujettis contractuellement à un respect des règles d'usage de l'outil informatique. Le groupe veille à conserver le même niveau de protection dans le cadre du développement de nouvelles activités (déploiement vers de nouveaux territoires...).

L'hébergement d'une grande partie des moyens d'exploitation de l'informatique Groupe se fait sur les centres de données « C2 » (centre principal) et « C3 » (centre de secours) qui permettent de garantir le meilleur niveau de protection et disponibilité de nos systèmes et applications. L'exigence de sites de secours est également appliquée aux hébergements cloud.

Les exigences et contrôles sécurité sont gérés aussi bien sur les SI internes que sur les SI externalisés et ce dès les appels d'offres et contrats des services externalisés (pour tous les services et toutes les filiales).

Risques liés à la protection des données personnelles

Facteurs de risques

Le règlement européen sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 s'applique à RCI Banque S.A. Depuis lors, de nombreux pays ont mis en place une réglementation similaire sur la protection des données personnelles. La non-conformité à ces réglementations pourrait avoir des effets sur l'activité et la réputation du groupe Mobilize F.S.

Principes et dispositifs de gestion

Un Délégué à la Protection des Données (DPO) est responsable d'assurer la gouvernance et la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires au respect de ces réglementations, permettant d'assurer la protection des données des clients, mais aussi des collaborateurs de l'ensemble du groupe. La maîtrise des risques liés à la protection des données personnelles est assurée notamment par la mise en place d'une politique de traitement des données à caractère personnel, le suivi de tous les traitements de données dès la conception, la mise en place de moyens organisationnels et techniques adaptés et la sensibilisation régulière des collaborateurs de l'entreprise au sujet.

Risques de réputation

Facteurs de risques

Le groupe Mobilize F.S. est exposé à un risque de dégradation de la perception de ses clients, de ses contreparties, de ses investisseurs ou des superviseurs, pouvant affecter défavorablement le groupe.

Principes et dispositifs de gestion

Le groupe Mobilize F.S. a mis en place une gouvernance d'entreprise permettant une gestion efficiente des risques de conformité. Grâce à l'élaboration d'indicateurs et à leur analyse, le suivi de ce risque permet de mener, le cas échéant, des actions correctrices.

#1

#2

#3

#4

#5

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Risques opérationnels et de non-conformité

2. Mesure des risques opérationnels et dispositif de suivi

Des comités dédiés, notamment les comités de contrôle interne, de risque opérationnel et de conformité des entités et du groupe qui se tiennent tous les trimestres, permettent un suivi de l'évolution de la cartographie, de son évaluation, des indicateurs, des alertes et des plans correctifs d'actions associés.

3. Exposition au risque et calcul des exigences

Le risque opérationnel est traité en méthode standard.

L'exigence en fonds propres est calculée à partir du Produit Net Bancaire retraité moyen observé sur les 3 dernières années, brut des autres charges d'exploitation. L'indicateur est ventilé sur deux lignes d'activité (Banque de détail et Banque commerciale) dont les coefficients réglementaires sont respectivement de 12 % et 15 %. La ligne d'activité "Banque de détail" correspond aux financements aux personnes

physiques ainsi qu'aux PME qui entrent dans la définition de l'article 123 du CRR. La ligne d'activité "Banque commerciale" regroupe toutes les autres activités du groupe Mobilize F.S.

L'exposition pondérée au risque a diminué de 498 M€ du fait la mise à jour de la moyenne 3 ans (impact de - 86 M€) et de l'intégration des charges de location opérationnelle tel que prévu par une modification apportée par la CRR2 (REG 2019/876 Art1, §88) à l'article 316.1 (impact de - 413 M€).

/ EU OR 1 — EXIGENCES DE FONDS PROPRES POUR RISQUE OPÉRATIONNEL ET MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS

En millions d'euros	Indicateur pertinent			Exigences de fonds propres	Montant d'exposition au risque
	Exercice n-3	Exercice n-2	Exercice n-1		
Activités bancaires en approche élémentaire (BIA)					
Activités bancaires en approche standard (TSA) / en approche standard de remplacement (ASA)	2 087	1 963	2 097	274	3 419
En approche standard (TSA):	2 087	1 963	2 097		
En approche standard de remplacement (ASA) :					
Activités bancaires en approche par mesure avancée (AMA)					

4. Assurance des risques opérationnels

Dommages aux biens et pertes d'exploitation

Les sociétés françaises et anglaises du groupe Mobilize F.S. sont affiliées au programme mondial d'assurance dommages/pertes d'exploitation souscrit par Nissan Motor Co. Ltd et Renault s.a.s.

L'objectif de Mobilize F.S. est d'intégrer toutes les filiales dans le programme groupe afin de garantir à chaque entité le même niveau de couverture en termes de dommages aux biens et de pertes d'exploitation.

Responsabilité civile

La responsabilité civile d'exploitation (responsabilité de l'entreprise pour les dommages causés à un tiers au cours ou à l'occasion de l'exercice de ses activités, en tous lieux, du fait de la personne assurée, du personnel, des bâtiments et matériels servant à l'activité) des filiales françaises est assurée depuis janvier 2010 par le programme mondial du Groupe Renault.

Seule la responsabilité civile après livraison et/ou professionnelle (dommages résultant d'une mauvaise gestion ou du non-respect d'une obligation contractuelle vis-à-vis des tiers) spécifique aux activités du groupe Mobilize F.S. reste couverte par des contrats propres au groupe :

- un contrat couvre la responsabilité après livraison et/ou professionnelle des filiales Diac et Diac Location en ce qui concerne notamment les prestations de location longue durée et de gestion de parcs automobiles ;
- un contrat couvre les filiales Diac et Diac Location pour assurer les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant leur incomber en leur qualité de propriétaire ou de bailleur de véhicules et matériels automobiles en raison des activités garanties au titre de ce contrat, à savoir le crédit-bail, la location avec option d'achat et la location longue durée, étant précisé que ce contrat est une police d'assurance de second rang qui a vocation à intervenir en cas de défaut d'assurance du preneur ;
- en matière d'intermédiation en assurance RCI Banque S.A. et les filiales Diac et Diac Location sont assurées par des contrats spécifiques de Responsabilité civile professionnelle assortis d'une Garantie financière conformément aux articles L.512-6, L.512-7, R.512-14 et A.512-4 du Code des Assurances, réglementation résultant de la transposition des Directives Européennes relatives à la distribution d'assurance.

Pour les filiales et succursales de RCI Banque S.A. à l'étranger les contrats de responsabilité civile d'exploitation et professionnelle, y compris la responsabilité professionnelle de l'intermédiaire en assurances, sont négociés avec les assureurs locaux et en conformité avec la réglementation locale résultant de la transposition de la directive européenne du 9 décembre 2002 pour des pays Européens, ou d'une autre réglementation équivalente pour les pays hors CEE. La Direction Assurances pilote la cohérence des programmes avec les polices groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, un programme d'assurance Responsabilité civile professionnelle pour le groupe Mobilize F.S. a été souscrit, en complément des polices locales (à l'exception de certaines joint-ventures).

Au titre de ce programme, l'assureur prend en charge le paiement des conséquences pécuniaires (frais de défense civile) afférent à toute réclamation introduite par un tiers et fondée sur une faute professionnelle commise dans le cadre exclusif des activités assurées, telles que décrites ci-après, mettant en cause la Responsabilité civile professionnelle d'un ou plusieurs assurés (filiales du groupe Mobilize F.S.).

Le programme couvre les deux volets suivants :

- activités dites « réglementées » (celles pour lesquelles une assurance Responsabilité civile professionnelle est légalement obligatoire) : les activités d'intermédiation en assurance et, pour certains pays, en opérations de banque, définies comme « activité consistant à présenter, proposer ou aider à conclure des contrats d'assurance, respectivement, des opérations de banque ou de services de paiement, ou à effectuer tous travaux et conseils préparatoires à leur réalisation » ;
- activités dites « non-réglées » (celles pour lesquelles aucune obligation de souscrire une assurance Responsabilité civile professionnelle n'est imposée par la réglementation) : les activités dans le domaine bancaire, boursier, financier, immobilier, de l'assurance et de réassurance.

Assurance cyber

Renault SAS a souscrit pour son compte et celui de ses filiales, depuis le 01/01/2018, une police d'assurance des Risques Cyber.

XI. Les risques ESG

Les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ESG correspondent aux effets que peuvent provoquer des événements climatiques et environnementaux, des évolutions sociales et sociétales ainsi que des défaillances de gouvernance dans le fonctionnement et la conduite des activités du Groupe mais également pour les contreparties du groupe Mobilize FS. Les risques ESG sont des facteurs pouvant accroître certaines catégories traditionnelles de risques, notamment les : risques de crédit et de contrepartie, risques de valeurs résiduelles, risques de liquidité, risques stratégiques, risques opérationnels et de non-conformité.

Les risques ESG sont donc susceptibles d'impacter les activités, le résultat d'exploitation, la situation financière et la réputation du groupe Mobilize F.S. via son activité directe et indirectement via ses contreparties (par exemple pouvant impacter leur taux de défaut). Le groupe Mobilize F.S. s'est doté d'une gouvernance solide dans la prise en compte des règles éthiques et de la conformité à travers les dispositifs antiblanchiment, de gestion des conflits d'intérêt, d'alertes professionnelles. La prévention des risques sociaux internes fait

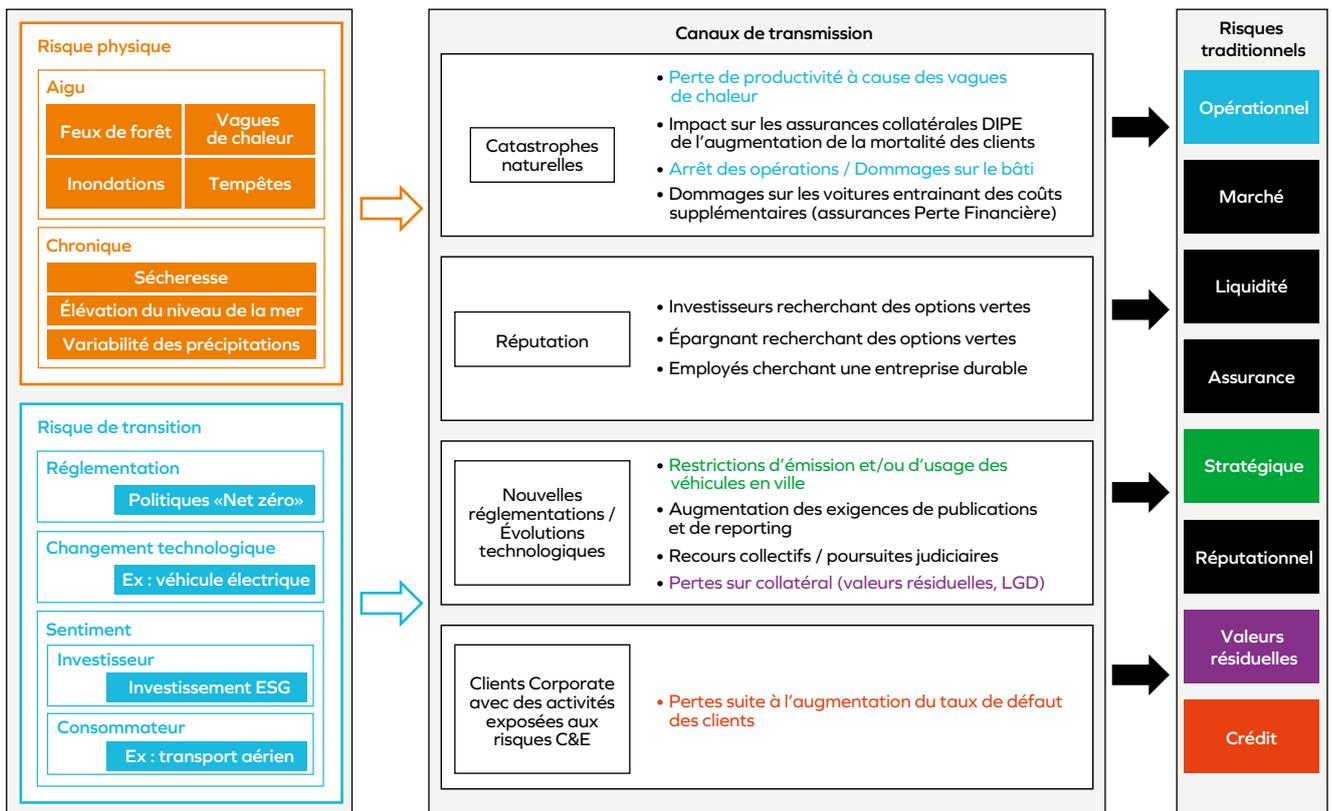
également l'objet d'un dispositif dédié piloté par la Direction Groupe des Ressources Humaines avec le support de l'équipe Sustainability. Plusieurs événements de formation et de sensibilisation ont été mis en place et des indicateurs de performance spécifiques sont suivis.

S'agissant des risques climatiques et environnementaux (C&E), intégrés depuis 2021 dans la liste des risques critiques, des travaux d'identification, de mesure et de pilotage ont été réalisés en 2022.

Ainsi, la cartographie des risques C&E, permettant de recenser les impacts attendus des risques physiques et de transition, a été établie et renforcée par :

- une analyse de matérialité permettant de qualifier la fréquence et l'impact possible des risques C&E sur l'ensemble de l'activité et des catégories de risques du groupe Mobilize F.S., avant et après actions d'atténuation ;
- des études quantitatives et des analyses de sensibilité spécifiques à certaines activités et/ou certains portefeuilles.

/ CARTOGRAPHIE DES RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX



L'analyse de matérialité et les études quantitatives permettent d'établir les constats suivants :

L'impact sur les objectifs stratégiques est potentiellement fort au regard des enjeux très élevés pour les constructeurs automobiles qui doivent répondre à une évolution rapide des réglementations, en particulier sur le niveau d'émissions des véhicules tout en faisant face à un environnement d'infrastructures en construction et à l'entrée de nouveaux intervenants. Ces transformations représentent des opportunités pour le groupe Mobilize F.S., les solutions de financement et services étant particulièrement nécessaires pour accompagner l'adoption de véhicules électrifiés

L'impact sur le risque de crédit est perçu comme significatif à moyen et long terme même s'il reste assez limité à court terme compte tenu de la répartition des prêts par secteur d'activité du portefeuille de financements aux entreprises. Le groupe Mobilize F.S. est en effet peu présent sur les secteurs présentant un risque de transition élevé et, s'agissant du risque physique, la localisation de la clientèle du groupe Mobilize FS ne présente pas de concentration géographique excessive.

L'impact sur les valeurs résiduelles des véhicules est également un enjeu important, les réglementations et les technologies pouvant accélérer la dépréciation de certains modèles ; le groupe Mobilize F.S. a une exposition limitée sur ce risque à fin 2022 mais la stratégie du Groupe intègre une croissance de cette exposition dans les prochaines années.

De plus, 4 indicateurs C&E ont été ajoutés au Risk Appetite Framework (RAF) en 2022 et sont suivis trimestriellement par le Comité des risques du Conseil d'administration du groupe Mobilize FS :

- (1) réduction des émissions de CO2 financées par rapport à 2019 ;
- (2) note ESG du groupe Mobilize F.S. selon une agence de notation extra-financière ;
- (3) taux d'intervention du groupe Mobilize F.S. sur les ventes de véhicules électriques comparé au taux d'intervention des autres types de véhicules ;
- (4) nombre d'offres commerciales spécifiques aux véhicules électriques.

L'indicateur 3 a été mis en place pour mesurer l'efficacité des offres spécifiques aux véhicules électriques (indicateur 4). Il est utilisé en 2023 pour animer les filiales sur les enjeux climatiques. Cette animation pourra amener à évoluer avec la mise en place de nouveaux KPIs.

Les principaux outils d'identification, mesure et gestion des risques C&E du groupe Mobilize F.S. sont listés ci-dessous et davantage détaillés dans les réponses (n) à (o) du Tableau 1 - Informations qualitatives sur le risque environnemental :

- crédit :
 - analyses quantitatives et analyses de sensibilité sur les portefeuilles particuliers et sur les entreprises, PME incluses,
 - intégration de critères C&E dans le process d'octroi (i) des concessionnaires et (ii) des entreprises lors d'un test en cours sur la France ;
- liquidité : levée de green bonds liés au financement de véhicules électriques ;
- marché : Intégration de critères C&E dans la politique d'investissement (gestion de la réserve de liquidité) ;
- opérationnel : analyse d'impact des risques C&E physiques sur les sites d'activité ;
- stratégique :
 - suivi d'indicateurs (taux d'intervention et profitabilité des financements sur véhicules électriques),
 - analyse d'impact des Zones à Faible Émission en Europe,
 - tarification : en proposant régulièrement une tarification incitative, le groupe encourage ses clients à passer aux véhicules électriques afin d'accélérer leur effort de transition.

#1

#2

#3

#4

#5

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Les risques ESG

Au cours de l'année 2022, le groupe Mobilize F.S. a mis en place un projet permettant l'évaluation des émissions financées de l'ensemble des véhicules en portefeuille, pour tous les segments de clients, sur ces sept principaux marchés.

- les véhicules électriques (Battery Electric Vehicle et Plug-in hybrid Electric Vehicles) représentent 6,8 % de l'ensemble des contrats actifs en portefeuille ;
- les émissions de gaz à effet de serre s'établissent en moyenne à 152 gCO₂ /km (well to wheel). Les définitions et hypothèses retenues sont détaillées dans la note méthodologique accompagnant les modèles quantitatifs.

Le modèle 3 sur les indicateurs d'alignement du portefeuille, comparé au scénario net zéro 2050 IEA, présente ces mêmes éléments sur le périmètre des clients entreprises non financières

La gouvernance des risques climatiques et environnementaux s'appuie sur une organisation dédiée :

- La Direction de la gestion des risques, dotée d'un pôle Risques Climatiques et Environnementaux, développe une vision globale de ces risques et de leurs impacts sur les différents risques du groupe : stratégiques, financiers, ou opérationnels.
- La Direction de la Transformation Groupe et du Développement Durable a mission de développer la stratégie ESG de Mobilize F.S. et, en liaison avec la Direction Commerce et Stratégie, d'assurer son intégration dans la stratégie globale du groupe Mobilize F.S.
- Depuis 2021, la gouvernance des risques climatiques et environnementaux repose sur un Comité dédié réunissant l'ensemble des Directions du Groupe.
- Le Conseil d'administration valide la stratégie de développement durable et les objectifs de décarbonation. Il dispose des compétences nécessaires, soit à travers l'expertise spécifique de ses membres soit à travers des formations périodiques, pour challenger le management sur la prise en compte des enjeux C&E et les résultats atteints.

La gouvernance de Mobilize FS permet ainsi d'intégrer la double matérialité, comme présenté dans le schéma ci-dessous.



Prise en compte de la double matérialité des risques ESG par la gouvernance de Mobilize FS

L'intégration des risques ESG dans la stratégie, la gouvernance et la gestion des risques du groupe Mobilize F.S. est détaillée dans les tableaux ci-dessous.

/ TABLEAU 1 - INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE ENVIRONNEMENTAL (CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 449 BIS DU CRR)

Stratégie et processus économiques

<p>(a) Stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques environnementaux, en tenant compte de leur incidence sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement</p>	<p>Le groupe Mobilize F.S. propose des solutions de financement sur des véhicules répondant à des critères environnementaux de plus en plus stricts, il n'intervient pas dans le financement de projets d'entreprises opérant dans des secteurs très exposés au risque C&E. La stratégie du groupe s'inscrit dans l'écosystème développé par les Groupes Renault et Nissan autour du véhicule électrique. Le groupe Mobilize F.S. a ainsi développé une gamme de services facilitant l'adoption du véhicule électrique tels que (i) la possibilité pour un client Véhicule Électrique de disposer d'un véhicule thermique durant quelques semaines par an, (ii) d'accéder aux bornes de recharges sur l'ensemble du territoire via une carte de crédit, (iii) de financer l'installation d'une borne de recharge à domicile ou (iv) un service d'abonnement à l'usage d'un véhicule, permettant de tester un véhicule électrique sur quelques mois.</p> <p>Dans une phase où les volumes de véhicules électriques restent minoritaires dans les ventes, le groupe s'appuie sur une tarification généralement plus attractive.</p> <p>S'agissant de sa stratégie de refinancement le groupe Mobilize F.S. diversifie ses sources d'apports de liquidité avec des green bonds et des green dépôts adossés au financement de véhicules électrifiés en veillant à la transparence des informations afin d'attirer de nouveaux investisseurs.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. réalise une veille réglementaire constante pour s'informer et anticiper les évolutions réglementaires, tant bancaires que liées à des politiques publiques autour du transport ou de l'automobile et pouvant constituer un risque C&E de transition sur son business model. Des échanges ont lieu avec les équipes du Groupe Renault lors de comités dédiés auxquels prend part le groupe Mobilize F.S. et qui permettent de mieux anticiper l'effet des évolutions réglementaires ou de les accompagner.</p> <p>Dans ce cadre, l'acquisition de véhicule et son financement étant liée aux restrictions réglementaires d'accès à certaines zones géographiques (urbaines notamment), le groupe Mobilize F.S. suit et évalue les impacts potentiels du développement des Zones à Faible Émission ZFE en Europe dans ses principaux pays d'activité. Ces évolutions représentent un enjeu stratégique significatif sur l'activité du groupe Mobilize F.S.</p> <p>En interne, le groupe Mobilize F.S. est soucieux de réaliser des économies d'énergie. Plusieurs initiatives nationales ont été lancées notamment pour réduire la consommation en chauffage de ses bâtiments. Par exemple, en France, les efforts ont permis de réduire la consommation d'énergie d'environ 30 % entre 2021 et 2022.</p> <p>Le groupe interroge ses fournisseurs via son Questionnaire RSE Fournisseur et intègre leurs réponses dans la décision de contractualisation avec eux. Pour plus de précision sur le contenu du Questionnaire RSE Fournisseur, voir réponse Sociale (a).</p>
<p>(b) Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque environnemental à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives relatives à la définition de la stratégie et des processus économiques</p>	<p>Le groupe Mobilize F.S. surveille son exposition aux secteurs économiques et aux activités qui ne sont pas en adéquation avec la stratégie ESG de la banque et/ou qui pourraient affecter son risque de crédit et de réputation. Pour cela, le groupe Mobilize F.S. réalise un suivi sectoriel des expositions prenant en compte des facteurs ESG. Compte tenu de la répartition actuelle des actifs par secteur d'activité, il n'a pas été jugé nécessaire, à ce stade, d'introduire de limite ou de seuil sur ces indicateurs.</p>
<p>(c) Activités d'investissement actuelles et cibles d'investissement (futures) en faveur d'objectifs environnementaux et d'activités alignées sur la taxinomie de l'UE</p>	<p>Par son activité de financement de véhicules électriques ou hybrides ainsi que de bornes de recharges, le groupe Mobilize F.S. contribue à la transition vers une mobilité décarbonée, participant ainsi à l'objectif d'atténuation du changement climatique.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. participe à l'allongement du cycle de vie des véhicules en proposant des financements de véhicules d'occasion avec services et engagements de reprise (offre seconde et troisième vie) en s'appuyant sur des outils de remarketing et une expertise d'estimation des valeurs résiduelles.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. a mené une étude préliminaire d'exposition de ses bâtiments d'exploitation (bureaux et data centers) aux aléas climatiques et environnementaux. Plusieurs sites ont été identifiés comme étant potentiellement en risque et des études complémentaires plus poussées seront menées afin de comprendre les enjeux d'adaptation aux changements climatiques et environnementaux.</p>

#1

#2

#3

#4

#5

Stratégie et processus économiques

- (d) Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des risques environnementaux
- En 2022, le groupe Mobilize F.S. a développé son approche d'analyse des politiques environnementales de ses clients corporate présents dans des secteurs à risques Climatiques et Environnementaux élevés. À ce jour, cette analyse se base sur les données publiées par ces mêmes contreparties et sur leurs ratings ESG par des agences de notation extra-financière lorsqu'ils existent.
- Avec les clients concessionnaires :
- le groupe Mobilize F.S. vérifie chaque année, lors de la revue des limites, que les biens financés des clients concessionnaires sont assurés contre les risques physiques ;
 - le groupe Mobilize F.S. a mis en place, lors du processus de connaissance client KYC (Know Your Client), un échange sur les risques C&E physiques subis, concernant notamment les impacts d'événements climatiques sur les stocks, showrooms ou sur l'activité en général.
- En proposant des offres ciblées, Mobilize FS encourage ses clients à passer aux véhicules électriques afin d'accélérer leur effort de transition.

Gouvernance

- (e) Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définis dans le contexte de la gestion des risques environnementaux, couvrant les canaux de transmission pertinents
- Les membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration du groupe Mobilize F.S. ont été formés aux risques C&E actuels et potentiels aux bornes du groupe.
- Concernant le cadre général de la gouvernance de Mobilize FS :
- la Direction de la gestion des risques est responsable de l'identification, de la mesure et du pilotage des risques C&E pesant sur son business model ;
 - la Direction de la Transformation, hébergeant les équipes Sustainability du groupe Mobilize F.S., est responsable de l'identification, de la mesure et du pilotage des risques que le business model du groupe Mobilize F.S. fait peser sur les éléments C&E.
- La double matérialité est ainsi clairement définie et au cœur de la gouvernance opérationnelle du groupe Mobilize F.S.
- Concernant le pilotage opérationnel des projets C&E, les responsabilités sont partagées entre plusieurs Pôles ou Directions : Risques, Sustainability, Marketing, Contrôle interne et Crédit sont fréquemment associés.
- Le Comité des risques du Conseil d'administration a validé l'inclusion de 4 indicateurs C&E dans le RAF du groupe Mobilize F.S. ainsi que leur limite et seuil d'alerte.
- (f) Intégration par l'organe de direction des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques environnementaux dans la structure organisationnelle, tant au sein des lignes d'activité que des fonctions de contrôle interne de l'établissement
- Le RAF du groupe Mobilize F.S. contient 1 indicateur concernant les réductions d'émissions de Gaz à Effet de Serre GES financées. Le groupe Mobilize F.S. s'est engagé à l'atteinte de l'objectif Net Zéro en 2040, en ligne avec les objectifs du Groupe Renault. Les objectifs intermédiaires seront eux-mêmes établis en cohérence avec les jalons communiqués au niveau groupe. Le groupe Mobilize F.S. mesurera les éventuels écarts de réduction d'émissions avec les ambitions prises. La réduction des émissions financées est elle-même liée à un second objectif, lui aussi matérialisé dans le RAF, à savoir le taux d'intervention du groupe sur les véhicules électriques par rapport aux véhicules thermiques. Cet objectif permet un suivi de la performance commerciale sur les véhicules électriques.
- Les 3 lignes de défense (LoD) du groupe Mobilize F.S. sont concernées par la gestion des risques C&E. Les responsabilités ont été clairement définies et attribuées entre les différentes directions, dont les pilotes de risques, le service de contrôle des risques, le contrôle interne et l'audit interne.
- La Direction de l'audit interne a mené une revue indépendante de la gouvernance et du cadre de gestion des risques C&E. Les conclusions ont été rendues mi décembre 2022 et des actions correctives seront mises en place en 2023.
- (g) Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques environnementaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des comités, la répartition des tâches et des responsabilités et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction, couvrant les canaux de transmission pertinents
- Les rôles des comités du groupe Mobilize F.S. dans la gestion des facteurs et risques C&E ont été définis ainsi que les relations entre les différents comités. Le comité de pilotage des risques C&E se tient durant la même séance que le comité Sustainability, permettant ainsi de traiter, avec les mêmes participants, la double matérialité de ces enjeux. Les sujets risques C&E sont également présentés pour information ou pour validation au Comité des risques du Conseil d'administration.
- Les 3 lignes de défense (LoD) du groupe Mobilize F.S. sont concernées par la gestion des risques C&E. Les responsabilités ont été clairement définies et attribuées entre les différentes directions, dont les pilotes de risques, le service de contrôle des risques, le contrôle interne et l'audit interne. L'audit interne réalisé en 2022 et portant sur la gestion des risques C&E par le groupe Mobilize F.S. a été présenté au Comité des risques C&E.
- Le groupe Mobilize F.S. a commencé à former ses collaborateurs avec les ateliers "Fresque du Climat" et déploiera cette formation pour l'ensemble des pays (<https://fresqueduclimat.org/>).

Gouvernance

(h) Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques environnementaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des comités, la répartition des tâches et des responsabilités et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction, couvrant les canaux de transmission pertinents	<p>Les 4 indicateurs du RAF sont intégrés dans le tableau de bord des Risques et présentés trimestriellement au Comité des risques du Conseil d'administration.</p> <p>La performance du groupe Mobilize F.S. sur les véhicules électriques (taux d'intervention, rentabilité de la nouvelle production) est présentée a minima trimestriellement au Comité de performance où siègent les membres du Comité exécutif.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. développe en interne un ESG-dashboard à des fins de reporting interne, comportant plusieurs KPIs ESG, dont les 4 indicateurs C&E du RAF.</p>
(i) Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement en matière de risques environnementaux	Après une phase de mise en œuvre et de monitoring des indicateurs courant 2022, le groupe Mobilize F.S. intègre à partir du 1er janvier 2023 un objectif C&E dédié dans le dispositif de rémunération variable.

Gestion des risques

(j) Intégration des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques environnementaux dans le cadre de tolérance des risques	<p>La Direction de Gestion des Risques du groupe Mobilize F.S. a réalisé une analyse de la matérialité des impacts des risques climatiques physiques et de transition sur les risques bancaires "classiques" (crédit, marché, assurance, opérationnel, stratégique, conformité, liquidité, etc.) à court, moyen et long terme. Le groupe Mobilize F.S. devra actualiser annuellement cette analyse.</p> <p>Le RAF du groupe Mobilize F.S. comporte 4 indicateurs C&E. À ce jour, 3 indicateurs sont basés sur l'activité annuelle tandis que le 4e indicateur C&E, basé sur la réduction des émissions financées de gaz à effet de serre, permet de projeter son activité et les transformations de celle-ci à l'horizon 2030.</p>
(k) Définitions, méthodologies et normes internationales sur lesquelles repose le cadre de gestion des risques environnementaux	<p>Le groupe Mobilize F.S. utilise les définitions des risques C&E physiques et de transition rédigées par la BCE.</p> <p>Les risques C&E ont été identifiés comme des risques critiques par le groupe Mobilize F.S.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. a pris en compte les résultats des stress test climatiques STC BCE 2022 et ACPR 2020. De plus, les données macro-économiques du FMI et de la Banque Mondiale sont utilisées dans les stress test et études quantitatives du groupe Mobilize F.S. En outre, les scénarios du Network for Greening the Financial System NGFS sont utilisés pour stresser les portefeuilles sur la clientèle des particuliers pour les 5 principaux pays d'activité du groupe Mobilize F.S.</p> <p>Enfin, le groupe a également développé ses propres méthodologies, listées ci-dessous et présentées plus en détail en question (n) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● une analyse qualitative du risque : (A) ; ● des analyses quantitatives : (B) (B bis) (G) ; ● des analyses de sensibilité, sur les risques de crédit par exemple : (C) (D) (E) (F) (H) (H bis), un score de risque C&E sectoriel selon une méthodologie interne, basée sur des études sectorielles : (D).

#1

#2

#3

#4

#5

Gestion des risques

(l) Processus d'identification, de mesure et de suivi des activités et des expositions (et, le cas échéant, des sûretés) sensibles aux risques environnementaux, couvrant les canaux de transmission pertinents	<p>Le groupe a réalisé une analyse de matérialité des risques climatiques sur l'ensemble des risques bancaires (A) en interrogeant les pilotes des risques.</p> <p>De plus, différentes analyses, quantitatives et de sensibilité, ont été menées sur les risques de crédit (B) (B bis) (C) (D) (E), sur les risques de marché (F), sur les risques stratégiques (G) ainsi que sur les risques opérationnels (H) (H bis).</p> <p>Ces études complémentaires ont permis d'étayer l'analyse de matérialité qualitative, d'identifier et de mesurer plus précisément les différentes activités et portefeuilles exposés aux risques climatiques physiques et de transition. Les méthodologies des analyses (A) à (H bis) sont précisées en réponse (n).</p> <p>Ainsi, sur les <u>risques de crédit</u>, le groupe Mobilize F.S. a réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) sur le <u>portefeuille des particuliers</u> : une analyse historique de l'impact des risques C&E physiques sur le taux de défaut (B) et une seconde analyse quantitative des risques C&E physiques et de transition aux scénarios du NGFS jusqu'en 2050 (C) ; ii) sur le <u>portefeuille entreprise, PME incluses</u> : une analyse de sensibilité aux risques C&E physiques et de transition aux scénarios BCE 2022 et ACPR 2020 en s'appuyant sur un score C&E d'une agence de notation extra-financière (D). Cette même analyse a permis d'étudier le risque C&E de concentration sectorielle ; iii) sur le <u>recouvrement du collatéral</u> : une étude de sensibilité a permis d'évaluer le risque C&E de dévalorisation des actifs financés (E). <p>Ces analyses ont distingué les risques C&E physiques et de transition et les méthodologies sont précisées dans la réponse (n) ci-dessous.</p> <p>De plus, un projet pilote est mené par le groupe Mobilize F.S. en France sur l'octroi de crédit pour intégrer les politiques environnementales des entreprises analysées et les ratings ESG de Sustainalytics dans le KYC. Ces informations seront également dans l'arbre de décision d'octroi appliqué à cette clientèle.</p> <p>Concernant les <u>risques de marché</u>, limités à la gestion de la réserve de liquidité, la matérialité des risques C&E est estimée faible, suite à une étude de sensibilité (F). Le groupe Mobilize F.S. a mis en place le suivi de la notation C&E des émetteurs corporates sur la base de données externe avec des objectifs non contraignants d'achat de titre d'émetteurs. Les consignes de gestion de la réserve de liquidité au regard des informations C&E et en plus des informations traditionnelles sont les suivantes : (i) les mieux notés en C&E seront à acheter en priorité, (ii) une limite de concentration sur les notes moyennes en C&E est mise en place, (iii) les mal notés en C&E sont à exclure des achats et (iv) une limite sur les non notés en C&E est également mise en place.</p> <p>Sur les <u>risques stratégiques</u> ; le groupe Mobilize F.S. a mené une étude sur l'impact des zones à faible émission (G), en se concentrant sur la France.</p> <p>Concernant les <u>risques opérationnels</u>, deux études complémentaires ont permis d'identifier les sites d'activité du groupe Mobilize F.S. exposés aux risques C&E physiques sur les 36 pays d'activité (H) ainsi que les sites d'activité et leur site de repli exposés plus précisément aux inondations, sur les 6 pays principaux pays d'activité (H bis).</p> <p>Lors de son process Third party Integrity Management TIM, notamment sur ses clients et fournisseurs, le groupe Mobilize F.S. dispose de 2 outils externes d'analyse de conformité, Compliance Catalyst de Moody's et LexisNexis, donnant accès aux informations sur : (i) les éventuelles condamnations de la contrepartie pour motifs environnementaux ainsi que (ii) les éléments négatifs rapportés par les médias pouvant couvrir des éléments environnementaux.</p>
(m) Activités, engagements et expositions contribuant à atténuer les risques environnementaux	<p>L'atténuation des risques C&E sur les risques de crédit par le groupe Mobilize F.S. est spécifique en fonction du portefeuille considéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) sur le <u>portefeuille entreprises PME et Corporate</u> : le groupe Mobilize F.S. est peu exposé aux secteurs sensibles aux risques C&E. Le groupe réalise néanmoins un monitoring des expositions sectorielles ; ii) sur le <u>portefeuille de concessionnaires</u> : le groupe Mobilize F.S. n'a pas observé de surreprésentation géographique dans des zones à risques C&E physiques ; iii) sur le <u>portefeuille particulier</u> : le groupe Mobilize F.S. n'a pas observé de surreprésentation du portefeuille client sur des zones géographiques à risques C&E physiques et n'a pas observé non plus de corrélation entre le taux de défaut des clients et des événements climatiques passés (inondation). <p>Les risques C&E stratégiques sont atténués par le groupe Mobilize F.S. en développant de nouvelles offres et en effectuant la transition de son business model vers la mobilité décarbonée.</p> <p>Les risques C&E de marché sur la réserve de liquidité sont atténués par une réserve réduite et composée majoritairement d'obligations souveraines ou corporate. Des consignes de gestion selon des informations C&E disponibles sur les obligations corporates ont également été mises en place.</p>

Gestion des risques

(n) Mise en œuvre d'outils d'identification, de mesure et de gestion des risques environnementaux

(A) Afin de définir l'impact des risques climatiques physiques et de transition sur les risques bancaires, le groupe Mobilize F.S. a réalisé une analyse de matérialité auprès de ses différents collaborateurs : le Directeur de la gestion des risques, les responsables par catégorie de risque, des experts internes sur certains sujets spécifiques et l'appui d'analyses externes. Les interrogés ont décrit et évalué les liens de transmissions entre les risques C&E et les risques bancaires avant et après actions d'atténuation, ainsi que la fréquence et l'intensité financière de ces risques. Les résultats ont ensuite été calibrés, harmonisés et nuancés par le Directeur de la gestion des risques et la responsable des risques climatiques. Les risques bruts et résiduels ont ainsi pu être estimés et classés par niveau d'impact financier. Les résultats ont ensuite été partagés aux responsables des différents risques du groupe Mobilize F.S.

(B) Le groupe Mobilize F.S. a étudié l'éventuelle corrélation entre les risques climatiques physiques d'inondations et le taux de défaut entre 2010 et 2016 de ses clients particuliers, à partir des données françaises des régimes des Catastrophes Naturelles (base GASPAREL). Il fallut d'abord rapprocher les différentes natures d'inondation et leur fréquence avec l'adresse des clients particuliers puis étudier le taux de défaut des clients par zones géographiques jusqu'à 12 mois après l'occurrence d'événements physiques. Les résultats sont présentés en question (o).

(B bis) L'outil Think Hazard a été utilisé pour les 5 plus grands pays d'activité du groupe Mobilize F.S. afin de quantifier les risques C&E physiques sur le portefeuille particulier. Think Hazard produit une évaluation de l'exposition aux risques physiques par régions, évaluation traduite en score et rapprochée du portefeuille via le code postal des clients. Cela a, ensuite, permis de classer les expositions de crédit par niveau de risques C&E physiques.

(C) Le groupe Mobilize F.S. a également quantifié l'impact des facteurs C&E sur les risques de crédit du portefeuille particulier selon une seconde méthodologie, en appliquant les scénarios du NGFS Network for Greening the Financial System pour quantifier les potentiels impacts des risques C&E sur l'évolution du taux de défaut jusqu'en 2050.

L'étude a porté sur les 5 principaux pays d'activité du groupe Mobilize F.S. : France, Italie, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni. L'impact des risques C&E sur les pertes attendues (EL Expected Loss) a été estimé en comparant la moyenne du taux de défaut avec un scénario de forts risques physiques et de transition sur 2022-2030 par rapport à l'évolution historique du taux de défaut depuis 2008.

(D) Le groupe Mobilize F.S. a quantifié l'impact des risques C&E sur les risques de crédit du portefeuille entreprises non-financières, PME incluses. L'évaluation de l'exposition aux risques physiques et de transition par secteurs d'une agence de notation extrafinancière a été utilisée pour représenter les expositions en risques C&E et ainsi calculer le risque C&E de concentration sur le portefeuille entreprise. Les scores obtenus à partir des évaluations par secteurs ont été convertis en un impact de probabilité de défaut, en calibrant ces impacts sur la base des résultats extrêmes des stress tests climatiques, ACPR 2020 et BCE 2022.

(E) Le groupe Mobilize F.S. a également réalisé une étude de sensibilité pour quantifier les pertes supplémentaires pour motif C&E lors du recouvrement du collatéral : le véhicule financé. Mobilize FS a ainsi appliqué un scénario extrême sur un stress de Loss Given Default LGD, paramétré sur un événement réel : une chute de vente des véhicules électriques en Allemagne entre juillet 2020 et juillet 2021. Cette chute de vente a été appliquée sur l'ensemble des modèles, quelle que soit leur motorisation.

(F) Sur les risques de marché de la réserve de liquidité : le groupe Mobilize F.S. a mis en place un stress test bisannuel sur les émetteurs souverains et corporates. Le niveau quantitatif de stress appliqué a été paramétré sur une crise climatique ou environnementale.

(G) Le groupe Mobilize F.S. a réalisé une étude de business strategy concernant l'impact des Zone à Faible Émission ZFE sur 13 pays d'Europe selon 3 scénarios à horizon 2030 : (i) Business As Usual ; (ii) 1,5 °C Sobriété ; (iii) 1,5 °C Technologie. Les ZFE existantes et prévues ont d'abord été répertoriées et cartographiées sur les 13 pays européens jusqu'en 2030. Puis, les trois scénarios ont été différenciés par les ventes annuelles de nouvelles voitures, la part des véhicules électriques parmi ces ventes, l'usage de la voiture et les calendriers de mise en application des ZFE et leur restrictivité. Enfin l'évolution annuelle du parc automobile (en taille et en composition) a été modélisée sur la France uniquement avec plusieurs hypothèses sur la durée de vie d'une voiture dans le portefeuille du groupe Mobilize F.S., une diminution des ventes de véhicules diesel et l'augmentation du poids du véhicule électrique.

(H) Le groupe Mobilize F.S. a réalisé une étude de quantification des risques C&E physiques sur les sites des 36 pays du Groupe. L'analyse a quantifié les impacts financiers sur les sites des événements suivants : (i) élévation des eaux, (ii) inondations par débordement et par submersion, (iii) températures nécessitant de la climatisation, (iv) vague de chaleur (au-dessus de 35 °C rendant inefficace la climatisation), (v) stress hydrique et (vi) les cyclones. L'horizon de temps considéré est 2050 pour les inondations par submersion, 2030 pour les autres. Tous les événements prennent en compte le scénario RCP8.5.

(H bis) Le groupe Mobilize F.S. a réalisé une étude géographique des principaux sites d'activité et les sites potentiels de repli en cas d'inondation empêchant l'activité. L'inondation a été choisie car elle constitue le risque physique le plus significatif pour Mobilize FS. L'étude s'est portée sur (i) la distance entre le site primaire et le site de repli ainsi que leur proximité à une rivière (ou équivalent) ; (ii) l'identification des sites à l'intérieur d'une zone de danger d'inondation (source : WRI Aqueduct flood risk - lien hypertexte : <https://www.wri.org/data/aqueduct-floods-hazard-maps>), en utilisant une approche pessimiste d'une crue millénaire en 2080 ; (iii) la mesure de différence d'altitude entre les sites du Groupe et la rivière la plus proche. L'objectif était de déterminer si les sites primaires sont exposés aux risques d'inondations et si le site de repli serait lui aussi inondé lors du même événement.

#1

#2

#3

#4

#5

Gestion des risques

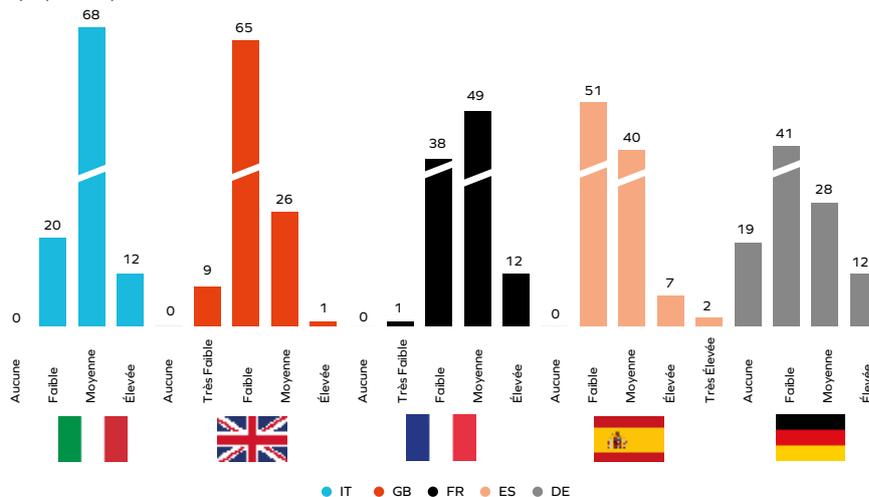
(o) Résultats et conclusions tirées de la mise en œuvre des outils et incidence estimée du risque environnemental sur le profil de risque de fonds propres et de liquidité

(A) L'analyse de matérialité a permis de mettre en évidence que les principaux risques pour le groupe Mobilize F.S. sont (i) les risques de crédit, (ii) les risques de valeurs résiduelles et (iii) les risques stratégiques, tous induits par les risques C&E physiques et de transition. La transmission des risques climatiques vers ces risques bancaires est décrite en réponse (r).

(B) Suite à l'analyse historique de l'impact des inondations réalisée sur le portefeuille de la clientèle des particuliers du groupe Mobilize F.S., il en résulte que le taux de défaut à 12 mois ne semble pas être corrélé à l'occurrence d'événement physique. Ainsi, le taux de défaut historique des clients affectés par des inondations oscille autour du taux de défaut des clients non affectés par les inondations. Mobilize FS en a ainsi conclu que les risques climatiques physiques ont historiquement une matérialité faible pour sa clientèle de particuliers. Néanmoins, cette analyse est basée sur des données historiques qui ne présagent pas des événements futurs dus aux effets des changements climatiques. Le groupe reste ainsi vigilant sur ce sujet et a pour cela réalisé une étude complémentaire (C) présentée ci-après.

(B bis) L'étude géographique avec l'outil Think Hazard sur le portefeuille particulier a permis de conclure que le portefeuille particulier est géographiquement diversifié et peu exposé aux risques C&E physiques pour les 5 principaux pays d'activité du Groupe Mobilize F.S.

La répartition des encours par pays sur le portefeuille particulier selon leur niveau d'exposition aux risques physiques est présentée ci-dessous



1. La catégorie « Aucune » correspond à la part de l'exposition pour laquelle les données relatives au code postal manquaient.

(C) Concernant l'étude quantitative des impacts C&E sur les risques de crédit du portefeuille de la clientèle des particuliers, les travaux ont permis de conclure à la non-significativité des risques C&E sur ces portefeuilles en Espagne, au Royaume-Uni et en Allemagne à horizon 2030. Les impacts de variation des taux de défaut selon les 2 scénarios étudiés sur la France et l'Italie sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Impacts sur le portefeuille	France	Italie
Scénario risques physiques	1,1 M€	Pas d'impact
Scénario risques de transition	3,0 M€	5 M€

(D) Suite à l'analyse quantitative sur le portefeuille de financement d'entreprises, le groupe Mobilize F.S. a identifié les secteurs les plus exposés aux risques C&E physiques et de transition. Il en ressort que, grâce à la diversification de son portefeuille, Mobilize FS n'est pas impacté à court (inférieur à 3 ans) ou moyen terme (entre 3 et 5 ans) par les risques C&E sur ce portefeuille d'entreprises non-financières.

(E) L'étude de sensibilité sur la dégradation de la valeur du collatéral a permis de calculer une LGD stressée par un scénario C&E. Le groupe Mobilize F.S. a ainsi intégré cet impact C&E quantitatif à l'analyse de matérialité des risques C&E sur les risques de crédit.

(F) Le stress climatique et environnemental appliqué à la réserve de liquidité a montré de faibles résultats d'exposition, confirmant ainsi la faible matérialité des risques C&E sur les risques de marché de la réserve de liquidité.

(G) L'étude de business strategy a permis de comprendre l'impact de la mise en place des ZFE sur l'obsolescence du parc automobile financé par le groupe Mobilize F.S. La taille et la composition du parc automobile français du groupe ont ainsi pu être estimés à horizon 2030 selon les 3 scénarios.

(H) La quantification des risques C&E physiques sur les sites des 36 pays du groupe Mobilize F.S. a permis d'identifier les bâtiments les plus exposés à chaque événement. Notamment, les inondations représentent une menace pour plusieurs sites.

(H bis) Les résultats de l'analyse géographique montrent, avec un bon niveau de confiance, que les sites primaires et de repli de Mobilize FS sur ses 5 principaux pays d'activité et le Brésil ne seraient pas inondés en même temps. L'étude a également permis d'identifier les sites du groupe les plus exposés aux inondations.

Gestion des risques

(p) Disponibilité, qualité et exactitude des données, et efforts visant à améliorer ces aspects	<p>Pour alimenter les processus d'identification, de mesure et de gestion associés à la question (l) et les outils présentés à la question (n), le groupe Mobilize F.S. recueille, stocke et utilise les points de données suivants :</p> <p>(1) <u>les émissions de gaz à effet de serre des voitures financées</u>. Le groupe Mobilize F.S. récolte, lors du financement, le type de motorisation (véhicule électrique, hybride, diesel, essence), la marque, le modèle, l'année de construction et le pays de vente. Avec ces informations, le groupe Mobilize F.S. recherche les émissions du véhicule dans (i) une base de données du Groupe Renault, pour les véhicules construits par sa maison mère, et dans (ii) la base de l'Agence Européenne de l'Environnement réalisant des estimations des émissions des véhicules, utilisées pour les véhicules des autres marques. Le groupe Mobilize F.S. couvre ainsi environ 90 % des véhicules financés sur ces principaux marchés. Des plans d'action sont élaborés en vue d'améliorer la couverture des émissions des véhicules en portefeuille ;</p> <p>(2) <u>le secteur d'activité</u>. Cette donnée est collectée lors de la mise en place du financement par chaque pays puis remonté au niveau du siège. Cette donnée sert notamment dans l'analyse de sensibilité et de concentration corporate (D) et lors de la phase d'octroi ;</p> <p>(3) <u>le code postal</u>. Cette donnée est alimentée sur les 5 grands pays d'activité du groupe Mobilize F.S., alimentée (mais de moins bonne qualité) pour le Brésil et la Corée du Sud et non disponible de façon centralisée sur les autres pays d'activité ;</p> <p>(4) <u>les émissions de gaz à effet de serre des contreparties</u>. Le groupe Mobilize F.S. dispose de ces données via les informations CDP, et l'utilise pour les usages réglementaires de stress test climatiques ;</p> <p>(5) (à venir) <u>le poids des activités liées au charbon et au pétrole-gaz non conventionnel dans le chiffre d'affaires de la contrepartie</u>. Le groupe Mobilize F.S. ne dispose pas de cette donnée mais compte sur les futures publications réglementaires européennes pour l'obtenir prochainement.</p>
(q) Description des limites fixées aux risques environnementaux (en tant que vecteurs de risques prudentiels) et déclenchant la saisie des échelons supérieurs et l'exclusion du portefeuille en cas de dépassement	<p>Le groupe Mobilize F.S. ne finance pas des projets d'entreprises opérant dans des secteurs très exposés aux risques C&E de transition mais finance des véhicules qui répondent à des critères environnementaux de plus en plus stricts. Ainsi, le RAF des risques C&E a été défini de façon adaptée au modèle d'affaires, pour orienter son activité commerciale et mieux gérer ses risques C&E, et prévoit des seuils d'alerte lorsque :</p> <p>i) le soutien aux ventes de véhicules électriques est inférieur au reste de la gamme ;</p> <p>ii) les émissions financées moyennes des véhicules en portefeuille ne baissent pas selon un rythme cohérent avec celui de l'objectif Net Zéro 2040 du Groupe Renault.</p> <p>Les limites en place sur les indicateurs du RAF ont été fixées en tenant compte des objectifs du Groupe, par comparaison aux pairs et au regard des valeurs historiques des indicateurs. Les limites ont été approuvées par le Comité des risques du Conseil d'administration.</p> <p>La gestion des seuils et limites des risques climatiques et environnementaux dans le RAF ne diffère pas de la gestion des autres typologies de risque et en ce sens, suit la politique de gouvernance des risques du groupe Mobilize F.S. Ainsi, pour chacun des 4 indicateurs risques C&E du RAF, des définitions, valeurs adéquates, seuils d'alerte (1) et limites (2) ont été fixés.</p> <p>(1) Le <u>franchissement du seuil d'alerte</u> pour un des indicateurs de risques C&E déclenche (i) une notification au Comité des risques du Conseil d'administration et (ii) la préparation d'un plan d'action qui pourra être mis en œuvre de façon à prévenir l'atteinte de la limite.</p> <p>(2) Le <u>franchissement de la limite</u> entraîne la mise en œuvre du plan d'action pour réduire le risque et donc revenir en deçà de la limite.</p>

#1

#2

#3

#4

#5

Gestion des risques

- (r) Description du lien (canaux de transmission) entre les risques environnementaux et le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de gestion des risques
- Les risques C&E physiques peuvent avoir des impacts importants pour le groupe Mobilize F.S., principalement :
- (a) risque de crédit : Dégradation de la solvabilité et/ou de la valeur des actifs des emprunteurs qui sont touchés par l'impact direct des risques naturels (par exemple, inondations) ou indirect (par exemple, une croissance sectorielle réduite due à la sécheresse) ;
 - (b) risque opérationnel : Interruption ou perturbation des activités et perte d'efficacité en raison de multiples facteurs, notamment l'indisponibilité des bureaux, des employés ou du réseau informatique ;
 - (c) risque d'assurance : (i) Augmentation du paiement des garanties d'assurance-crédit en raison de la hausse du taux de mortalité ; (ii) Fréquence plus élevée des paiements d'assurance des écarts en raison d'événements climatiques imprévisibles (par exemple, inondations) ;
 - (d) risque de liquidité : Effet important et négatif sur les coussins de liquidité en raison d'une forte demande de liquidités de précaution à la suite d'une catastrophe naturelle grave (par exemple prélèvements sur l'épargne pour se remettre des inondations)
- Les risques C&E de transition peuvent impacter fortement le groupe Mobilize F.S., principalement :
- (a) risque lié à la stratégie : Perte de volumes due à une nouvelle réglementation sur l'utilisation de la voiture (par exemple, restrictions d'accès aux villes) ;
 - (b) risque de crédit : Augmentation des défauts de paiement des entreprises opérant dans des secteurs négativement impactés par des facteurs climatiques et environnementaux : distribution automobile (concessionnaires) parmi les secteurs impactés selon Moody's ;
 - (c) risque de liquidité : (i) Perte de dépôts de clients pour faire face à des dépenses imprévues suite à une catastrophe naturelle ou à la recherche d'opportunités plus durables entraînant une augmentation des coûts de financement ; (ii) Les investisseurs retirent leurs fonds pour favoriser les investissements verts si le groupe Mobilize F.S. ne propose pas ce type de produits ;
 - (d) risque réputationnel : taux d'emprunt supérieur du fait de la note ESG du groupe Mobilize F.S. inférieure à celle des autres banques ;
 - (e) risque d'insuffisance RH : Difficultés de recrutement ou forte démission de personnes cherchant à travailler dans une entreprise durable ;
 - (f) risque juridique et risque lié à la conduite : Recours collectifs, notamment dans le cadre de l'utilisation d'un moteur à combustion interne ;
 - (g) risque lié aux valeurs résiduelles : Diminution des valeurs résiduelles des voitures (en particulier des véhicules à moteur à combustion interne) avec la mise en œuvre de nouvelles réglementations et l'évolution des technologies.
- Concernant les risques de marché : ces activités étant limitées pour le groupe Mobilize F.S., les risques reposent principalement sur la gestion de la réserve de liquidité. Composée majoritairement de dépôts en Banque Centrale, d'obligations souveraines ou corporate, le risque de volatilité sur les marchés du fait des facteurs et risques ESG physiques et de transition a été jugé faible.

/ TABLEAU 2 - INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE SOCIAL (CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 449 BIS DU CRR)

Stratégie et processus économiques

(a) Ajustement de la stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques sociaux, en tenant compte de l'incidence du risque social sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement	<p>L'intégration des risques sociaux dans les activités de financement et d'investissement apparaît indirectement à travers le processus anticorruption Third party Integrity Management TIM du groupe Mobilize F.S. (notamment la connaissance des éventuelles condamnations des contreparties du groupe Mobilize F.S. pour motifs sociaux, ainsi que l'étude de la réputation de la contrepartie, pouvant être impactée par des événements médiatiques sur des sujets sociaux).</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. a prévu de renforcer la prise en compte des risques sociaux dans les processus KYC et acceptation. Une cartographie des risques sociaux sera également réalisée en 2023.</p> <p>En termes de pratiques sociales internes, le groupe Mobilize F.S. déploie 2 axes d'intervention (les ressources du groupe sont ses propres collaborateurs) :</p> <p>(1) <u>Diversité & Inclusion</u> : L'égalité des genres a été particulièrement développée via plusieurs programmes complémentaires en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Zéro discrimination », • « 0 % d'écart salarial homme-femme en 2025 » avec le Groupe Renault, • « 40 % ou au-dessus de femmes parmi les managers et directeurs d'ici 2024 » avec notamment le suivi du ratio homme/femme dans les comités de management et les Comités Exécutifs de 6 pays d'activité : France, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Allemagne, Brésil. Des sondages Diversité & Inclusion sont déployés et les résultats sont présentés au Comité exécutif du groupe Mobilize F.S. La Direction des Ressources Humaines Groupe organise également des événements de sensibilisation et suit ces sujets auprès de chaque Directeur RH national. Un audit avec l'AGEFIP sur l'intégration des personnes en situation de handicap a été mené en 2022 sur le périmètre France exclusivement, dans le but de mettre en place un plan d'action en 2023 ; <p>(2) <u>Safety & Care</u> : Le groupe Mobilize F.S. recherche à obtenir le label « Great Place to Work » sur ces cinq principaux pays d'activité. En 2022, la France a obtenu ce label.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. applique son devoir de vigilance sur ces fournisseurs, en demandant, dans le cadre du processus de contractualisation, plusieurs vérifications sociales par l'intermédiaire d'un certificateur homologué. Les vérifications demandées sont relatives à la lutte contre le travail illégal et sont imposées par le Code du travail français. Elles portent notamment sur (i) les déclarations sociales et le paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, (ii) l'immatriculation du fournisseur, (iii) la liste nominative des salariés étrangers, affectés à l'exécution du contrat, employés par le cocontractant et soumis à l'autorisation de travail.</p> <p>De plus, le groupe Mobilize F.S. demande à ses fournisseurs, lors de leur sélection, de remplir son Questionnaire RSE Fournisseurs portant, entre autres sur (i) les certifications et labels obtenus (ISO ou équivalent, LUCIE, Bcorp, etc.), (ii) la publication d'un rapport RSE, (iii) la présence d'indicateurs de performance et la fixation d'objectifs, (iv) la contribution au développement durable et les thématiques d'engagement. Ces réponses sont intégrées à la décision de contractualiser avec les fournisseurs.</p>
(b) Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque social à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives entrant dans la définition de la stratégie et des processus économiques	<p>Le groupe Mobilize F.S. prévoit d'intégrer des critères d'exclusion de ses financements sur la base des risques sociaux portés par ses contreparties.</p> <p>Concernant sa stratégie sociale interne, Le groupe Mobilize F.S. s'est fixé plusieurs objectifs et les suit avec des indicateurs définis :</p> <p>i) <u>Diversité & Inclusion</u> : Le groupe Mobilize F.S. s'est fixé notamment 2 objectifs chiffrés long terme : "0 % d'écart salarial homme-femme en 2025" et "40 % ou au-dessus de femmes parmi les managers et directeurs d'ici 2024". Voir réponse (a) pour plus de précision ;</p> <p>ii) <u>Safety & Care</u> : Le groupe Mobilize F.S. souhaite avoir ses 5 principaux pays d'activité labellisé « Great Place To Work » d'ici 2023. La France a obtenu ce label en 2022.</p>
(c) Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des activités socialement dommageables	<p>Le groupe Mobilize F.S. n'a pas mis en place un cadre de gestion des risques sociaux sur ces contreparties. Le groupe Mobilize F.S. a prévu de renforcer la prise en compte des risques sociaux dans les processus KYC et acceptation.</p>

Gouvernance

<p>(d) Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définis dans le contexte de la gestion du risque social, couvrant les approches suivies par les contreparties en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none">(i) les activités en faveur de la communauté et de la société ;(ii) les relations de travail et les normes de travail ;(iii) la protection des consommateurs et la responsabilité des produits ;(iv) les droits de l'homme.	<p>Lors du processus d'analyse anticorruption Third party Integrity Management TIM des contreparties, l'analyste dispose d'informations sur les éventuelles condamnations pour motifs sociaux. Le processus TIM est porté par la Direction de la Conformité et par les Directions impliquées : Finance & Trésorerie, Crédit, Achats, Assurance & Services. L'analyse permet d'identifier le niveau de risque et le niveau de vigilance à apporter au dossier. Voir question Gouvernance (c)</p>
<p>(e) Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques sociaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des comités, la répartition des tâches et des responsabilités, et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction</p>	<p>Lors du processus TIM, 2 outils externes de Compliance, Compliance Catalyst de Moody's et LexisNexis, permettent de disposer d'informations sur les éventuelles condamnations pour motifs sociaux.</p> <p>En interne, un processus d'alerte professionnelle est mis en place par le groupe Mobilize F.S. pour toutes les problématiques de discrimination. Ce sont les Directions Ressources Humaines qui se saisissent de l'alerte et mènent d'éventuelles enquêtes internes avec les Directions éthiques, conformité et juridique.</p>
<p>(f) Canaux de communication de rapports relatifs au risque social et fréquence des rapports</p>	<p>Concernant les risques sociaux opérationnels internes, Le groupe Mobilize F.S. suit des indicateurs d'égalité femmes-hommes calculés par les Ressources Humaines :</p> <ul style="list-style-type: none">(i) écart salarial femme/homme ; calculé par pays et pour le Groupe Mobilize F.S. ; annuellement ;(ii) part de femmes dans les comités de direction locaux ; calculé par pays trimestriellement ;(iii) part de femmes parmi les nouvelles recrues ; calculé pour le Siège et pour le Groupe Mobilize F.S. trimestriellement ;(iv) part de femmes parmi les managers et directeurs ; calculé pour le Siège et pour le Groupe Mobilize F.S. trimestriellement ;(v) part de femmes parmi les "Key Talents" ; calculé pour le groupe Mobilize F.S. annuellement. <p>Ces indicateurs sont présentés trimestriellement au Comité exécutif du groupe Mobilize F.S. via le Comité Ressources Humaines Groupe. Ces indicateurs sont également présentés au Groupe Renault avec qui les cibles sont définies pour l'activité spécifique du groupe Mobilize F.S.</p> <p>L'ESG-dashboard, dont le déploiement est prévu pour 2023, intégrera des indicateurs liés aux risques sociaux internes.</p>
<p>(g) Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement liés au risque social</p>	<p>Les rémunérations du groupe Mobilize F.S. ne dépendent pas d'éléments relatifs aux risques sociaux.</p>

Gestion des risques

(h) Définitions, méthodologies et normes internationales sur lesquelles repose le cadre de gestion du risque social	Le groupe Mobilize F.S. n'a pas mis en place un cadre de gestion des risques sociaux sur ses contreparties.
(i) Processus d'identification, de mesure et de suivi des activités et des expositions (et, le cas échéant, des sûretés) sensibles aux risques sociaux, couvrant les canaux de transmission pertinents	Lors de son process Third party Integrity Management TIM, notamment sur ses clients et fournisseurs, Le groupe Mobilize F.S. dispose de 2 outils externes d'analyse de conformité, Compliance Catalyst de Moody's et LexisNexis, donnant accès aux informations sur : (i) les éventuelles condamnations de la contrepartie pour motifs sociaux ainsi que (ii) les éléments négatifs rapportés par les médias pouvant couvrir des éléments sociaux. Le groupe Mobilize F.S. envisage de prendre en compte les éléments sociaux dans l'octroi de crédit indirectement via l'intégration du rating ESG des contreparties financées réalisé par une agence de notation extra-financière.
(j) Activités, engagements et actifs contribuant à atténuer le risque social	Le groupe Mobilize F.S. n'a pas mis en place d'action pour mesurer ou suivre sur les risques sociaux de ses contreparties. Concernant ses risques opérationnels internes et sociaux, Le groupe Mobilize F.S. déploie plusieurs programmes et plans d'action pour limiter les insuffisances Ressources Humaines et les risques de réputation pour motifs sociaux. Voir réponse (a) pour plus de détail sur les actions menées.
(k) Mise en œuvre d'outils d'identification et de gestion du risque social	Le groupe Mobilize F.S. n'a pas mis en place d'outil pour mesurer ou suivre sur les risques sociaux de ses contreparties.
(l) Description de la fixation de limites au risque social et des cas déclenchant la saisie des échelons supérieurs et l'exclusion du portefeuille en cas de dépassement	Le groupe Mobilize F.S. n'a pas mis en place de limite sur les risques sociaux de ses contreparties.
(m) Description du lien (canaux de transmission) entre les risques sociaux et le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de gestion des risques	Le groupe Mobilize F.S. n'a pas encore travaillé sur les mécanismes de transmission des risques sociaux de ses contreparties vers les risques bancaires traditionnels. Le groupe Mobilize F.S. s'engage à établir en 2023 une cartographie des risques sociaux.

#1

#2

#3

#4

#5

/ TABLEAU 3 - INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE DE GOUVERNANCE (CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 449 BIS DU CRR)**Gouvernance**

(a) Intégration par l'établissement, dans ses dispositifs de gouvernance, de la performance de la contrepartie en matière de gouvernance, y compris au niveau des comités de l'organe supérieur de gouvernance de cette dernière et de ses comités chargés des décisions sur les questions économiques, environnementales et sociales	<p>L'intégration des risques de gouvernance dans les activités de financement et d'investissement est présente indirectement à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) le processus de connaissance client KYC (Know Your Client) qui alimente les analyses de lutte antiblanchiment d'argent et Financement du Terrorisme LAB-FT pour tous clients-personnes physiques et morales. Les collaborateurs du groupe Mobilize F.S. sont formés à la LAB-FT ; et ii) l'analyse Third party Integrity Management TIM d'anticorruption requise par la loi française Sapin 2 notamment, qui est effectuée uniquement sur les clients-personnes morales les plus significatifs et les concessionnaires. Ce même type d'analyse est réalisé pour les fournisseurs, banques, partenaires d'assurance avec de légères différences selon les spécificités des tiers. Dans le cadre de cette analyse TIM, une fonction locale ou centrale du groupe Mobilize F.S. peut demander une Due Diligence Externe (EDD) sur une contrepartie qui sera alors toujours initiée par la Direction de la Conformité Groupe. <p>Ces deux processus permettent de déterminer un niveau de risque, entraînant un processus de décision adapté et un niveau de vigilance à apporter sur la contrepartie. Ils sont réalisés à l'entrée en relation avec la contrepartie puis en cours de relation d'affaires selon une fréquence définie dans les procédures et suivant le niveau de vigilance déterminé.</p> <p>Les responsabilités de vérification de ces éléments de risques de gouvernance des contreparties, dont les clients particuliers et entreprises, sont réparties entre les différentes lignes métiers concernées, à la fois au niveau groupe ainsi qu'au niveau local. En fonction du niveau de vigilance, l'avis et/ou la validation de la fonction conformité locale et/ou centrale est requise. Le Chief Compliance Officer CCO possède un droit de veto sur les tiers en risque élevé de corruption.</p> <p>Enfin, Le groupe Mobilize F.S. possède des processus internes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) gérer les alertes professionnelles (par exemple un crime, le non-respect d'une réglementation ou un manquement au code de conduite) et protéger les lanceurs d'alertes ; ii) gérer les conflits d'intérêts entre les collaborateurs du groupe Mobilize F.S. et ses contreparties, en plusieurs étapes : <ul style="list-style-type: none"> (i) <u>identification</u> des potentiels conflits d'intérêts selon plusieurs critères comme la fréquence de relation avec la contrepartie, la position du collaborateur dans la hiérarchie du groupe Mobilize F.S., et ses liens personnels, professionnels ou extraprofessionnels avec la contrepartie, (ii) <u>déclaration</u> du conflit d'intérêts par le collaborateur spontanément ou annuellement (pour les dirigeants notamment), (iii) <u>traitement</u> : les déclarations spontanées et annuelles sont analysées et des actions de remédiation sont mises en place, par exemple limiter la participation du collaborateur dans le process de relation d'affaires avec la contrepartie, (iv) <u>suivi et enregistrement</u> des conflits d'intérêts détectés.
(b) Prise en compte par l'établissement du rôle de l'organe supérieur de gouvernance de la contrepartie dans la publication d'informations non financières	Le groupe Mobilize F.S. envisage de prendre en compte les éléments de gouvernance dans son octroi de crédit indirectement via l'intégration du rating ESG des contreparties financées réalisé par une agence de notation extra-financière.

Gouvernance

- (c) Intégration par l'établissement, dans les dispositifs de gouvernance, de la performance de ses contreparties en matière de gouvernance, notamment :
- i) considérations éthiques ;
 - ii) stratégie et gestion des risques ;
 - iii) inclusivité ;
 - iv) transparence ;
 - v) gestion des conflits d'intérêts ;
 - vi) communication interne sur les préoccupations critiques.
- Le groupe Mobilize F.S. évalue et sélectionne ses contreparties (cf. question (a) pour le périmètre) selon :
- iii) la prise en compte des règles éthiques et des obligations réglementaires en matière de conformité : Le groupe Mobilize F.S. applique systématiquement son processus de connaissance client KYC et lutte antiblanchiment d'argent et Financement de Terrorisme LAB-FT ainsi que son processus anticorruption de Third party Integrity Management TIM qui s'appuie sur des analyses menées par Le groupe Mobilize F.S. ou par un prestataire indépendant externe. Ces processus ont pour objectif d'identifier les risques potentiels de corruption, fraudes, blanchiment d'argent, financement du terrorisme ou autres infractions contraires à l'éthique, ainsi que les risques associés aux programmes de sanctions internationales. Le processus TIM prévoit également l'identification des éventuelles condamnations puis de l'évaluation de la réputation de la contrepartie notamment dans les médias, ces deux éléments pouvant être impactés par les pratiques ou facteurs ESG du tiers ;
 - iv) leur transparence : dans le cadre du process KYC / LAB-FT et du processus TIM, Le groupe Mobilize F.S. recherche systématiquement les bénéficiaires effectifs (Beneficial Owners) autrement dit, toute personne physique possédant directement ou indirectement plus de 25 % du capital ou des droits de vote ainsi que toute personne exerçant un contrôle sur les organes de direction ou de gestion de la contrepartie analysée. Le groupe Mobilize F.S. recherche également la structure d'actionariat, ainsi que les éventuelles Personnes Politiquement Exposées PPE parmi les bénéficiaires effectifs de la contrepartie et dirigeants de l'entreprise ;
 - v) leur gestion des conflits d'intérêts : Le groupe Mobilize F.S. possède des processus internes pour gérer ses propres conflits d'intérêts avec ses contreparties, voir réponse (a) pour plus de précisions.
- Les items (ii), (iii) et (vi) de la Gouvernance, tels que définis par le pilier III ESG qualitatif, ne sont pas formalisés à date dans les processus de gestion des risques du groupe Mobilize F.S., néanmoins ces éléments peuvent être pris en compte le cas échéant.
- L'analyse TIM est menée par l'équipe en charge de chaque catégorie de la contrepartie, au niveau groupe ou au niveau local.

Gestion des risques

- (d) Intégration par l'établissement, dans ses dispositifs de gestion des risques, de la performance de ses contreparties en matière de gouvernance en matière de :
- i) considérations éthiques ;
 - ii) stratégie et gestion des risques ;
 - iii) Inklusivité ;
 - iv) transparence ;
 - v) gestion des conflits d'intérêts ;
 - vi) communication interne sur les préoccupations critiques.
- Opérationnellement :
- (1) le processus KYC récolte plusieurs informations dont celles permettant les analyses LAB-FT et sanctions embargos. Le secteur d'activité et son implantation géographique ainsi que la nature des transactions avec le client sont notamment étudiés pour déterminer le niveau de risque. Les bénéficiaires effectifs ainsi que toute personne exerçant un contrôle sur les organes de direction ou de gestion, pour un client personne morale, sont également identifiés ;
 - (2) le processus TIM se déroule en plusieurs phases, en tenant compte des différents critères d'intégrité définis dans les procédures, avec pour objectif d'évaluer le niveau d'intégrité du tiers. Le groupe Mobilize F.S. dispose de plusieurs outils, utilisés systématiquement, pour identifier les risques de ses contreparties, notamment : la classification des risques de corruption par pays où opère Le groupe Mobilize F.S. et par secteur d'activité établie par le Groupe Renault ; un système de scoring de risque de corruption en fonction du type de contrepartie analysée ; des outils externes de compliance donnant accès aux informations sur les éventuelles condamnations, entre autres ESG, tels Compliance Catalyst de Moody's et LexisNexis. Enfin les procédures TIM définissent un arbre de décision selon le niveau du risque de la contrepartie.

Introduction aux modèles quantitatifs

Périmètre

Les tableaux présentés ci-dessous illustrent les données des prêts et avances vis-à-vis des clients entreprises non financières, dans sept marchés principaux du groupe Mobilize F.S. : France, Allemagne, Italie, Espagne, UK, Brésil et Corée. Ce périmètre représente plus de 80 % des expositions vis-à-vis des clients entreprises non financières du Groupe Mobilize F.S.

Ce périmètre a été retenu en raison de sa significativité, et de la disponibilité des données en particulier :

- les informations liées aux véhicules financés (marques, modèles, numéro d'identification) permettant de calculer les émissions de gaz à effet de serre associées ;
- les codes postaux utilisés pour l'évaluation des risques physiques, mieux documentés sur ce périmètre.

Les prochaines publications Pilier 3 ESG devraient inclure, au fur et à mesure de la mise en œuvre des plans d'actions de collecte de données, les éléments liés aux autres marchés du Groupe, permettant ainsi de compléter l'analyse. Ces plans d'action sont intégrés au plan d'action risques climatiques et environnementaux devant aboutir en 2024.

Échéance

Les échéances présentées dans les modèles 1, 4 et 5 sont exprimées en nombre de mois.

Colonnes « Dont durables sur le plan environnemental (CCM) »

Les colonnes « Dont durables sur le plan environnemental (CCM) » des modèles 1 et 4 ne sont pas encore complétées à ce jour, en ligne avec les instructions Pilier 3 ESG.

/ MODÈLE 1 : PORTEFEUILLE BANCAIRE — INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR SECTEUR, ÉMISSIONS ET ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

	a	b	c	d	e	f	g	h
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (Mio EUR)			
Secteur / Sous-secteur	Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accord de Paris" de l'Union	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		
Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique(*)	12 886	11	625	131	(97)	(14)	(58)	
A - Agriculture, sylviculture et pêche	52	0	3	2	(1)	0	(1)	
B - Industries extractives	6	1	0	0	0	0	0	
B.05 - Extraction de houille et de lignite	0	0	0	0	0	0	0	
B.06 - Extraction d'hydrocarbures	1	1	0	0	0	0	0	
B.07 - Extraction de minerais métalliques	0	0	0	0	0	0	0	
B.08 - Autres industries extractives	4	0	0	0	0	0	0	
B.09 - Service de soutien aux industries extractives	1	0	0	0	0	0	0	
C - Industrie manufacturière	518	1	73	11	(8)	(1)	(6)	
C.10 - Industries alimentaires	96	0	6	2	(2)	0	(1)	
C.11 - Fabrication de boissons	9	0	1	0	0	0	0	
C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	0	0	0	0	0	0	0	
C.13 - Fabrication de textiles	13	0	1	0	0	0	0	
C.14 - Industrie de l'habillement	5	0	0	0	0	0	0	
C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	3	0	0	0	0	0	0	
C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	16	0	1	0	0	0	0	
C.17 - Industrie du papier et du carton	3	0	0	0	0	0	0	
C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	12	0	1	0	0	0	0	
C.19 - Cokéfaction et raffinage	1	1	0	1	0	0	0	
C.20 - Industrie chimique	12	0	2	1	0	0	0	
C.21 - Industrie pharmaceutique	3	0	0	0	0	0	0	
C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	15	0	1	0	0	0	0	
C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	14	0	1	0	0	0	0	
C.24 - Métallurgie	4	0	0	0	0	0	0	
C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	63	0	3	1	(1)	0	(1)	
C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	17	0	1	0	0	0	0	
C.27 - Fabrication d'équipements électriques	11	0	1	0	0	0	0	
C.28 - Fabrication de machines et d'équipements n.c.a	34	0	2	1	0	0	0	
C.29 - Industrie automobile	59	0	40	1	(1)	0	0	
C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	5	0	0	0	0	0	0	
C.31 - Fabrication de meubles	13	0	1	0	0	0	0	

i	j	k	l	m	n	o	p
<p>Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO₂)</p>							
		<p>Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise</p>	<p><= 5 ans</p>	<p>> 5 ans <= 10 ans</p>	<p>> 10 ans <= 20 ans</p>	<p>> 20 ans</p>	<p>Échéance moyenne pondérée</p>
	Dont émissions financées de catégorie 3						
1 432 061	1 432 061	0 %	12 868	18	0	0	47,3
12 877	12 877	0 %	51	0	0	0	30,4
1 282	1 282	0 %	6	0	0	0	25,4
10	10	0 %	0	0	0	0	23,1
192	192	0 %	1	0	0	0	28,3
15	15	0 %	0	0	0	0	31,9
934	934	0 %	4	0	0	0	24,4
131	131	0 %	1	0	0	0	27,6
107 932	107 932	0 %	515	3	0	0	24,3
21 689	21 689	0 %	96	1	0	0	23,9
1 783	1 783	0 %	9	0	0	0	22,5
29	29	0 %	0	0	0	0	35,5
2 905	2 905	0 %	13	0	0	0	25,6
1 129	1 129	0 %	5	0	0	0	29,0
767	767	0 %	3	0	0	0	28,1
3 680	3 680	0 %	16	0	0	0	29,5
621	621	0 %	3	0	0	0	26,9
2 564	2 564	0 %	12	0	0	0	26,9
279	279	0 %	1	0	0	0	19,0
2 571	2 571	0 %	12	0	0	0	24,3
350	350	0 %	3	0	0	0	22,8
3 024	3 024	0 %	15	0	0	0	27,8
3 203	3 203	0 %	14	0	0	0	27,8
937	937	0 %	4	0	0	0	26,6
14 324	14 324	0 %	63	1	0	0	28,9
3 275	3 275	0 %	17	0	0	0	25,0
2 156	2 156	0 %	11	0	0	0	25,5
7 413	7 413	0 %	34	0	0	0	26,9
7 160	7 160	0 %	59	0	0	0	9,3
1 237	1 237	0 %	5	0	0	0	21,6
3 165	3 165	0 %	13	0	0	0	28,1

#1

#2

#3

#4

#5

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Les risques ESG

	a	b	c	d	e	f	g	h
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (Mio EUR)			
Secteur / Sous-secteur		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accord de Paris" de l'Union	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	
C.32 - Autres industries manufacturières	17	0		1	0	0	0	0
C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	91	0		9	1	(1)	0	(1)
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	149	9		19	1	(1)	0	(1)
D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	72	8		19	1	(1)	0	(1)
D35.11 - Production d'électricité								
D35.2 - Fabrication de gaz ; distribution par conduite de combustibles gazeux	2	1		0	0	0	0	0
D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	75	0		0	0	0	0	0
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	32	0		2	1	(1)	0	(1)
F - Services de bâtiments et travaux publics	1 021	0		101	29	(19)	(2)	(14)
F.41 - Construction de bâtiments	138	0		13	7	(5)	0	(4)
F.42 - Génie civil	121	0		14	4	(1)	0	(1)
F.43 - Travaux de construction spécialisés	762	0		74	18	(13)	(2)	(9)
G - Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	10 545	0		281	59	(50)	(7)	(24)
H - Transports et entreposage	363	0		127	18	(12)	(3)	(9)
H.49 - Transport terrestres et transports par conduites	216	0		59	15	(9)	(2)	(7)
H.50 - Transports par eau	2	0		0	0	0	0	0
H.51 - Transports aériens	1	0		0	0	0	0	0
H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	130	0		67	2	(2)	(1)	(1)
H.53 - Activités de poste et de courrier	14	0		1	1	0	0	0
I - Hébergement et restauration	107	0		10	5	(3)	0	(3)
L - Activités immobilières	92	0		9	4	(1)	0	(1)
Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique (*)	2 785	0		451	59	(55)	(14)	(35)
K - Activités financières et d'assurance	198	0		14	2	(2)	0	(1)
Expositions sur d'autres secteurs (codes NACE J, M - U)	2 587	0		438	57	(53)	(13)	(33)
TOTAL	15 672	11		1 076	190	(152)	(28)	(93)

(*) Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière - considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006.

i	j	k	l			m	n	o	p
Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO ₂)									
		Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise	Échéance moyenne ponderée						
Dont émissions financées de catégorie 3	<= 5 ans		> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans				
2 911	2 911	0 %	17	0	0	0	28,3		
20 761	20 761	0 %	90	0	0	0	26,3		
21 656	21 656	0 %	149	0	0	0	20,7		
5 740	5 740	0 %	72	0	0	0	18,0		
270	270	0 %	2	0	0	0	24,9		
15 646	15 646	0 %	75	0	0	0	23,2		
7 137	7 137	0 %	32	0	0	0	27,8		
253 442	253 442	0 %	1 015	7	0	0	28,3		
33 039	33 039	0 %	137	2	0	0	28,2		
30 022	30 022	0 %	121	0	0	0	23,1		
190 380	190 380	0 %	757	5	0	0	29,1		
903 965	903 965	0 %	10 540	5	0	0	6,7		
88 301	88 301	0 %	362	1	0	0	22,7		
54 901	54 901	0 %	215	1	0	0	22,8		
322	322	0 %	2	0	0	0	27,5		
302	302	0 %	1	0	0	0	24,2		
29 259	29 259	0 %	130	0	0	0	21,7		
3 517	3 517	0 %	14	0	0	0	29,0		
19 711	19 711	0 %	106	1	0	0	29,5		
15 757	15 757	0 %	92	1	0	0	25,1		
494 202	494 202	0 %	2 765	20	0	0	18,8		
33 041	33 041	0 %	198	0	0	0	15,0		
461 161	461 161	0 %	2 567	20	0	0	19,1		
1 926 263	1 926 263	0 %	15 633	39	0	0	11,8		

#1

#2

#3

#4

#5

Méthodologie liée au calcul des émissions financées

Le groupe Mobilize F.S. finance quasi exclusivement des véhicules (véhicules particuliers et utilitaires légers).

À ce titre, les émissions financées sont évaluées en fonction des émissions du/des véhicules financées à partir de bases de données mises à disposition par les constructeurs ou à partir de bases de données externes recensant les informations techniques liées aux véhicules immatriculés en Europe (bases de l'Agence Européenne de l'Environnement). Les émissions financées ne sont pas renseignées en proportion des émissions enregistrées par les contreparties (déclarées ou estimées). Pour cette raison, il a été systématiquement indiqué 0 % dans la colonne Émissions de GES : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise.

Les émissions financées sont reportées en prenant pour référence la méthodologie PCAF, section 5.6 Motor Vehicles Loans. Les émissions financées sont constituées des émissions de gaz à effet de serre des véhicules financés en portefeuille, à partir d'un kilométrage moyen annuel, en se concentrant sur la phase d'usage. Toutes les typologies de contrats (crédit ou leasing) sont traitées selon la même méthodologie.

Le kilométrage moyen utilisé est aligné avec les statistiques du groupe Renault sur les durées de vie des véhicules et les kilométrages totaux considérés.

La phase d'usage est composée des émissions des véhicules « well to wheel » ce qui inclut :

- les émissions liées à la combustion des carburants pendant le déplacement des véhicules thermiques et hybrides (tailpipe - tank to wheel) ;
- les émissions liées à la consommation électrique des véhicules électriques et hybrides (well to socket) ;
- les émissions liées à la production et à l'acheminement des carburants (well to tank).

Les émissions « tailpipe » proviennent principalement des données gCO₂/km communiquées par le Groupe Renault au groupe Mobilize F.S. ou à partir des bases de données de l'Agence Européenne de l'Environnement (EEA).

Les bases de données des constructeurs permettent dans la plupart des cas d'établir une correspondance exacte entre un véhicule, à travers son numéro d'identification, et les données de CO₂ individuelles.

Code Secteur NACE

Les codes secteurs NACE sont disponibles dans les bases de données internes au niveau d'une lettre et de 3 chiffres, par exemple D.351. La ligne concernant le secteur D35.11 n'est donc pas renseignée.

Les bases de données EEA ont été exploitées afin d'établir des valeurs moyennes par modèle, pays, motorisation, année de vente.

Les émissions liées à la consommation électrique sont calculées selon les mêmes principes que les émissions tailpipe, soit directement à partir des bases de données constructeurs soit à partir des moyennes établies à partir des bases de données EEA. Les facteurs d'émission lié à l'électricité générée par pays (CO₂ moyen par kWh) sont également pris en compte. Ces données sont alignées avec les facteurs d'émission utilisés par le Groupe Renault.

Les émissions liées à la production et à l'acheminement des carburants ont été considérées selon un niveau moyen ajouté aux émissions « tailpipe », niveau également aligné avec les hypothèses du Groupe Renault.

Les données d'émission ont été complétées pour environ 90 % des contrats actifs dans le portefeuille à fin décembre 2022. Les 10 % restants n'ont pas pu être identifiés en l'absence de données techniques liées aux véhicules financés (marques et modèles en particulier).

Dans 70 % des cas, les données tailpipe de gCO₂//km ont été obtenus à partir des bases de données fournies par le groupe Renault. Dans 20 % des cas, ces mêmes données ont été obtenues à partir des bases de données externes de l'EEA

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux véhicules constituent l'ensemble des émissions financées, et sont, pour le moment, classées en scope 3. La classification en scope 1, 2 ou 3 sera revue courant 2023. Les prochains Pilier 3 refléteront d'éventuelles modifications de classification de scopes ainsi que de possibles évolutions méthodologiques.

En particulier, il est prévu d'enrichir le calcul des émissions financées en :

- prenant en compte plus finement les émissions liées à la production et à l'acheminement des carburants (par pays et par motorisation) ;
- ajoutant les émissions liées à la production et à la fin de vie des véhicules et batteries, afin de donner une vision complète des émissions liées au cycle de vie des véhicules financés.

Le secteur G présenté dans ce tableau inclut les financements des stocks de concessionnaires Renault et Nissan (code NACE G45). Ces financements sont à très courte durée, avec une maturité résiduelle moyenne à moins de 6 mois.

Expositions vis-à-vis d'entreprises exclues des EU Paris-aligned Benchmarks

L'évaluation de l'alignement des clients Corporate avec les Paris Benchmarks a été réalisée manuellement à partir des codes secteurs NACE des clients et des informations mises à disposition dans les publications ou sites internet.

Par ordre de priorité ont été évaluées les entreprises présentant des expositions supérieures à 100 k€. Puis les expositions supérieures à 50 k€ selon la disponibilité des informations. Toutes les contreparties pour lesquelles l'évaluation n'a pas été possible ont été considérées par défaut comme non alignées.

Le groupe Mobilize FS ne finançant jamais de bien immobilier, le modèle 2 n'est pas complété car non applicable.

/ MODÈLE 3 : PORTEFEUILLE BANCAIRE — INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PARAMÈTRES D'ALIGNEMENT

Secteur	Secteurs NACE	Valeur comptable brute du portefeuille (en Mio EUR)	Paramètre d'alignement	Année de référence	Distance par rapport au scénario ZEN 2050 de l'AIE, en % (***)	Cible (année de référence + 3 ans)
Industrie automobile	Industrie automobile	15 672	gCO ₂ / / km	2022 - 160,05	(51,0) %	Trajectoire 2025 à définir
			Share of PHEV BEV and FCEV	2022 - 7,7 %	(87,9) %	

(***) Distance temporelle par rapport aux jalons pour 2030 du scénario ZEN 2050, en points de pourcentage (pour chaque paramètre).

En ligne avec la méthodologie des émissions financées, le tableau sur l'alignement du portefeuille présente l'ensemble du portefeuille sous le secteur « industrie automobile », les financements du groupe Mobilize F.S. étant affecté à des véhicules.

Les indicateurs d'alignement reprennent donc les indicateurs suivant du scénario IEA NZE2050 :

- gCO₂//km;
- part des BEV, PHEV, FCEV (PHEV = plug-in hybrid electric vehicle; BEV = battery electric vehicle; FCEV = fuel cell electric vehicle).

Les indicateurs de référence du scénario IEA NZE2050 utilisés (WorldEnergyOutlook2021 - table 1.2 ▶ Selected indicators in the Net Zero Emission by 2050 Scenario) sont pour 2030

- gCO₂//km : 106 ;
- part des BEV, PHEV, FCEV : 64 %.

La distance des indicateurs du portefeuille du groupe Mobilize F.S. est mesurée par rapport à ces valeurs

À noter que les chiffres à fin décembre 2022 ne comprennent pas de FCEV, ces véhicules n'étant pas financés par le groupe Mobilize F.S.

Le gCO₂/ /km moyen s'entend « well to wheel » alignés avec la méthodologie des émissions financées présentées dans le modèle 1.

Les objectifs internes annoncés par le groupe Mobilize F.S., en ligne avec objectifs du Groupe Renault, sont l'atteinte de la neutralité carbone en 2040 en Europe. Les objectifs intermédiaires, d'ici 2040, sont également élaborés en cohérence avec le Groupe Renault. La traduction de l'objectif de neutralité carbone en indicateurs gCO₂//km et part des BEV, PHEV, FCEV sera communiquée dans des prochaines publications Pilier 3 ESG.

En interne, le groupe Mobilize F.S. a privilégié le suivi du poids des BEV, en excluant les PHEV, s'alignant ainsi avec le critère de la taxonomie d'atténuation du changement climatique (section 6.5 - transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers) à horizon 2026.

/ MODÈLE 4 : PORTEFEUILLE BANCAIRE — INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : EXPOSITIONS SUR LES 20 PLUS GRANDES ENTREPRISES À FORTE INTENSITÉ DE CARBONE

Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée)	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
15 671,6	0,004 %		18,05	1

(*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde.

Une seule contrepartie a été identifiée dans le TOP 20 des sociétés émettant le plus de carbone dans le monde (référence TopTwenty Rank 1965-2017 Climate Accountability Institute et CDP - Carbon-Majors-Report-2017). L'exposition totale à cette contrepartie est limitée.

/ MODÈLE 5 : PORTEFEUILLE BANCAIRE — INDICATEURS DU RISQUE PHYSIQUE POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : EXPOSITIONS SOUMISES À UN RISQUE PHYSIQUE

Valeur comptable brute
(en Mio EUR)

dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique

Variable : Zone géographique soumise à un risque physique lié au changement climatique — événements aigus et chroniques

Ventilation par tranche d'échéance

		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
A - Agriculture, sylviculture et pêche	52	47	0	0	0	23,5
B - Industries extractives	6	6	0	0	0	18,8
C - Industrie manufacturière	518	463	3	0	0	19,7
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	149	144	0	0	0	20,3
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	32	29	0	0	0	20,6
F - Services de bâtiments et travaux publics	1 021	915	6	0	0	21,9
G - Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	10 545	9 103	5	0	0	6,2
H - Transports et entreposage	363	343	1	0	0	17,3
L - Activités immobilières	92	81	1	0	0	23,9
Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels						
Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux						
Sûretés saisies						
Autres secteurs pertinents						

dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique

dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chronique	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			
						dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	
40	33	26	2	1	(1)	0	(1)	
5	5	4	0	0	0	0	0	
397	348	280	60	7	(7)	(1)	(5)	
136	136	129	19	1	(1)	0	(1)	
24	18	13	1	1	(1)	0	0	
740	669	489	69	17	(18)	(2)	(13)	
8867	8564	8272	221	42	(48)	(7)	(24)	
311	220	187	61	10	(12)	(3)	(8)	
57	65	40	6	3	(3)	0	(2)	

La classification des prêts et avances exposés aux risques physiques a été établie à partir de l'évaluation de l'exposition aux catastrophes naturelles par région présentée sur le site ThinkHazard.

Les événements suivants ont été pris en compte :

- inondations (liées aux rivières, aux mers et océans ou aux précipitations), incendies, glissements de terrain, tsunami constituant les événements qualifiés d'aigus (acute) ;
- stress hydrique et vague de chaleur constituant les événements qualifiés de chroniques (chronic).

Pour chaque type de catastrophe naturelle, un score a été attribué, par région, en fonction de l'évaluation de ThinkHazard (très faible, faible, modérée, élevée). Deux moyennes ont ensuite été établies pour les événements aigus et chroniques. À partir de ces moyennes, les régions sont classées en faiblement exposées, moyennement exposées, fortement ou très fortement exposées. Les régions fortement ou très fortement exposées ont été retenues

pour répondre aux critères du modèle 5, sensible à l'impact des événements climatiques aigus ou chroniques.

Le découpage par région a été fait à partir des régions présentes sous ThinkHazard et permettant le lien avec les codes postaux renseignés dans les bases de données internes.

Lorsque les codes postaux des clients entreprises non financières ne peuvent pas être liés à une région ThinkHazard, la moyenne du pays est appliquée. Pour beaucoup de concessionnaires automobiles Renault et Nissan (présents dans le secteur G) dont le groupe Mobilize F.S. finance les stocks à court terme, l'information sur les codes postaux des sites n'étant pas utilisable dans le cadre du Pilier 3 ESG, la moyenne par pays a été appliquée. Pour tous les pays du périmètre sauf le UK, la moyenne nationale conduit à une classification « fortement exposée » par défaut. C'est ce qui explique la forte proportion d'expositions sensible aux aléas climatiques aigus et chroniques du secteur G sur le total des expositions de ce secteur.

#1

#2

#3

#4

#5

XII. Les autres risques

1. Risque valeurs résiduelles

Facteurs de risques

La valeur résiduelle correspond à la valeur monétaire estimée du véhicule au terme de son financement. L'évolution du marché des véhicules d'occasion, en raison de l'apparition de crises économiques, de phénomènes de saturation du marché VO ou de décisions politiques peut conduire à un risque pour celui qui s'est engagé à reprendre le véhicule au terme du financement, dans la mesure où le véhicule peut être revendu à un prix inférieur à sa valeur résiduelle.

Dans le cas des financements du groupe Mobilize F.S., il y a différents types de porteur de risque :

- le groupe Mobilize FS par l'intermédiaire de ses filiales – on dit que le risque est direct ;
- le Constructeur (principalement en France ou lors du lancement de véhicules sur tout ou partie des filiales Groupe Mobilize FS) ;
- le réseau des concessionnaires.

Pour ces 2 derniers cas, le risque valeur résiduelle est dit « indirect ».

2022 marque le lancement de la filiale Mobilize Lease&Co, filiale dédiée à l'activité de Location Longue Durée et qui prendra le risque valeur résiduelle en direct lorsque le développement commercial le nécessitera. Cette décision s'explique par la nécessité de devenir un acteur majeur dans le domaine de la Location Longue Durée qui est aujourd'hui l'outil principal pour le financement des flottes professionnelles et qui se développe aussi de plus en plus dans le domaine des

Particuliers. En outre, la Location Longue Durée permet de développer un cycle de plusieurs vies du véhicule dans l'écosystème Groupe Mobilize FS, sur le marché des véhicules électriques en priorité. En effet, comme le groupe Mobilize F.S. reste le propriétaire, le véhicule peut être reloué en seconde et troisième vie et permettre de conserver des produits de maintenance ou entretien et autres services.

L'exposition au risque, comme annoncé déjà l'an passé, va donc s'accroître par le développement de la location sur les véhicules neufs mais aussi sur les véhicules d'occasion et ce dans la plupart des pays où l'empreinte du groupe Mobilize F.S. est déjà forte.

Principes et dispositifs de gestion

Le marché du véhicule d'occasion, la politique de gamme et de prix du constructeur mais aussi les canaux d'écoulement sont attentivement suivis et permettent d'améliorer la précision des fixations de valeurs résiduelles et de prendre des actions en faveur du soutien des valeurs résiduelles. Cela contribue activement à optimiser la maîtrise de ce risque.

Le groupe Mobilize FS étant un acteur amené progressivement à augmenter sa prise de risque valeur résiduelle, il continue de mettre en œuvre une politique de provisionnement prudente en constituant des provisions sur les contrats où les régulières observations prospectives et itératives mettraient en lumière des risques de revente inférieure à la valeur résiduelle contractuelle.

/ VENTILATION DU RISQUE SUR LES VALEURS RÉSIDUELLES PORTÉES PAR LE GROUPE MOBILIZE FS

En millions d'euros	Exposition valeur résiduelle					Provision risque de valeur résiduelle				
	2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
Entreprise dont :	476	330	227	208	216	11	6	9	19	17
France	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Union Européenne (hors France)	91	63	46	205	211	8	4	3	19	17
Europe hors Union Européenne	385	267	179	-	-	4	3	6	-	-
Grand Public dont :	2 030	1 780	1 583	1 727	1 728	45	41	36	40	44
France	1					0				
Union Européenne (hors France)	11	0	-	1 681	1 679	0	-	-	36	40
Europe excluding European union	2 006	1 765	1 558	-	-	43	39	35	-	-
TOTAL	2 506	2 110	1 810	1 935	1 944	56	47	45	59	61

/ RISQUE DE RÉSILIATION ANTICIPÉE

Au UK et en Irlande, compte tenu d’une législation spécifique permettant au client d’interrompre son contrat en cours de financement sous certaines conditions, le groupe Mobilize F.S. encourt un risque sur « restitution anticipée » de la part du client. Une provision permet de couvrir l’écart potentiel entre la valeur nette comptable au moment de la restitution anticipée du véhicule et la valeur de revente.

En millions d’euros

Valeur nette comptable totale					Montant de la provision				
2022	2021	2020	2019	2018	2022	2021	2020	2019	2018
10	4	4	4	4	67	63	53	40	33

/ RISQUES SUR VALEURS RÉSIDUELLES NON PORTÉES PAR LE GROUPE MOBILIZE FS

En millions d’euros	Exposition Valeur Résiduelle				
	2022	2021	2020	2019	2018
Entreprises et Grand Public dont :					
Engagements reçus du Groupe Renault	5 155	5 025	4 827	4 678	3 998
Engagements reçus autres (Réseaux et Clientèle)	6 400	5 812	5 303	4 666	3 732
TOTAL	11 555	10 837	10 130	9 344	7 730

2. Risque assurance

Pour l’activité d’intermédiation en assurances, la déficience d’un partenaire, la non-conformité de la distribution de nos produits ainsi que la non-adéquation des offres aux besoins des consommateurs constituent les principaux risques pouvant impacter l’activité de Mobilize Financial Services. Pour les activités d’assurance et de réassurance réalisées par les compagnies d’assurances détenues par Mobilize Financial Services, les risques sont liés à la souscription, aux équilibres

techniques des programmes (dérive de sinistralité, rachats anticipés, défaut de provisionnement...) et à la politique d’investissement (risques de liquidité, de défaut...).

Ces risques sont gérés, suivis et pilotés dans le cadre réglementaire de Solvabilité II et font l’objet d’un rapport annuel ORSA (Own Risk and Solvency Assessment).

Le groupe met en œuvre une sélection stricte des contrats et dispose de guides de souscription.

3. Risques relatifs au déploiement commercial

Le groupe Mobilize F.S. évolue dans le secteur du financement et des services automobiles pour les particuliers et les entreprises. Il en résulte un risque de concentration sectoriel inhérent à l’activité du groupe dont la gestion est assurée par la diversification des marques financées, des produits et des services déployés.

zones sur lesquelles il intervient à un risque de concentration géographique, une instabilité économique et financière locale, des changements dans les politiques gouvernementales, sociales et des banques centrales. Un ou plusieurs de ces facteurs peuvent avoir un effet défavorable sur les résultats futurs du groupe, l’exposition au risque de concentration géographique étant en partie atténuée par la présence sur différents marchés.

Par ailleurs, dans un environnement changeant, le groupe Mobilize F.S. veille à adapter sa stratégie aux nouvelles demandes et aux nouvelles tendances du marché en lien avec les nouvelles mobilités.

De manière globale, dans un environnement économique complexe, le groupe met en place des systèmes et procédures répondant aux obligations légales et réglementaires correspondant à son statut bancaire et permettant d’appréhender l’ensemble des risques associés à ses activités, ses implantations en renforçant ses dispositifs de gestion et de contrôle.

Le groupe conduit ses activités à l’échelle internationale et les choix géographiques des sites du groupe sont déterminés en appui aux constructeurs et au regard de sa stratégie de croissance. En tant que tel, le groupe Mobilize F.S. peut être soumis sur l’ensemble des

4. Risque lié aux actions

Les expositions du groupe Mobilize F.S. aux actions non détenues à des fins de transaction, représentent les titres de participation d’entités détenues mais non consolidés, évalués à la juste valeur P&L financières ainsi que d’entités mises en équivalence dans le périmètre réglementaire. Celles-ci sont pondérées à 100 % et à 250 % s’il s’agit d’entités du secteur financier.

/ EU INS1 — PARTICIPATIONS DANS L’ASSURANCE

	Valeur exposée au risque	Montant d’exposition au risque
Instruments de fonds propres détenus dans des entreprises d’assurance ou de réassurance ou des sociétés holding d’assurance non déduits des fonds propres	124	311

Table de correspondances

CRD4/CRD5	Objet	Concordance
Article 90	Publication du rendement des actifs	Introduction
CRR/CRR2	Objet	Concordance
Article 431	Exigences et politiques en matière de publication d'informations	Introduction
Article 432	Informations non significatives, sensibles et confidentielles	Introduction
Article 433	Fréquence et portée des publications	Introduction
Article 435	Publication des objectifs et des politiques en matière de gestion des risques	
1a		Partie II-1
1b		Partie II-2
1c		Partie II-1+3
1d		Partie IV-2+7 + V + X-4
1e		Partie II-1
1f		Partie II-3
2a-d		Partie II-1 + -2
2e		Partie II-1+2+3
Article 436	Publication du champ d'application	Partie III-1+3
Article 437	Publication d'informations sur les fonds propres	Partie III-3
Article 437bis	Publication d'informations sur les fonds propres et les engagements éligibles	Partie III-2
Article 438	Publication d'informations sur les exigences de fonds propres et sur les montants d'exposition pondérés	
a		Partie III-5
b		Partie I-1
c		Partie III-5
d		Partie III- 5
e		NA
f-g		Partie XI-5
h		Partie IV-5-g
Article 439	Publication d'informations sur les expositions au risque de crédit de contrepartie	Partie IV-8
Article 440	Publication d'informations sur le coussin de fonds propres contracyclique	Partie III-2
Article 441	Publication d'informations sur les indicateurs d'importance systémique mondiale	Partie III-2
Article 442	Publication d'informations sur les expositions au risque de crédit et au risque de dilution	Partie IV-1
Article 443	Publication d'informations sur les actifs grevés et les actifs non grevés	Partie IX
Article 444	Publication d'informations sur l'utilisation de l'approche standard	Partie IV-6
Article 445	Publication d'informations sur l'exposition au risque de marché	Partie VII
Article 446	Publication d'informations sur la gestion du risque opérationnel	Partie X-1+2+-3
Article 447	Publication d'informations sur les indicateurs clés	Partie I-1
Article 448	Publication d'informations sur les expositions au risque de taux d'intérêt pour les positions non détenues dans le portefeuille de négociation	Partie VIII
Article 449	Publication d'informations sur les expositions aux positions de titrisation	Partie VI
Article 449bis	Publication d'informations sur les risques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (risques ESG)	Partie II-3 Partie XI

CRD4/CRD5	Objet	Concordance
Article 450	Publication d'informations sur la politique de rémunération	Partie II-5
Article 451	Publication d'informations sur le ratio de levier	
1a-c		Partie III-6
1d-e		Partie III-7
Article 451bis	Publication d'informations sur les exigences de liquidité	Partie IX
Article 452	Publication d'informations sur l'utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	
a		Partie IV-5
b		Partie IV-5 g
c		Partie IV-5 (a+g+h)
d-f		Partie IV-5 (a+c+d+e+f)
g-h		Partie IV-5 (d)
Article 453	Publication d'informations sur l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	Partie IV-1 +7
Article 454	Publication d'informations sur l'utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel	NA Approche par Mesure Avancée non utilisée
Article 455	Utilisation de modèles internes de risque de marché	NA modèles internes non utilisés
Article 492	Publication d'informations sur les fonds propres	Partie III-3

#1

#2

#3

#4

#5

Tableaux

Partie	Ref	Intitulé tableau
I-1	EU KM1	Modèle pour les indicateurs clés
II-1	EU OVA	Approche de l'établissement en matière de gestion des risques
II-1	EU OVB	Publication d'informations sur les dispositifs de gouvernance
II-2		Mandats exercés par les mandataires sociaux de RCI Banque S.A.
II-5	EU REMA	Politique de rémunération
II-5	EU REM1	Rémunérations octroyées pour l'exercice financier
II-5	EU REM2	Versements spéciaux aux membres du personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement (personnel identifié)
II-5	EU REM3	Rémunérations différées
II-5	EU REM4	Rémunérations de 1 million d'EUR ou plus par exercice
II-5	EU REM5	Informations sur les rémunérations des membres du personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement (personnel identifié)
III-1	EU LI1	Différences entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation prudentielle et mise en correspondance des catégories des états financiers avec les catégories de risques réglementaires
III-1	EU LI2	Principales sources de différences entre les montants d'exposition réglementaires et les valeurs comptables des états financiers
III-1	EU LI3	Résumé des différences entre les périmètres de consolidation (entité par entité)
III-1	EU LIA	Explication des différences entre les montants d'exposition comptables et réglementaires
III-1	EU LIB	Autres informations qualitatives sur le champ d'application
III-2	EU CCyB1	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique
III-2	EU CCyB2	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement
III-3	EU CCA	Caractéristiques principales des instruments de fonds propres et d'engagements éligibles réglementaires
III-3	EU CC1	Composition des Fonds Propres réglementaires
III-3	EU CC2	Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités
III-3	EU PV1	Corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente (PVA)
III-4	EU OV1	Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque
III-5	EU OVC	Informations ICAAP
III-6	EU LR1-LRSum	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier
III-6	EU LR2-LRCom	Ratio de Levier - déclaration commune
III-6	EU LR3-LRSpl	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)
III-6	EU LRA	Publication d'informations qualitatives sur le ratio de levier
IV	EU CRA	Informations qualitatives relatives au risque de crédit
IV	EU CRB	Informations supplémentaires à publier sur la qualité de crédit des actifs
IV-1	EU CR1	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes
IV-1	EU CR1-A	Échéances des expositions
IV-1	EU CR2	Variations du stock de prêts et avances non performants
IV-1	EU CR2a	Variations du stock de prêts et avances non performants et recouvrements nets cumulés liés
IV-1	EU CQ1	Qualité de crédit des expositions renégociées
IV-1	EU CQ2	Qualité de la renégociation
IV-1	EU CQ3	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours en souffrance
IV-1	EU CQ4	Qualité des expositions non performantes par situation géographique
IV-1	EU CQ5	Qualité de crédit des prêts et avances accordés) des entreprises non financières par branche d'activité

Partie	Ref	Intitulé tableau
IV-1	EU CQ6	Évaluation des sûretés - prêts et avances
IV-1	EU CQ7	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution
IV-1	EU CQ8	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution - ventilation par date d'émission
IV-1		Informations sur les nouveaux prêts et avances émis et fournis en vertu des nouveaux régimes de garantie publics introduits en réponse à la pandémie de Covid-19
IV-1		Ventilation des prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs par échéance résiduelle du moratoire
IV-1		Informations sur les nouveaux prêts et avances émis et fournis en vertu des nouveaux régimes de garantie publics introduits en réponse à la pandémie de Covid-19
IV-5	EU CRE	Exigences de publication d'informations qualitatives relatives à l'approche NI
IV-5-c	EU CR6	Approche NI - Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD
IV-5-c	EU CR6-A	Champ d'application des approches NI et SA
IV-5-d		Segmentation des expositions en méthode avancées et PD moyennes par pays
IV-5-d		Historique taux de défaut par classe
IV-5-d		Backtesting du modèle PD Grand Public Allemagne à fin décembre 2019
IV-5-d	EU CR9	Approche NI — Contrôle a posteriori des PD par catégorie d'exposition (échelle de PD fixe)
IV-5-d	EU CR9-1	Approche NI — Contrôle a posteriori des PD par catégorie d'expositions (uniquement pour les estimations de PD conformément à l'article 180, paragraphe 1, point f), du CRR)
IV-5-e		Segmentation des expositions en méthode avancées et LGD moyennes par pays
IV-5-g	EU CR8	État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI
IV-6	EU CRD	Exigences de publication d'informations qualitatives relatives à l'approche standard
IV-6	EU CR4	Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC
IV-6	EU CR5	Approche standard
IV-1	EU CRC	Exigences de publication d'informations qualitatives sur les techniques d'ARC
IV-1	EU CR3	Vue d'ensemble des techniques d'ARC : informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC
IV-7	EU CR7	Approche NI - Effet sur les RWEA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC
IV-7	EU CR7-A	Approche NI - Informations à publier sur le degré d'utilisation de techniques d'ARC
IV-8	EU CCRA	Informations qualitatives relatives au CCR
IV-8	EU CCR1	Analyse des expositions au CCR par approche
IV-8	EU CCR3	Approche standard — Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risque
IV-8	EU CCR4	Approche NI - Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD
IV-8	EU CCR5	Composition des sûretés pour les expositions au CCR
IV-8	EU CCR6	Expositions sur dérivés de crédit
IV-8	EU CCR7	États des flux des RWEA relatifs aux expositions au CCR dans le cadre de l'IMM
IV-8	EU CCR8	Expositions sur les CCP
V	EU CCR2	Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA
VI	EU SECA	Exigences de publication d'informations qualitatives relatives aux expositions de titrisation
VI	EU SEC1	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation
VI	EU SEC5	Expositions titrisées par l'établissement — Expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique
VII	EU MRA	Exigences de publication d'informations qualitatives sur le risque de marché
VII	EU MR1	Risque de marché dans le cadre de l'approche standard
VIII	EU IRRBBA	Informations qualitatives concernant les risques de taux d'intérêt des activités hors portefeuille de négociation
VIII-4	EU IRRBB1	Le risque de taux d'intérêt des activités hors portefeuille de négociation

#1

#2

#3

#4

#5

#2 LES RISQUES - PILLIER III

Les autres risques

Partie	Ref	Intitulé tableau
IX-1	EU LIQA	Gestion du risque de liquidité
IX-4	EU LIQB	EU LIQB sur les informations qualitatives sur le ratio LCR, complétant le modèle EU LIQ 1
IX-4	EU LIQ1	Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)
XI-4	EU LIQ2	Ratio de financement stable net
XI-4	EU AE4	Informations descriptives complémentaires
IX-4	EU AE1	Actifs grevés et non grevés
IX-4	EU AE2	Sûretés reçues et propres titres de créance émis
IX-4	EU AE3	Sources des charges grevant les actifs
X-3	EU ORA	Informations qualitatives sur le risque opérationnel
X-3	EU OR1	Exigences de fonds propres pour risque opérationnel et montants d'exposition pondérés
XI	Tableau 1	Informations qualitatives sur le risque environnemental (conformément à l'article 449 bis du CRR)
XI	Tableau 2	Informations qualitatives sur le risque social (conformément à l'article 449 bis du CRR)
XI	Tableau 3	Informations qualitatives sur le risque de gouvernance (conformément à l'article 449 bis du CRR)
XI	Modèle 1	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle
XI	Modèle 3	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement
XI	Modèle 4	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique
XI	Modèle 5	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique
XI-1		Ventilation du risque sur les valeurs résiduelles portées par le Groupe Mobilize F.S
XI-I		Risque de résiliation anticipée
XI-1		Risques sur valeurs résiduelles non portées par le Groupe Mobilize F.S
XI-4	EU INS1	Participations dans l'assurance

#1

#2

#3

#4

#5



#3

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1	Actionnariat	176	3.3	Instances et acteurs de gouvernance	177
3.1.1	Capital social	176	3.3.1	Le Conseil d'administration	177
3.1.2	Actionnariat	176	3.3.2	Direction générale	187
3.1.3	Modifications intervenues dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années	176	3.4	Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale	190
3.2	Organisation du groupe RCI Banque	176	3.5	Conventions réglementées	191
3.2.1	La surveillance	176	3.6	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au sens de l'article L 225-37-4 3° du Code de commerce	191
3.2.2	La ligne hiérarchique	176			
3.2.3	La ligne fonctionnelle	176			

Au 31 décembre 2022

En vertu des dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce, les développements qui suivent constituent le rapport sur le Gouvernement d'entreprise contenant notamment des informations sur :

- i) L'actionnariat ;
- ii) L'organisation du groupe ;
- iii) Les instances et les acteurs de gouvernance, ainsi que leur fonctionnement.

Ce rapport a été arrêté le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2023.

RCI Banque déclare ne se référer à aucun Code de gouvernement d'entreprise émanant des organisations représentatives des entreprises, et respecte parfaitement les obligations légales qui lui sont applicables afin d'assurer une bonne gouvernance de la société.

Le Conseil d'administration de RCI Banque a adopté une raison d'être lors de sa réunion du 6 janvier 2022 qui n'est pas inscrite dans les Statuts de la société, et est rédigée comme suit :

**« As a partner who cares for all its customers
we build innovative financial services
to create sustainable mobility for all »**
(version anglaise)

**« À l'écoute de tous nos clients
nous créons des services financiers innovants
pour construire une mobilité durable pour tous »**
(version française)

Enfin, la marque Mobilize Financial Services est une marque de RCI Banque S.A.

3.1 Actionnariat

3.1.1 Capital social

Le capital social est 100 000 000 € depuis le 22 novembre 2000. Il est divisé en 1 000 000 d'actions, de 100 € chacune, entièrement libérées.

RCI Banque S.A. est une entité directement détenue par Renault s.a.s. à 99,99 %.

3.1.2 Actionnariat

Au 31 décembre 2022, la totalité des actions était détenue par Renault s.a.s. (hormis une action octroyée au Président du Conseil d'administration).

3.1.3 Modifications intervenues dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années

Aucune modification n'est intervenue dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années.

3.2 Organisation du groupe RCI Banque

L'organisation du groupe RCI Banque vise à développer l'action commerciale liée au financement des ventes des constructeurs de l'Alliance ainsi qu'aux services associés.

Soumise au contrôle de la Banque Centrale Européenne en sa qualité d'établissement de crédit, RCI Banque a structuré sa gouvernance conformément à la réglementation bancaire et financière.

Le pilotage de cette organisation comprend trois volets :

3.2.1 La surveillance

Pour rappel, la stratégie de la société est décidée par le Conseil d'administration, sur proposition de la Direction générale. Pour l'exercice de ses missions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Conseil d'administration, organe de surveillance, s'appuie sur les travaux de quatre comités

spécialisés : un Comité des risques, un Comité des comptes et de l'audit, un Comité des rémunérations, et un Comité des nominations. Les missions de ces comités sont détaillées ci-après.

3.2.2 La ligne hiérarchique

La Direction générale de RCI Banque et son Comité exécutif, déploient la politique et la stratégie de RCI Banque, sous le contrôle du Conseil d'administration.

Les Comités de direction, en central et dans les succursales et filiales contrôlées, assurent le relais de la Direction générale et du Comité exécutif dans la mise en œuvre des opérations nécessaires à l'atteinte des objectifs.

3.2.3 La ligne fonctionnelle

Elle est exercée par les directions métiers et activités qui jouent un rôle de « père technique » aux fins suivantes :

- définir les politiques spécifiques et les règles de fonctionnement (systèmes d'information, ressources humaines, politique financière, gestion des risques de crédit, etc.) ;
- accompagner les directions opérationnelles et s'assurer de la correcte mise en œuvre par ces dernières des politiques définies. Le groupe dispose par ailleurs d'une cartographie normalisée et standardisée de l'ensemble des processus de l'entreprise.

3.3 Instances et acteurs de gouvernance

3.3.1 Le Conseil d'administration

3.3.1.1 Les attributions du Conseil d'administration

Les attributions du Conseil d'administration de RCI Banque et de ses comités sont décrites dans son règlement intérieur dont les principaux éléments sont reproduits ci-après.

Extrait du règlement intérieur du Conseil d'administration

Article 1^{er} : Attributions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est un organe de surveillance qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et veille à agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de RCI Banque.

Le Conseil d'administration :

- a) détermine les orientations de l'activité de la société et contrôle la mise en œuvre par les Dirigeants effectifs et le Comité exécutif, des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'établissement ;
- b) approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la société est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique ; dans ce cadre il s'assure notamment de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques du groupe, contrôle l'exposition au risque de ses activités et approuve le niveau d'appétence aux risques, les limites et seuils d'alerte associés tels que déterminés par le Comité des risques ; il s'assure par ailleurs de l'efficacité des mesures correctrices apportées en cas de défaillance ;
- c) procède à l'examen du dispositif de gouvernance, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;

- d) veille à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés et à la qualité de l'information publiée par RCI Banque ;
- e) approuve le rapport de gestion annuel et le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- f) contrôle le processus de publication et de communication, la qualité et la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées par la société ;
- g) adopte et revoit les principes généraux de la politique de rémunération applicables dans le groupe RCI ;
- h) délibère préalablement sur les modifications des structures de direction de RCI Banque ;
- i) prépare et convoque l'Assemblée générale des actionnaires et en fixe l'ordre du jour ;
- j) peut déléguer à toute personne de son choix, les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans un délai d'un an l'émission d'obligations et en arrêter les modalités ;
- k) sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

En outre, dans le cadre d'au moins une séance annuelle du Conseil d'administration, il est procédé à la revue du dispositif de contrôle interne et à la revue du rapport annuel sur le contrôle interne adressé à l'ACPR.

Il a également le pouvoir d'autoriser les opérations sur le capital, les émissions obligataires, la passation ou la dénonciation d'accords avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la société, ainsi que les opérations majeures de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la société et du groupe qu'elle contrôle.

3.3.1.2 La composition du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés

3.3.1.2.1 Conseil d'administration

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration de RCI Banque compte quatre femmes et six hommes. Sur recommandation du comité des nominations, le Conseil d'administration a fixé l'objectif de maintenir une proportion minimale de 40 % d'administrateurs de chaque sexe.

Clotilde DELBOS		Comités
	PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Début de mandat : 29 avril 2020 Échéance : 31 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none">• Nominations• Rémunérations
Date de naissance : 30/09/1967 Nationalité : Française Date du 1^{er} mandat : 11 novembre 2014 Nombre d'actions détenues : 1	AUTRES MANDATS <ul style="list-style-type: none">• Espagne : Renault España SA – <i>administrateur</i>• France : Renault MAI SAS – <i>Président</i>• France : Mobilize Ventures SAS – <i>Président</i>• France : Alstom – <i>administrateur</i>• France : Axa – <i>administrateur</i>• Pays-Bas : RN BV – <i>administrateur</i>	

Isabelle LANDROT		Comités
	ADMINISTRATEUR Début de mandat : 22 mai 2018 Échéance : Mai 2024	<ul style="list-style-type: none">• Comptes et Audit• Risques
Date de naissance : 06/08/1967 Nationalité : Française Date du 1^{er} mandat : 26 juillet 2016 Nombre d'actions détenues : 0	AUTRES MANDATS <ul style="list-style-type: none">• Chine : Renault Brilliance Jinbei Automative Co, Ltd – <i>administrateur</i>• Chine : JMEV – <i>administrateur</i>• France : Renault MAI – <i>Directeur général</i>• France : Renault Energy Services – <i>Directeur général</i>• France : Mobilize Ventures – <i>Directeur général</i>• Royaume-Uni : Flit Technologies Ltd – <i>Prés. du Conseil d'administration</i>	

Philippe BUROS		Comités
 <p>Date de naissance : 17/11/1961</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 10/07/2019</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	<p>ADMINISTRATEUR</p> <p>Début de mandat : 10 juillet 2019</p> <p>Échéance : Mai 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nominations • Rémunérations
	<p>AUTRES MANDATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allemagne : Renault Deutschland AG – <i>Membre du Conseil de surveillance</i> • France : Renault Retail Group – <i>Président-Directeur général</i> • France : Sogedir – <i>Président</i> • Pologne : Renault Polska SP zoo – <i>Membre du Conseil de surveillance</i> • Royaume-Uni : Fixter Ltd – <i>Président du Conseil de surveillance</i> • Slovaquie : Revoz DD – <i>Membre du Conseil de surveillance</i> 	

Laurent DAVID		Comités
 <p>Date de naissance : 23/09/1971</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 10/07/2019</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	<p>ADMINISTRATEUR</p> <p>Début de mandat : 10 juillet 2019</p> <p>Échéance : Mai 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes et Audit
	<p>AUTRES MANDATS</p>	

#1

#2

#3

#4

#5

Isabelle MAURY		Comités
	ADMINISTRATEUR - PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RISQUES Début de mandat : 5 décembre 2019 Échéance : Mai 2024	<ul style="list-style-type: none">• Comptes et Audit• Risques
<p>Date de naissance : 27/04/1968</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 05/12/2019</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	AUTRES MANDATS <ul style="list-style-type: none">• France : ABC Arbitrage – <i>administrateur</i>• France : H2O AM Europe – <i>administrateur</i>• Monaco : H2O Monaco SAM – <i>administrateur</i>	

Nathalie RIEZ-THIOLLET		Comités
	ADMINISTRATEUR Début de mandat : 26 juin 2020 Échéance : Mai 2023	<ul style="list-style-type: none">• Comptes et Audit• Risques
<p>Date de naissance : 26/06/1966</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 20/06/2020</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	AUTRES MANDATS	

Patrick CLAUDE		Comités
 <p>Date de naissance : 11/11/1962</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 01/09/2021</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	<p>ADMINISTRATEUR</p> <p>Début de mandat : 1^{er} septembre 2021</p> <p>Échéance : Mai 2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risques
	<p>AUTRES MANDATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • France : RDIC – <i>Président</i> • Malte : RCI Services – <i>administrateur</i> • Malte : RCI Insurance – <i>administrateur</i> • Malte : RCI Life – <i>administrateur</i> • Pays-Bas : Renault Group BV – <i>Président du Conseil de surveillance</i> • Pays-Bas : Barn BV – <i>Directeur</i> • Singapour : Renault Treasury Services Pte – <i>Président</i> • Suisse : Renault Finance – <i>Président</i> • Turquie : Orfin Finansman – <i>administrateur</i> 	

Etienne BORIS		Comités
 <p>Date de naissance : 20/02/1956</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 01/01/2022</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	<p>ADMINISTRATEUR- PRÉSIDENT DU COMITÉ DES COMPTES ET DE L'AUDIT</p> <p>Début de mandat : 1^{er} janvier 2022</p> <p>Échéance : 31 décembre 2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes et Audit • Risques
	<p>AUTRES MANDATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Irlande : Barclays Europe – <i>administrateur</i> • Pays-Bas : Stahl Parent BV – <i>administrateur</i> 	

#1

#2

#3

#4

#5

Thierry PIETON		Comités
	ADMINISTRATEUR Début de mandat : 11 mars 2022 Échéance : Mai 2023	
Date de naissance : 05/03/1970 Nationalité : Française Date du 1^{er} mandat : 11/03/2022 Nombre d'actions détenues : 0	AUTRES MANDATS	

Laurent POIRON		Comités
	ADMINISTRATEUR – PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS Début de mandat : 1 ^{er} septembre 2022 Échéance : 31 août 2025	<ul style="list-style-type: none">• Nominations• Rémunérations
Date de naissance : 25/09/1966 Nationalité : Française Date du 1^{er} mandat : 01/09/2022 Nombre d'actions détenues : 0	AUTRES MANDATS <ul style="list-style-type: none">• Allemagne : Fidor Bank AG – <i>Directeur général</i>• France : LP Ventures 66 – <i>Président</i>• France : Alpes Premium – <i>Président</i>• France : Ô Terres d'exception – <i>Président</i>	

Il est par ailleurs à noter la nomination à la présidence par intérim de Monsieur Patrick Claude par le Conseil d'administration du 7 décembre 2022, suite à la démission de Madame Clothilde Delbos à effet au 31 décembre 2022.

Le Conseil d'administration du 26 janvier 2023 a procédé à la nomination par cooptation de Monsieur Gianluca de Ficchy au mandat d'administrateur, en remplacement de Monsieur Laurent David, démissionnaire.

Ce même Conseil d'administration a nommé Monsieur Gianluca de Ficchy Président du Conseil d'administration à effet au 1^{er} février 2023, en remplacement de Monsieur Patrick Claude démissionnaire de son mandat de Président par intérim du Conseil d'administration.

Il est enfin à noter que ce même Conseil d'administration du 26 janvier 2023 a proposé à la nomination Madame Fedra Ribeiro au mandat d'administrateur, en remplacement de Madame Clothilde Delbos, démissionnaire. Cette proposition a été approuvée par l'Assemblée générale du 9 février 2023.

3.3.1.2.2 Comités spécialisés

Comité des comptes et de l'audit au 31 décembre 2022

	Fonction exercée dans la société	Fonction au sein du comité
Etienne Boris	Administrateur	Président
Isabelle Landrot	Administrateur	Membre
Laurent David	Administrateur	Membre
Isabelle Maury	Administrateur	Membre
Nathalie Riez-Thiollet	Administrateur	Membre

Comité des nominations au 31 décembre 2022

	Fonction exercée dans la société	Fonction au sein du comité
Laurent Poiron	Administrateur	Président
Clotilde Delbos	Président du Conseil d'administration	Membre
Philippe Buros	Administrateur	Membre

Comité des rémunérations au 31 décembre 2022

	Fonction exercée dans la société	Fonction au sein du comité
Laurent Poiron	Administrateur	Président
Clotilde Delbos	Président du Conseil d'administration	Membre
Philippe Buros	Administrateur	Membre

Comité des risques au 31 décembre 2022

	Fonction exercée dans la société	Fonction au sein du comité
Isabelle Maury	Administrateur	Président
Isabelle Landrot	Administrateur	Membre
Nathalie Riez-Thiollet	Administrateur	Membre
Patrick Claude	Administrateur	Membre
Etienne Boris	Administrateur	Membre

3.3.1.2.3 Rémunération des administrateurs

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Conseil d'administration, Les administrateurs peuvent recevoir, en rémunération de leur activité, une somme annuelle, dont l'importance, déterminée par l'Assemblée générale ordinaire, demeure maintenue jusqu'à décision contraire et que le Conseil répartit entre ses membres de la façon qu'il jugera convenable.

Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de mission des administrateurs, afférents aux réunions du Conseil d'administration, des Comités du Conseil d'administration, de l'Assemblée générale des actionnaires ou de toute autre réunion en relation avec les travaux du Conseil d'administration ou des Comités sont pris en charge ou faire l'objet d'un remboursement par RCI Banque, sur présentation des justificatifs.

L'Assemblée générale du 20 mai 2022 a approuvé la grille tarifaire de rémunération des administrateurs (*) au titre de l'exercice 2022 comme suit :

	Part fixe annuelle au prorata temporis	Part variable annuelle En fonction du taux de participation	Montant additionnel pour la Présidence
Conseil d'administration	10 000 €	10 000 €	0 €
Comité des comptes et de l'audit	3 000 €	5 000 €	10 000 €
Comité des risques	3 000 €	5 000 €	10 000 €
Comité des nominations	1 500 €	2 500 €	5 000 €
Comité des rémunérations	1 500 €	1 500 €	5 000 €

(*) Étant entendu que les administrateurs désignés par l'actionnaire, Renault s.a.s., s'engagent à renoncer à leurs rémunérations au titre de leur mandat.

En outre des rémunérations telles que décrites ci-dessus, il n'est prévu aucun autre élément de rémunération des administrateurs.

3.3.1.2.4 Procédure de nomination des administrateurs

Conformément aux Statuts de la société et à la législation et la réglementation qui lui sont applicables, le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

La durée des mandats des administrateurs est de trois années.

Les administrateurs peuvent être soit proposés par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations dans le cadre d'une nomination par l'Assemblée générale ordinaire ; soit être nommés par cooptation par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations dans le cadre d'une ratification par l'Assemblée générale ordinaire.

Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire.

3.3.1.2.5 Parcours d'intégration des administrateurs

À leur première nomination, chaque administrateur bénéficie d'un parcours d'intégration dit « Onboarding » qui se déroule sur deux jours, et durant lequel il rencontre chaque membre du Comité exécutif. Il bénéficie d'une présentation du groupe, de sa gouvernance et de ses différentes activités.

Il peut également bénéficier de formations de mise à niveau sur des sujets particuliers conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

3.3.1.2.6 Politique de diversité

Le groupe a mis en place une politique de diversité au sein de son Conseil d'administration de sorte que le Conseil soit composé d'administrateurs disposant de compétences et d'expériences professionnelles diverses mais également d'âge et de genres différents.

Pour mettre en œuvre cette politique de diversité, le Conseil d'administration s'appuie sur le rapport annuel d'évaluation des dirigeants présenté par le Comité des nominations et soumis à sa validation conformément à la législation et la réglementation bancaire en vigueur. Ce rapport permet d'identifier les compétences de chaque administrateur et d'identifier le cas échéant les compétences qui ne sont pas représentées au sein du Conseil.

À cet égard, les membres du Conseil d'administration et les Dirigeants effectifs disposent collectivement des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à la compréhension de l'ensemble des activités de la société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée, du secteur du financement de ventes, ainsi que de l'alliance Renault-Nissan et du secteur automobile.

Cette politique de diversité a pour objectif de mieux éclairer la prise de décision du Conseil d'administration en permettant l'expression de points de vue différents.

Cette politique a notamment été mise en œuvre à l'occasion des processus de nomination des administrateurs au cours des dernières années et a conduit à nommer des administrateurs ayant eu un parcours professionnel à l'extérieur du groupe RCI, ainsi qu'à promouvoir la nomination de femmes.

3.3.1.2.7 Notion d'administrateur indépendant

Sur recommandation du Comité des nominations, le Conseil d'administration a défini la notion d'administrateur indépendant comme suit : « un administrateur RCI est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec le groupe RCI ou sa direction, ou le groupe Renault, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction au sein du groupe RCI ou du groupe Renault, mais encore dépourvu de liens d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci. ».

Sur cette base, il a identifié trois administrateurs comme indépendants sur la recommandation du Comité des nominations du 1^{er} juillet 2022. À la clôture de l'exercice 2022, un 4^e administrateur indépendant a été nommé par le Conseil d'administration, en la personne de Monsieur Laurent Poiron.

3.3.1.2.8 Conflit d'intérêts

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des administrateurs et leurs devoirs à l'égard de la société. Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

Aucune convention n'a été conclue entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société et une filiale durant l'exercice écoulé. Par ailleurs, et conformément à l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, le Conseil d'administration précise que les conventions conclues avec la société mère ou les filiales de la société détenues directement ou indirectement à 100 % sont exclues du champ d'application du contrôle des conventions réglementées.

À la connaissance de la société, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun de ses principaux dirigeants n'a, au cours des cinq dernières années :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ; ou
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

La gestion des conflits d'intérêts est régie par l'article 4 du règlement intérieur du Conseil d'administration dont l'extrait est reproduit ci-dessous.

Extrait du règlement intérieur du Conseil d'administration (art. 4)

Article 4 : Déontologie et conflits d'intérêts

a) 4.1 Conformément à la procédure groupe RCI de gestion des conflits d'intérêts du personnel, l'administrateur maintient en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action en vue d'assurer une gestion saine et prudente de RCI Banque.

Il s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

- b) 4.2 L'administrateur informe le Président du Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel il pourrait directement ou indirectement être impliqué.

L'administrateur informe par exemple le Président de son intention d'accepter un nouveau mandat dans une société cotée n'appartenant pas au groupe Renault.

Il l'informe également de toute condamnation définitive pour fraude, et/ou sanction publique, et de toute interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à son encontre, ainsi que de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle il aurait été associé.

- c) 4.3 Le conflit d'intérêts impliquant un administrateur est géré par le Président du Conseil d'administration. Le cas échéant, ce dernier évalue l'importance du conflit d'intérêts et adopte les mesures d'atténuation appropriées.

En tant que de besoin, il en saisit le Comité des nominations, et éventuellement le Conseil d'administration de RCI Banque. Le cas échéant, le mandataire social placé en situation de conflits d'intérêts ne participe pas au vote statuant sur son cas.

- d) 4.4 Un conflit d'intérêts impliquant le Président du Conseil d'administration est géré par le Comité des nominations, et éventuellement le Conseil d'administration en son entier.

- e) 4.5 Les membres du Conseil d'administration signeront chaque année une déclaration sur l'honneur indiquant l'existence ou l'absence de potentiel conflit d'intérêts.

3.3.1.3 Le fonctionnement et les travaux du Conseil d'administration

3.3.1.3.1 Le fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an, et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du secrétaire des Conseils mandaté par le Président, dans un délai suffisant et par tous moyens, conformément aux dispositions statutaires.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires, et s'il y a lieu à d'autres réunions, en même temps que les administrateurs eux-mêmes.

Tous les documents techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués dans le respect des dispositions légales et statutaires.

Le Président préside les réunions du Conseil d'administration. Il en fixe le calendrier et l'ordre du jour. Il en organise et dirige les travaux et en rend compte à l'Assemblée générale. Il préside les Assemblées générales des actionnaires.

Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les comités créés au sein du Conseil d'administration auxquels il peut assister. Il peut soumettre pour avis des questions à l'examen de ces comités.

Il reçoit toute information utile à ses missions. Il est tenu régulièrement informé par la Direction générale des événements significatifs relatifs à la vie du groupe RCI. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil d'administration. Il peut, à cette même fin, entendre les Commissaires aux comptes et, après en avoir informé le Directeur général, tout cadre de Direction du groupe RCI.

Le Président s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information.

Les réunions du Conseil d'administration se sont tenues au siège social de la société, et par moyen de visioconférence permettant l'identification et la participation effective des administrateurs.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ont été établis par le secrétaire du Conseil, approuvés au cours de la séance suivante, et reportés sur un registre tenu à la disposition des administrateurs au siège social de la société.

3.3.1.3.2 Les travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à dix-sept reprises au cours de l'exercice 2022 :

- Le 6 janvier 2022, le Conseil d'administration a adopté une raison d'être. Cette raison d'être n'est pas inscrite dans les statuts de la société.
- Le 11 février 2022, sur recommandation du Comité des comptes et d'audit, le Conseil a notamment examiné le rapport d'activité, arrêté les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2021, et approuvé le budget 2022. Sur recommandation du Comité des comptes et d'audit, il a approuvé le plan d'audit 2022 et le renouvellement du mandat de Mazars en qualité de Commissaire aux comptes. Sur recommandation du Comité des rémunérations, le Conseil a validé le système de part variable groupe RCI pour l'exercice 2022. Sur recommandation du Comité des risques, il a approuvé le rapport sur le respect des seuils d'alerte et limites associés au niveau d'appétence aux risques, et le « Risk Appetite Statement », il a revu la limite et la délégation d'allocation du risque de taux, et revu la délégation d'allocation du risque de change transactionnel. Il a approuvé la création de la filiale Mobilize Pay. Il a discuté de la crise ukrainienne et des impacts sur les activités en Russie de la société. Il a décidé des modalités de versement de la rémunération des administrateurs au titre de l'année 2021 sur délégation de l'Assemblée générale. Enfin, la Banque Centrale Européenne est intervenue durant la séance pour présenter les résultats du SREP 2021.
- Le 4 mars 2022, le Conseil d'administration s'est réuni pour examiner les conséquences de la guerre russo-ukrainienne et des sanctions prises par la communauté internationale qui en ont découlé sur la société et ses activités. À ce titre, il a notamment approuvé une mise à jour de l'ICAAP et de l'ILAAP et la prise en compte d'un scénario de stress ICAAP additionnel.

#1

#2

#3

#4

#5

- Le 11 mars 2022, le Conseil a nommé Monsieur Thierry Piéton, par cooptation, en qualité d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Alain Ballu. Il a approuvé un supplément d'intéressement 2022 et le manifesto sur la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Il a émis un avis favorable concernant le projet de changement de nom commercial de « RCI Bank and Services » en « Mobilize Financial Services ». Enfin, il lui a été présenté un suivi de la situation en Russie.
- Le 25 mars 2022, le Conseil s'est réuni pour examiner la situation en Russie, et a donné mandat au Directeur général pour étudier l'option du run-off de l'entité russe RN Bank pour protéger la société, et a pris acte d'un ajustement de valeur des actifs de la société en Russie.
- Le 5 avril 2022, le Conseil d'administration a approuvé le changement du nom commercial de la société en « Mobilize Financial Services ».
- Le 28 avril 2022, le Conseil a examiné le rapport d'activité trimestriel. Sur recommandation du Comité des risques, il a pris acte des hypothèses et des résultats ICAAP et ILAAP, a approuvé le « Capital Adequacy Statement » et le « Liquidity Adequacy Statement ». En outre, il a approuvé le rapport sur la lutte contre les blanchiments de capitaux et le financement du terrorisme LCB/FT. Il a approuvé la stratégie RSE de la société et la création de la filiale Mobilize Insurance.
- Le 24 juin 2022, le Conseil a approuvé la proposition de nomination de Monsieur Laurent Poiron comme administrateur et a convoqué une Assemblée générale. En conséquence, il a modifié la composition des comités des nominations et des rémunérations en nommant notamment Monsieur Laurent Poiron en tant que Président de ces comités.
- Le 11 juillet 2022, le Conseil d'administration a validé le principe d'une cession des actions détenues par RCI Banque dans BARN (holding de RN Bank) ou dans RN Bank directement, et il a donné mandat à la Direction générale de RCI Banque pour poursuivre des négociations en vue de la cession.
- Le 28 juillet 2022, sur recommandation du Comité des comptes et d'audit, le Conseil a examiné le rapport d'activité et validé les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2022. Il a approuvé la création d'une filiale dans le cadre du projet LeaseCo. Sur recommandation du Comité des risques, il a approuvé le renouvellement du cadre de gestion de l'IRRBB et du fonctionnement par délégué pour sa surveillance et son contrôle, la stratégie globale IRRBB ainsi que les principes clés des procédures IRRBB, l'allocation d'une limite risque groupe IRRBB de 16 M€, et d'augmentation de la limite FX groupe de 35 M€ à 55 M€. Sur recommandation du Comité des nominations, il a notamment approuvé le rapport sur l'évaluation des dirigeants de la société, la définition de l'administrateur indépendant, et a identifié les administrateurs indépendants. Sur recommandation du Comité des rémunérations, le Conseil a approuvé le complément de la Politique Variable Groupe 2022 et la politique de rémunération 2022 des preneurs de risques. Il a approuvé la décision de céder les actions détenues par RCI Banque dans RNL Leasing en Russie. Enfin, sur délégation de l'Assemblée générale, il a approuvé la rémunération des administrateurs au titre du 1^{er} semestre 2022.
- Le 1^{er} septembre 2022, le Conseil a approuvé la cession de la filiale RNL Leasing en Russie.
- Le 23 septembre 2022, le Conseil a approuvé la création d'une filiale allemande de BIPI Mobility, acquise par la société en 2021. Il a pris acte d'un point d'alertes professionnelles en Colombie.
- Le 28 octobre 2022, le Conseil a approuvé la cession de BARN BV et approuve des délégations de pouvoirs additionnelles au Directeur général.
- Le 18 novembre 2022, le Conseil d'administration a approuvé la proposition de ne pas considérer la marge opérationnelle, le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires comme des Indicateurs Alternatifs de Performance de l'entreprise tels que définis par l'ESMA.
- Le 29 novembre 2022, le Conseil d'administration a tenu un Strategic Day au sein de l'usine de Renault à Flins, et y a tenu une séance durant laquelle il lui a été présenté différents projets : perspectives OEM, revue des concurrents, projets stratégiques 2023, BIPI un an plus tard et la stratégie RH.
- Le 7 décembre 2022, le Conseil d'administration a reçu la démission de Madame Clotilde Delbos de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de la société au 31 décembre 2022. Il a nommé Monsieur Patrick Claude en qualité de Président du Conseil d'administration en remplacement de Madame Clotilde Delbos à compter du 1^{er} janvier 2023 et a décidé de la nouvelle composition du Comité des nominations et du Comité des rémunérations.
- Le 9 décembre 2022, le Conseil a examiné la nouvelle organisation du groupe Mobilize Financial Services mise en place à compter de décembre 2022, et les travaux d'avancement sur le budget 2023. Il a autorisé les émissions obligataires et opérations de titrisation 2023/2024 et a renouvelé les délégations de pouvoirs pour leur mise en œuvre. Il a approuvé la mise à jour de la gouvernance ILAAP. Sur recommandation du Comité des nominations, le Conseil a nommé Monsieur Frédéric Schneider en qualité de Directeur général délégué de la société. Sur recommandation du Comité des risques, le Conseil a approuvé les évolutions apportées au « Risk Appetite Framework ». Sur recommandation du Comité des comptes et de l'audit, le Conseil a donné mandat au Directeur général de mener à bien les négociations nécessaires en vue de céder la participation de la société détenue au sein de la société Alios Finance, et a validé le plan d'audit interne.

3.3.1.3.3 Comités spécialisés

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de ses différents comités spécialisés.

Le Comité des comptes et de l'audit s'est réuni cinq fois en 2022. Il a notamment eu pour mission la présentation et le suivi des états financiers et de leur élaboration, ainsi que le suivi des contrôles légaux des états financiers sociaux et consolidés. Il a également procédé à l'examen du plan d'audit interne et l'analyse des audits réalisés. Le comité a par ailleurs assuré le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes, l'encadrement de leurs services non-audit. Il a, en outre, fait un zoom sur les sociétés non consolidées.

Le Comité des risques s'est réuni huit fois en 2022. Il a notamment eu pour mission l'examen de la cartographie des risques et la validation de la définition des risques, l'analyse et validation des limites de risque groupe RCI, l'analyse des plans d'actions en cas de dépassement des limites ou des seuils d'alerte. Il a également examiné les systèmes de tarification des produits et services et la politique de rémunération en regard de son incidence sur les risques. Enfin, il a effectué une analyse et approuvé le rapport sur le contrôle interne, les dispositifs ICAAP et ILAAP, ainsi que le plan de rétablissement, et les aspects significatifs des processus de notation et d'estimation issus des modèles internes de risque de crédit de la société.

Le Comité des rémunérations s'est réuni trois fois en 2022. Il a notamment eu pour mission l'examen de la politique de rémunération et du système de Part Variable du groupe RCI Banque pour 2022. Le comité a également examiné la rémunération des mandataires sociaux, ainsi que la politique de rémunération des personnes ayant une incidence sur le risque et la gestion des risques.

Le Comité des nominations s'est réuni six fois en 2022. Il a notamment eu pour mission de recommander des administrateurs au Conseil d'administration et d'examiner la candidature de nouveaux membres entrant au Comité exécutif. Il a également procédé à la revue annuelle du Conseil d'administration, notamment sa structure, sa composition, la diversité des connaissances, les compétences et expériences des administrateurs, ainsi que la définition d'administrateur indépendant et les objectifs de représentation équilibrée homme-femme.

3.3.2 Direction générale

3.3.2.1 Composition de la Direction générale

Conformément à l'ordonnance d'application de la CRD IV et à l'arrêté du 3 novembre sur le contrôle interne, les fonctions de Président et de Directeur général sont séparées.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Toutefois le Directeur général doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour acquérir, vendre ou hypothéquer des immeubles, pouvoirs que le Conseil entend se réserver.

Le Directeur général délégué dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Au 31 décembre 2022, la Direction générale est composée comme suit :

João Miguel LEANDRO	
 <p>Date de naissance : 04/02/1972</p> <p>Nationalité : Portugaise</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 23 juillet 2019</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	<p>DIRECTEUR GÉNÉRAL</p> <p>Date de nomination : 23 juillet 2019</p> <hr/> <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Brésil : Banco RCI Brasil – <i>administrateur suppléant</i> ● Espagne : BIPI Mobility SL – <i>Président du Conseil d'administration</i> ● France : Diac – <i>Président du Conseil d'administration</i> ● France : Kadensis – <i>administrateur</i> ● France : Mobilize Lease&Co – <i>Président du Conseil d'administration</i> ● France : Mobilize Pay – <i>administrateur</i> ● Pays-Bas : RN SF – <i>administrateur</i> ● Royaume-Uni : Fixter – <i>administrateur</i>

Jean-Marc SAUGIER



Date de naissance :
10/12/1962
Nationalité : Française
Date du 1^{er} mandat :
8 février 2019
Nombre d'actions détenues : 0

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ ET DIRECTEUR FINANCEMENT ET TRÉSORERIE

Date de nomination : 23 juillet 2019

Autres mandats

- France : FGDR : *membre du Conseil de surveillance*
- Argentine : Rombo Compania Financiera – *administrateur*
- Brésil : Banco RCI Brasil – *Président du Conseil d'administration*
- Colombie : RCI Compania de Financiero – *administrateur*

Frédéric SCHNEIDER



Date de naissance :
06/08/1976
Nationalité : Française
Date du 1^{er} mandat :
9 décembre 2022
Nombre d'actions détenues : 0

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR COMMERCIAL ET STRATÉGIE

Date de nomination : 9 décembre 2022

Autres mandats

- Espagne : Overlease – *administrateur*
- France : DIAC SA – *administrateur*
- France : DIAC Location SA – *administrateur*
- France Mobilize Lease&Co – *administrateur*
- Pologne : RCI Leasing Polska – *Membre du Conseil de surveillance*
- Roumanie : RCI Leasing Romania – *Président du Conseil d'administration*

3.3.2.1.1 Comité exécutif

Le Comité exécutif de RCI Banque contribue à l'orientation de la politique et de la stratégie de RCI Banque.

Au 31 décembre 2022, le Comité exécutif est composé comme suit :

João Miguel LEANDRO	Directeur général
Jean-Marc SAUGIER	Directeur général délégué et Directeur financement et trésorerie
Frédéric SCHNEIDER	Directeur général délégué et Directeur commercial et stratégie
Pierre-Yves BEAUFILS	Directeur de la conformité groupe
Sandrine BLEC-RECOQUILLAY	Directeur des Ressources humaines et de la communication
Philippe DURAND	Directeur Crédit
Stéphane JOHAN	Directeur de la comptabilité et du contrôle de la performance
Marc LAGRENE	Directeur de la gestion des risques
Umberto MARINI	Directeur des systèmes d'Information
Mallika MATHUR-LHERITIER	Directeur de la transformation et RSE
Thibault PALAND	Directeur général France
Enrico ROSSINI	Directeur général Mobilize Lease&Co

3.3.2.1.2 Comités spécialisés de la Direction générale

La Direction générale s'appuie notamment sur les comités suivants pour piloter la maîtrise des risques du groupe :

- Comité Financier qui permet la revue des thèmes suivants : analyses et prévisions économiques, coût de la ressource, risque de liquidité, de taux, de contrepartie sur les différents périmètres et filiales du groupe. L'évolution du bilan et du compte de résultat de RCI Holding sont également analysés pour apporter les ajustements nécessaires aux prix de transfert intra-groupe ;
- Comité de Crédit qui valide les engagements au-delà des pouvoirs des filiales et du Directeur des engagements groupe ;
- Comité Performance, pour le volet « Risques Clientèles et Réseaux », qui évalue la qualité de la production clientèle et des performances des filiales en matière de recouvrement par rapport aux objectifs. Sur l'activité Réseaux, sont passés en revue l'évolution des encours et les indicateurs de rotation des stocks ainsi que l'évolution de la classification des concessionnaires et des encours ;
- Comité Réglementaire qui procède à la revue des évolutions réglementaires majeures de la surveillance prudentielle et des plans d'actions, et valide les modèles de notation interne et le dispositif de gestion associé ;
- Comité Contrôle Interne, Risques Opérationnels et Conformité qui pilote l'ensemble du dispositif de contrôle interne du groupe, contrôle sa qualité et ses dispositifs connexes et adapte les moyens, systèmes et procédures. Il définit, pilote et suit les principes de la politique de gestion des risques opérationnels ainsi que les principes du dispositif de contrôle de la conformité, Il suit l'évolution des plans d'actions. Cette instance est déclinée dans les filiales du groupe RCI Banque.
- Comité Nouveau Produit qui valide les nouveaux produits avant leurs mises sur le marché, en s'assurant notamment de la conformité des nouveaux produits avec la politique commerciale groupe, les exigences budgétaires groupe, la législation applicable localement, et la gouvernance des risques groupe.

#1

#2

#3

#4

#5

3.4 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation à l'Assemblée générale sont définies aux articles 27 à 33 des Statuts de la société conformément à la législation en vigueur.

Extrait des Statuts de la société (Articles 27 à 33)

Article 27 – Nature des Assemblées Générales

Les actionnaires se réunissent chaque année en Assemblée générale ordinaire dans les cinq mois de la clôture de l'exercice.

Des Assemblées Générales qualifiées d'ordinaires réunies extraordinairement ou d'extraordinaires lorsqu'elles se rapportent à une modification quelconque à introduire dans les statuts, sauf exception prévue par la loi, peuvent également être tenues.

L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

Pour le calcul du quorum des différentes Assemblées, il n'est pas tenu compte des actions détenues par la société.

Deux membres du Comité d'entreprise, désignés par le comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers peuvent assister aux Assemblées Générales.

Le Conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

Article 28 – Convocations

Le Conseil d'administration convoque les actionnaires en Assemblées Générales en indiquant dans la convocation le jour, d'heure et le lieu de la réunion.

À défaut, elle peut être également convoquée :

- a) Par les Commissaires aux comptes.
- b) Par un mandataire, désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé, à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social.
- c) Par les liquidateurs.

Article 29 – Quorum – Majorité

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales; elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Article 30 – Composition des Assemblées

Dans les Assemblées Générales, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'Assemblée et prendre part aux délibérations et aux votes.

Les titulaires d'actions nominatives, ayant demandé leur inscription sur les registres de la société depuis au moins cinq jours avant l'Assemblée, sont admis sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint.

Les pouvoirs établis conformément à la loi doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion.

Dans les Assemblées Générales Extraordinaires, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions peut faire partie de l'Assemblée, prendre part aux délibérations et aux votes.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

À compter de la convocation de l'Assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en fait la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion. Le formulaire de vote par correspondance doit comporter certaines indications fixées par les articles 131-2 et suivants du décret du 23 mars 1967.

Il doit informer l'actionnaire de manière très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution. Le formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. Dans ce cas, ce sont les dispositions de l'article 131-4 du décret du 23 mars 1967 qui sont applicables.

Sont annexés au formulaire de vote par correspondance les documents prévus à l'article 131-2 du décret susvisé. Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une Assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la société trois jours avant la réunion. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Article 31 – Bureau – Feuille de présence

L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par le Vice-Président s'il en a été nommé un, ou par un administrateur désigné par le Conseil. Au cas où l'Assemblée serait convoquée par les Commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, c'est un de ceux-ci qui présidera l'Assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux plus forts porteurs d'actions, tant en leur nom personnel que comme mandataire ou, sur leur refus, par ceux qui viennent après, jusqu'à acceptation.

Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire, lequel pour être choisi en dehors des membres de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence aux Assemblées d'actionnaires qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires.

Le bureau de l'Assemblée peut annexer à la feuille de présence la procuration ou le formulaire de vote par correspondance portant les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire mandant ou votant par correspondance, le nombre d'actions dont il est titulaire et le nombre de voix attaché à ces actions. Dans ce cas, le bureau de l'Assemblée indique le nombre des pouvoirs et des formulaires de vote par correspondance annexés à ladite feuille ainsi que le nombre des actions et des droits de vote correspondant aux procurations et aux formulaires.

Les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance devront être communiqués en même temps et dans les mêmes conditions que la feuille de présence.

La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les fonctions du bureau se rapportent exclusivement à la tenue de l'Assemblée et à son fonctionnement régulier ; les décisions du bureau ne sont jamais que provisoires et restent toujours soumises à un vote de l'Assemblée elle-même, vote que tout intéressé peut provoquer.

Article 32 – Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration ou par la personne qui effectue la convocation de l'Assemblée ; toutefois, un ou plusieurs actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions ne concernant pas la présentation de candidats au Conseil d'administration.

Article 33 – Procès-verbaux

Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, coté et paraphé, et signé par les membres composant le bureau.

Ils peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité et paraphées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont valablement certifiés, soit par le Président du Conseil d'administration ou un administrateur exerçant les fonctions de Directeur général, soit par le Secrétaire de l'Assemblée.

Ils sont valables à l'égard des tiers sous la seule condition de la validité desdites signatures.

#1

#2

#3

#4

#5

3.5 Conventions réglementées

Aucune convention susceptible d'entraîner l'application spéciale de l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice 2022.

3.6 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au sens de l'article L 225-37-4 3° du Code de commerce

Organe social	Opération concernée	Montant maximal	Durée de la délégation	Mise en œuvre de la délégation
Assemblée générale du 20 mai 2022	Augmentation de capital en numéraire	400 000 000 €	18 mois	Aucune



#4

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	194	4.4	Annexe 1 : Informations sur les implantations et activités	261
4.2	États financiers consolidés	198	4.5	Annexe 2 : Les risques financiers	263
4.2.1	Bilan consolidé	198	4.5.1	L'organisation du contrôle des risques de marché	263
4.2.2	Compte de résultat consolidé	199	4.5.2	La gestion des risques globaux de taux d'intérêt, de change, de contrepartie et de liquidité	263
4.2.3	État de résultat global consolidé	199	4.5.3	L'analyse du risque structurel de taux fait ressortir les points suivants	264
4.2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	200	4.5.4	Le risque de liquidité	265
4.2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	201	4.5.5	Le risque de change	265
4.3	Annexe aux comptes consolidés	202	4.5.6	Le risque de contrepartie	266
4.3.1	Approbation des comptes - distributions	202			
4.3.2	Faits marquants	202			
4.3.3	Règles et méthodes comptables	207			
4.3.4	Adaptation à l'environnement Économique et financier	220			
4.3.5	Refinancement	222			
4.3.6	Exigences réglementaires	222			
4.3.7	Notes sur les comptes consolidés	223			
4.3.8	Filiales et succursales du groupe	255			

4.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société RCI Banque S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société RCI Banque S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes et de l'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation du risque de crédit et dépréciations afférentes

Risque identifié	<p>RCI Banque S.A. constitue des dépréciations pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. En conformité avec la norme IFRS 9 « Instruments financiers », RCI Banque S.A. calcule des dépréciations sur pertes de crédit attendues sur les actifs sains (Bucket 1), sur les actifs dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale (Bucket 2) et sur les actifs défaillants (Bucket 3), tel que décrit dans la note 3. E) des états financiers consolidés.</p> <p>Nous considérons que les dépréciations pour pertes de crédit attendues sur les opérations avec la clientèle finale et au réseau de concessionnaires constituent un point clé de l'audit en raison de leur importance à l'actif du bilan du groupe, de l'utilisation de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul et du recours important au jugement par la direction.</p> <p>Les modalités d'estimation des dépréciations prennent en compte le contexte macro-économique incertain qui se traduit notamment par le retour de l'inflation et la hausse des taux, ces modalités sont décrites dans la note 2</p> <p>« Faits marquants » des états financiers.</p> <p>Les dépréciations déterminées en application d'IFRS 9 sont détaillées dans la note 7 des annexes aux comptes consolidés et s'élèvent au 31 décembre 2022 à 1 141 millions d'euros pour un encours de 51 155 millions d'euros de valeur brute.</p>
Notre réponse	<p>Avec l'appui de nos équipes spécialisées, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Apprécier les méthodologies appliquées pour déterminer les paramètres utilisés dans le modèle de dépréciation et leur correcte insertion opérationnelle dans les systèmes d'information ; ● Évaluer les contrôles clés mis en place pour valider les changements de paramètres et les hypothèses clés qui soutiennent le calcul de dépréciations pour pertes de crédit attendues ; ● Apprécier les ajustements de dépréciation à dire d'expert calculés au niveau local et au niveau groupe et examiner la documentation sous-tendant les dépréciations complémentaires constituées ; ● Apprécier les hypothèses utilisées dans la détermination des modèles de Forward-Looking, notamment la pondération des différents scénarii retenue, et la gouvernance sous-tendant le choix des pondérations ; ● Examiner le processus mis en place pour s'assurer de l'exhaustivité et de la qualité des données utilisées pour la détermination des dépréciations ; ● Tester la qualité des interfaces applicatives informatiques qui supportent le calcul et la comptabilisation des dépréciations pour pertes de crédit attendues ; ● Apprécier le processus de classification des actifs par catégorie ; ● Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours de crédits à la clientèle finale et au réseau de concessionnaires, et des dépréciations du risque de crédit d'un exercice à l'autre ; ● Examiner la conformité des informations publiées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés au regard des règles comptables applicables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société RCI Banque S.A. Par l'Assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG SA et du 29 avril 2020 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG SA était dans la 9^e année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la 3^e année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes et de l'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des comptes et de l'audit

Nous remettons au Comité des comptes et de l'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes et de l'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes et de l'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes et de l'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes,

KPMG SA

Paris La Défense, le 3 mars 2023

Ulrich SARFATI

Associé

MAZARS

Paris La Défense, le 3 mars 2023

Anne VEAUTE

Associée

4.2 États financiers consolidés

31 décembre 2022

Le groupe a décidé de modifier le nom de sa marque commerciale à « Mobilize Financial Services ».

4.2.1 Bilan consolidé

ACTIF

En millions d'euros	Notes	12/2022	12/2021
Caisse et Banques centrales	2	5 874	6 745
Instruments dérivés de couverture	3	434	147
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	521	837
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	119	137
Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	5	1 690	1 294
Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle	6 et 7	48 631	44 074
Actifs d'impôts courants	8	41	21
Actifs d'impôts différés	8	220	179
Créances fiscales hors impôts courants	8	125	112
Comptes de régularisation et actifs divers	8	1 041	957
Actifs non courants destinés à être cédés		19	
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	9	66	146
Opérations de location opérationnelle	6 et 7	1 383	1 344
Immobilisations corporelles et incorporelles	10	123	94
Goodwill	11	137	149
TOTAL ACTIF		60 424	56 236

PASSIF

En millions d'euros	Notes	12/2022	12/2021
Banques centrales	12.1	3 715	3 738
Instruments dérivés de couverture	3	351	44
Dettes envers les établissements de crédit	12.2	2 012	1 997
Dettes envers la clientèle	12.3	25 473	22 030
Dettes représentées par un titre	12.4	18 108	17 971
Passifs d'impôts courants	14	108	136
Passifs d'impôts différés	14	818	670
Dettes fiscales hors impôts courants	14	25	21
Comptes de régularisation et passifs divers	14	2 004	1 916
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés		1	
Provisions	15	188	162
Provisions techniques des contrats d'assurance	15	425	436
Dettes subordonnées	17	886	893
Capitaux propres		6 310	6 222
• Dont capitaux propres part du groupe		6 309	6 208
Capital souscrit et réserves liées		814	814
Réserves consolidées et autres		4 993	4 950
Gains ou pertes latents		(198)	(402)
Résultat de l'exercice		700	846
• Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle		1	14
TOTAL PASSIF		60 424	56 236

4.2.2 Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	12/2022	12/2021
Intérêts et produits assimilés	25	2 152	1 766
Intérêts et charges assimilées	26	(883)	(599)
Commissions (Produits)	27	679	639
Commissions (Charges)	27	(311)	(282)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	28	69	8
Produits des autres activités	29	1 023	1 091
Charges des autres activités	29	(684)	(795)
PRODUIT NET BANCAIRE		2 045	1 828
Charges générales d'exploitation	30	(622)	(556)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(20)	(20)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 403	1 252
Coût du risque	31	(195)	(62)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 208	1 190
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises ⁽¹⁾	9	(127)	19
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés			
Résultat sur exposition inflation ⁽²⁾		(31)	(14)
Variation de valeur des écarts d'acquisition			(1)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS⁽³⁾		1 050	1 194
Impôts sur les bénéfices	32	(330)	(328)
RÉSULTAT NET		720	866
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		20	20
Dont part du groupe		700	846
Nombre d'actions		1 000 000	1 000 000
Résultat net par action ⁽⁴⁾ et en euros		700,12	846,42
Résultat net dilué par action et en euros		700,12	846,42

(1) La valeur de mise en équivalence de RN SF BV a été intégralement dépréciée au 31 décembre 2022 du fait des incertitudes sur la recouvrabilité de cet actif, représentant un impact négatif sur la part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises de 119 millions d'euros sur la période. Est également inclus l'impact de l'hyperinflation Turque pour un montant - 6 millions d'euros.

(2) Hyperinflation Argentine.

(3) Dont résultat net des activités abandonnées pour - 1 million d'euros.

(4) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions.

4.2.3 État de résultat global consolidé

En millions d'euros	12/2022	12/2021
RÉSULTAT NET	720	866
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieur à l'emploi	11	8
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>11</i>	<i>8</i>
Opérations de couverture de flux de trésorerie	199	47
Variation de JV des actifs financiers	(8)	(3)
Différences de conversion	(1)	53
Autres gains et pertes latents		(0)
<i>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>190</i>	<i>97</i>
Autres éléments du résultat global	201	105
RÉSULTAT GLOBAL	921	971
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	17	27
Dont part des actionnaires de la société mère	904	944

4.2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Capital ⁽¹⁾	Réserves liées au capital ⁽²⁾	Réserves consolidées	Écarts de conversion ⁽³⁾	Gains ou pertes latents ou différés ⁽⁴⁾	Résultat net (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2020	100	714	5 159	(454)	(46)	787	6 260	13	6 273
Affectation du résultat de l'exercice précédent			787			(787)			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2021	100	714	5 946	(454)	(46)		6 260	13	6 273
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					35		35	9	44
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					8		8		8
Différences de conversion				55			55	(2)	53
Résultat de la période avant affectation						846	846	20	866
Résultat global de la période				55	43	846	944	27	971
Effet des variations de périmètre, stock-options et autres			1				1		1
Distribution de l'exercice			(1 000)				(1 000)	(20)	(1 020)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			3				3	(6)	(3)
Capitaux propres au 31 décembre 2021	100	714	4 950	(399)	(3)	846	6 208	14	6 222
Affectation du résultat de l'exercice précédent			846			(846)			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2022	100	714	5 796	(399)	(3)		6 208	14	6 222
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					194		194	(3)	191
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					11		11		11
Différences de conversion				(1)			(1)		(1)
Résultat de la période avant affectation						700	700	20	720
Résultat global de la période				(1)	205	700	904	17	921
Effet des variations de périmètre, stock-options et autres			(11)				(11)		(11)
Distribution de l'exercice ⁽⁵⁾			(800)				(800)	(12)	(812)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			8				8	(18)	(10)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	100	714	4 993	(400)	202	700	6 309	1	6 310

(1) Le capital social de RCI Banque S.A. de 100 millions d'euros est composé de 1 000 000 actions ordinaires de 100 euros entièrement libérées - 999 999 actions ordinaires étant détenues par Renault s.a.s.

(2) Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société mère.

(3) La variation des écarts de conversion constatée au 31 décembre 2022 concerne principalement l'Argentine, le Brésil, la Colombie, l'Inde, le Maroc, la Pologne, le Royaume-Uni, la Russie, la Suisse et la Turquie. Au 31 décembre 2021, il concernait l'Argentine, le Brésil, la Colombie, la Corée du sud, l'Inde, le Maroc, la Turquie, le Royaume-Uni, la République Tchèque et la Suisse.

(4) Comprend notamment la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et des instruments de dettes pour 209 M€ et les écarts actuariels IAS 19 pour - 7 M€ à fin décembre 2022.

(5) Distribution à l'actionnaire Renault d'un dividende sur le résultat 2021 de 800 M€.

4.2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	12/2022	12/2021
RÉSULTAT NET REVENANT AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	700	846
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	19	19
Dotations nettes aux provisions	112	(89)
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	127	(19)
Produits et charges d'impôts différés	42	62
Pertes et gains nets des activités d'investissement	(11)	5
Résultat net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	20	20
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	(80)	13
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	929	857
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	172	(222)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	402	(212)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	107	1 289
• Encaissements/décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	5	165
• Encaissements/décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	102	1 124
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(1 258)	2 774
• Encaissements/décaissements liés aux créances sur la clientèle	(4 953)	2 525
• Encaissements/décaissements liés aux dettes sur la clientèle	3 695	249
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	557	(3 998)
• Encaissements/décaissements liés au portefeuille de titres de placements	285	(71)
• Encaissements/décaissements liés aux dettes représentées par des titres	397	(3 914)
• Encaissements/décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	(125)	(13)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	11	(57)
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(583)	8
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	519	642
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(15)	(101)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(53)	(15)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(68)	(116)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(819)	(1 020)
• Dividendes versés	(812)	(1 020)
• Var. de trésorerie provenant d'opérations avec les participations ne donnant pas le contrôle	(7)	
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(819)	(1 020)
EFFET DES VAR. DES TAUX DE CHANGE ET DE PÉRIMÈTRE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS (D)	(46)	88
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A+ B+C+D)	(414)	(406)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	7 705	8 111
• Caisse, Banques centrales (actif et passif)	6 729	7 289
• Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	976	822
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	7 291	7 705
• Caisse, Banques centrales (actif et passif)	5 836	6 729
• Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	1 638	1 236
• Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(183)	(260)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ^{(1) (2)}	(414)	(406)

(1) Les règles de détermination de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont présentées au §. 3.S.

(2) Variation générée par les activités destinées à être cédées est jugé non significatif.

4.3 Annexe aux comptes consolidés

RCI Banque S.A., société mère du groupe, est une société anonyme à Conseil d'administration, au capital de 100 000 000 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° SIREN 306 523 358.

Le siège social de RCI Banque S.A. est situé au 15, rue d'Uzès 75002 Paris, France.

RCI Banque S.A. a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

Les états financiers consolidés du groupe Mobilize Financial Services au 31 décembre portent sur la société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

4.3.1 Approbation des comptes – distributions

Les comptes consolidés condensés du groupe Mobilize Financial Services au 31 décembre 2022, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 10 février 2023 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée générale du 19 mai 2023.

Les comptes consolidés du groupe Mobilize Financial Services, pour l'année 2021, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 11 février 2022 et approuvés à l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2022. Il a été décidé de verser aux actionnaires un dividende de 800 M€ sur le résultat 2021.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

4.3.2 Faits marquants

Changement de nom commercial « Mobilize Financial Services »

Afin de renforcer ses liens avec Mobilize, la branche mobilité du groupe Renault, et de bénéficier d'une marque forte partout dans le monde, le groupe a décidé de modifier le nom de sa marque commerciale « RCI Bank and Services ». Celle-ci est devenue « Mobilize Financial Services ».

Ce changement n'impacte en rien le nom de la société qui reste RCI Banque S.A.

Guerre en Ukraine

Le conflit en Ukraine et les sanctions économiques et commerciales décidées progressivement à l'encontre de la Russie ainsi que les contre-sanctions décidées par la Russie ont impacté l'activité du groupe au cours de l'année 2022. Les domaines concernés incluent principalement la sécurité des employés, le risque d'incapacité de financement en Russie, le risque de cyberattaque et de défaillance des systèmes d'information.

Le groupe Mobilize Financial Services a des investissements à la fois en Russie et en Ukraine.

Le groupe Mobilize Financial Services se conforme strictement à la réglementation en vigueur et a mis en œuvre avec diligence les mesures nécessaires pour se conformer aux sanctions internationales.

Compte tenu du mode de fonctionnement de la banque dans ces deux pays, l'exposition du bilan à la Russie et à l'Ukraine est limitée.

En Ukraine

RCI Banque S.A. détient à 100 % une filiale non consolidée. Le groupe n'a aucune exposition de prêt avec cette société.

L'investissement net de RCI Banque S.A. est limité à la part de capital de cette filiale (0,3 M€) qui a été intégralement provisionné au cours de l'année 2022.

En Russie

La principale exposition en Russie provient de l'investissement dans RN Bank, une entité auto-financée dans laquelle le groupe détient 30 % des intérêts économiques à travers la holding RN SF B.V. qui est consolidée par mise en équivalence. Dans l'attente de la cession de notre participation et en raison des incertitudes sur la recouvrabilité de cet actif, les titres de participation dans RN SF B.V. ont fait l'objet d'une provision pour la totalité de leur valeur au 31 décembre 2022. L'impact négatif s'élève à 119 millions d'euros au résultat. L'évolution du cours du rouble fait ressortir une réserve de change de - 16 millions d'euros à fin décembre en cette devise.

Le groupe détient également 100 % de RNL Leasing, une société de leasing consolidée en intégration globale. La contribution de RNL leasing aux capitaux propres du groupe est peu significative (0,6 million d'euros) et les prêts d'actionnaire de 1,5 milliard de roubles (équivalents à 19 millions d'euros) sont éliminés dans le cadre du traitement des opérations intragroupes. Le 11 octobre 2022, un contrat relatif à la cession de RNL Leasing a été signé (en attente de l'autorisation des autorités Russes). En conséquence, les actifs et passifs de RNL Leasing sont reclassés dans les rubriques « actifs/passifs non courants destinés à être cédés » dans les états financiers consolidés du groupe Mobilize Financial Services conformément à IFRS 5. L'actif non courants destinés à être cédés représente 22 M€ à fin 2022 avec une dépréciation de 3 M€ qui a été comptabilisée représentant la différence entre le prix de vente et la créance détenue. Le taux de clôture KRUB utilisé à fin 2022 est 76,85 et le taux moyen (compte de résultat) utilisé est 72,17.

Le groupe Mobilize Financial Services a entrepris des démarches pour se désengager de ses investissements en Russie.

Nouvelle émission de Fonds communs de titrisation

Sur le marché de la titrisation le groupe a placé courant mai une opération pour environ 700 millions d'euros adossées à des prêts automobiles accordés par sa filiale française DIAC (dont 650 millions d'euros de titres senior et environ 50 millions d'euros de titres subordonnés).

Le groupe Mobilize Financial Services a également émis sa première titrisation en Espagne, permettant la création de 1,1 milliard d'euros de titres Senior entièrement retenus par le groupe. Ce nouveau programme renforce la réserve de liquidité du groupe à travers l'augmentation et la diversification des actifs éligibles aux opérations de politique monétaire de la BCE.

Entrées de périmètre

En 2022, deux nouvelles entités du groupe Bipi (Bipi Mobility Netherlands B.V. et Bipi Mobility UK Limited) sont entrées dans le périmètre de consolidation en intégration globale.

La présence de CEO du groupe Mobilize Financial Services dans le Conseil d'administration de Mobility Trader Holding GmbH implique que le groupe a une influence notable. L'entité Mobility Trader Holding GmbH dans laquelle le groupe détient 4,97 % est consolidé par la méthode mise en équivalence.

Selon l'article 19 de CRR, l'entité doit être consolidée si le total de bilan et hors-bilan est dépassé 10 M€. En conséquence, quatre entités (RCI Finance SK S.r.O ; RCI Lizing d.o.o ; RCI Usluga d.o.o ; RCI Insurance Service Korea Co.Ltd), auparavant non consolidées, sont entrées en consolidation en intégration globale avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Crise sanitaire Covid-19

Lors de la crise covid 19, les moratoires « covid-19 » ont été appliqués dans le cadre des définitions de l'EBA et selon les situations de chaque pays. Compte tenu de leur non-renouvellement courant 2021, le groupe Mobilize Financial Services n'a plus d'encours soumis à des moratoires actifs à fin décembre 2022.

À noter : Le groupe Mobilize Financial Services n'est pas concerné par l'octroi de prêts garantis par l'État (PGE).

Coût du risque

La norme IFRS 9 introduit dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit (ECL) la notion de forward- looking. À travers cette notion, de nouvelles exigences en termes de suivi et de mesure du risque de crédit sont introduites avec le recours à des données prospectives, notamment de type macroéconomique. Les principes de calcul des provisions pour risque de crédit sont décrits dans la section 4.3.3.5 de l'annexe aux comptes annuels 2022.

Le coût du risque à fin décembre 2022 s'établit à 195 M€ (0,44 % des actifs productifs moyens APM) dont 210 M€ sur les financements clientèle (0,55 % des APM) et une reprise de 21 M€ sur les financements réseau (- 0,35 % APM).

En comparaison avec l'année 2021 (coût du risque 62 M€ 0,14 % APM), le coût du risque à fin décembre 2022 a augmenté de 130 M€. Cette évolution s'explique principalement par :

- Une augmentation, sur l'année 2022, des dépréciations pour les créances clientèle (note 7) de 116 M€ contre une baisse de 4 M€ sur l'année 2021. Cet écart s'explique principalement par :
 - la variation des taux de couverture sur les créances dépréciées : en décembre 2022 le taux de couverture global des créances clientèle s'établit à 2,7 % en hausse de 0,2 point par rapport à décembre 2021,
 - la variation des encours clientèle augmente de 966 M€ sur l'année 2022. En 2021, ils avaient diminué de 84 M€ ;
- L'augmentation du taux de couverture global est principalement liée à : 1) la mise à jour des paramètres de calcul IFRS 9 et plus particulièrement de la Loss Given Default pour la France et le Brésil au premier semestre 2022, qui avaient été figés en octobre 2021 2) de l'impact de la mise à jour des provisions forward-looking 3) la mise en place d'un ajustement pour le risque Inflation sur les portefeuilles Grand Public, et d'un ajustement sur les clients fragiles.

Sur le réseau de concessionnaires, le coût du risque est constitué d'une reprise de provisions pour dépréciation de 21 M€.

L'ajustement « forward-looking » compris dans ces chiffres intègre une composante macro-économique et une composante collective.

Sur la clientèle l'ajustement « forward-looking » est en dotation de 37 M€ :

- 37 M€ d'augmentation au titre de la mise à jour de la composante macro-économique, pour laquelle des modèles internes de stress des paramètres PD et LGD ont été utilisés dans certains pays (notamment la France, L'Allemagne et l'Italie) ;
- 0,1 M€ de reprise au titre de la provision collective sur les acteurs économiques dont les secteurs sont les plus touchés par la crise du Covid.

Sur le réseau l'ajustement « forward-looking » est en reprise de 24 M€.

La proportion de créances clientèle en défaut est légèrement baissée à 2,4 % en diminution de 0,1 point par rapport à décembre 2021.

La ventilation des opérations avec la clientèle et les provisions associées à chaque classe IFRS 9 sont détaillées en notes 7.

Hypothèses significatives pour les calculs de pertes attendues IFRS 9 :

Elles sont proches de celles retenues au cours de l'exercice 2022, auxquelles s'ajoute l'effet défavorable prévisible sur le montant des provisions de l'application de la nouvelle définition du défaut pour le périmètre traité en méthode avancé.

Forward-looking

La provision « forward-looking » est composée d'une provision statistique et d'une provision d'expertise sectorielle.

#1

#2

#3

#4

#5

Évolutions des paramètres de calcul du forward-looking statistique en 2022

Mobilize Financial Services (MFS) ne disposait pas dans le passé de modèles internes afin d'effectuer les projections des paramètres de risque de crédit tels que la PD (Probabilité de Défaut) et la LGD (Loss Given Default) nécessaires au calcul des provisions IFRS 9 forward-looking. À la place étaient utilisés des benchmarks fournis par l'EBA (European Banking Authority) dans le cadre des exercices de Stress-Tests bancaires menés tous les deux ans sous la supervision de la BCE (Banque Centrale Européenne). Les benchmarks ainsi utilisés dataient du dernier exercice de stress-testing (1^{er} trimestre 2021).

Dans le cadre du SREP (Supervisory review and evaluation process), la BCE a toutefois demandé à MFS, de disposer de modèles internes. MFS a par conséquent développé des modèles internes (sur les portefeuilles où cela était possible, c'est-à-dire disposant d'une volumétrie et d'une qualité de données suffisante) et a utilisé ces modèles pour le calcul des provisions forward-looking statistiques en 2022. Des proxys ont été mis en place pour les portefeuilles ne disposant pas de modèles internes (Exemple de proxys utilisés : Moyenne des résultats des portefeuilles disposant de modèles internes pour les portefeuilles ne disposant pas de modèles internes).

La provision statistique est basée sur trois scénarios :

- Scénario « Stability » : Stabilité pendant trois ans des paramètres de provisions des pertes attendues (ECL : Expected Credit Losses), sur la base des derniers paramètres de risque disponibles ;
- Scénario « Baseline » : Utilisation des paramètres de stress issus de modèles internes développés en 2022. Les projections sont basées sur des données macro-économiques utilisées pour l'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) de l'institution datant de 09/2022 (à l'exception du Brésil où les données macro-économiques utilisées datent de 02/2022). Cela permet ainsi de stresser les PD et LGD, et donc les ECL (Expected Credit Losses) sur les portefeuilles disposant de modèles ;
- Scénario « Adverse » : Approche similaire au scénario « Baseline » mais avec une utilisation de données macro-économiques dégradées amenant à des ECL plus élevés.

Les différents scénarios sont ensuite pondérés pour tenir compte des dernières projections macro-économiques à date de l'OCDE (PIB, Taux de chômage et inflation) et ainsi calculer une provision forward looking statistique (Montant de la provision obtenue par différence avec les provisions comptables IFRS 9 du scénario stability).

Entre décembre 2021 et décembre 2022, les scénarios macro-économiques de l'OCDE retenus pour les pondérations ont évolué négativement compte tenu de l'évolution de l'environnement économique :

- L'OCDE a revu à la baisse les prévisions de PIB sur 2022 et 2023 sur la majorité de pays. Sur 2022 les prévisions ont été abaissées de - 1,6 points sur la France, - 2,3 points sur l'Allemagne, - 0,9 point sur l'Espagne et sur l'Italie et - 0,3 point sur le Royaume-Uni. À l'inverse, au Brésil la prévision s'est améliorée de 1,3 point. Sur 2023 la dégradation des prévisions de PIB a été la plus marquée sur les pays suivants : - 1,5 points sur la France, environ - 2,5 points sur l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni et - 0,9 sur le Brésil ;

- Les prévisions de chômage sur 2022 et 2023 sont très légèrement favorables dans la majorité des pays. Stable en France, Royaume-Uni, Allemagne et Italie, avec une variation entre - 0,7 et + 0,4 entre sur 2022 et 2023. L'OCDE prévoit une amélioration en Espagne de 1,3 point en 2022 et - 0,7 sur 2023. Au Brésil, l'OCDE prévoit une baisse de plus de 3 points sur les deux années ;
- En ce qui concerne l'inflation, la majorité des pays a connu une très forte inflation en 2022 (Supérieur à 8 points sauf la France à 5,9 %). En 2023, l'inflation prévue par l'OCDE pour l'ensemble des pays se situe entre 4,8 % (Espagne) et 8,8 % (Brésil).

Depuis la crise du Covid-19, la provision forward-looking intègre également une provision sectorielle et a donc deux composantes, une provision statistique et une provision sectorielle. Le calcul est réalisé après retraitement dans la provision statistique des provisions sectorielles pour ne pas avoir de doubles provisions sur les encours.

Forward-Looking – Approche sectorielle

Le forward-looking sectoriel regroupe les particuliers travaillant pour un employeur se situant dans des secteurs à risque.

De la même manière qu'au 31 décembre 2021, l'estimation de la provision forward-looking a été complétée sur des segments de clientèle Grand Public et Corporate jugés plus particulièrement impactés par la crise. En l'absence de retards de paiement matérialisés, les segments concernés ont été maintenus dans leur bucket d'origine.

S'agissant des expositions Grand Public, les clients France et du Royaume-Uni employés dans des secteurs d'activité risqués ont fait l'objet d'un ajustement amenant le taux de couverture à celui du Stage 2 de chaque secteur considéré. Cet ajustement porte sur 869 M€ d'encours.

Quant aux expositions Corporate sur des clients opérant dans des secteurs d'activité particulièrement affectés par la crise mais pour lesquels une analyse individuelle n'était pas envisageable, là aussi l'ajustement réalisé a consisté à porter le taux de provisionnement au taux constaté sur les encours des mêmes segments comptabilisés en Bucket 2. Les encours Corporate concernés s'élèvent à 1 046 M€.

Depuis fin 2020, les principaux secteurs d'activité touchés par la crise Covid-19 (hôtellerie, restauration, transport de passagers, etc.) ont fait l'objet d'une couverture additionnelle en appliquant le taux de couverture des encours B2, aux expositions B1. Ils ont été ponctuellement complétés de quelques secteurs propres à certains pays. La provision au bilan résultant de cet ajustement représente 46,9 M€ à fin décembre 2022 contre 47 M€ à fin décembre 2021.

Forward-looking – Approche statistique

Du fait de l'utilisation des modèles internes dans le calcul du forward-looking statistique, le scénario Baseline est devenu le scénario avec des projections des données macro-économiques les plus en ligne avec celles de l'OCDE (datant de novembre 2022).

Compte tenu de la forte volatilité observée au cours des dernières années (covid en 2019, confinements, guerre en Ukraine, crise des semi-conducteurs) et des changements macro-économiques observés en 2022 (accélération de l'inflation), la probabilité d'occurrence du scénario « Stability » a été considérée comme relativement faible. Il reste donc comme un scénario potentiel mais le poids de ce scénario a été réduit par rapport aux exercices précédents afin notamment d'obtenir une meilleure représentativité du scénario « Baseline » étant donné son alignement avec les projections de l'OCDE de novembre 2022.

Ainsi, par rapport aux pondérations du 31 décembre 2021, le groupe Mobilize Financial Services a ainsi décidé, dans la majorité des pays, de réduire le poids du scénario Stabilité et d'augmenter le poids du scénario « Baseline ».

Retail	FL Scénario Poids – Décembre 2021			FL Scénario Poids – Décembre 2022			2022 vs 2021		
	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse
France	0,75	0,05	0,20	0,10	0,65	0,25	(0,65)	0,60	0,05
Germany	0,75	0,10	0,15	0,10	0,60	0,30	(0,65)	0,50	0,15
Italy	0,70	0,05	0,25	0,10	0,65	0,25	(0,60)	0,60	0,00
UK	0,70	0,05	0,25	0,10	0,65	0,25	(0,60)	0,60	0,00
Brazil	0,50	0,10	0,40	0,55	0,10	0,35	0,05	0,00	(0,05)
Spain	0,70	0,05	0,25	0,10	0,65	0,25	(0,60)	0,60	0,00
Korea	0,65	0,20	0,15	0,10	0,65	0,25	(0,55)	0,45	0,10
Hors G7 (ECLAT)	0,75	0,05	0,20	0,10	0,65	0,25	(0,65)	0,60	0,05

- **Activité financement clientèle :** les scénarios « Stability » de l'ensemble des pays hors Brésil ont été diminués à 10 % afin de prendre en compte l'utilisation des modèles internes et un scénario baseline plus en phase avec les dernières données économiques. Sur le Brésil, la pondération a été maintenue à 55 % comme sur l'exercice précédent afin de prendre en compte la volatilité des données macroéconomiques du pays ces dernières années (instabilité non capturée par le scénario baseline).

Les scénarios « Baseline » étant les plus en ligne avec les prévisions macro-économiques de l'OCDE ont été pondérés à 65 %, seules exceptions, l'Allemagne et le Brésil. L'Allemagne avec un scénario « Baseline » pondéré à 60 % afin de tenir compte d'un décalage entre les prévisions de croissance du PIB dans ce scénario et la décroissance prévue par l'OCDE.

La macroéconomie Allemand affiche un PIB supérieur et une inflation inférieure à celle récent de l'OCDE, le risque est un peu plus élevé et nous proposons d'avoir un poids plus élevé du scénario défavorable à 30 %. Le Brésil comme vu précédemment où le scénario « baseline » a été pondéré à 10 % du fait de l'incertitude économique observée. Nous pouvons observer une très forte volatilité sur le PIB et le taux de chômage au cours des dernières années au Brésil. La politique du nouveau gouvernement formé en 01/2023 apporte également une incertitude supplémentaire sur les résultats de la politique économique et la réaction potentielle des marchés financiers.

Les scénarios Adverse ont été pondérés à 25 % (hors Allemagne à 30 % et Brésil à 35 %).

- **Activité financement réseaux :** La pondération de chacun des scénarios a été alignée avec les pondérations observées sur l'activité de financement clientèle l'exception du Brésil où le « Baseline » a été pondéré à 10 % et l'« Adverse » à 40 en ligne avec la mise à jour précédente de juin 2022.

Réseau	FL Scénario Poids – Décembre 2021			FL Scénario Poids – Décembre 2022			2022 vs 2021		
	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse
France	0,65	0,05	0,30	0,10	0,65	0,25	(0,55)	0,60	(0,05)
Germany	0,70	0,05	0,25	0,10	0,60	0,30	(0,60)	0,55	0,05
Italy	0,55	0,05	0,40	0,10	0,65	0,25	(0,45)	0,60	(0,15)
UK	0,65	0,05	0,30	0,10	0,65	0,25	(0,55)	0,60	(0,05)
Brazil	0,50	0,05	0,45	0,55	0,05	0,40	0,05	0,00	(0,05)
Spain	0,55	0,05	0,40	0,10	0,65	0,25	(0,45)	0,60	(0,15)
Korea							0,00	0,00	0,00
Hors G7 (ECLAT)	0,65	0,05	0,30	0,10	0,65	0,25	(0,55)	0,60	(0,05)

Suite à ces changements de pondérations, la provision de forward-looking statistique s'établit à 101,2 M€ contre 87,6 M€ en décembre 2021.

Sensibilité du forward-looking statistique versus décembre 2021 :

L'application d'une pondération de 100 % au scénario « Stability » reviendrait à calculer les ECL sans application de stress et conduirait à une réduction de la provision statistique de 87,6 M€.

L'application d'une pondération de 100 % au scénario « Baseline » conduirait à une réduction de 45,7 M€ de la dépréciation statistique.

L'application d'une pondération de 100 % au scénario adverse conduirait à une augmentation de 172,2 M€ de cette dépréciation.

Les provisions statistique et sectorielle s'établissent à 147,9 MEUR contre 134,8 MEUR en décembre 2021

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total 12/2022
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
France	28,8	16,8	1,2	1,0	0,0	0,0	47,9
Brésil	1,2	1,7	2,3	0,1	0,0		5,4
Italie	7,7	9,1	0,8	(0,0)	(0,0)	0,1	17,7
Espagne	10,9	6,4	1,6			0,1	18,9
Maroc	6,0	2,0	0,6	0,0	(0,0)	0,0	8,7
Royaume-Uni	9,5	2,7	0,3				12,5
Allemagne	7,3	6,2	0,9			0,0	14,4
Colombie	1,9	4,1	0,4			0,0	6,5
Portugal	1,8	0,8	0,0	0,0	(0,0)	0,0	2,7
Autriche	3,0	0,6	0,0	0,0			3,6
Pologne	2,2	1,2	0,2	0,0	(0,0)	0,0	3,6
Rep. Tchèque	0,7	0,1	0,0	0,0			0,8
Autres	2,0	2,9	0,4	0,1	(0,0)		5,4
TOTAL	83,1	54,6	8,8	1,2	0,0	0,2	147,9

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total 12/2021
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
France	27,3	5,8	5,6	9,5	0,4	0,0	48,6
Brésil	3,6	6,0	2,2	1,3	0,2		13,3
Italie	5,8	2,5	2,0	2,0	0,4	0,4	13,0
Espagne	4,3	2,9	2,1	2,7	0,8	0,1	12,9
Maroc	5,8	1,3	1,4	1,1	0,3	0,1	9,9
Royaume-Uni	4,9	1,7	0,7	0,4	0,0		7,7
Allemagne	3,2	2,1	0,8	1,0	0,1	0,0	7,2
Colombie	3,1	0,8	0,7	0,1	0,1	0,0	4,7
Portugal	3,2	0,2	0,1	1,0	0,0	0,0	4,5
Autriche	2,2	0,3	0,1	0,4	0,0		3,0
Pologne	1,5	0,3	0,3	0,6		0,1	2,8
Rep. Tchèque	0,9	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	1,1
Autres	1,9	1,5	0,5	1,7	0,5	0,0	6,1
TOTAL	67,5	25,5	16,5	21,9	2,8	0,7	134,8

Provisions d'expertise (ajustements complémentaires hors modèle)

Un ajustement d'expert des provisions peut être éventuellement apporté au niveau local en cas de nécessité. L'expert peut ajuster l'allocation dans les Buckets 1 et 2 d'une exposition ainsi que l'ECL calculée s'il a des informations complémentaires. Ces ajustements doivent être justifiés et sont classés en six catégories : Moratoires & Clients fragiles, Inflation, Loueurs, Individuel, Paramètres de risque IFRS 9, Autres.

Clients fragiles

Le risque de crédit spécifique sur les clients ayant bénéficié de reports ou de différés d'échéances pendant la crise Covid-19 est à présent évalué comme faible ou nul, l'ensemble des clients ayant repris le remboursement de leur prêt depuis plus d'un an.

Cependant, en Italie où une part importante du portefeuille a pu bénéficier de moratoires de paiement, une expertise a été conservée sur la base d'un screening de la qualité des contreparties par un Crédit Bureau. Le stock de cette expertise représente encore à fin décembre 2022 une provision de 5,3 M€ contre 31,9 M€ à fin 2021 sur l'ensemble des pays concernés.

En outre, le dispositif sur les clients fragiles a été étendu et renforcé en 2022 pour permettre la détection précoce des clients Grand Public susceptibles d'être en difficulté, à travers des arbres de décision ou des scores spécifiques à chaque pays. Les clients en Bucket 1 qui se sont vus ainsi attribuer un grade de sévérité moyen ou élevé ont alors été couverts au taux du Bucket 2. Le stock de cette expertise complémentaire représente à fin décembre 2022 une provision de 17,4 M€ contre 9,1 M€ à fin 2021 (uniquement sur l'Espagne en 2021).

Inflation

Sur les portefeuilles Grand Public, un ajustement lié à une dégradation de la solvabilité des clients qui voient le coût de la vie impacté par l'inflation a été généralisé fin 2022. La méthodologie utilisée pour calibrer cet ajustement consiste à estimer quelle part du portefeuille en Bucket 1 serait susceptible de basculer en Bucket 2 en stressant les éléments de coût de la vie, et de couvrir cette partie du portefeuille en Bucket 1 sur la base du taux de provisionnement du Bucket 2.

Le stock de cette expertise Inflation représente à fin décembre 2022 une provision de 42,7 M€ contre 3,9 M€ à fin 2021. En 2021, l'expertise inflation portait sur le UK qui visait à apprécier l'impact du Brexit.

Il a été vérifié que ce montant ne se recoupait pas avec le forward-looking.

Loueurs

Il s'agit d'expertises liées aux sociétés de location courte durée. Le stock de cette expertise représente 3,7 M€ à fin décembre 2022.

Individual

En cas d'ajustement hors modèle faisant suite à une revue individuelle de contreparties corporate (hors réseau), l'exposition saine est déclassée en B2.

L'application de la forbearance ne doit pas conduire à un déclassement systématique d'un bucket à un autre (et notamment du Bucket 1 au Bucket 2) mais il doit faire l'objet d'une analyse (sur base individuelle ou collective) des contreparties pour déterminer celles qui subissent une véritable dégradation de leur risque de crédit sur la durée de vie de l'actif de celles qui ne rencontrent que des « problèmes de liquidités temporaires ».

Ces expertises sont appliquées lors de revues individuelles d'entreprises réalisées à partir d'un seuil minimum d'encours. Elles représentent 20,5 M€ à fin décembre 2022, en reprise de 11,2 M€ par rapport à fin décembre 2021. Cette reprise est concentrée sur la France et s'explique par l'amélioration des indicateurs financiers des entreprises soumises à revue individuelle.

Paramètres Risque IFRS 9

Ces expertises sont réalisées afin de couvrir des biais ou incertitudes sur les paramètres de risque. Elles peuvent également être appliquées pour anticiper des évolutions de paramètres ou des changements de modèles. Elles s'élevaient à 17,3 M€ à fin décembre 2022 contre 32,4 M€ à fin décembre 2021.

Autres

Les expertises de ce type sont celles qui n'ont pas été classées dans une des cinq autres catégories. Elles totalisent 3,5 M€ à fin décembre 2022.

Application de la nouvelle définition du défaut

Le groupe Mobilize Financial Services a finalisé en 2021 son projet de mise en conformité à la nouvelle définition du défaut concernant les pays en méthode avancée (France, Italie, Espagne, Allemagne, Royaume Uni et Corée du Sud) et concernant les pays en méthode standard (Brésil et pays hors G7).

Les paramètres de provisionnement (probabilité de défaut, évaluation de la perte encourue en cas de défaut d'une contrepartie) sont établis aujourd'hui selon les modalités applicables au nouveau défaut (reconstitution des historiques de calcul, compteur de « days past due » adapté, etc.). Le paramètre de la perte encourue en cas de défaut d'une contrepartie est mis à jour en rythme mensuel pour tous les pays depuis juin 2022.

4.3.3 Règles et méthodes comptables

Les états financiers du groupe Mobilize Financial Services arrêtés au 31 décembre 2022 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2022 et tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

4.3.3.1 Évolutions des principes comptables

Le groupe Mobilize Financial Services applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union Européenne d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022.

Nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2022

Amendement IAS 16	Produits générés avant l'utilisation prévue
Amendement IFRS 3	Mise à jour de la référence au cadre conceptuel
Amendement IAS 37	Coûts à prendre en compte pour déterminer si le contrat est déficitaire
Améliorations annuelles (cycle 2018-2020)	Processus annuel d'amélioration des normes

L'application de ces amendements à compter du 1^{er} janvier 2022 est sans effet significatif sur les états financiers du groupe.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le groupe

Amendement IAS 1	Information sur les méthodes comptables significatives	1 ^{er} janvier 2023
Amendement IAS 8	Définition des estimations comptables	1 ^{er} janvier 2023
IFRS 17 et amendements	Contrats d'assurance	1 ^{er} janvier 2023
Amendement IFRS 17	Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives	1 ^{er} janvier 2023
Amendement IAS 12	Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction	1 ^{er} janvier 2023

Le groupe Mobilize Financial Services n'anticipe à ce stade aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application des amendements à IAS 1, IAS 8 et IAS 12.

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020, énonce les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir pour les contrats d'assurance. Elle remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » et sera applicable au titre des exercices débutant à compter du 1^{er} janvier 2023.

IFRS 17 s'applique principalement dans le groupe Mobilize Financial Services aux contrats d'assurance-crédit émis et aux accords de réassurance contractés par les sociétés RCI Life et RCI Insurance. Les contrats seront désormais évalués selon le modèle général (dit « building blocks approach ») comprenant : (1) les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés suivant l'approche dite « ascendante » qui consiste à déterminer les taux d'actualisation en ajustant une courbe de taux sans risque pour tenir compte des caractéristiques de liquidité du portefeuille de contrats d'assurance, (2) un ajustement pour le risque non financier appliqué suivant la méthode des niveaux de confiance et (3) la marge sur services contractuels. La marge sur services contractuels sera reconnue en compte de résultat en fonction des unités de couverture fournies sur la période, c'est-à-dire en fonction de l'amortissement du crédit assuré. Le groupe Mobilize Financial Services prévoit que l'application rétrospective modifiée à partir du 1^{er} janvier 2023 de la norme IFRS 17 aura un effet positif sur les capitaux propres de l'ordre de 130 millions d'euros au 1^{er} janvier 2022, date de la transition. En date de transition, et en application d'IFRS 17, le montant des provisions techniques sur contrats d'assurance net du montant des actifs de réassurance est estimé aux alentours de 129 millions d'euros et le stock de marge sur services contractuels est estimé aux alentours de 332 millions d'euros aux bornes du groupe Mobilize Financial Services. Aucun contrat onéreux n'a été recensé dans le portefeuille en date de transition. Le calcul de l'impact de l'application d'IFRS 17 sur le compte de résultat 2022 est en cours de finalisation.

Autres normes et amendements non encore adoptés par l'Union Européenne

Amendement IAS 1	Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants.	1 ^{er} janvier 2023
Amendement IFRS 16	Passif de location dans le cadre d'une cession-bail	1 ^{er} janvier 2024

Le groupe Mobilize Financial Services est en train d'analyser les impacts potentiels mais à ce stade n'anticipe aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de ces amendements.

Interprétation de l'IFRS IC relative à la comptabilisation des « Targeted Long Term Refinancing Operations » (IFRS 9 et IAS 20)

La décision de l'IFRS IC visant à clarifier l'analyse et la comptabilisation des transactions TLTRO III a été rendue définitive en mars 2022. Cette décision s'applique aux tirages TLTRO III auxquels le groupe Mobilize Financial Services a choisi d'appliquer IFRS 9. Plus de détails sont fournis sur ces transactions dans la note 12.

Hyperinflation en Turquie

La Turquie a été identifiée le 16 mars 2022 par l'International Practices Task Force (IPTF) du « Center for Audit Quality » comme un pays à considérer comme étant en hyperinflation pour l'établissement des comptes de l'exercice 2022.

L'entité ORFIN Finansman Anonim Sirketi mise en équivalence est en monnaie fonctionnelle locale et a appliqué le retraitement de l'hyperinflation au 31 décembre 2022. Son effet sur la contribution aux comptes du groupe Mobilize Financial Services est jugé non significatif.

4.3.3.2 Principes de consolidation

Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées au sens d'IFRS 10 (entreprises associées ou contrôle conjoint – co-entreprises), directement ou indirectement, par le groupe (filiales et succursales).

Les actifs titrisés de DiacSA, de RCI FS Ltd, des succursales italiennes, espagnole et allemande pour lesquels le groupe Mobilize Financial Services a conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan. En effet, le groupe garde le contrôle, selon IFRS 10, sur les véhicules fonds commun de titrisation-FCT qu'il crée dans le cadre de ses titrisations car il garde les parts les plus risquées. Ce sont elles qui déterminent qui a le pouvoir dans le véhicule fonds commun de titrisation-FCT. Ainsi, ayant le contrôle, le groupe peut consolider et éliminer les opérations réciproques ; tout en conservant les créances cédées. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe. En parallèle, les emprunts obligataires émis par le Fonds sont intégrés au passif du bilan du groupe ainsi que les charges y afférentes.

Ainsi, lors de la titrisation, le groupe ne décomptabilise pas les créances titrisées car le véhicule (fonds commun de titrisation-FCT), qui gère la titrisation, reste sous le contrôle du groupe Mobilize Financial Services. Le paragraphe 3.2.4 IFRS 9, vient appuyer cette absence de dé-comptabilisation des créances cédées dans le cadre des programmes de titrisation.

À noter que dans le cadre du business model de « collecte », dans le cadre de la politique comptable et de seuils pratiqués par le groupe, les cessions de créances via la titrisation sont les cessions peu fréquentes mais significatives. Ces cessions de créances via la titrisation ne remettent pas en cause le business model de « collecte » appliqué à ces portefeuilles.

Les entreprises associées et co-entreprises sont comptabilisées par mise en équivalence (IFRS 11).

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les sociétés consolidées par le groupe Mobilize Financial Services sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun ainsi que les sociétés de service associées.

Coût d'acquisition des titres et goodwill

Les goodwill sont évalués, à la date d'acquisition, comme étant l'excédent entre :

- Le total de la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur ainsi que le montant éventuel d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;

et

- Le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs.

Les frais connexes à l'acquisition comme les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels ou de conseil, sont enregistrés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus et les services reçus.

Les coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres sont eux comptabilisés selon IAS 32 et IFRS 9.

Si le regroupement d'entreprises génère un goodwill négatif, celui-ci est enregistré immédiatement en résultat.

Un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur une approche de marché, elle est déterminée par l'utilisation de multiples pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour l'ensemble des UGT testées, composé du taux sans risque à 10 ans augmenté de la prime de risque moyenne du secteur dans lequel ces dernières évoluent.

L'horizon des données prévisionnelles relatives au résultat est de un an.

Les goodwill sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le cas échéant, une dépréciation est inscrite au compte de résultat.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (achats/cessions) sont comptabilisées comme des transactions en capital. La différence entre la rémunération reçue ou versée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle cédées ou rachetées est reconnue directement en capitaux propres.

Participations ne donnant pas le contrôle

Le groupe a consenti des engagements de rachat de participations sur les filiales consolidées par intégration globale détenues par des actionnaires minoritaires. Ces engagements

de rachat correspondent pour le groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi en estimant le prix de rachat éventuel que le groupe Mobilize Financial Services aurait à payer aux participations ne donnant pas le contrôle si ces dernières étaient exercées, en tenant compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et en référence aux dispositions définies dans les contrats de coopération.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux participations ne donnant pas le contrôle des entités contrôlées de manière exclusive, pour un montant total de 186 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 168 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des participations ne donnant pas le contrôle sous-jacent aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres – part des actionnaires de la société mère. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir initialement le même traitement comptable que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées.

À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont extournées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en passif est annulé en contrepartie du décaissement de trésorerie lié au rachat de la participation ne donnant pas le contrôle.

Le détail des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives sont détaillées en note B.

4.3.3.3 Présentation des états financiers

Les états de synthèse sont établis sur la base du format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation n° 2017-02 du 14 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

4.3.3.4 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe Mobilize Financial Services doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe Mobilize Financial Services revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

Ces estimations sont prises en compte dans chacune des notes correspondantes.

Des modifications ont été apportées aux jugements et hypothèses retenus par rapport à décembre 2021 concernant :

- Le forward looking pour lequel des modèles internes ont été utilisés pour déterminer certains paramètres de calcul ;
- Les ajustements d'ECL passés en complément des ECL issus des modèles de calcul pour prendre en compte le contexte d'arrêté particulier en lien avec la situation macro-économique.

Mis à part les points ci-dessus, les principales zones de jugement et d'estimation pour l'établissement des comptes consolidés restent identiques.

4.3.3.5 Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »

Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». À ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de « Location Financement » identifiés selon les règles décrites au point F sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

À noter que lorsque les commissions sont rattachées à un contrat de financement crédit ou location financière, l'évaluation des commissions se fait actuariellement en fonction du TIE du contrat. L'étalement de ces commissions se fait sur la durée de vie du contrat. En effet, ces commissions sont directement liées à l'établissement du contrat et sont donc traitées comme des coûts marginaux selon IFRS 9.

Lorsque les commissions sont en « stand alone », elles ne sont pas rattachées à un contrat de financement. Ces commissions sont comptabilisées en application d'IFRS 15. Elles sont reconnues en résultat lorsque l'obligation de performance est remplie c'est-à-dire soit à un instant précis soit à l'avancement (cf. note 27).

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les « Autres produits d'exploitation bancaire » et « Autres charges d'exploitation bancaire ».

Dégradation significative du risque (définition du bucketting)

Chaque prêt ou créance, en date d'arrêté, est classé dans une catégorie de risque selon qu'il a subi ou non de détérioration significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. De cette classification dépend le niveau de la provision pour perte de valeur attendue à comptabiliser pour chaque instrument :

- Bucket 1 : aucune dégradation ou dégradation non significative du risque de crédit depuis l'origination ;
- Bucket 2 : dégradation significative du risque de crédit depuis l'origination ou contrepartie financière non investment grade ;
- Bucket 3 : détérioration telle que la perte est avérée (catégorie du défaut).

Cette segmentation des encours par niveau de risque, induite par la norme IFRS 9, est intégrée dans les processus de suivi et de gestion des risques de crédit des entités du groupe et implémentée dans les systèmes opérationnels.

La date d'origination est définie au niveau de chaque prêt ou créance et non pas au niveau de la contrepartie (e.g. date d'entrée en relation).

La date d'origination est définie comme suit

- pour les engagements de financement irrévocables, la date d'origination est la date de signature de l'engagement ou pour les engagements de financement Réseau la date de dernière revue des limites ;
- pour les encours de crédits classiques, de location financière ou opérationnelle, la date d'origination est la date de son passage en gestion, i.e. date à laquelle l'engagement de financement est extourné et la créance enregistrée au bilan ;
- pour les encours « comptes uniques » de crédit Réseau, la date d'origination correspondra à la date de dernier passage en solde débiteur ;
- pour les titres, la date d'origination correspond à la date d'achat.

Identification et analyse du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe Mobilize Financial Services :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement) ;
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie ;
- Pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

De ce fait, la dégradation significative du risque de crédit s'apprécie au niveau de la transaction, c'est-à-dire au niveau du contrat de financement (activité financement Clientèle particuliers et entreprises) ou de la ligne de financement (activité Financement Réseau). Pour les portefeuilles en notation IRB-A, largement majoritaire dans le groupe, un déclassement du Bucket 1 vers le Bucket 2 est effectué en fonction de la dégradation de la notation de la transaction par rapport à l'origination.

Exemple : si le rating d'une transaction s'est dégradé de x crans à la date de reporting vs la date d'origination, nous déclassons du Bucket 1 vers le Bucket 2 la transaction concernée.

Le nombre de crans « x » est déterminé selon le portefeuille considéré.

La note de crédit n'est pas projetée sur la durée de vie de la transaction, ni sur 12 mois.

Les contrats restructurés (forborne) sont également déclassés en Bucket 2.

Pour les portefeuilles en méthode standard (non notés), le déclassement du Bucket 1 en Bucket 2 s'effectue en fonction d'arbres de décision différents entre les activités Clientèle et Réseau, tenant compte entre autres de la présence d'impayés et des restructurations de contrats (forborne).

Les portefeuilles sont découpés en quatre segments sur lesquels sont développés des scores de comportement : Grand Public, Entreprises, Très Grandes Entreprises (France uniquement), Réseau

Les variables de score sont spécifiques à chaque pays et à chaque segment :

- Critères qualitatifs : forme juridique de l'entreprise, âge de l'entreprise, type de véhicule : Véhicule Neuf/Véhicule Occasion, pourcentage d'apport comptant, état civil, mode d'habitation, profession...
- Critères quantitatifs : durée de l'impayé en cours, durée écoulée depuis le dernier impayé régularisé, exposition, durée initiale de financement, ratios bilantiels usuels.

Encours restructurés

Le groupe Mobilize Financial Services applique, pour l'identification des encours restructurés, la définition de l'European Banking Authority (EBA) donnée dans son ITS (Implementing Technical Standards) 2013/03 rev1 du 24 juillet 2014.

La restructuration de crédit (ou Forbearance) consiste dans la mise en place de concessions envers un client emprunteur qui rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières pour honorer ses engagements.

Elle désigne ainsi les cas :

- de modification des clauses et des conditions d'un contrat afin de redonner au client en difficulté financière la possibilité d'honorer ses engagements (exemple : changement du nombre d'échéances, report de la date d'échéance, changement du montant des échéances, changement du taux client) ;
- de refinancement total ou partiel d'un engagement d'une contrepartie en difficulté (au lieu de le résilier), qui n'aurait pas eu lieu si le client n'avait pas connu de difficultés financières.

La classification d'un contrat en encours restructurés est indépendante du provisionnement (par exemple un contrat qui sera restructuré et retournera en encours sain n'aura pas de provisions et sera pourtant qualifié d'encours restructuré durant la période probatoire).

Sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de difficultés financières.

L'encours restructuré se définit au niveau du contrat (« facility ») qui est restructuré, et non au niveau du tiers (pas de principe de contagion).

Les difficultés financières s'appréhendent en revanche au niveau du client.

Les conditions de sortie d'un contrat des encours restructurés sont cumulatives et sont les suivantes :

- Le contrat est considéré comme performant (sain ou incidenté) et l'analyse de la situation du client confirme qu'il a recouvré sa solvabilité et sa capacité à honorer ses engagements ;
- Un minimum de deux ans de période probatoire s'est écoulé depuis que le contrat restructuré est revenu en encours performant ;
- Des remboursements réguliers et significatifs ont été effectués par le client au cours, a minima, de la moitié de la période probatoire ;
- Aucune des expositions du client ne présente d'impayés de plus de 30 jours à la fin de la période probatoire.

Si un contrat sorti des encours restructurés bénéficie à nouveau de mesures de restructuration (extension de durée, etc.) ou s'il présente des impayés de plus de 30 jours, il doit être reclassé en encours restructuré.

Dépréciation pour risque de crédit

Selon la norme IFRS 9, il n'est plus nécessaire qu'un fait générateur intervienne pour constater une dépréciation comme c'était le cas sous IAS 39 (« Incurred loss »). Ainsi, tous les instruments financiers entrant dans le champ de la norme se voient affecter une dépréciation pour pertes attendues dès l'origine (à l'exception de ceux originés ou acquis en présence d'un événement de défaut) :

- À l'origine, l'instrument est affecté d'une perte de valeur représentant les pertes attendues à 12 mois (Bucket 1) ;
- En cas de détérioration significative du risque de crédit depuis l'origine, l'instrument est alors affecté d'une perte de valeur représentant les pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Définition de l'Expected Credit Loss

La norme IFRS 9 définit l'ECL comme l'espérance de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Cette espérance constituera le montant de la provision allouée à une facilité ou à un portefeuille.

Pour calculer les ECL, la norme exige d'utiliser les informations internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponibles, afin de faire des estimations de perte prospectives/forward-looking, qui incluent les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions d'événements futurs et de conditions économiques.

Formule générique de l'ECL

Sur la base des éléments susmentionnés, la formule de calcul de l'ECL utilisée par le groupe Mobilize Financial Services peut être présentée de manière générique comme suit :

$$ECL_{\text{Maturité}} = \sum_{i=1}^{\text{M mois}} EAD_i * PD_i^9 * ELBE_0^9 * \frac{1}{(1+t)^{i/12}}$$

Avec :

- **M** = maturité
- **EAD_i** = exposition attendue au moment de l'entrée en défaut l'année considérée (en prenant en compte les remboursements anticipés éventuels)
- **PD_i⁹** = probabilité de faire défaut durant l'année considérée
- **ELBE₀⁹** = meilleure estimation de la perte en cas de défaut de la facilité
- **t** = taux d'actualisation

Chacun de ses paramètres fait l'objet d'un calibrage dédié.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie qui surviendraient advenant une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance. Par conséquent l'ECL à un an (12-month ECL) se déduit de la formule ci-dessus en se restreignant à mesurer des paramètres sur les 12 mois suivants.

Il apparaît donc que, pour les contrats dont la maturité est inférieure à 12 mois, la provision est identique que l'opération soit classée en Bucket 1 ou en Bucket 2. Pour le groupe Mobilize Financial Services cela a notamment un impact sur le périmètre Réseau puisqu'il s'agit principalement de financements court-terme.

Probabilité de défaut – PD :

Le groupe Mobilize Financial Services capitalise sur les dispositifs bâlois pour calculer ses paramètres IFRS 9.

Meilleure estimation de la perte en cas de défaut – ELBE9 IFRS 9 :

La norme IFRS 9 ne comporte aucune mention spécifique concernant la période d'observation et de collecte de données historiques utilisées pour le calcul des paramètres LGD. Il est par conséquent possible, pour les pays concernés, d'utiliser les estimations de LGD telles que déterminées dans l'environnement prudentiel en approche IRB comme point de départ (des ajustements sont réalisés si nécessaires).

Lors de la comptabilisation initiale :

La norme précise que les pertes attendues doivent être actualisées à la date de reporting au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'actif (ou une estimation approximative de ce taux déterminé lors de la comptabilisation initiale).

Compte tenu de la structure générique des contrats du groupe Mobilize Financial Services, le choix a été fait de déterminer le TIE comme étant le taux du contrat.

Perspective prospective – forward-looking :

La norme IFRS 9 introduit dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit (ECL) la notion de forward-looking. À travers cette notion, de nouvelles exigences en termes de suivi et de mesure du risque de crédit sont introduites avec le recours aux données prospectives, notamment de type macroéconomique.

L'intégration du forward-looking n'a pas pour objectif de déterminer une marge de prudence sur le montant des provisions. Il s'agit essentiellement de tenir compte du fait que les observations passées ne reflètent pas nécessairement les anticipations futures et par conséquent des ajustements sont nécessaires par rapport à un montant de provision déterminé sur base de paramètres calibrés exclusivement sur base historique. Ces ajustements du montant de provision peuvent se faire à la hausse comme à la baisse et doivent être dûment documentés.

La méthodologie du groupe Mobilize Financial Services repose sur une approche multi-scénario (trois scénarii). Pour chaque scénario des PD et LGD sont déterminés afin de calculer les pertes attendues pour chacun.

Des indicateurs macroéconomiques (PIB, taux long terme, ...) et éléments sectoriels sont utilisés pour associer une probabilité d'occurrence à chaque scénario et ainsi obtenir le montant final du forward-looking. Les projections macro-économiques sont utilisées pour l'ensemble des contrats en portefeuille, indépendamment du produit (crédit, location financière, location opérationnelle).

Dans le groupe la provision forward-looking couvre deux composantes :

- La provision statistique qui tient compte de scénarios macro-économiques et appliquée à l'ensemble des encours Clientèle et Réseau ;
- La provision sectorielle pour la Clientèle Corporate dont l'objet est de couvrir les secteurs identifiés comme fragilisés (notamment durant la crise Covid-19).

Définition du défaut utilisée chez le groupe Mobilize Financial Services

Critères de passage en défaut pour le secteur de la clientèle de particulier et entreprise (Retail) :

- Critère quantitatif : le seuil absolu et le seuil relatif sont dépassés depuis plus de 90 jours consécutifs ;
ou
- Critère qualitatif : Unlikelihood To Pay (UTP) : signes d'une probable absence de paiement. À savoir :
 - il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (en application des règles de comptage du retard conforme à nouveau défaut),
 - ou la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non-recouvrement. En particulier, en cas de procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international,
 - ou il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les critères quantitatifs de passage en défaut sont :

a) seuil de matérialité absolu (SA)

- La valeur du seuil absolu a été fixée par le régulateur à 500 EUR pour les encours « Non Retail »

La valeur du seuil absolu est à comparer avec l'ensemble de tous les impayés non techniques du client (single obligor) au jour du calcul.

Le seuil est considéré comme atteint si : \sum (Impayés non techniques J) du client > SA.

Ce calcul de l'ensemble des impayés non techniques du client doit être réalisé sur une base quotidienne.

Valeur du seuil en devise hors Euro :

Pour les pays hors zone Euro, le seuil absolu doit correspondre à l'équivalent des 100 et 500 EUR en monnaie nationale.

Les taux de change appliqués dans le groupe Mobilize Financial Services sont toujours ceux utilisés par Renault.

b) La valeur du seuil relatif a été fixée par la BCE à 1 %.

La valeur du seuil relatif de 1 % est à comparer avec le ratio Somme de tous les impayés du client au jour J sur la Somme des Montants de l'encours bilan (y compris impayés) du client au jour J.

Ce calcul doit être réalisé sur une base quotidienne pour les impayés ainsi que pour les encours bilan.

Le seuil est considéré comme atteint si :

$$\left(\frac{\sum(\text{Impayés J})}{\sum(\text{Encours Bilan J})} \right) > SR$$

Client Client

L'encours Bilan du client sera calculé de la manière suivante :

ENCOURS =

+ Encours à échoir restant dû

- Encours créditeurs

- Reliquat du dépôt de garantie

+ ICNE

+ Solde exigible Comptabilisé à la Facturation (principal)

+ Solde exigible Comptabilisé à la Facturation (frais de recouvrement)

+ Solde exigible Comptabilisé à la Facturation (IR)

+ Solde non exigible (principal)

La définition du défaut pour les concessionnaires repose sur la présence d'au moins un des critères de défaut suivants, commun à l'ensemble du périmètre RCI :

Défaut :

(1) Comptage des jours de retard

(2) Impossibilité de payer :

- une abstention
- Procédure judiciaire et contentieuse
- Anomalies d'audit des stocks
- Fraude
- Autres indications d'improbabilité de paiement (cf. comme détaillé ci-dessous)
- Contagion
- Fin de contrat financier

(3) Liquidation judiciaire

(4) Déchéance du terme

Pour le secteur retail et pour le secteur concessionnaire, sont exclus des créances en défaut :

- les créances litigieuses : créances faisant l'objet d'un refus de paiement de la part du client suite à contestation de l'interprétation des clauses du contrat (si la situation financière du client n'apparaît pas compromise),
- les clients à conditions de paiement négociables si et seulement si, il n'y a aucun doute sur le recouvrement,
- les créances sur lesquelles ne pèse qu'un risque pays : une créance ne doit pas être considérée comme douteuse du seul fait de l'existence d'un risque pays.

Les opérations de prêt au jour le jour avec la Banque Centrale figurent dans la rubrique « Caisse, Banques Centrales ».

Règles de passage en pertes (write-off)

Le traitement des write-offs est précisé dans la norme IFRS 9 §5.4.4 : la valeur brute comptable d'un actif financier est réduite lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de rétablissement. Les filiales du groupe Mobilize Financial Services doivent sortir du bilan les encours par la contrepartie d'un compte de perte, et reprendre la dépréciation associée, lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé et donc au plus tard lorsque ses droits en tant que créancier sont éteints.

En particulier, les créances deviennent irrécouvrables et donc sorties du bilan s'il s'agit :

- de créances ayant fait l'objet d'abandons de créances négociés avec le client notamment dans le cadre d'un plan de redressement ;
- de créances prescrites ;
- de créances ayant fait l'objet d'un jugement légal défavorable (résultat négatif des poursuites engagées ou de l'action d'un contentieux) ;
- de créances envers un client disparu.

Transferts de bucket (informations complémentaires)

En complément des éléments déjà présentés dans la section « Identification et analyse du risque de crédit », les conditions retenues pour le retour en bucket 1 des transactions précédemment classées en Bucket 2 sont les suivantes :

- pour les portefeuilles retail et réseau, notés en IRB-A, le retour en Bucket 1 se fait lorsque le rating de la transaction s'est amélioré ;
- pour les portefeuilles Clientèle en approche standard non notés, le retour en Bucket 1 s'opère douze mois après la date de régularisation du dernier impayé ;
- pour les portefeuilles Réseau en approche standard, le retour en Bucket 1 s'opère au travers de l'amélioration du statut risque du tiers.

De plus le retour en Bucket 2 des instruments classés en Bucket 3 s'opère lorsque le client a remboursé l'intégralité de ses impayés et qu'il ne rencontre plus de critère de défaut.

Pour l'activité Clientèle, l'apurement des impayés du client permet le retour de Bucket 3 à Bucket 2.

Pour l'activité Réseau, les lignes de financement originées lorsque le client était en défaut (POCI) restent en Bucket 3. En cas de retour sain, les nouvelles expositions suivent ce statut.

Dépréciation des valeurs résiduelles

Le groupe Mobilize Financial Services assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée/kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- a) la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- b) la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

4.3.3.6 Les contrats de « location opérationnelle » (IFRS 16), côté bailleur

En application de la norme IFRS 16, le groupe Mobilize Financial Services opère une distinction entre les contrats de « location financement » et les contrats de « location opérationnelle », côté bailleur.

Le principe général conduisant le groupe Mobilize Financial Services à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est toujours celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe Mobilize Financial Services sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transféré à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe Mobilize Financial Services tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle.

La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe Mobilize Financial Services des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée de 8 à 10 ans, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location opérationnelle sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

4.3.3.7 Les contrats de « location opérationnelle » (IFRS 16), côté preneur

En application de la norme IFRS 16, tous les contrats de location sont comptabilisés au bilan par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien pris en location, en contrepartie d'une dette locative, correspondant à la valeur actualisée des loyers à décaisser sur la durée raisonnablement certaine du contrat qualifié de location. La durée du contrat de location correspond à la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien loué, à laquelle s'ajoutent les options de renouvellement que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer.

Le droit d'utilisation engendre des charges d'amortissement alors que l'existence d'une dette génère des charges financières.

Le groupe a par ailleurs opté pour l'exemption des contrats de faible valeur et de courte durée. En effet, le groupe Mobilize Financial Services n'applique IFRS 16 que sur ses contrats de location jugés significatifs. Ces contrats sont majoritairement représentés par des locations immobilières significatives présentes dans certaines filiales et des contrats de locations de véhicule détenus uniquement par sa filiale Bipi.

En effet, courant 2021, le groupe a acquis Bipi, une plateforme proposant des offres d'abonnement automobile ; « Car subscription ». Bipi, à travers des partenariats avec des loueurs longue durée, choisit des véhicules à mettre dans sa propre vitrine. Cette entité prend en location auprès de ces loueurs des véhicules pour une durée minimum de 24 mois et maximum 36 mois (Bipi paie donc un loyer mensuel aux loueurs y compris de services) sans aucun engagement de valeur résiduelle et retourne les véhicules aux loueurs à la fin de la durée contractuelle.

Par la suite, Bipi donne en location ces véhicules (à travers sa plateforme) aux clients finaux avec un mark-up qui dépend de la durée du contrat et donc de la flexibilité laissée aux clients (c'est-à-dire trois mois jusqu'à un maximum de 36 mois) et s'occupe de la remise en location.

Au vu de cette nouvelle activité significative, le groupe Mobilize Financial Services a activé ses contrats mobiliers sous IFRS 16. Ce sont les seuls contrats mobiliers jugés significatifs et ils représentent à fin décembre :

Droit d'utilisation net (cf. note 10) : 20,6 M€

Dette locative (cf. note 14) : 20,6 M€

4.3.3.8 Opérations entre le groupe Mobilize Financial Services et l'alliance Renault – Nissan

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe Mobilize Financial Services contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de l'alliance Renault- Nissan en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

L'aide à la vente

Au 31 décembre 2022, le groupe Mobilize financial Services a assuré 18 232 millions d'euros de nouveaux financements (cartes incluses) contre 17 832 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Relations avec le réseau de concessionnaires

Le groupe Mobilize Financial Services agit en partenaire financier afin de maintenir et s'assurer de la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'alliance Renault-Nissan.

Au 31 décembre 2022, les financements réseaux nets de dépréciations s'élèvent à 10 429 millions d'euros contre 6 770 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, 489 millions d'euros sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du groupe Renault contre 505 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 764 millions d'euros contre 837 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Relations avec les constructeurs

Le groupe Mobilize Financial Services règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. À l'inverse, en fin de contrat, le groupe Mobilize Financial Services est réglé par le groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe Mobilize Financial Services. Au 31 décembre 2022, cette participation s'élève à 357 millions d'euros contre 338 millions d'euros au 31 décembre 2021.

4.3.3.9 Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres

Le portefeuille de titres de RCI Banque S.A. est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IFRS 9.

Titres évalués en juste valeur par résultat (JVP&L)

Les OPCVM et les FCP (parts de fonds) sont réputés non SPPI et sont donc valorisés à la juste valeur par résultat.

Les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable rentrent également dans cette catégorie dont l'évaluation se fait par le résultat.

La juste valeur de ces actifs financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché, ou, à défaut, sur la base de méthodes de valorisation non basées sur des données de marché.

Titres évalués en juste valeur par capitaux propres (JVOCI)

Cette catégorie regroupe les titres qui sont gérés dans le cadre d'un modèle de gestion de collecte et vente et passent les tests SPPI chez le groupe Mobilize Financial Services. Il s'agit de :

- Les instruments de dettes :

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus), les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. La dépréciation de ce type de titre suit les modèles préconisés par la norme IFRS 9 en fonction des ECL.

4.3.3.10 Immobilisations (IAS 16/IAS 36)

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminuées du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amortis linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

Constructions	15 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur trois ans.

4.3.3.11 Impôts sur les résultats (IAS 12)

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe Mobilize Financial Services, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

4.3.3.12 Engagements de retraite et assimilés (IAS 19)

Les régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent : France, Suisse, Royaume-Uni, Corée du sud, Italie et Autriche.

Présentation des régimes

Le groupe Mobilize Financial Services a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent :

- les indemnités de fin de carrière (France) ;
- les compléments de retraites : les principaux pays ayant recours à ce type de régime sont le Royaume-Uni et la Suisse ;
- les régimes légaux d'épargne : c'est le cas de l'Italie.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Les filiales du groupe Mobilize Financial Services qui ont recours à des fonds de pension externes sont RCI Financial Services Ltd et RCI Finance SA.

Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuées de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

Les détails par pays sont présentés dans les notes au bilan.

4.3.3.13 Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette monnaie qui est retenue.

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe de la manière suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ; ce taux étant utilisé comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes, sauf cas de fluctuations significatives ;
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion sur ses actifs et passifs, constatées précédemment en capitaux propres, sont reconnues en résultat.

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le groupe se réfère à la liste publiée par l'International Task Force de l'AICPA (American Institute of Certified Public Accountants). L'Argentine et la Turquie dans lequel le groupe Mobilize Financial Services exerce une activité significative figurent sur cette liste. Le référentiel IFRS, IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes », impose une réévaluation des états financiers de l'année au cours de laquelle apparaît la situation d'hyperinflation. Celui-ci impose des retraitements dans les comptes individuels des sociétés concernées de façon à permettre la diffusion d'une information homogène. Ces états financiers individuels retraités sont ensuite incorporés dans les comptes consolidés du groupe. La monnaie étant en situation d'hyperinflation, son cours de conversion se dévalue ; les retraitements opérés dans les comptes locaux neutralisent partiellement, dans les comptes consolidés, les impacts de cette dévaluation. Pour les sociétés argentines une réévaluation a été faite dans le compte de résultat en fonction de l'indicateur IPC. La contrepartie des retraitements de réévaluation liée à l'hyperinflation argentine est présentée en résultat sur exposition inflation. L'effet de l'entité Turque sur la contribution aux comptes du groupe Mobilize Financial Services est jugé non significatif.

4.3.3.14 Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat.

4.3.3.15 Les passifs financiers

Le groupe Mobilize Financial Services enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit et de dépôts Épargne auprès de la clientèle.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point : Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

4.3.3.16 Émissions structurées et dérivés incorporés

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe Mobilize Financial Services correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

4.3.3.17 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Risques

La gestion des risques financiers par le groupe Mobilize Financial Services (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre 'Les risques financiers' annexé au présent document.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe Mobilize Financial Services dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par le groupe Mobilize Financial Services peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs. Le groupe Mobilize Financial Services applique les dispositions d'IFRS 9 pour la désignation et le suivi de ses relations de couverture.

Évaluation

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. Elle intègre par ailleurs la valorisation des effets « de base » des swaps de taux et change.
- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

Ajustement de crédit

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré à l'exclusion de ceux compensés en chambre au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debit Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60 %.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque contrepartie. Dans certains pays, lorsque l'information n'est pas disponible, la probabilité de défaut est approchée avec celle du pays de la contrepartie.

Couverture de juste valeur

Le groupe Mobilize Financial Services a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») à ses couvertures du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou cross currency swap receveur fixe/payeur variable.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu à des fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie

Le groupe Mobilize Financial Services a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable/payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe ;
- couverture du risque de taux sur des ensembles composés d'un passif à taux fixe et d'un swap payeur variable/receveur fixe par un swap payeur fixe receveur variable ;
- couverture de flux futurs ou probables en devises.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. Le groupe calcule un ratio de couverture pour s'assurer que les nominaux des couvertures n'excèdent pas les nominaux couverts. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

Opérations de transaction

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe Mobilize Financial Services n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

4.3.3.18 Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Les informations sectorielles sont présentées dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

Le groupe Mobilize Financial Services a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité exécutif groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Le Comité exécutif ayant décidé depuis le 1^{er} janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché « Clientèle »), la répartition des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.

L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan. L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau. Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément. Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

Les activités de financements des ventes Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun sont regroupées.

Activité	Clientèle	Réseau
Crédit	✓	✓
Location Financière	✓	NA
Location Opérationnelle	✓	NA
Services	✓	NA

4.3.3.19 Assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidé.

Actifs dédiés à l'assurance :

L'objectif premier de la stratégie d'investissement du groupe est de protéger et préserver ses actifs, avec toutes les décisions d'investissement à faire conformément au principe de la « personne prudente », tout en recherchant un retour adéquat afin de s'assurer que les investissements sont faits dans le meilleur intérêt des assurés.

À cet égard, le portefeuille d'investissement des activités d'assurance peut être considéré comme gérée de manière conservatrice car il est largement composé d'obligations corporate, souveraines et supranationales, les prêts à terme ainsi que les dépôts à vue. À la suite de l'année précédente, le groupe a poursuivi la diversification de ses participations en obligations d'entreprises de qualité investment grade. (cf. note 4)

Il est à noter que les obligations et les prêts à terme sont détenus jusqu'à l'échéance conformément à la politique du groupe business model de « collecte ».

Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance :

- provisions pour primes non acquises (assurance non vie) : Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées par contrat au prorata temporis journalier ;
- provisions mathématiques (assurance vie) : Elles sont destinées à couvrir les obligations futures (ou flux d'indemnisation) correspondant aux engagements donnés, ainsi que les coûts de gestion de ces contrats. Elles sont calculées par contrat au prorata temporis journalier ;
- provisions pour sinistres à payer : Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres déclarés non réglés à la clôture de l'exercice. Ces provisions sont calculées sur la base d'un fichier de sinistre reposant sur des règles de recouvrement ;
- provisions IBNR (Incurred But Not Reported) : Il s'agit des provisions relatives aux sinistres non encore déclarés, estimées sur une base statistique. Elles sont calculées selon une méthode actuarielle (méthode de Chain Ladder) dans laquelle le coût d'un sinistre est estimé en fonction d'une analyse statistique de l'historique des remboursements des précédents sinistres. L'historique de donnée est effectué avec une méthode de Best Estimate, auquel s'y ajoute une marge prudentielle calibrée. Ainsi, les provisions IBNR sont toujours suffisantes même en cas de scénario très défavorable.

Les garanties proposées couvrent le risque décès, l'invalidité, l'incapacité et la perte d'emploi dans le cadre d'une assurance emprunteur. Ces types de risques sont contrôlés par l'utilisation de tables de mortalité appropriées, par un contrôle statistique de la sinistralité sur les populations assurées et par un programme de réassurance.

Test de suffisance des passifs : Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs d'assurance sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Les principales hypothèses sur lesquelles sont basées la modélisation des cash-flows futurs dans le test de suffisance des passifs d'assurances sont les suivantes :

- la fréquence des sinistres, correspondant aux taux de mortalité pour la garantie décès, aux taux d'incidence pour les garanties Incapacité de travail et chômage, à la fréquence de perte totale des véhicules pour les garanties de Pertes Financières ;
- le taux d'acceptation des sinistres qui reflète l'action de la gestion des sinistres sur l'éligibilité des sinistres déclarés à l'assureur ;
- le taux de rachat des contrats pour prendre en compte les fins de contrat avant le terme dus notamment aux remboursements anticipés des financements sous-jacents aux assurances qui leur sont attachées. Ce taux de rachat va impacter l'ensemble des cash-flows futurs (primes, sinistres, frais...) en venant modifier leur probabilité d'occurrence ;
- les hypothèses de frais généraux exprimés sous forme de coûts variables par poste (administration, gestion des sinistres, financiers, production) et de coûts fixes pour refléter les coûts de structure des compagnies d'assurances ;
- la courbe des taux d'intérêt utilisée pour l'actualisation des cash-flows futurs. La courbe retenue est celle fournie trimestriellement par l'EIOPA.

À fin 2022, ce test de suffisance du passif n'a pas révélé d'anomalie.

Compte de résultat :

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Gestion du risque :

Le groupe a une gestion de « personne prudente » concernant les risques auxquels il pourrait être exposé dans ses activités d'assurance.

Risque de contrepartie

Comme précisé plus haut, les sociétés d'assurance n'investissent que dans des actifs (dépôts bancaires, obligations souveraines, supra ou agences ou obligations d'entreprises) de qualité investment grade à faible risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Dans le cadre des calculs Solvabilité II, un scénario de choc de taux a +/- 100 bp est simulé. Au 31 décembre 2022, l'impact d'une hausse de 100 bp sur le portefeuille d'actifs se monte à - 4,9 M€, soit 1,5 % de la valeur du portefeuille. Il est toutefois important de souligner que les sociétés conservent systématiquement leurs actifs jusqu'à maturité.

Risque de liquidité

Les sociétés d'assurance n'ont pas de dettes financières. En effet, les principaux passifs financiers de la société découlent de dettes à court terme. L'exposition au risque de liquidité résulte principalement de la nécessité de régler les obligations futures relatives aux provisions techniques d'assurance (ces engagements vis-à-vis des clients sont à plus d'un an) et autres dettes tels que l'impôt sur le revenu et autres sommes dues. En ordre pour répondre à ces obligations, le groupe se fixe des critères très stricts d'analyse de liquidité basée sur un scénario de run-off des portefeuilles d'assurance réactualisé chaque trimestre et n'investit de surcroît que dans des actifs très liquides renforçant le profil de sécurité du groupe.

Aucune exposition aux actifs non liquides tels que les actions, l'immobilier, participations, actifs non cotés... n'est faite.

Risque d'assurance/réassurance

Dans le cadre de notre évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), le risque d'assurance a été classé en risque majeur en termes de probabilité d'occurrence et d'impact financier. Nous avons, donc, simulé sur quatre ans (2022-2025) l'impact d'une déviation à la hausse des hypothèses de sinistralité (PPI Death : + 20 %, PPI invalidité + 20 % ; et PPI chômage : + 50 % ; Gap : + 30 %). Ce choc entraîne une baisse de rentabilité de 10 % sur la filiale assurance RCI Life et à 6 % sur la filiale assurance

RCI Insurance des résultats 2023-2025. Par ailleurs, le ratio de solvabilité resterait bien supérieur à 100 % sur les deux sociétés (et au niveau des 200 % de notre cible en ajustant à la baisse les dividendes versés).

De plus, le groupe ne s'appuie pas sur des refinancements externes pour les activités d'assurance.

4.3.3.20 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Mobilize Financial Services. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

4.3.4 Adaptation à l'environnement Économique et financier

Dans un environnement économique contrasté, le groupe Mobilize Financial Services maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

Le groupe Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès.

L'extension à huit ans des maturités maximales émises en Euro a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de durée. Par ailleurs le groupe accède aux marchés obligataires dans des devises multiples que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner son développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 vient compléter cette diversification et vient renforcer le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR).

Le pilotage du risque de liquidité du groupe Mobilize Financial Services prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

- **appétit pour le risque** : Cet élément est défini par le Comité des risques du Conseil d'administration ;

- **refinancement** : Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement ;

- **réserve de liquidité** : L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE ou de la Banque d'Angleterre, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité financier ;

- **prix de transfert** : Le refinancement des entités européennes du groupe est principalement assuré par la Trésorerie groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification ;

- **scénarios de stress** : Le Comité financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtesting réguliers ;

- **plan d'urgence** : Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

Risque au titre de l'activité de crédit

Contrairement à une année 2021 marquée par la pandémie du Covid-19 et l'adaptation des processus d'acceptation et de recouvrement au contexte particulier, où il a été également organisé et planifié la fin des reports d'échéance dans tous les pays pour accompagner nos clients dans la poursuite du paiement de leurs échéances de crédit et les aider à traverser cette période difficile, l'année 2022 a connu une certaine stabilité des processus.

La qualité du portefeuille Clientèle est globalement stable en 2022 : on constate que 2,4 % des encours clientèle sont en défaut en décembre 2022, soit une légère baisse du taux de NPE par rapport à décembre 2021 à 2,52 %, mais une stabilité en valeur, avec des encours en défaut s'élevant à 979 M€ à fin décembre 2022, contre 989 M€ à fin 2021.

Des ajustements hors modèles ont été retenus. Certains ajustements couvrent des expositions ayant bénéficié de périodes sensibles de moratoires en 2020 - 2021, et d'autres ajustements des clients identifiés comme fragiles à l'aide de données externes (en Espagne, Italie, Portugal, Suisse, Autriche). L'approche visant à systématiser l'identification et le traitement des clients fragiles reste une démarche de fond. En outre, une expertise sur les clients Grand Public dont la solvabilité a été dégradée par l'inflation a été mise en place fin 2022. Elle consiste à stresser le reste à vivre des clients Grand Public, ce qui permet d'estimer la part des encours en Stage 1 qui sont susceptibles de se dégrader et pour lesquels le taux de couverture est alors augmenté au niveau de celui du Stage 2.

Le groupe Mobilize Financial Services conserve l'objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et ses cibles de rentabilité.

Rentabilité

Le groupe Mobilize Financial Services revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des Comités financiers mensuels.

Les Comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie financière résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts bancaires à court terme auprès d'établissements bancaires de premier ordre, d'investissements dans des fonds monétaires, ou d'achats d'obligations (émises par des états, émetteurs supranationaux, agences gouvernementales ou des entreprises) dont la durée moyenne était inférieure à un an au 31 décembre 2022.

Tous ces investissements sont réalisés auprès de contreparties de qualité de crédit supérieure préalablement autorisées par le Comité financier. Le groupe Mobilize Financial Services porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), le groupe Mobilize Financial Services investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à un an.

En outre, RCI Banque S.A. a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Par ailleurs, les opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés peuvent exposer l'entreprise à un risque de contrepartie. En Europe, où le groupe est soumis à la réglementation EMIR, les dérivés font l'objet de techniques de mitigation du risque de contrepartie par échange de collatéral en bilatéral ou enregistrement en chambre de compensation. En dehors d'Europe, le groupe est attentif à la qualité de crédit des contreparties bancaires avec lesquelles il traite des dérivés.

Environnement macroéconomique

L'activité économique mondiale s'est contractée au deuxième trimestre 2022, principalement du fait de la guerre en Ukraine et par la baisse de l'activité en Chine en raison des restrictions découlant de sa politique zéro COVID. En dépit de quelques éléments favorables liés à la poursuite de l'allègement des tensions sur les chaînes d'approvisionnement, les risques à la baisse sur la croissance mondiale persistent.

Aux États-Unis, après la contraction de l'activité au premier semestre, la croissance devrait rester modérée sur les prochains trimestres. Le marché du travail demeure robuste avec un taux de chômage qui reste à des niveaux bas (3,5 % à fin décembre). L'inflation reste très élevée mais commence à montrer ses premiers signes de ralentissement (6,5 % en décembre contre 7,1 % en novembre, 7,8 % en octobre, 8,3 % en août).

La persistance d'un marché du travail tendu et d'une inflation élevée a conduit la Fed à amorcer son cycle de resserrement monétaire à partir du mois de mars. La cible des taux des Fed Funds a ainsi été relevée de 425 bp pour atteindre 4,25-4,50 % à fin décembre.

La BCE a augmenté son taux directeur de 250 bp au cours de l'année 2022, faisant passer le taux de dépôt marginal de -0,50 % à 2,00 %. Elle prévoit de relever encore les taux d'intérêt afin d'assurer le retour rapide de l'inflation à sa cible à moyen terme de 2 %. La BCE a aussi précisé qu'elle entamera la réduction de son bilan à partir de début mars 2023 (le portefeuille du programme d'achats d'actifs « APP » sera réduit de 15 milliards d'euros par mois en moyenne jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2023, puis son rythme sera ajusté au fil du temps).

La Banque d'Angleterre (BoE), une des premières banques centrales à avoir enclenché le cycle de resserrement monétaire, a relevé son taux directeur à plusieurs reprises pour le porter à 3,50 % contre 0,25 % à fin 2021.

Les craintes de stagflation ont entraîné une forte volatilité sur les marchés financiers. En Europe, les rendements obligataires ont augmenté dans le sillage des taux américains. Le taux des obligations souveraines allemandes à dix ans a dépassé la barre des 2 % pour s'établir à 2,57 %, contre un niveau de -0,19 % à fin 2021.

4.3.5 Refinancement

Le groupe a profité d'un contexte encore favorable en début d'année pour émettre 750 millions d'euros à 3,5 ans. Cette opération a attiré un livre d'ordre de plus de 4,5 milliards d'euros en provenance de plus de 180 souscripteurs. Le groupe a aussi fait son retour sur le marché suisse avec le placement d'un emprunt obligataire pour 110 millions de francs suisses à trois ans. En juin, la banque a réalisé avec succès son premier emprunt obligataire vert pour 500 millions d'euros. Les fonds reçus serviront à financer ou refinancer des véhicules électriques et des infrastructures de recharge. Cette dernière transaction a démontré la volonté du groupe de favoriser la transition vers la mobilité électrique et la lutte contre le changement climatique. En septembre, dans des conditions de marché encore volatiles, une opération pour 650 millions d'euros a été réalisée sur une maturité de six ans. En novembre et dans un environnement de marché particulièrement favorable, une opération de 750 millions d'euros a été réalisée sur une maturité de trois ans.

Sur le marché de la titrisation, le groupe a placé pour environ 700 millions d'euros de titres adossés à des prêts automobiles accordés par sa filiale française DIAC et a augmenté de 100 millions de livres sterling sa titrisation privée en Angleterre.

4.3.6 Exigences réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la directive 2013/36/UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD IV) et le règlement (UE) 575/2013, le groupe Mobilize Financial Services est soumis au

Suite à l'inflexion constatée sur le front de l'inflation aux États-Unis et en Europe, les actions et les obligations d'entreprise qui avaient souffert au deuxième et troisième trimestre ont commencé à rebondir en fin d'année. Après avoir touché un point bas à -25 % fin septembre, l'Euro Stoxx 50 termine l'année à 3 793 sur un repli de -11,74 %. Les spreads de crédit ont connu une évolution similaire : après un plus haut à 138 bps en juillet, l'index IBOXX Corporate Bond Euro s'établit à 99 bps à fin décembre contre 61 bps à fin décembre 2021.

Dans ce contexte de forte volatilité des marchés, l'activité de collecte d'épargne s'est montrée particulièrement résiliente et compétitive en termes de coûts de la ressource collectée vis-à-vis des sources de financements de marché. Les encours de dépôts clients ont progressé de 2,1 milliards d'euros depuis le début d'année pour s'établir à 24,4 milliards d'euros.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,4 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 4,6 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire des Banques Centrales, 5,8 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) permettent au groupe Mobilize Financial Services d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant près de 11 mois sans accès à la liquidité extérieure. Au 31 décembre 2022, la réserve de liquidité du groupe Mobilize Financial Services (périmètre Europe) s'établit à 14,9 Md€.

respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan (ratio de levier). Au 31 décembre 2022, les ratios calculés ne mettent pas en évidence un non-respect des exigences réglementaires.

4.3.7 Notes sur les comptes consolidés

NOTE 1	Secteurs opérationnels	224	NOTE 13	Titrisation	239
	1.1 Segmentation par marché	224	NOTE 14	Comptes de régularisation et passifs divers	240
	1.2 Segmentation géographique	225	NOTE 15	Provisions	240
NOTE 2	Caisse et Banques centrales	226	NOTE 16	Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie	242
NOTE 3	Instruments dérivés de couverture	226	NOTE 17	Dettes subordonnées	243
NOTE 4	Actifs financiers	228	NOTE 18	Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir	243
NOTE 5	Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	228	NOTE 19	Ventilation des flux futurs contractuels par échéance	244
NOTE 6	Opérations avec la clientèle et assimilées	229	NOTE 20	Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13) et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur	245
	6.1 Opérations avec la clientèle	229	NOTE 21	Accords de compensation et autres engagements similaires	247
	6.2 Opérations de location financière	230	NOTE 22	Engagements donnés	247
	6.3 Opérations de location opérationnelle	231	NOTE 23	Engagements reçus	248
	6.4 Exposition maximale au risque de crédit sur la qualité des créances jugées saines	231	NOTE 24	Exposition au risque de change	248
	6.5 Valeur résiduelles en risque porté par le groupe Mobilize Financial Services	231	NOTE 25	Intérêts et produits assimilés	249
NOTE 7	Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité	232	NOTE 26	Intérêts et charges assimilées	250
	7.1 Ventilation des opérations avec la clientèle par buckets et zones géographiques	233	NOTE 27	Commissions	250
	7.2 Variation des opérations avec la clientèle	234	NOTE 28	Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	251
	7.3 Variation des dépréciations des opérations avec la clientèle	234	NOTE 29	Produits et charges nets des autres activités	251
NOTE 8	Comptes de régularisation et actifs divers	234	NOTE 30	Charges générales d'exploitation et des effectifs	252
NOTE 9	Participations dans les entreprises associées et coentreprises	235	NOTE 31	Coût du risque par catégorie de clientèle	253
NOTE 10	Immobilisations corporelles et incorporelles	235	NOTE 32	Impôts sur les bénéfices	253
NOTE 11	Goodwill	235	NOTE 33	Évènements postérieurs à la clôture	254
NOTE 12	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre	236			
	12.1 Banques centrales	236			
	12.2 Dettes envers les établissements de crédit	236			
	12.3 Dettes envers la clientèle	237			
	12.4 Dettes représentées par un titre	237			
	12.5 Ventilation des dettes par méthode d'évaluation	238			
	12.6 Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés	238			
	12.7 Ventilation de l'endettement par durée restant à courir	238			

NOTE 1 Secteurs opérationnels**1.1 Segmentation par marché**

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2022
Encours productif moyen	36 936	6 443		43 379
Produit net bancaire	1 586	215	244	2 045
Résultat brut d'exploitation	1 058	160	185	1 403
Résultat d'exploitation	842	181	185	1 208
Résultat avant impôts	687	181	182	1 050

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2021
Encours productif moyen	36 254	7 146		43 400
Produit net bancaire	1 516	181	131	1 828
Résultat brut d'exploitation	1 031	135	86	1 252
Résultat d'exploitation	932	172	86	1 190
Résultat avant impôts	937	171	86	1 194

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe Mobilize Financial Services provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe Mobilize Financial Services tels que présentés aux notes 6 et 7 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées/ Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

Les Actifs Productifs Moyens sont un autre indicateur utilisé pour le suivi des encours. Il correspond aux encours productifs moyens auxquels sont ajoutés les actifs liés aux activités de location opérationnelle.

Pour la clientèle, il s'agit de la moyenne des actifs productifs à fin. Pour le réseau il s'agit de la moyenne des actifs productifs journaliers.

1.2 Segmentation géographique

En millions d'euros	Année	Encours net à fin ⁽¹⁾	dont Encours Clientèle net à fin ⁽¹⁾	dont Encours Réseaux net à fi
EUROPE	2022	45 125	35 387	9 738
	2021	40 832	34 551	6 281
dont Allemagne	2022	7 981	6 803	1 178
	2021	7 809	6 828	981
dont Espagne	2022	3 883	3 204	679
	2021	3 593	3 253	340
dont France	2022	17 264	12 711	4 553
	2021	15 319	12 359	2 960
dont Italie	2022	5 752	4 942	810
	2021	5 352	4 875	477
dont Royaume-Uni	2022	5 302	4 383	919
	2021	4 371	3 936	435
dont Autres pays ⁽²⁾	2022	4 943	3 344	1 599
	2021	4 388	3 300	1 088
AFRIQUE - MOYEN ORIENT	2022	505	369	136
	2021	496	384	112
ASIE - PACIFIQUE	2022	1 255	1 242	13
	2021	1 414	1 409	5
dont Corée du Sud	2022	1 255	1 242	13
	2021	1 414	1 409	5
AMÉRIQUE	2022	2 607	2 065	542
	2021	2 227	1 855	372
dont Argentine	2022	213	101	112
	2021	166	94	72
dont Brésil	2022	1 694	1 324	370
	2021	1 475	1 201	274
dont Colombie	2022	700	640	60
	2021	586	560	26
EURASIE	2022			
	2021	14	14	
TOTAL GROUPE RCI BANQUE	2022	49 492	39 063	10 429
	2021	44 983	38 213	6 770

(1) Y compris opérations de location opérationnelle.

(2) Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Suède, Hongrie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Croatie, Irlande, Portugal, Roumanie.

Les produits provenant des clients externes sont affectés aux différents pays en fonction du pays d'appartenance de chacune des entités. En effet, chaque entité n'enregistre que des produits provenant de clients résidents dans le même pays que l'entité.

NOTE 2 Caisse et Banques centrales

En millions d'euros	12/2022	12/2021
CAISSE ET BANQUES CENTRALES	5 836	6 729
Caisse et Banques centrales	5 836	6 729
CRÉANCES À TERME SUR BANQUES CENTRALES	38	16
Créances rattachées	38	16
TOTAL DES CAISSE ET BANQUES CENTRALES	5 874	6 745

NOTE 3 Instruments dérivés de couverture

En millions d'euros	12/2022		12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS DANS LA CATÉGORIE DES DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	105	29	12	17
Instruments dérivés de taux	91	5	7	1
Instruments dérivés de change	14	24	5	16
JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS EN COUVERTURE	329	322	135	27
Instruments dérivés de taux et de change : Couverture de juste valeur		315	84	6
Instruments dérivés de taux : Couverture de flux de trésorerie futurs	329	7	51	21
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	434	351	147	44

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe Mobilize Financial Services dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés qualifiés dans des relations de couverture de flux de trésorerie sont adossés à des dettes à taux variable et, depuis l'application du troisième volet d'IFRS 9 depuis le mois de janvier 2020, à des ensembles agrégés composés d'une dette à taux fixe et d'un swap de taux d'intérêt payeur variable.

Dans le cadre de la couverture de certains passifs à taux variable (Dépôts et TLTRO), le groupe Mobilize Financial Services a mis en place des dérivés de taux non qualifiés comptablement de dérivés de couverture selon les dispositions d'IFRS 9. Le produit net

bancaire a été positivement impacté par un effet de valorisation de ces swaps de 80 MEUR dû à la hausse actuelle des taux d'intérêt. Il convient de noter que cet impact de valorisation est temporaire et tendra vers un impact nul à l'échéance de ces swaps.

Le groupe Mobilize Financial Services est amené à couvrir l'impact des effets de change structurel depuis cette année 2022. Ces instruments de couverture sont classés en « Couverture des investissements nets ».

Les opérations ayant donné lieu à une comptabilisation dans ce poste sont décrites dans les règles et méthodes comptables aux points : « Les passifs financiers » et « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture ».

Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couvertures de flux de trésorerie

En millions d'euros	Couverture s de flux de trésorerie	Échéancier de transfert en résultat de la réserve de couverture de flux de trésorerie		
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	(22)	(3)	(19)	
Variation de juste valeur en capitaux propres	27			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	11			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	16	1	15	
Variation de juste valeur en capitaux propres	198			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	4			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	218	15	203	

Le tableau ci-dessus indique pour les couvertures de flux de trésorerie, les périodes au cours desquelles RCI Banque SA s'attend à ce que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat.

La variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie résulte d'une part de la variation de la juste valeur des instruments de couverture portée en capitaux propres, ainsi que du transfert en résultat de la période selon le même rythme que l'élément couvert.

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2022	Dt entreprises liées
COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE					
Opérations de change à terme					
Ventes	1 489			1 489	
Achats	1 451			1 451	
Opérations de change au comptant					
Prêts	1			1	
Emprunts	1			1	
Opérations de swap de devises					
Prêts	122	136		258	
Emprunts	122	137		259	
COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX					
Opérations de swap de taux					
Prêteurs	11 172	12 628	250	24 050	
Emprunteurs	11 172	12 628	250	24 050	

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2021	Dt entreprises liées
COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE					
Opérations de change à terme					
Ventes	922			922	
Achats	912			912	
Opérations de swap de devises					
Prêts	187	72		259	
Emprunts	195	73		268	
COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX					
Opérations de swap de taux					
Prêteurs	13 410	9 303	750	23 463	
Emprunteurs	13 410	9 303	750	23 463	

#1

#2

#3

#4

#5

NOTE 4 Actifs financiers

En millions d'euros	12/2022	12/2021
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (**)	521	837
Effets publics et valeurs assimilées	401	713
Obligations et autres titres à revenus fixes	119	123
Participations dans les sociétés non consolidées	1	1
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	119	137
Titres à revenus variables	36	30
Obligations et autres titres à revenus fixes	71	70
Participations dans les sociétés non consolidées	12	37
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS (*)	640	974
(*) Dont entreprises liées	13	8
(**) Dont actifs dédiés à l'assurance	180	145

NOTE 5 Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2022	12/2021
CRÉANCES À VUE SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 638	1 236
Comptes ordinaires débiteurs	1 589	1 175
Prêts au jour le jour	49	61
CRÉANCES À TERME SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	52	58
Comptes et prêts à terme en Bucket 1	27	58
Comptes et prêts à terme en Bucket 2	25	
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (*)	1 690	1 294
(*) Dont entreprises liées.	2	

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds commun de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élevaient à 1 169 millions d'euros à décembre 2022 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

Les opérations de prêt au jour le jour avec la Banque Centrale figurent dans la rubrique « Caisse, Banques Centrales ».

NOTE 6 Opérations avec la clientèle et assimilées

En millions d'euros	12/2022	12/2021
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	48 631	44 074
Opérations avec la clientèle	33 901	29 894
Opérations de location financière	14 730	14 180
OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE	1 383	1 344
TOTAL OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET ASSIMILÉES	50 014	45 418

La valeur brute des encours restructurés (y compris le non-performing), suite à l'ensemble des mesures et de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés

financières, s'élève à 238 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 272 millions d'euros au 31 décembre 2021. Elle est dépréciée à hauteur de 78 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 80 millions d'euros au 31 décembre 2021.

6.1 Opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2022	12/2021
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	34 046	29 985
Affacturation saine	217	164
Affacturation dégradé depuis l'origination	7	13
Autres créances commerciales saines	3	4
Autres crédits sains à la clientèle	31 038	27 105
Autres crédits à la clientèle dégradés depuis l'origination	1 729	1 687
Comptes ordinaires débiteurs sains	375	339
Créances en défaut	677	673
CRÉANCES RATTACHÉES SUR CLIENTÈLE	80	62
Autres crédits à la clientèle en non défaut	41	41
Comptes ordinaires débiteurs en non défaut	36	17
Créances en défaut	3	4
ÉLÉMENTS INTÉGRÉS AU COÛT AMORTI SUR CRÉANCES CLIENTÈLE	560	594
Étalement des frais de dossiers et divers	(59)	(67)
Étalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(265)	(307)
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	884	968
DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(785)	(747)
Dépréciation sur créances saines	(151)	(134)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(110)	(98)
Dépréciation des créances en défaut	(409)	(409)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(115)	(106)
TOTAL NET DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	33 901	29 894

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturation résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par l'alliance Renault-Nissan. La dépréciation de la Valeur résiduelle concerne le crédit (en risque porté et non porté).

6.2 Opérations de location financière

En millions d'euros	12/2022	12/2021
CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	14 878	14 334
Crédit-bail et location longue durée contrats sains	13 029	12 384
Crédit-bail et location longue durée contrats dégradés depuis l'origination	1 512	1 584
Créances en défaut	337	366
CRÉANCES RATTACHÉES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	8	7
Crédit-bail et location longue durée en non défaut	7	6
Créances en défaut	1	1
ÉLÉMENTS INTÉGRÉS AU COÛT AMORTI SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	162	116
Étalement des frais de dossiers et divers	28	49
Étalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(229)	(273)
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	363	340
DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	(318)	(277)
Dépréciation sur créances saines	(79)	(51)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(75)	(72)
Dépréciation des créances en défaut	(163)	(153)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(1)	(1)
TOTAL NET DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	14 730	14 180

Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2022
Location financière - Investissement net	6 504	8 505	39	15 048
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	489	487	15	991
LOCATION FINANCIÈRE - INVESTISSEMENT BRUT	6 993	8 992	54	16 039
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	4 950	5 054	1	10 005
• Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées	2 823	2 069		4 892
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	4 170	6 923	54	11 147

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2021
Location financière - Investissement net	6 432	7 983	42	14 457
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	400	374	2	776
LOCATION FINANCIÈRE - INVESTISSEMENT BRUT	6 832	8 357	44	15 233
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	4 428	4 657	4	9 089
• Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées	2 611	2 015		4 626
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	4 221	6 342	44	10 607

6.3 Opérations de location opérationnelle

En millions d'euros	12/2022	12/2021
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION	1 402	1 360
Valeur brute des immobilisations données en location	2 148	1 985
Amortissements sur immobilisations données en location	(746)	(625)
CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE	19	12
Créances saines et dégradées depuis l'origine	12	9
Créances en défaut	13	9
Produits et charges restant à étaler	(6)	(6)
DÉPRÉCIATION DES OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE	(38)	(28)
Dépréciation des créances en défaut	(9)	(7)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(29)	(21)
TOTAL NET DES OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE ^(*)	1 383	1 344
(*) Dont entreprises liées.	(1)	(1)

Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12/2022	12/2021
Inférieur à 1 an	79	87
De 1 an à 5 ans	255	157
Supérieur à 5 ans	304	429
TOTAL	638	673

6.4 Exposition maximale au risque de crédit sur la qualité des créances jugées saines

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 63 461 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 58 532 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette exposition comprend principalement les encours nets de

financement des ventes, débiteurs divers et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors-bilan consolidé du groupe Mobilize Financial Services (cf. note 23 Engagements reçus).

Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2022	dont non défaut ⁽¹⁾	12/2021	dont non défaut ⁽¹⁾
Depuis 0 à 3 mois	611	362	570	324
Depuis 3 à 6 mois	57		65	
Depuis 6 mois à 1 an	59		59	
Depuis plus de 1 an	48		52	
TOTAL DES CRÉANCES ÉCHUES	775	362	746	324

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non classées en Bucket 3.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). À la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes au regard des dispositions réglementaires.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 784 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 805 millions d'euros au 31 décembre 2021.

6.5 Valeur résiduelles en risque porté par le groupe Mobilize Financial Services

Le montant total de l'exposition au risque sur valeurs résiduelles porté en propre par le groupe Mobilize Financial Services (hors expositions sur batteries et expositions au risque résiliation anticipée) s'élève à 2 506 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 2 110 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette exposition est provisionnée à hauteur de 56 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre

47 millions d'euros au 31 décembre 2021 pour la provision valeur résiduelle des véhicules en risque portée hors risque batterie et hors risque sur Voluntary Termination (concerne pour l'essentiel le Royaume-Uni). La provision pour valeur résiduelle en risque porté, est une provision qui couvre la perte de valeur portée par le groupe Mobilize Financial Services à la revente d'un véhicule.

NOTE 7 Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2022
VALEUR BRUTE	40 154	10 477	524	51 155
Créances saines	36 083	10 261	522	46 866
<i>En % du total des créances</i>	89,9 %	97,9 %	99,6 %	91,6 %
Créances dégradées depuis l'origination	3 091	167		3 258
<i>En % du total des créances</i>	7,7 %	1,6 %		6,4 %
Créances en défaut	980	49	2	1 031
<i>En % du total des créances</i>	2,4 %	0,5 %	0,4 %	2,0 %
DÉPRÉCIATION	(1 091)	(48)	(2)	(1 141)
Dépréciation créances saines	(354)	(20)	(1)	(375)
<i>En % du total des dépréciations</i>	32,4 %	41,7 %	50,0 %	32,9 %
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(179)	(6)		(185)
<i>En % du total des dépréciations</i>	16,4 %	12,5 %		16,2 %
Dépréciation créances en défaut	(558)	(22)	(1)	(581)
<i>En % du total des dépréciations</i>	51,1 %	45,8 %	50,0 %	50,9 %
Taux de couverture	2,7 %	0,5 %	0,4 %	2,2 %
Créances saines	1,0 %	0,2 %	0,2 %	0,8 %
Créances dégradées depuis l'origination	5,8 %	3,6 %		5,7 %
Créances en défaut	56,9 %	44,9 %	50,0 %	56,4 %
TOTAL DES VALEURS NETTES (*)	39 063	10 429	522	50 014
(*) Dt entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)	1	489	207	697

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2021
VALEUR BRUTE	39 188	6 845	437	46 470
Créances saines	35 073	6 619	436	42 128
<i>En % du total des créances</i>	89,5 %	96,7 %	99,8 %	90,7 %
Créances dégradées depuis l'origination	3 124	165		3 289
<i>En % du total des créances</i>	8,0 %	2,4 %		7,1 %
Créances en défaut	991	61	1	1 053
<i>En % du total des créances</i>	2,5 %	0,9 %	0,2 %	2,3 %
DÉPRÉCIATION	(975)	(75)	(2)	(1 052)
Dépréciation créances saines	(274)	(37)	(2)	(313)
<i>En % du total des dépréciations</i>	28,1 %	49,3 %	100,0 %	29,8 %
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(161)	(9)		(170)
<i>En % du total des dépréciations</i>	16,5 %	12,0 %		16,2 %
Dépréciation créances en défaut	(540)	(29)		(569)
<i>En % du total des dépréciations</i>	55,4 %	38,7 %		54,1 %
Taux de couverture	2,5 %	1,1 %	0,5 %	2,3 %
Créances saines	0,8 %	0,6 %	0,5 %	0,7 %
Créances dégradées depuis l'origination	5,2 %	5,5 %		5,2 %
Créances en défaut	54,5 %	47,5 %		54,0 %
TOTAL DES VALEURS NETTES (*)	38 213	6 770	435	45 418
(*) Dt entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)	9	505	264	778

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le groupe Renault.

Sur l'activité clientèle, le taux de provisionnement des Buckets 2 augmente légèrement de 5,2 % à 5,8 % sous l'effet défavorable du forward-looking et des paramètres LGD, en partie compensé par une amélioration du paramètre PD,

tandis que le taux de provisionnement des Buckets 3 passe de 54,5 % à 56,9 % entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022, sous l'effet du forward-looking et du paramètre LGD, spécifiquement en France et au Brésil. Quant au taux de provisionnement du Bucket 1, il passe de 0,8 % à 1 %.

7.1 Ventilation des opérations avec la clientèle par buckets et zones géographiques

En millions d'euros	Valeur brute des créances			Dépréciation des créances			Total 12/2022
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
France	16 150	1 315	362	(83)	(68)	(205)	17 471
Allemagne	7 546	496	63	(22)	(20)	(30)	8 033
Italie	5 446	357	95	(21)	(16)	(68)	5 793
Royaume-Uni	5 159	286	40	(136)	(6)	(20)	5 323
Espagne	3 719	225	83	(29)	(18)	(63)	3 917
Brésil	1 470	212	110	(19)	(19)	(56)	1 698
Corée du Sud	1 209	53	35	(8)	(2)	(31)	1 256
Suisse	768	76	11	(2)	(3)	(2)	848
Colombie	634	43	67	(8)	(12)	(23)	701
Pologne	667	67	41	(3)	(4)	(14)	754
Pays-Bas	698	7	7	(1)		(1)	710
Portugal	598	21	6	(7)	(2)	(5)	611
Autriche	543	16	2	(7)	(2)	(1)	551
Maroc	483	26	81	(14)	(8)	(54)	514
Autres pays	1 776	58	28	(15)	(5)	(8)	1 834
TOTAL	46 866	3 258	1 031	(375)	(185)	(581)	50 014

En millions d'euros	Valeur brute des créances			Dépréciation des créances			Total 12/2021
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
France	14 091	1 362	367	(63)	(61)	(187)	15 509
Allemagne	7 332	516	65	(13)	(13)	(32)	7 855
Italie	5 005	370	113	(19)	(20)	(73)	5 376
Royaume-Uni	4 154	342	44	(116)	(4)	(23)	4 397
Espagne	3 487	153	94	(21)	(17)	(73)	3 623
Brésil	1 260	200	100	(17)	(23)	(44)	1 476
Corée du Sud	1 351	67	35	(7)	(2)	(29)	1 415
Suisse	685	66	10	(1)	(3)	(3)	754
Colombie	526	34	58	(13)	(3)	(16)	586
Pologne	598	53	41	(4)	(3)	(15)	670
Pays-Bas	557	4	1	(2)		(1)	559
Portugal	526	22	4	(9)	(1)	(3)	539
Autriche	570	11	7	(6)	(2)	(4)	576
Maroc	469	30	82	(13)	(8)	(53)	507
Autres pays	1 517	59	32	(9)	(10)	(13)	1 576
TOTAL	42 128	3 289	1 053	(313)	(170)	(569)	45 418

7.2 Variation des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2021	Augmen- tation ⁽¹⁾	Transfert ⁽²⁾	Rembour- sements	Abandons	12/2022
Créances saines	42 128	53 116	(1 418)	(46 960)		46 866
Créances dégradées depuis l'origination	3 289		1 098	(1 129)		3 258
Créances en défaut	1 053		320	(206)	(136)	1 031
TOTAL OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (VB)	46 470	53 116		(48 295)	(136)	51 155

(1) Augmentations = Nouvelle production.

(2) Transfert = Changement de classification.

7.3 Variation des dépréciations des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2021	Augmen- tation ⁽¹⁾	Diminu- tion ⁽²⁾	Transfert ⁽³⁾	Variations ⁽⁴⁾	Autres ⁽⁵⁾	12/2022
Dépréciation sur créances saines ^(*)	313	93	(67)	(152)	190	(2)	375
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	170	32	(24)	(3)	9	1	185
Dépréciation des créances en défaut	569	65	(192)	154	(10)	(5)	581
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 052	190	(283)	(1)	189	(6)	1 141

(1) Augmentations = Dotation suite à nouvelle production.

(2) Diminution = Reprise suite à remboursements, cessions ou abandons.

(3) Transfert = Changement de classification.

(4) Variations = Variation suite à ajustements des critères de risques (PD, LGD, ECL...).

(5) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre.

À noter : les mouvements en augmentation ⁽¹⁾, en diminution ⁽²⁾, et transfert ⁽³⁾ passent au compte de résultat dans des rubriques du Produit net bancaires ou du coût du risque. Les autres mouvements ⁽⁴⁾ et ⁽⁵⁾ ne sont que des variations bilantielles

(*) Les dépréciations sur créances saines comprennent des dépréciations sur les valeurs résiduelles (véhicules et batteries) pour un montant de 144 M€ au 31 décembre 2022 contre 129 M€ au 31 décembre 2021.

NOTE 8 Comptes de régularisation et actifs divers

En millions d'euros	12/2022	12/2021
CRÉANCES D'IMPÔTS ET TAXES FISCALES	386	312
Actifs d'impôts courants	41	21
Actifs d'impôts différés	220	179
Créances fiscales hors impôts courants	125	112
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	1 041	957
Créances sociales	1	1
Autres débiteurs divers	537	476
Comptes de régularisation actif	84	63
Autres actifs	3	2
Valeurs reçues à l'encaissement	353	310
Part des réassureurs dans les provisions techniques	63	105
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS ^(*)	1 427	1 269
(*) Dont entreprises liées.	223	169

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 32.

NOTE 9 Participations dans les entreprises associées et coentreprises

En millions d'euros	12/2022		12/2021	
	Valeur bilan des SME	Résultat	Valeur bilan des SME	Résultat
Orfin Finansman Anonim Sirketi (y compris R9879 - Ajustement pour Ofrin Finansman Anonim)	15	(3)	16	4
RN SF B.V.	0	(110)	94	13
Nissan Renault Financial Services India Private Limited	37	2	36	2
Mobility Trader Holding GmbH (RCI)	14	(16)		
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES	66	(127)	146	19

NOTE 10 Immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	12/2022	12/2021
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34	11
Valeur brute	75	48
Amortissements et provisions	(41)	(37)
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22	28
Valeur brute	127	126
Amortissements et provisions	(105)	(98)
VALEUR NETTE DES DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS	67	55
Valeur brute	121	92
Amortissements et provisions	(54)	(37)
TOTAL NET DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	123	94

Les valeurs nettes des droits d'utilisation intègrent les contrats immobiliers ou mobiliers activés sous IFRS 16 (voir paragraphe 3.A - Évolution des principes comptables).

Les entités de BIPI ont contribué une hausse de 29 M€ sur le droit d'utilisation en valeur brute, et 10 M€ en amortissement.

NOTE 11 Goodwill

En millions d'euros	12/2022	12/2021
Royaume-Uni	35	37
Allemagne	12	12
Italie	9	9
Corée du Sud	19	19
République tchèque	3	4
Espagne	59	68
TOTAL DES GOODWILL VENTILÉS PAR PAYS	137	149

L'ensemble de ces goodwill a fait l'objet de tests de dépréciation (selon les méthodes et hypothèses décrites en note B). Ces tests n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation significative au 31 décembre 2022.

Le groupe a finalisé la détermination des justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris de la société Bipi Mobility SL

et ses filiales qu'il a acquise en juillet 2021 à 100 % pour un prix de 67 millions d'euros. Cette société évolue dans l'offre de location flexible de véhicules. Les principaux ajustements portent sur la marque reconnue pour 8 millions d'euros et la technologie reconnue pour 5 millions d'euros. Le goodwill définitif calculé est de 59 millions d'euros.

NOTE 12 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre**12.1** Banques centrales

En millions d'euros	12/2022	12/2021
Comptes et emprunts à terme	3 711	3 738
Dettes rattachées	4	
TOTAL BANQUES CENTRALES	3 715	3 738

La valeur comptable du collatéral présenté à la Banque de France (3G) s'élève au 31 décembre 2022 à 8 907 M€, soit 7 647 M€ en titres de véhicules de titrisations et 1 261 M€ en créances privées.

Le groupe a pu bénéficier du programme TLTRO III émis par la BCE. Trois tirages ont été réalisés au cours de l'année 2020 :

- 750 M€ à maturité juin 2023 ;
- 500 M€ à maturité septembre 2023 ;
- 500 M€ à maturité décembre 2023.

Deux tirages ont été réalisés au cours de l'année 2021 :

- 750 M€ à maturité septembre 2024 ;
- 750 M€ à maturité décembre 2024.

La décision de l'IFRS IC visant à clarifier l'analyse et la comptabilisation des transactions TLTRO III a été rendue définitive en mars 2022. Cette décision s'applique aux tirages TLTRO III auxquels le groupe a choisi d'appliquer IFRS 9, en considérant que le taux fixé par la BCE est un taux de marché. En effet, il s'applique de la même manière à l'ensemble des banques bénéficiant du programme et la BCE peut le modifier de manière unilatérale à tout moment.

Le taux d'intérêt applicable à ces financements est calculé sur la base de la moyenne du taux des facilités de dépôt « DFR » (Deposit Facility Rate) de la Banque Centrale Européenne. Ce taux variable pouvait être bonifié selon des critères de croissance d'octroi de crédit.

Le taux d'intérêt effectif des tirages prend en compte l'atteinte par le groupe des objectifs d'octroi de crédit fixés pour la période de référence se terminant au mois de mars 2021. L'atteinte de ces objectifs a été confirmée par la BCE au mois de septembre 2021. Le groupe a reçu le 10 juin 2022 la confirmation que les objectifs d'octroi de crédit concernant la période spéciale de référence additionnelle (octobre 2020 - décembre 2021) étaient atteints et percevra en conséquence une bonification de taux sur la période spéciale de taux d'intérêt correspondante (juin 2021 - juin 2022). En application des dispositions d'IFRS 9, cette bonification de taux non anticipée dans le taux d'intérêt effectif des tirages a donné lieu à un ajustement de la valeur des lignes de dettes liées au TLTRO de 14 millions d'euros.

Programme TFSME

Le groupe a également pu bénéficier du programme TFSME émis par la Banque d'Angleterre en 2020 et a pu effectuer en 2021 des tirages cumulés de 409,3mGBP avec une maturité en septembre et en octobre 2025.

Le taux d'intérêt applicable est calculé sur la base du taux de base de la Banque d'Angleterre (3,5 % au 31 décembre 2022) plus une marge de 0,25 %.

Le groupe a appliqué IFRS 9 à ces financements, en considérant ce taux ajustable comme un taux de marché applicable à toutes les banques bénéficiant du programme TFSME.

12.2 Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2022	12/2021
DETTES À VUE ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	183	260
Comptes ordinaires créditeurs	12	16
Autres sommes dues	171	244
DETTES À TERME ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 829	1 737
Comptes et emprunts à terme	1 734	1 669
Dettes rattachées	95	68
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2 012	1 997

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

12.3 Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	12/2022	12/2021
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	25 367	21 928
Comptes ordinaires créditeurs	256	202
Comptes créditeurs à terme	701	723
Comptes d'épargne – Livrets ordinaires	17 647	15 715
Dépôts à terme de la clientèle	6 763	5 288
AUTRES SOMMES DUES À LA CLIENTÈLE ET DETTES RATTACHÉES	106	102
Autres sommes dues à la clientèle	60	65
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	14	21
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à terme	1	
Dettes rattachées sur comptes d'épargne – Livrets ordinaires	14	8
Dettes rattachées sur dépôts à terme de la clientèle	17	8
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE (*)	25 473	22 030
(*) Dont entreprises liées.	769	740

Les comptes créditeurs à terme tiennent compte d'une convention de gage-espèces accordée à RCI Banque S.A. par le constructeur Renault pour un montant de 700 millions d'euros couvrant sans distinction géographique les risques de défaillance du groupe Renault Retail Group.

Le groupe Mobilize Financial Services a lancé son activité d'épargne en février 2012 en France, en février 2013 en Allemagne, en avril 2014 en Autriche, en juin 2015 au Royaume-Uni, en mars 2019 au Brésil, et en novembre 2020 en Espagne, en commercialisant des comptes sur livrets ainsi

que des dépôts à terme. Le groupe a déployé en juillet 2021 son activité de collecte d'épargne au Pays-Bas par l'intermédiaire de la fintech Raisin.

La collecte de dépôts a progressé de 3 422 millions d'euros (dont 1 938 millions d'euros de dépôts à vue et 1 484 millions d'euros de dépôts à terme) au cours de l'année 2022, pour atteindre 24 441 millions d'euros (dont 17 661 millions d'euros de dépôts à vue et 6 780 millions d'euros de dépôts à terme), classés en autres dettes porteuses d'intérêts.

12.4 Dettes représentées par un titre

En millions d'euros	12/2022	12/2021
TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES (1)	1 221	1 063
Certificats de dépôt	1 013	1 050
Billets de trésorerie, Papiers commerciaux et assimilés	175	
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	33	13
AUTRES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (2)	3 319	3 097
Autres dettes représentées par un titre	3 317	3 095
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	2	2
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉS	13 568	13 811
Emprunts obligataires	13 369	13 695
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	199	116
TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	18 108	17 971

(1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par RCI Banque S.A., Banco RCI Brasil SA, RCI Colombia SA Compania de Financiamiento et Diac SA.

(2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland), britannique (RCI Financial Services Ltd) et française (Diac SA).

12.5 Ventilation des dettes par méthode d'évaluation

En millions d'euros	12/2022	12/2021
DETTES ÉVALUÉES AU COÛT AMORTI - HORS COUVERTURE JUSTE VALEUR	44 417	39 827
Banques centrales	3 715	3 738
Dettes envers les établissements de crédit	2 012	1 997
Dettes envers la clientèle	25 473	22 030
Dettes représentées par un titre	13 217	12 062
DETTES ÉVALUÉES AU COÛT AMORTI - COUVERTURE JUSTE VALEUR	4 891	5 909
Dettes représentées par un titre	4 891	5 909
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	49 308	45 736

12.6 Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2022
Banques centrales	3 715		3 715
Dettes sur les établissements de crédit	760	1 252	2 012
Dettes envers la clientèle	17 483	7 990	25 473
Titres de créances négociables	855	366	1 221
Autres dettes représentées par un titre	3 311	8	3 319
Emprunts obligataires	2 708	10 860	13 568
TOTAL DE L'ENDETTEMENT PAR TAUX	28 832	20 476	49 308

12.7 Ventilation de l'endettement par durée restant à courir

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 18.

NOTE 13 Titrisation

Titrisation – Opérations publiques

Pays	France	France	France	France	France	Italie	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Espagne	Royaume-Uni
Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	RCI Banque Succursale Italiana	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Banque Sucursal en Espana	RCI Financial Services
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	LOA automobiles (Loyer)	LOA automobiles (Loyer)	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle
Véhicule d'émission	CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	FCT Cars Alliance DFP France	CARS Alliance Auto Loans France V 2022-1	CARS Alliance Auto Leases France V 2020-1	CARS Alliance Auto Leases France Master	Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 s.r.l.	CARS Alliance Auto Loans Germany Master	CARS Alliance Auto Loans Germany V 2021-1	Cars Alliance DFP Germany V 2017	Cars Alliance Auto Loans Germany V 2019-1	Cars Alliance Auto Loans Spain 2022	CARS Alliance UK Master Plc
Date de début	mai 2012	juillet 2013	mai 2022	octobre 2020	octobre 2020	juillet 2015	mars 2014	octobre 2021	juillet 2017	mai 2019	novembre 2022	octobre 2021
Maturité légale des fonds	août 2030	juillet 2028	novembre 2032	octobre 2036	octobre 2038	décembre 2031	mars 2031	juin 2034	août 2031	août 2031	octobre 2036	septembre 2032
Montant des créances cédées à l'origine	715 M€	1 020 M€	759 M€	1 057 M€	533 M€	1 234 M€	674 M€	1 009 M€	852 M€	1 107 M€	1 223 M€	1 249 M€
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 13,3 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 12,5 %	Cash reserve pour 0,7 % Sur-collatéralisation en créances de 13,7 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 9 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 11,05 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 14,9 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 8 %	Cash reserve pour 0,75 % Sur-collatéralisation en créances de 7,5 %	Cash reserve pour 1,5 % Sur-collatéralisation en créances de 20,75 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 7,5 %	Cash reserve pour 1,1 % Sur-collatéralisation en créances de 8,8 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 28 %
Créances cédées au 31 décembre 2022	747 M€	1 267 M€	748 M€	770 M€	1 082 M€	1 780 M€	1 228 M€	1 018 M€	640 M€	276 M€	1 121 M€	1 348 M€
Titres émis au 31 décembre 2022 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class A Notation : AAA 667 M€	Class A Notation : AA 1 000 M€	Class B Notation : AA 52 M€	Class B Notation : AA 42 M€	Class B Non noté 128 M€	Class A Notation : AA 1 835 M€	Class A Notation : AAA 1 097 M€	Class B Notation : AA 24 M€	Class A Notation : AAA 540 M€	Class B Notation : AA 26 M€	Class A Notation : AA 1 120 M€	Classe A Notation : AA 846 M€
	Non noté 102 M€		Class C Non noté 45 M€	Class C Non noté 53 M€		Class J Non noté 296 M€	Class B Non noté 83 M€	Class C Non noté 49 M€		Class C Non noté 51 M€	Class B Non noté 108 M€	Classe B Non noté 345 M€
Période	Revolving	Revolving	Revolving	Amortissement	Revolving	Revolving	Revolving	Revolving	Revolving	Amortissement	Revolving	Revolving
Nature de l'opération	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Marché	Marché	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Marché	Auto-souscrite	Marché	Auto-souscrite	Auto-souscrite

En 2022 le groupe Mobilize Financial Services a procédé à une opération de titrisation publique en France et une opération de titrisation auto-souscrite en Espagne par l'intermédiaire de véhicules ad hoc.

En complément et dans le cadre de la diversification du refinancement, des opérations ont été assurées par des banques ou des conduits et ces émissions étant privées, leurs modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-dessus.

Au 31 décembre 2022, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations privées est de 1 079 M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 2 626 M€.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5 % du capital économique mentionné à l'article 405 de la directive européenne n° 575/2013. Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenu au bilan s'élève à 13 926 M€ au 31 décembre 2022 (12 590 M€ au 31 décembre 2021), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 2 812 M€ ;
- pour les titrisations auto-souscrites : 9 211 M€ ;
- pour les titrisations privées : 1 903 M€.

La juste valeur de ces créances est de 13 534 M€ au 31 décembre 2022.

Un passif de 3 319 M€ a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 3 377 M€ au 31 décembre 2022.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe Mobilize Financial Services, constituant une réserve de liquidité.

NOTE 14 Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	12/2022	12/2021
DETTES D'IMPÔTS ET TAXES FISCALES	951	827
Passifs d'impôts courants	108	136
Passifs d'impôts différés	818	670
Dettes fiscales hors impôts courants	25	21
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	2 004	1 916
Dettes sociales	64	61
Autres créiteurs divers	952	857
Dettes sur actifs loués	69	58
Comptes de régularisation passif	508	569
Dettes rattachées sur autres créiteurs divers	400	366
Comptes d'encaissement	11	5
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS (*)	2 955	2 743
(*) Dont entreprises liées.	119	212

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 32.

De plus, les autres créiteurs divers et les dettes rattachées sur créiteurs divers concernent les factures non parvenues, les provisions des commissions d'apporteurs d'affaires à payer, les commissions d'assurance à payer par les entités maltaises et la valorisation des puts sur minoritaires.

NOTE 15 Provisions

En millions d'euros	12/2021	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2022
			Utilisées	Non Utilisées		
PROVISIONS SUR OPÉRATIONS BANCAIRES	476	320	(49)	(277)		470
Provisions sur engagement par signature (**)	8	11		(8)		11
Provisions pour risques de litiges	6	4		(2)	1	9
Provisions techniques des contrats d'assurance	436	299	(48)	(261)	(1)	425
Autres provisions	26	6	(1)	(6)		25
PROVISIONS SUR OPÉRATIONS NON BANCAIRES	122	32	(16)	(4)	9	143
Provisions pour engagements de retraite et ass.	51	5	(3)		(16)	37
Provisions pour restructurations	15	19	(10)	(2)		22
Provisions pour risques fiscaux et litiges	53	5	(1)	(1)	23	79
Autres provisions	3	3	(2)	(1)	2	5
TOTAL DES PROVISIONS	598	352	(65)	(281)	9	613

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre.

(**) Concernent essentiellement des engagements de financement.

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque S.A. ou des sociétés du groupe sont impliquées fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les provisions sur opérations bancaires sont principalement constituées de la provision technique d'assurance correspondant aux engagements des captives d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. La provision technique d'assurance s'élève à 425 M€ à fin décembre 2022.

Les autres variations sur la provision pour risques fiscaux et litiges sont expliquées principalement par le reclassement bilantiel de la provision Pis & Cofin (Brésil) en 2022, à l'origine classée en « Autres créiteurs divers ».

Les provisions pour restructuration correspondent au plan de dispense d'activité, un dispositif d'aménagement des fins de carrière financé par l'entreprise.

Les provisions pour risques de litiges concernent les frais des dossiers facturés aux sociétés commerciales.

Risque d'assurance

Le risque principal encouru par le groupe du fait des contrats d'assurance et de réassurance souscrits consiste en ce que le montant réel des sinistres et des indemnités et/ou la cadence de paiement de ceux-ci peut différer des estimations. La fréquence des sinistres, leur gravité, l'évaluation des indemnités versées, la nature des sinistres dont certains sont à développement long, ont une influence sur le risque principal encouru par le groupe. Le groupe veille à ce que ses provisions disponibles soient suffisantes pour couvrir ses engagements.

L'exposition au risque est limitée par la diversification du portefeuille de contrats d'assurance et de réassurance ainsi que celle des zones géographiques de souscription. La volatilité des risques est également réduite par une sélection stricte des contrats, le respect des guides de souscription et le recours à des accords de réassurance.

Afin de limiter ses risques, le groupe a recours à la réassurance. Les contrats cédés en réassurance sont conclus sur une base proportionnelle. Les traités de réassurance en quote-part sont conclus afin de réduire les expositions globales du groupe pour toutes les activités et dans tous les pays. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont évalués

conformément à la provision pour sinistres et conformément aux traités de réassurance. La réassurance ne décharge cependant pas la cédante de ses engagements face aux assurés. Dans la mesure où le réassureur ne serait pas en mesure de respecter ses obligations, le groupe est exposé à un risque de crédit sur les contrats cédés. Les traités de réassurance sont conclus avec une contrepartie de notation A. Le groupe surveille de manière active la notation du réassureur. Le groupe a évalué les risques couverts par les contrats de réassurance et est d'avis qu'aucune rétrocession n'est nécessaire.

Hypothèse clés

La principale hypothèse sous-jacente aux estimations de passif est que l'évolution des sinistres futurs suivra un modèle identique à l'évolution des sinistres passés du groupe.

Le groupe a donc considéré un taux de perte ultime afin d'estimer le coût total des sinistres et de ses provisions (IBNR). Compte tenu des traités de réassurance conclus, une dégradation ou une amélioration de ce taux de perte n'aura pas un impact significatif sur les résultats de l'année.

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

En millions d'euros	12/2022	12/2021
Montant de la provision sociétés françaises	25	32
Montant de la provision sociétés étrangères	12	19
TOTAL DE LA PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	37	51

Filiales sans fond de pension

	France	
Principales hypothèses actuarielles retenues	12/2022	12/2021
Âge de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Évolution des salaires	1,84 %	1,82 %
Taux d'actualisation financière	3,10 %	0,92 %
Taux de départ	9,80 %	7,24 %

Filiales avec un fond de pension

	Royaume-Uni		Suisse		Pays Bas	
Principales hypothèses actuarielles retenues	12/2022	12/2021	12/2022	12/2021	12/2022	12/2021
Duration moyenne	17 ans	20 ans	18 ans	20 ans	21 ans	21 ans
Taux d'indexation des salaires			1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Taux d'actualisation	4,90 %	1,90 %	1,80 %	0,50 %	0,80 %	0,80 %
Taux de rendement réel des actifs de couverture	- 38,10 %	9,30 %	1,00 %	1,00 %	0,80 %	0,80 %

#4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation (A)	Juste valeur des actifs du régime (B)	Plafonnement de l'actif (C)	Passif (actif) net au titre de prestations définie (A)-(B)-(C)
SOLDE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	110	59		51
Coût des services rendus de la période	4			4
Intérêt net sur le passif (actif) net	2	1		1
CHARGE (PRODUIT) AU COMPTE DE RÉSULTAT	6	1		5
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	1	(15)		1
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières	(31)			(31)
Rendement des actifs du régime (hors partie en intérêts nets)				15
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	19			19
RÉÉVALUATION DU PASSIF (ACTIF) NET EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(11)	(15)		4
Contributions versées au régime		1		(1)
Prestations payées au titre du régime	(4)	(1)		(3)
Effet des variations de cours de change	(20)	(2)		(18)
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	81	43		38

Nature des fonds investis

En millions d'euros	12/2022		12/2021	
	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif
Actions	11		18	
Obligations	26		35	
Autres	6		6	
TOTAL	43		59	

NOTE 16 Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

En millions d'euros	12/2021	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2022
			Utilisées	Non Utilisées		
DÉPRÉCIATIONS SUR OPÉRATIONS BANCAIRES	1 052	423	(219)	(109)	(6)	1 141
Opérations avec la clientèle	1 052	423	(219)	(109)	(6)	1 141
• Dont dépréciation sur créances saines	313	185	(64)	(57)	(2)	375
• Dont dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	170	94	(59)	(21)	1	185
• Dont dépréciation des créances en défaut	569	144	(96)	(31)	(5)	587
PROVISIONS SUR OPÉRATIONS NON BANCAIRES	3	1	(1)	(1)		2
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	3	1	(1)	(1)		2
PROVISIONS SUR OPÉRATIONS BANCAIRES	14	15	(10)	(10)	1	20
Provisions sur engagement par signature	8	11		(8)		11
Provisions pour risques de litiges	6	4		(2)	1	9
TOTAL COUVERTURE DES RISQUES DE CONTREPARTIES	1 069	439	(220)	(120)	(5)	1 163

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre.

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 7.

NOTE 17 Dettes subordonnées

En millions d'euros	12/2022	12/2021
DETTES ÉVALUÉES AU COÛT AMORTI	872	876
Titres subordonnés	856	856
Dettes rattachées sur titres subordonnés	16	20
DETTES ÉVALUÉES À LA JUSTE VALEUR	14	17
Titres participatifs	14	17
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES	886	893

Les dettes évaluées au coût amorti représentent les titres subordonnés émis par RCI Banque S.A. en novembre 2019 pour 850 M€ ainsi que le titre subordonné émis par RCI Finance Maroc SA en décembre 2020 pour 6,3 M€.

Les dettes évaluées à la juste valeur représentent les titres participatifs émis en 1985 par Diac SA pour un montant initial de 500 000 000 Francs.

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale 60 % du TAM (Taux Annuel Monétaire) ;
- une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100 % et 130 % du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5 %. L'emprunt est perpétuel.

NOTE 18 Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2022
ACTIFS FINANCIERS	16 691	16 386	23 676	516	57 269
Caisse et Banques centrales	5 836	31	7		5 874
Instruments dérivés	42	76	316		434
Actifs financiers	160	205	155	120	640
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 690				1 690
Prêts et créances sur la clientèle	8 963	16 074	23 198	396	48 631
PASSIFS FINANCIERS	21 752	9 059	17 515	2 219	50 545
Banques centrales	4	1 750	1 961		3 715
Instruments dérivés	19	23	301	8	351
Dettes envers les établissements de crédit	446	594	972		2 012
Dettes envers la clientèle	18 907	2 573	3 293	700	25 473
Dettes représentées par un titre	2 361	4 119	10 988	640	18 108
Dettes subordonnées	15			871	886

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2021
ACTIFS FINANCIERS	15 979	14 057	22 671	527	53 234
Caisse et Banques centrales	6 729	15	1		6 745
Instruments dérivés	8	19	120		147
Actifs financiers	375	343	118	138	974
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 294				1 294
Prêts et créances sur la clientèle	7 573	13 680	22 432	389	44 074
PASSIFS FINANCIERS	19 461	5 864	19 027	2 321	46 673
Banques centrales	1		3 737		3 738
Instruments dérivés	14	19	8	3	44
Dettes envers les établissements de crédit	621	567	809		1 997
Dettes envers la clientèle	17 152	1 525	2 653	700	22 030
Dettes représentées par un titre	1 654	3 752	11 820	745	17 971
Dettes subordonnées	19	1		873	893

Les emprunts Banque Centrale correspondent aux opérations de financement à Long terme (TLTRO) qui ont été introduites fin 2014 et progressivement utilisées par RCI Banque S.A. Le groupe Mobilize Financial Services a également pu bénéficier du programme TFSME émis par la Banque d'Angleterre en 2020.

NOTE 19 Ventilation des flux futurs contractuels par échéance

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2022
PASSIFS FINANCIERS	22 166	9 611	18 622	2 327	52 726
Banques centrales		1 750	1 961		3 711
Instruments dérivés	5	82	252	2	341
Dettes envers les établissements de crédit	423	523	972		1 918
Dettes envers la clientèle	18 873	2 561	3 293	700	25 427
Dettes représentées par un titre	2 664	4 003	10 923	640	18 230
Dettes subordonnées	15			866	881
Intérêts futurs à payer	186	692	1 221	119	2 218
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS ET GARANTIES DONNÉS	4 199	25		1	4 225
TOTAL FLUX FUTURS CONTRACTUELS PAR ÉCHÉANCE	26 365	9 636	18 622	2 328	56 951

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2021
PASSIFS FINANCIERS	19 733	6 031	19 211	2 311	47 286
Banques centrales			3 737		3 737
Instruments dérivés	22	11	5		38
Dettes envers les établissements de crédit	603	515	809		1 927
Dettes envers la clientèle	17 121	1 519	2 653	700	21 993
Dettes représentées par un titre	1 581	3 677	11 798	745	17 801
Dettes subordonnées	19			865	884
Intérêts futurs à payer	387	309	209	1	906
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS ET GARANTIES DONNÉS	3 329	44		2	3 375
TOTAL FLUX FUTURS CONTRACTUELS PAR ÉCHÉANCE	23 062	6 075	19 211	2 313	50 661

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielle notamment en raison de la prise en comptes des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les dérivés passifs, les flux contractuels correspondent aux montants à décaisser.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2022.

NOTE 20 Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13) et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur

En millions d'euros - 31/12/2022	Valeur Comptable	Fair Value			JV (*)	Écart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS	57 269	627	7 998	48 317	56 942	(327)
Caisse et Banques centrales	5 874		5 874		5 874	
Instruments dérivés	434		434		434	
Actifs financiers	640	627		13	640	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 690		1 690		1 690	
Prêts et créances sur la clientèle	48 631			48 304	48 304	(327)
PASSIFS FINANCIERS	50 545	15	50 414		50 429	116
Banques centrales	3 715		3 760		3 760	(45)
Instruments dérivés	351		351		351	
Dettes envers les établissements de crédit	2 012		1 986		1 986	26
Dettes envers la clientèle	25 473		25 473		25 473	
Dettes représentées par un titre	18 108		18 085		18 085	23
Dettes subordonnées	886	15	759		774	112

(*) JV : Juste valeur – Écart : Gains ou pertes latents.

Les actifs financiers classés en niveau 3 correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées.

Les prêts et créances sur la clientèle, classés en Niveau 3, sont évalués au coût amorti au bilan. Les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations. En effet, dans la

majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées et ne pourraient généralement pas l'être en pratique. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de la banque dont le modèle de gestion est un modèle d'encaissement des flux de trésorerie attendus.

Les hypothèses retenues pour évaluer la juste valeur des instruments au coût amorti sont présentées ci-dessous.

En millions d'euros - 31/12/2021	Valeur Comptable	Fair Value			JV (*)	Écart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS	53 234	936	8 186	43 823	52 945	(289)
Caisse et Banques centrales	6 745		6 745		6 745	
Instruments dérivés	147		147		147	
Actifs financiers	974	936		38	974	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 294		1 294		1 294	
Prêts et créances sur la clientèle	44 074			43 785	43 785	(289)
PASSIFS FINANCIERS	46 673	17	46 734		46 751	(78)
Banques centrales	3 738		3 690		3 690	48
Instruments dérivés	44		44		44	
Dettes envers les établissements de crédit	1 997		2 065		2 065	(68)
Dettes envers la clientèle	22 030		22 030		22 030	
Dettes représentées par un titre	17 971		18 140		18 140	(169)
Dettes subordonnées	893	17	765		782	111

(*) JV : Juste valeur – Écart : Gains ou pertes latents.

Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à trois niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques ;
- niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables ;
- niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si le groupe Mobilize Financial Services ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

Actifs financiers

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par le groupe Mobilize Financial Services au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'existe pas de cotation.

Prêts et créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés au groupe Mobilize Financial Services au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de RCI Banque S.A. des émissions sur le marché secondaire contre trois mois.

NOTE 21 Accords de compensation et autres engagements similaires**Convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires**

Le groupe Mobilize Financial Services négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de

résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadre ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le groupe Mobilize Financial Services ne dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés uniquement en cas de défaut ou d'événement de crédit.

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

En millions d'euros - 31/12/2022	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montants non compensés				Exposition nette
			Montant net au bilan	Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
ACTIFS	1 346		1 346	334	720		292
Dérivés	434		434	334			100
Créances de financements Réseau ⁽¹⁾	912		912		720		192
PASSIFS	351		351	334			17
Dérivés	351		351	334			17

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspond pour 538 M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 531 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf. note 12.3) et pour 374 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil SA, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 189 M€ par nantissement des lettras de cambio souscrites par les concessionnaires.

En millions d'euros - 31/12/2021	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montants non compensés				Exposition nette
			Montant net au bilan	Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
ACTIFS	878		878	26	586		266
Dérivés	147		147	26			121
Créances de financements Réseau ⁽¹⁾	731		731		586		145
PASSIFS	44		44	26			18
Dérivés	44		44	26			18

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspond pour 452 M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 452 M€ par un gage-espèces accordé par le constructeur Renault (cf. note 9.3) et pour 279 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil SA, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 134 M€ par nantissement des lettras de cambio souscrites par les concessionnaires.

NOTE 22 Engagements donnés

En millions d'euros	12/2022	12/2021
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4 209	3 400
Engagements en faveur de la clientèle	4 209	3 400
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	305	29
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	140	27
Engagements d'ordre de la clientèle	165	2
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	86	58
Engagements sur locations mobilières et immobilières	86	58
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS (*)	4 600	3 487

(*) Dont entreprises liées.

3

2

NOTE 23 Engagements reçus

En millions d'euros	12/2022	12/2021
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4 714	4 608
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 714	4 608
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	18 242	17 146
Engagements reçus d'établissements de crédit	175	159
Engagements reçus de la clientèle	6 511	6 150
Engagements de reprise reçus	11 556	10 837
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS	88	52
Autres engagements reçus	88	52
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS (*)	23 044	21 806
(*) Dont entreprises liées.	5 869	5 726

Le groupe Mobilize Financial Services dispose au 31 décembre 2022 de 4 714 M€ de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions à court et moyen termes et de 4 562 M€ d'actifs éligibles et mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne ou de la Banque d'Angleterre (après prise en compte des décotes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

La majeure partie des engagements reçus des parties liées concerne les engagements de reprise convenus avec les constructeurs dans le cadre de la location financière.

Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe Mobilize Financial Services mène donc une gestion active et rigoureuse de ses sûretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

NOTE 24 Exposition au risque de change

En millions d'euros - 12/2022	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en GBP	802			(474)	328	1	327
Position en JPY	1				1	1	
Position en CHF	302			(298)	4		4
Position en CZK	72			(54)	18		18
Position en ARS	3				3		3
Position en BRL	124				124		124
Position en PLN	563			(551)	12		12
Position en HUF	5				5		5
Position en RON	30			(30)			
Position en KRW	159				159		159
Position en MAD	26				26		26
Position en DKK	35			(35)			
Position en TRY	4				4		4
Position en SEK	93			(93)			
Position en RUB	16			(17)	(1)	(1)	
Position en INR	24				24		24
Position en COP	23				23		23
EXPOSITIONS TOTALES	2 282			(1 552)	730	1	729

En millions d'euros - 12/2021	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en GBP	620			(274)	346		346
Position en CHF	164			(160)	4		4
Position en CZK	43			(26)	17		17
Position en ARS	5				5		5
Position en BRL	111				111		111
Position en PLN	438			(425)	13	1	12
Position en HUF	5				5		5
Position en RON			2		2	2	
Position en KRW	159				159		159
Position en MAD	28				28		28
Position en DKK	41			(40)	1	1	
Position en TRY	5				5		5
Position en SEK	92			(93)	(1)	(1)	
Position en RUB	15			(15)			
Position en INR	25				25		25
Position en COP	26				26		26
EXPOSITIONS TOTALES	1 777		2	(1 033)	746	3	743

La position de change structurelle correspond à la valeur historique de souscription des titres de participations en devises détenus par RCI Banque S.A..

NOTE 25 Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	12/2022	12/2021
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	2 965	2 604
Opérations avec les établissements de crédit (**)	154	36
Opérations avec la clientèle	1 950	1 811
Opérations de location financière	730	661
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	80	74
Intérêts courus et échus des instruments financiers	51	22
ÉTALEMENT DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX APPORTEURS D'AFFAIRES	(813)	(838)
Opérations avec la clientèle	(603)	(639)
Opérations de location financière	(210)	(199)
TOTAL DES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS (*)	2 152	1 766

(*) Dont entreprises liées.

546

575

(**) Dont 21 M€ au 31 décembre 2022 suite à la résiliation de swaps couvrant le portefeuille de dépôts à vue et enregistrés à leur valeur de marché (voir également note 28).

La hausse des intérêts et produits assimilés s'explique principalement par la hausse des taux de marché en 2022 qui a abouti à une hausse des taux facturés aux clients afin de protéger notre marge financière.

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

NOTE 26 Intérêts et charges assimilées

En millions d'euros	12/2022	12/2021
Opérations avec les établissements de crédit	(240)	(194)
Opérations avec la clientèle	(158)	(94)
Opérations de location financière	(8)	(8)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(31)	(43)
Charges sur dettes représentées par un titre	(429)	(248)
Autres intérêts et charges assimilées	(17)	(12)
TOTAL DES INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES (*)	(883)	(599)
(*) Dont entreprises liées.	(3)	

La hausse des intérêts et charges assimilées s'explique principalement par la hausse des taux de marché en 2022.

NOTE 27 Commissions

En millions d'euros	12/2022	12/2021
PRODUITS SUR COMMISSIONS	679	639
Commissions	20	20
Frais de dossiers	17	16
Commissions sur activités de services	126	111
Commissions de courtage d'assurance	61	54
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	244	236
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	150	138
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	61	64
CHARGES SUR COMMISSIONS	(311)	(282)
Commissions	(31)	(29)
Commissions sur les activités de services	(98)	(83)
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	(47)	(35)
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	(108)	(98)
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	(27)	(37)
TOTAL DES COMMISSIONS NETTES (*)	368	357
(*) Dont entreprises liées.	9	9

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

NOTE 28 Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	12/2022	12/2021
GAINS (PERTES) NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	75	4
Gains et pertes nets sur opérations de change	(20)	12
Gains et pertes nets sur les instruments dérivés classés en opé. de transaction	82	(1)
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	2	(3)
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture	(372)	(128)
Couvertures de juste valeur : variation éléments couverts	383	124
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	(6)	4
Dividendes reçus des titres de participation non consolidés	1	8
Gains et pertes sur actifs en juste valeur par résultat	(7)	(4)
TOTAL DES GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR (*)	69	8
(*) Dont entreprises liées.	1	8

La plus grande partie du résultat sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur pour 80 M€ provient des swaps de taux couvrant le portefeuille de dépôts à vue dont la rémunération est ajustée périodiquement mais n'est pas indexée sur un taux de marché. Ces opérations ne sont pas éligibles à la documentation de couverture et sont donc enregistrées à leur valeur de marché. La hausse des taux a conduit à constater une plus-value sur ces instruments en 2022 alors que l'augmentation du coût des dépôts impactera le compte d'exploitation graduellement au fil du temps. Le résultat des swaps de taux enregistrés en valeur de marché qui ont fait l'objet d'une résiliation avant leur maturité contractuelle est enregistré dans la rubrique « opération avec les établissements de crédit » de la note 25.

NOTE 29 Produits et charges nets des autres activités

En millions d'euros	12/2022	12/2021
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	995	1 072
Produits des activités d'assurance	422	415
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	258	363
• dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles	49	106
Opérations de location opérationnelle	295	267
Autres produits d'exploitation bancaire	20	27
• dont reprise de provisions pour risques bancaires	7	12
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(669)	(776)
Coûts des activités d'assurance	(114)	(113)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(229)	(317)
• dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles	(67)	(114)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(85)	(98)
Opérations de location opérationnelle	(213)	(201)
Autres charges d'exploitation bancaire	(28)	(47)
• dont dotation aux provisions pour risques bancaires	(8)	(10)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	13	
Autres produits d'exploitation	28	19
Autres charges d'exploitation	(15)	(19)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS (*)	339	296
(*) Dont entreprises liées.	2	(3)

Les produits et les coûts des activités de services comprennent les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par les captives d'assurance du groupe.

#4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Produits nets de l'activité d'assurance en risque propre

En millions d'euros	12/2022	12/2021
Primes brutes émises	388	360
Variation des provisions techniques	10	26
Sinistres payés	(48)	(44)
Autres charges des prestations des contrats	(2)	
Sinistres mis à la charge des réassureurs	12	12
Charges et produits nets de cessions en réassurance	(48)	(50)
TOTAL DES PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	312	304

NOTE 30 Charges générales d'exploitation et des effectifs

En millions d'euros	12/2022	12/2021
FRAIS DE PERSONNEL	(362)	(305)
Rémunération du personnel	(233)	(206)
Charges de retraites et assimilées – Régime à cotisations définies	(22)	(19)
Charges de retraites et assimilées – Régime à prestations définies	(1)	6
Autres charges sociales	(77)	(72)
Autres charges de personnel	(29)	(14)
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	(260)	(251)
Impôts et taxes hors IS	(54)	(48)
Loyers	(7)	(9)
Autres frais administratifs	(199)	(194)
TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (*)	(622)	(556)
(*) Dont entreprises liées.	11	(1)

Les honoraires des Commissaires aux comptes sont analysés dans la partie 5.1.4 « honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau », dans la partie « informations générales ».

De plus, les services autres que la certification des comptes fournis par KPMG SA et Mazars au cours de l'exercice à RCI et aux entités qu'elle contrôle concernent essentiellement (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires (ii) des missions d'attestation, et (iii) des procédures convenues réalisées principalement pour des raisons de réglementation locale.

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel pour un montant de - 19 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre - 6 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Effectif moyen en nombre	12/2022	12/2021
Financements et services en France	1 801	1 750
Financements et services à l'étranger	2 286	2 099
TOTAL GROUPE RCI BANQUE	4 087	3 849

NOTE 31 Coût du risque par catégorie de clientèle

En millions d'euros	12/2022	12/2021
COÛT DU RISQUE SUR FINANCEMENT CLIENTÈLE	(210)	(98)
Dotations pour dépréciation	(331)	(448)
Reprises de dépréciation	221	465
Pertes sur créances irrécouvrables	(128)	(145)
Récupérations sur créances amorties	28	30
COÛT DU RISQUE SUR FINANCEMENT DES RÉSEAUX	21	37
Dotations pour dépréciation	(25)	(28)
Reprises de dépréciation	54	67
Pertes sur créances irrécouvrables	(8)	(2)
COÛT DU RISQUE SUR AUTRES ACTIVITÉS	(6)	(1)
Variation des dépréciations des autres créances	(3)	
Autres corrections de valeurs	(3)	(1)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE	(195)	(62)

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

Le coût du risque sur financement clientèle augmente de 112 M€ principalement lié à la mise à jour des paramètres de pertes en cas de défaut (Loss Given Default – LGD) IFRS 9 sur l'entité France et Brésil, ainsi qu'à la mise en place de la provision Inflation et Clients Fragiles dans de nombreux pays et ainsi qu'à de faibles reprises en 2022 contrairement à 2021, exercice durant lequel de fortes reprises de provisions avaient été enregistrées après les dotations importantes de 2021 liées au Covid-19.

Sur l'activité clientèle, les mouvements intervenus en 2022 sont :

- une augmentation de provision de 27 M€ sur les encours non performants ;
- une augmentation de provision de 83 M€ sur les encours performants.

Sur l'activité Réseau (financement des concessionnaires), le coût du risque se décompose en :

- 22 M€ de reprise de provision sur les encours performants : lié essentiellement à la reprise des provisions forward-looking ;
- 7 M€ de reprise de provision sur les encours non performants liée à la baisse des portefeuilles douteux en Espagne, Pologne et Italie ;
- 8 M€ de perte sur créances majoritairement en Espagne.

NOTE 32 Impôts sur les bénéfices

En millions d'euros	12/2022	12/2021
IMPÔTS EXIGIBLES	(288)	(266)
Impôts courants sur les bénéfices	(288)	(266)
IMPÔTS DIFFÉRÉS	(42)	(62)
Impôts différés	(42)	(62)
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(330)	(328)

Le montant de la CVAE classé en impôts courants sur les bénéfices s'élève à - 4,3 M€.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

La charge d'impôt au 31 décembre 2022 tient compte d'un produit d'impôt de 53 M€. Ce produit d'impôt correspond au remboursement par l'État Maltais d'un crédit d'impôt équivalent à 6/7 de la charge d'impôt 2021 (soit 6/7 de 62 M€).

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

#4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

En millions d'euros	12/2022	12/2021
ID sur provisions	24	54
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	5	(6)
ID sur déficits reportables	92	108
ID sur autres actifs et passifs	(9)	61
ID sur opérations de location	(708)	(702)
ID sur immobilisations	7	3
Provisions sur impôts différés actif	(9)	(9)
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS AU BILAN	(598)	(491)

Le différentiel de taux sur les entités françaises est essentiellement dû à un mécanisme de plafonnement des déductions charges financières, moins avantageux (effet rabet).

Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	Var. 2022 des capitaux propres			Var. 2021 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Opérations de couverture de flux de trésorerie	265	(66)	199	70	(23)	47
Variation de JV des actifs financiers	(12)	4	(8)	(4)	1	(3)
Écarts actuariels sur engagements de retraite	15	(4)	11	10	(2)	8
Différences de conversion	(1)		(1)	53		53
Autres gains et pertes latents				(0)		(0)

NOTE 33 Évènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la clôture.

4.3.8 Filiales et succursales du groupe

4.3.8.1 Liste des sociétés consolidées et des succursales à l'étranger

Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
		%	Détenue par	2022	2021
SOCIÉTÉ MÈRE :					
RCI Banque S.A.					
Succursales de RCI Banque :					
RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Allemagne				
RCI Banque Sucursal Argentina	Argentine				
RCI Banque S.A. Niederlassung Osterreich	Autriche				
RCI Banque S.A. Sucursal en Espana	Espagne				
RCI Banque Sucursal Portugal	Portugal				
RCI Banque S.A. Bancna Podruznicna Ljubljana	Slovénie				
RCI Banque Succursale Italiana	Italie				
RCI Banque Branch Ireland	Irlande				
Renault Finance Nordic, Bankfilial till RCI Banque S.A. Frankrike	Suède				
RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Pologne				
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT :					
RCI Versicherungs Service GmbH	Allemagne	100			100 100
Rombo Compania Financiera SA	Argentine	60			60 60
Courtage SA	Argentine	95			95 95
RCI Financial Services SA	Belgique	100			100 100
AUTOFIN	Belgique	100			100 100
Administradora De Consorcio RCI Brasil Ltda.	Brésil	99,92			99,92 99,92
Banco RCI Brasil SA (ex Companhia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil)	Brésil	60,11			60,11 60,11
Corretora de Seguros RCI Brasil SA	Brésil	100			100 100
RCI Brasil Serviços e Participações Ltda	Brésil	100			100 100
RCI Colombia SA Compania De Financiamiento	Colombie	51			51 51
RCI Servicios Colombia SA	Colombie	100			100 100
RCI Usluge d.o.o (*)	Croatie	100			100 0
RCI Financial Services Korea Co, Ltd	Corée du sud	100			100 100
RCI Insurance Service Korea Co.Ltd (*)	Corée du sud	100			100 0
Overlease SA	Espagne	100			100 100
Bipi Mobility SL (**)	Espagne	100			100 100
Diac SA	France	100			100 100
Diac Location SA	France	-	100	Diac SA	100 100
Bipi Mobility France (**)	France	-	100	Bipi Mobility SL	100 100
RCI ZRT	Hongrie	100			100 100
ES Mobility SRL	Italie	100			100 100
Bipi Mobility Italy SRL (**)	Italie	-	100	Bipi Mobility SL	100 100
RCI Services Ltd	Malte	100			100 100
RCI Insurance Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd	100 100
RCI Life Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd	100 100
RCI Finance Maroc SA	Maroc	100			100 100
RDFM SAR.L	Maroc	-	100	RCI Finance Maroc SA	100 100
RCI Financial Services B.V.	Pays-Bas	100			100 100
Bipi Mobility Netherlands B.V. (*)	Pays-Bas	-	100	Bipi Mobility SL	100 0
RCI Leasing Polska Sp. z.o.o	Pologne	100			100 100
RCI COM SA	Portugal	100			100 100

#4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

	Pays	Participation direct de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2022	2021
RCI GEST SEGUROS - Mediadores de Seguros, Lda	Portugal	-	100	RCI COM SA	100	100
RCI Finance CZ s.r.o.	R. Tchèque	100			100	100
RCI Financial Services s.r.o.	R. Tchèque	50			50	50
RCI Broker De Asigurare S.R.L.	Roumanie	-	100	RCI Finantare Romania	100	100
RCI Finantare Romania	Roumanie	100			100	100
RCI Leasing Romania IFN SA	Roumanie	100			100	100
RCI Financial Services Ltd	Royaume-Uni	-	100	RCI Bank UK Ltd	100	100
RCI Bank UK Ltd	Royaume-Uni	100				100
Bipi Mobility UK Limited (*)	Royaume-Uni	-	100	Bipi Mobility SL	100	0
RNL Leasing	Russie	100			100	100
RCI Finance SA	Suisse	100			100	100
RCI Finance SK S.r.O*	Slovaquie	100			100	0
RCI Lizing d.o.o (*)	Slovénie	100			100	0
SPV						
CARS Alliance Auto Loans Germany Master	Allemagne		(cf. note 13)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Leases Germany	Allemagne			RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance DFP Germany 2017	Allemagne		(cf. note 13)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Germany V 2019-1	Allemagne		(cf. note 13)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Germany V 2021-1 (**)	Allemagne		(cf. note 13)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Spain 2022 (*)	Espagne		(cf. note 13)	RCI Banque Sucursal en Espana		
FCT Cars Alliance DFP France	France		(cf. note 13)	Diac SA		
CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	France		(cf. note 13)	Diac SA		
CARS Alliance Auto Leases France V 2020-1	France		(cf. note 13)	Diac SA		
CARS Alliance Auto Leases France Master	France		(cf. note 13)	Diac SA		
CARS Alliance Auto Loans France V 2022-1 (*)	France		(cf. note 13)	Diac SA		
Diac RV Master (**)	France			Diac SA		
CARS Alliance Auto Loans Italy 2015 SRL	Italie		(cf. note 13)	RCI Banque Succursale Italiana		
CARS Alliance UK Master Plc (**)	Royaume-Uni		(cf. note 13)	RCI Financial Services Ltd		
CARS Alliance Auto UK 2015 Limited	Royaume-Uni			RCI Financial Services Ltd		
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE :						
RN SF B.V.	Pays-Bas	50			50	50
BARN B.V.	Pays-Bas	-	60	RN SF B.V.	30	30
RN Bank	Russie	-	100	BARN B.V.	30	30
Orfin Finansman Anonim Sirketi	Turquie	50			50	50
Renault Crédit Car	Belgique	-	50,10	AUTOFIN	50,10	50,10
Nissan Renault Financial Services India Private Ltd	Inde	30			30	30
Mobility Trader Holding GmbH (*)	Allemagne	4,97				

(*) Entités entrées dans le périmètre en 2022.

(**) Entités entrées dans le périmètre en 2021.

4.3.8.2 Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives

- 31/12/2022 - Avant élimination des opérations intragroupe En millions d'euros	RCI Financial Services, S.r.o.	Rombo Compania Financiera SA	Banco RCI Brasil SA	RCI Colombia SA
Pays d'implantation	République tchèque	Argentine	Brésil	Colombie
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	49,90 %	40,00 %	39,89 %	49,00 %
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	49,90 %	40,00 %	39,89 %	49,00 %
Nature	Filiale	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	2	1	12	8
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle				1
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)	3		2	7
Prêts et créances aux établissements de crédit	2	19	120	36
Encours nets de crédit et de location financière	105	100	1 618	701
Autres Actifs	4	3	176	11
TOTAL ACTIF	111	122	1 914	748
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	81	108	1 544	661
Autres Passifs	4	8	116	15
Situation nette	26	6	254	72
TOTAL PASSIF	111	122	1 914	748
PRODUIT NET BANCAIRE	8	5	93	52
Impôts sur les bénéfices	(1)	1	(9)	(10)
Résultat net	5	1	29	16
Autres éléments du résultat global			11	(1)
RÉSULTAT GLOBAL	5	1	40	15
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	3	5	(5)	70
Flux de trésorerie liés aux financements	(10)		(9)	(28)
Flux de trésorerie liés aux investissements				(1)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(7)	5	(14)	41

Les pourcentages de droits de vote sont identiques.

En décembre 2022, le groupe Mobilize Financial Services a actualisé la méthode de calcul de la valeur d'utilité sur ces quatre entités. L'impact de cette actualisation comparé avec juin 2022 est une reprise de 10 millions d'euros.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour l'entité brésilienne, Banco RCI Brasil SA est classé en « Autres dettes » pour un montant de 117 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 102 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour ROMBO Compania Financiera est classé en « Autres dettes » pour un montant de 4 millions d'euros au 31 décembre 2022, montant inchangé depuis le 31 décembre 2021.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour RCI Colombia SA est classé en « Autres dettes » pour un montant de 49 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 63 au 31 décembre 2021.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour RCI Financial services S.r.o. est classé en « Autres dettes » pour un montant de 16 millions d'euros au 31 décembre 2022.

#4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

- 31/12/2021 - Avant élimination des opérations intragroupe En millions d'euros	RCI Financial Services, S.r.o.	Rombo Compania Financiera SA	Banco RCI Brasil SA	RCI Colombia SA
Pays d'implantation	République tchèque	Argentine	Brésil	Colombie
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	50,00 %	40,00 %	39,89 %	49,00 %
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	50,00 %	40,00 %	39,89 %	49,00 %
Nature	Filiale	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	3		10	8
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle	13	(1)	(1)	
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)	2		16	2
Prêts et créances aux établissements de crédit	3	21	88	20
Encours nets de crédit et de location financière	112	94	1 442	585
Autres Actifs	5	2	111	7
TOTAL ACTIF	120	117	1 641	612
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	90	101	1 330	523
Autres Passifs	4	9	99	10
Situation nette	26	7	212	79
TOTAL PASSIF	120	117	1 641	612
PRODUIT NET BANCAIRE	9	6	86	41
Impôts sur les bénéfices	(1)	(1)	(16)	(7)
Résultat net	5	1	26	16
Autres éléments du résultat global			15	(1)
RÉSULTAT GLOBAL	5	1	41	15
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	(4)	25	100	16
Flux de trésorerie liés aux financements	(9)		(68)	(6)
Flux de trésorerie liés aux investissements			(1)	
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(13)	25	31	10

4.3.8.3 Entreprises associées et co-entreprises significatives

- 31/12/2022 – Avant élimination des opérations intragroupe En millions d'euros	Nissan			
	RN SF B.V.	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Renault Financial Services India Private Ltd	Mobility Trader Holding GmbH
Pays d'implantation	Russie	Turquie	Inde	Allemagne
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00 %	50,00 %	30,00 %	4,97 %
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise	Entreprise associée	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	(110)	(3)	2	(16)
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises		15	37	14
Dividendes reçus des entreprises associées et co-entreprises				
Prêts et créances aux établissements de crédit	206	78	19	59
Encours nets de crédit et de location financière	845	294	426	
Autres Actifs	28	5	10	287
TOTAL ACTIF	1 079	377	455	346
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	678	339	196	
Autres Passifs	30	8	137	60
Situation nette	371	30	122	286
TOTAL PASSIF	1 079	377	455	346
PRODUIT NET BANCAIRE	88	11	20	(318)
Impôts sur les bénéfices	(8)	(1)	(3)	
Résultat net	31	5	9	(318)
Autres éléments du résultat global				
RÉSULTAT GLOBAL	31	5	9	(318)
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	113	70	2	59
Flux de trésorerie liés aux financements				
Flux de trésorerie liés aux investissements				
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	113	70	2	59

Les titres de participation dans RN SF B.V. ont fait l'objet d'une provision pour la totalité de leur valeur au 31 décembre 2022.

#4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

		ORFIN	Nissan
		Finansman	Renault Financial
		Anonim Sirketi	Services
- 31/12/2021 - Avant élimination des opérations intragroupe			India Private Ltd
En millions d'euros	RN SF B.V.		
Pays d'implantation	Russie	Turquie	Inde
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00 %	50,00 %	30,00 %
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	13	4	2
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	94	16	36
Dividendes reçus des entreprises associées et co-entreprises			
Prêts et créances aux établissements de crédit	83	11	23
Encours nets de crédit et de location financière	1 181	274	388
Autres Actifs	33	5	9
TOTAL ACTIF	1 297	290	420
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	959	249	151
Autres Passifs	30	9	150
Situation nette	308	32	119
TOTAL PASSIF	1 297	290	420
PRODUIT NET BANCAIRE	79	17	20
Impôts sur les bénéfices	(10)	(2)	(3)
Résultat net	40	9	8
Autres éléments du résultat global			
RÉSULTAT GLOBAL	40	9	8
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	(6)	2	(70)
Flux de trésorerie liés aux financements	(1)		
Flux de trésorerie liés aux investissements			
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(7)	2	(70)

4.3.8.4 Restrictions importantes

Le groupe n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel les filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent exiger des filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidités, de limiter leur exposition à d'autres parties du groupe et de se conformer à d'autres ratios.

4.4 Annexe 1 : Informations sur les implantations et activités

En millions d'euros - 31/12/2022

Pays	Nom des implantations	Nature d'activité	Effectifs (fin de période)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Subv. publiques reçues
France	RCI Banque S.A.	Holding	425	244,0	196,0	(10,4)	(58,7)	
Allemagne	RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Financement	369	216,2	97,4	(31,4)	(4,7)	
	RCI Versicherungs-Service GmbH	Service						
Argentine	Mobility Trader Holding GmbH	Service	64	58,5	15,7	(5,3)	1,1	
	RCI Banque Sucursal Argentina	Financement						
	Rombo Compania Financiera SA	Financement						
Autriche	Courtage SA	Service	53	26,8	14,3	(2,6)	(0,7)	
	RCI Banque S.A. Niederlassung Österreich	Financement						
Belgique	RCI Financial Services SA	Financement	31	15,4	10,0	(1,9)		
	Autofin SA	Financement						
Brésil	Renault Crédit Car SA	Financement	171	109,1	50,9	(27,1)	13,6	
	Administradora de Consórcio RCI Brasil Ltda	Financement						
	Banco RCI Brasil SA	Financement						
	RCI Brasil Serviços e Participações Ltda	Service						
Colombie	Corretora de Seguros RCI Brasil SA	Service	96	52,2	26,2	(11,7)	1,5	
	RCI Colombia SA Compania de Financiamiento	Financement						
Corée du Sud	RCI Servicios Colombia SA	Financement	117	53,9	29,6	(7,2)		
	RCI Financial Services Korea Co. Ltd	Financement						
Croatie	RCI Insurance Service Korea Co. Ltd	Service	8	1,8	1,4	(0,1)		
	RCI Usluge d.o.o	Financement						
Espagne	RCI Banque S.A. Sucursal En España	Financement	403	129,1	66,5	(26,6)	6,4	
	Overlease SA	Financement						
	Bipi Mobility SL	Service						
France	Diac SA	Financement	1 136	437,0	169,8	(64,8)	(17,4)	
	Diac Location SA	Financement						
	Bipi Mobility France	Service						
Hongrie	RCI Zrt	Financement	4	1,6	0,9			
Inde	Nissan Renault Financial Services India Private Limited	Financement	131		2,6			
Irlande	RCI Banque, Branch Ireland	Financement	30	13,6	7,2	(0,9)		

#4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe 1 : Informations sur les implantations et activités

En millions d'euros - 31/12/2022

Pays	Nom des implantations	Nature d'activité	Effectifs (fin de période)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Subv. publiques reçues
Italie	RCI Banque S.A. Succursale Italiana	Financement	230	154,1	93,6	(29,6)	(2,0)	
	ES Mobility S.R.L.	Financement						
	Bipi Mobility Italy S.R.L.	Service						
Malte	RCI Services Ltd	Holding	31	177,3	169,2	(10,9)	4,5	
	RCI Insurance Ltd	Service						
	RCI Life Ltd	Service						
Maroc	RCI Finance Maroc SA	Financement	46	29,9	13,6	(6,9)	0,1	
	RDFM SAR.L	Service						
Pays-Bas	RCI Financial Services B.V.	Financement	47	19,0	9,6	(2,7)	0,3	
	Bipi Mobility Netherlands BV	Service						
Pologne	RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Financement	63	24,0	13,0	(6,0)	8,9	
	RCI Leasing Polska Sp. z o.o.	Financement						
Portugal	RCI Banque S.A. Sucursal Portugal	Financement	41	14,2	6,3	(1,7)	0,2	
	RCI COM SA	Financement						
	RCI Gest Seguros - Mediadores de Seguros Lda	Service						
Rep. Tchèque	RCI Finance C.Z., S.r.o.	Financement	22	10,4	11,1	(1,6)		
	RCI Financial Services, S.r.o.	Financement						
Roumanie	RCI Finantare Romania S.r.l.	Financement	68	19,8	14,2	(2,6)	(0,1)	
	RCI Broker de asigurare S.R.L.	Service						
	RCI Leasing Romania IFN SA	Financement						
Royaume-Uni	RCI Financial Services Ltd	Financement	313	176,9	112,4	(29,3)	4,7	
	RCI Bank Uk Limited	Financement						
	Bipi Mobility UK Limited	Service						
Russie	RNL Leasing	Financement	200	1,4	(114,5)	(0,2)	0,4	
	Sous groupe RNSF BV, BARN BV et RN Bank	Financement						
Slovénie	RCI Banque S.A. Bančna podružnica Ljubljana	Financement	39	12,1	8,0	(1,5)		
	RCI Lizing d.o.o.	Financement						
Slovaquie	RCI Finance SK S.r.o.	Financement	3	7,6	7,0	(0,3)		
Suède	Renault Finance Nordic Bankfilial till RCI Banque SA, Frankrike	Financement	19	8,3	4,9	(1,1)	(0,1)	
Suisse	RCI Finance SA	Financement	49	30,8	16,3	(3,6)		
Turquie	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Financement	55		(3,2)			
TOTAL			4 264	2 045	1 050	(288)	(42)	

4.5 Annexe 2 : Les risques financiers

Refinancement et gestion de bilan

La Direction financements et trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibrages actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du Mobilize Financial Services et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par le groupe Mobilize Financial Services est généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ». Les procédures groupe prévoient néanmoins la possibilité pour la centrale de refinancement d'accorder ponctuellement des financements cross border aux filiales situées dans ces pays pour des montants limités, ou dans le cas où une police d'assurance couvre le risque de non-convertibilité et de non-transfert.

Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un Comité financier dédié et d'un reporting ad hoc.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding Mobilize Financial Services sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

4.5.1 L'organisation du contrôle des risques de marché

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe Mobilize Financial Services, selon des normes validées par le Conseil d'administration de Mobilize Financial Services. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe Mobilize Financial Services, par la Direction financements et trésorerie de Mobilize Financial Services. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et

périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département risques et réglementation bancaire (Direction de la gestion des risques), assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le Directeur général de Mobilize Financial Services, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

4.5.2 La gestion des risques globaux de taux d'intérêt, de change, de contrepartie et de liquidité

Risque de taux

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation potentielle des taux sur la valeur économique et les revenus futurs.

L'objectif du groupe Mobilize Financial Services est de limiter au maximum ce risque.

Deux indicateurs de suivi sont utilisés en interne pour le risque de taux :

- La sensibilité actualisée (economic value – EV), qui consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant. Cette mesure sert à fixer les limites applicables aux entités de gestion du groupe ;

- La marge nette d'intérêt qui consiste à mesurer un gain ou une perte, selon une vision compte de résultat. Il est présenté comme la différence de revenu d'intérêts futurs sur un horizon défini. La particularité de la sensibilité en vision MNI, comparativement à la vision actuarielle de la sensibilité, est la linéarisation de l'impact des nouvelles opérations.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le Comité financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le Conseil d'administration de Mobilize Financial Services.

Limite centrale de refinancement :	32 M€
Limite des filiales de financement des ventes :	25,15 M€
Non Alloués :	12,85 M€
Total limite de sensibilité en M€ accordé par le Conseil d'administration sur avis du Comité des risques de RCI Banque :	70 M€

Conformément aux évolutions réglementaires (EBA/GL/2018/12), Mobilize Financial Services mesure également la sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) et la sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres (EVE).

Les calculs sont basés sur des échéanciers (gap) actif et passif moyens mensuels qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe Mobilize Financial Services. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département risques et réglementation bancaire (Direction de la gestion des risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au Comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Au 31 décembre 2022, la sensibilité globale au risque de taux de Mobilize Financial Services s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (70 M€).

Au 31 décembre 2022, une hausse parallèle des taux ⁽¹⁾ aurait un impact sur la marge nette d'intérêt (MNI) du groupe Mobilize FS de 5,7 M€ en valeur absolue des devises. La contribution par devise est la suivante :

Devise	K€	Devise	K€	Devise	K€	Devise	K€
ARS	122	CZK	320	HUF	164	SEK	15
BRL	(256)	EUR	(1 593)	KRW	(40)	RON	244
CHF	(294)	DKK	(9)	MAD	1 107	RUB	(288)
COP	171	GBP	1 013	PLN	109		

La somme des valeurs absolues des sensibilités à un choc de taux parallèle ⁽¹⁾ dans chaque devise s'élève à 7,0 M€.

4.5.3 L'analyse du risque structurel de taux fait ressortir les points suivants

Filiales de financement de ventes

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

Centrale de refinancement

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variable.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie par le groupe (32 M€).

1) En conformité avec les orientations du régulateur (Guidelines IRRBB de 2018), l'amplitude des chocs de taux est fonction de la devise. Au 31 décembre 2022 les chocs de taux appliqués pour chaque devise ont été de : + 100 bps pour EUR, CHF, DKK et MAD ; + 150 bps pour SEK et GBP ; + 200 bps pour CZK ; + 250 bps pour le HUF ; + 300 bps pour le RON, COP et PLN ; + 350 bps pour le BRL ; + 500 bps pour ARS et RUB.

Ces swaps sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément à la norme IFRS 9. Ces opérations de macro-couverture couvrent des ressources à taux variables et/ou des ressources à taux fixe variabilisées par la microcouverture de swaps.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixe par les swaps d'intérêts les micro-couvrant ;
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable/à taux fixe variabilisées

4.5.4 Le risque de liquidité

Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. À cette fin, le groupe s'impose des normes internes strictes.

Le pilotage du risque de liquidité de Mobilize Financial Services repose sur les éléments suivants :

La liquidité statique

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.

La réserve de liquidité

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par Mobilize Financial Services en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le Comité de

4.5.5 Le risque de change

La position de change peut être décomposée en :

- la position de change structurelle, qui résulte des investissements à long terme du groupe dans les fonds propres de ses filiales étrangères ;
- la position de change transactionnelle, qui découle des flux de trésorerie libellés dans des devises autres que la devise patrimoniale,

Depuis 2022, Mobilize Financial Services dispose d'une allocation de capital couvrant son exposition au risque de change structurel.

Le groupe bénéficie d'une dérogation de la BCE pour les cinq devises les plus significatives (GBP, BRL, KRW, CHF et MAD) lui permettant, pour ces devises, de ne prendre en compte que l'excédent de capital par rapport à la moyenne du CET1 groupe.

Le risque de change structurel est inclus dans le dispositif d'appétit au risque de Mobilize Financial Services, la position du groupe dans toutes les devises est contrôlée mensuellement lors du Comité capital et liquidité et communiquée trimestriellement au Supérieur.

La position de change transactionnelle est encadrée par des limites.

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers non reconnus comme HQLA par le Comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé et pour les entités en refinancement local matérielles, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement par le Comité financier.

Scénarios de stress

Le Comité financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

Centrale de refinancement

Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de sa limite, à 10 M€, tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction financements et trésorerie.

Filiales de financement de ventes

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales où les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

Le groupe Mobilize Financial Services a lancé, en 2022, le financement d'une activité d'importateur qui génère un risque de change additionnel. Le constructeur (Renault/Nissan) facture l'importateur en EUR alors que le financement par Mobilize Financial Services ne peut être effectué qu'en devise locale.

Une position de risque de change à un jour se crée car la facture est convertie en utilisant le taux de change de J+0 alors que la conversion sera basée sur le taux de change du marché de J+1.

4.5.6 Le risque de contrepartie

Le risque de contrepartie bancaire chez Mobilize Financial Services résulte de diverses opérations de marché réalisées par les entités du groupe dans le cadre de leurs activités quotidiennes (placements des excédents de trésorerie, opérations de couverture de taux ou de change, investissements en actifs liquides...).

Les opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre et dont le risque est encadré par des limites définies par Mobilize Financial Services, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne basée sur le niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au Comité financier Mobilize Financial Services et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du groupe Renault.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), Mobilize Financial Services a constitué un portefeuille d'investissements en actifs liquides. Ces derniers sont encadrés par des limites en montant et en durée définies pour chaque émetteur.

Mobilize Financial Services a également investi dans des fonds monétaires, des titres de dettes d'entreprises et un fonds composé de titres de créances émises par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Chacun de ces investissements fait l'objet d'une limite spécifique validée en Comité financier et revue au moins une fois par an.

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Ces limites font également l'objet d'un suivi quotidien et sont remontées mensuellement au Comité financier Mobilize Financial Services.

Le risque est relativement limité car l'exposition n'est que du jour au lendemain. Cependant, la consommation de la limite de change transactionnelle peut être significative en termes de montant.

La limite globale du groupe Mobilize Financial Services accordée par le Président du Comité d'administration sur avis du Président du Comité des risques du Conseil a donc été portée à 55 M€, en augmentation de 20 M€ par rapport à 2021.

Au 31 décembre 2022, la position de change transactionnelle consolidée du groupe Mobilize Financial Services est à 12,7 M€.

S'agissant des entités financières, le risque prend en compte l'exposition cash (dépôts et intérêts courus) ainsi que l'exposition sur instruments dérivés calculé par la méthode forfaitaire interne telle que présenté ci-après lorsqu'il n'existe pas de dispositif de mitigation du risque par échange de collatéral.

Méthode forfaitaire

Mobilize Financial Services a revu sa méthode d'évaluation au risque de marché en 2022.

L'utilisation croissante de techniques d'atténuation du risque sur instruments dérivés (chambres de compensation ou échanges de collatéral avec la contrepartie sur une base bilatérale) a incité Mobilize Financial Services à revoir sa méthode d'évaluation au risque de marché.

Mobilize Financial Services distingue les dérivés enregistrés en chambre de compensation, les dérivés non compensés faisant l'objet d'échange de collatéral et les dérivés non compensés sans échange de collatéral. Un coefficient d'équivalent risque est affecté à chaque type d'opération.

Le coefficient appliqué dépend de la durée pendant laquelle Mobilize Financial Services est exposé à de potentielles variations de valeurs défavorables des instruments dérivés qu'elle détient.

Ces variations de valeurs dépendent des variations des taux d'intérêt ou de change :

- pour les dérivés compensés en chambre, Mobilize Financial Services est en position au maximum un jour ;
- pour les dérivés non compensés faisant l'objet d'échange de collatéral hebdomadaire, Mobilize Financial Services est en position sept jours ;
- pour les dérivés non compensés sans échange de collatéral, Mobilize Financial Services est en position de jusqu'à l'échéance de la transaction.

À la suite des différentes analyses sur les évolutions des taux et cours de change, Mobilize Financial Services a opté pour des coefficients d'équivalent risque qui sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Pour s'assurer du caractère conservateur de cette méthode, l'exposition sur dérivés est recalculée périodiquement selon la méthode réglementaire « mark to market positif + add-on » présentée ci-dessous :

Contrat sur taux d'intérêt

SWAPS Compensés	SWAPS Bilatérales de taux	SWAPS d'intérêt non compensés	
		Durée résiduelle	Coefficient aux
0 %	2 %	Entre 0 et 1 an	2 %
		Entre 1 et 2 ans	5 %
		Entre 2 et 3 ans	8 %
		Entre 3 et 4 ans	11 %
		Entre 4 et 5 ans	14 %
		Entre 5 et 6 ans	17 %
		Entre 6 et 7 ans	20 %
		Entre 7 et 8 ans	23 %
		Entre 8 et 9 ans	26 %
		Entre 9 et 10 ans	29 %

Contrat sur taux de change

SWAPS bilatérales de change	SWAPS de change non compensés	
	Initial duration	Coefficient chan
6 %	Entre 0 et 1 an	6 %
	Entre 1 et 2 ans	18 %
	Entre 2 et 3 ans	22 %
	Entre 3 et 4 ans	26 %
	Entre 4 et 5 ans	30 %
	Entre 5 et 6 ans	34 %
	Entre 6 et 7 ans	38 %
	Entre 7 et 8 ans	42 %
	Entre 8 et 9 ans	46 %
	Entre 9 et 10 ans	50 %

Méthode « mark to market positif + add-on »

Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire dite des grands risques. L'exposition sur produits dérivés (taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts (en % du nominal)	Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)
<= 1 an	0 %	1 %
1 an < durée <= 5 ans	0,50 %	5 %
> 5 ans	1,50 %	7,50 %

Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 237 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 201 millions d'euros au 31 décembre 2021. Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 43 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 27 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessus.



5

INFORMATIONS GÉNÉRALES

5.1 Renseignements à caractère général concernant la société	270	5.2 Historique	274
5.1.1 Présentation générale	270	5.2.1 Situation de dépendance	274
5.1.2 Dispositions particulières des statuts	271	5.2.2 Conseil politique d'investissements	275
5.1.3 Renseignements à caractère général concernant le capital	272	5.3 Attestation du responsable du rapport financier annuel	276
5.1.4 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau	273		
5.1.5 Responsables du contrôle des comptes	274		

5.1 Renseignements à caractère général concernant la société

5.1.1 Présentation générale

Dénomination sociale et siège social :

RCI Banque S.A. Nom commercial : Mobilize Financial Services
Nationalité : française Siège social : 15, rue d'Uzès
75002 Paris Tel. : + 33 1 49 32 80 00

Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'administration

Législation

La société est régie par les dispositions du Code de commerce.

Depuis son agrément bancaire, accordé par la Banque de France le 7 mars 1991, RCI Banque est également soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux établissements de crédit, en particulier celles reprises dans le Code monétaire et financier.

Date de constitution et durée

La société a été créée le 9 avril 1974, et enregistrée au Tribunal de Commerce de Paris le 4 juin 1974, avec un début d'exploitation le 21 août 1974, pour une durée de 99 ans, soit jusqu'en août 2073.

Objet social

La société anonyme RCI Banque a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers :

- les opérations de crédit ou de banque, sous toutes leurs formes, destinées ou non au financement de l'acquisition de biens ou de services, et en particulier les opérations de crédit permanent ainsi que l'émission ou la gestion de moyens de paiement liés à ces opérations ;
- l'étude de tous projets relatifs à la création, à l'extension et à la transformation d'entreprises industrielles, commerciales, financières et de services ;
- toutes études complètes ou partielles, toutes activités de conseil et de négociations dans les domaines économiques, financiers, commerciaux et de gestion ;
- toutes recherches de conception et d'amélioration de systèmes de gestion, d'organisation et de financement ;

- la réalisation des projets issus des études sus-énoncées ou la contribution à leur réalisation par tous moyens appropriés, y compris par prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises existantes ou à créer ;
- le financement des entreprises, en particulier sous forme de participation à leur capital, de souscription à des emprunts, au moyen de ressources provenant des fonds propres de la société ou des emprunts contractés par elle ;
- la prestation de services d'investissement au sens de la Loi de Modernisation des activités financières n° 96-597 du 2 juillet 1996 ;
- la gestion du portefeuille de valeurs mobilières résultant de cette activité, et notamment la réalisation de toutes opérations d'achat, de vente, d'échange de souscription, d'apport de toutes valeurs mobilières ;
- l'intermédiation en assurances, au sens de la loi française du 15 décembre 2005, de transposition de la directive européenne du 9 décembre 2002, toute activité de mandataire, de commissionnaire ou de courtier ;
- d'une manière générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et pouvant être utiles à l'objet social ou en faciliter la réalisation et le développement.

Registre et numéro d'identification

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° SIREN 306 523 358, n° SIRET : 306 523 358 00076, n° inscription ORIAS : 07023704, Code APE 6419Z.

Lieu de consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à l'émetteur peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

5.1.2 Dispositions particulières des statuts

Répartition statutaire des bénéfices

(Article 36 – fixation des dividendes)

Le bénéfice est constitué par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous amortissements et provisions.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de 5 % au moins pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours dans le cas où, pour une cause quelconque, cette réserve descendrait au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures, du prélèvement décrit précédemment et de tous autres prélèvements institués par les dispositions légales en vigueur, et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale ordinaire peut prélever des dividendes. Ces dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

Assemblées

(Articles 27 à 33 des statuts)

Nature des Assemblées générales

Les actionnaires se réunissent chaque année en Assemblée générale ordinaire dans les cinq mois de la clôture de l'exercice.

Des Assemblées générales qualifiées d'ordinaires réunies extraordinairement, ou d'extraordinaires lorsqu'elles se rapportent à une modification quelconque à introduire dans les statuts, sauf exception prévue par la loi, peuvent également être tenues.

L'Assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

Pour le calcul du quorum des différentes Assemblées, il n'est pas tenu compte des actions détenues par la société.

Deux membres du Comité d'entreprise, désignés par le comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniques et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, peuvent assister aux Assemblées générales.

Le Conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

Convocations

Le Conseil d'administration convoque les actionnaires en Assemblées générales en indiquant dans la convocation le jour, l'heure et le lieu de la réunion. À défaut, elle peut être également convoquée :

- par les Commissaires aux comptes ;
- par un mandataire, désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande, soit de tout intéressé, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social ;
- par les liquidateurs.

Quorum – Majorité

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales ; elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Composition des Assemblées

Dans les Assemblées générales, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'Assemblée et prendre part aux délibérations et aux votes. Les titulaires d'actions nominatives, ayant demandé leur inscription sur les registres de la société depuis au moins cinq jours avant l'Assemblée, sont admis sur simple justification de leur identité. Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint. Les pouvoirs établis conformément à la loi doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion.

Dans les Assemblées générales extraordinaires, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'Assemblée, prendre part aux délibérations et aux votes. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées générales extraordinaires. À compter de la convocation de l'Assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en ferait la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion.

Le formulaire de vote par correspondance doit comporter certaines indications fixées par les articles R. 225-76 et suivants du Code de commerce. Il doit informer l'actionnaire de manière très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution.

Le formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. Dans ce cas, ce sont les dispositions de l'article R. 225-78 du Code de commerce qui sont applicables. Sont annexés au formulaire de vote par correspondance les documents prévus à l'article R. 225-76 susvisé. Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une Assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

#1

#2

#3

#4

#5

#5 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Renseignements à caractère général concernant la société

Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une Assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la société trois jours avant la réunion. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Bureau - Feuille de présence

L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par le Vice-Président, s'il en a été nommé un, ou par un administrateur désigné par le Conseil.

Au cas où l'Assemblée serait convoquée par les Commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, c'est un de ceux-ci qui présidera l'Assemblée. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux plus forts porteurs d'actions, tant en leur nom personnel que comme mandataires ou, sur leur refus, par ceux qui viennent après, jusqu'à acceptation.

Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des membres de l'Assemblée. Il est tenu une feuille de présence aux Assemblées d'actionnaires, qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires. Le bureau de l'Assemblée peut annexer à la feuille de présence la procuration ou le formulaire de vote par correspondance portant les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire mandant ou votant par correspondance, le nombre d'actions dont il est titulaire et le nombre de voix attaché à ces actions. Dans ce cas, le bureau de l'Assemblée indique le nombre des pouvoirs et des formulaires de vote par correspondance annexes à ladite feuille ainsi que le nombre des actions et des droits de vote correspondant aux procurations et aux formulaires.

Les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance devront être communiqués en même temps et dans les mêmes conditions que la feuille de présence. La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les fonctions du bureau se rapportent exclusivement à la tenue de l'Assemblée et à son fonctionnement régulier ; les décisions du bureau ne sont jamais que provisoires et restent toujours soumises à un vote de l'Assemblée elle-même, vote que tout intéressé peut provoquer.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration ou par la personne qui effectue la convocation de l'Assemblée ; toutefois, un ou plusieurs actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution ne concernant pas la présentation de candidats au Conseil d'administration.

Procès-verbaux

Les délibérations des Assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, coté et paraphé, et signé par les membres composant le bureau. Ils peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité et paraphées. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont valablement certifiés, soit par le Président du Conseil d'administration ou un administrateur exerçant les fonctions de Directeur général, soit par le secrétaire de l'Assemblée. Ils sont valables à l'égard des tiers sous la seule condition de la validité desdites signatures.

5.1.3 Renseignements à caractère général concernant le capital

5.1.3.1 Présentation générale

Capital social

Le capital social, qui était à l'origine de 2 000 000 de francs, a fait l'objet d'opérations ultérieures d'augmentation et de conversion en euros, en conséquence desquelles il se trouve fixé à la somme de 100 000 000 € depuis le 22 novembre 2000. Il est divisé en 1 000 000 d'actions, de 100 € chacune, entièrement libérées.

5.1.3.2 Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Actionnariat

Au 31 décembre 2022, la totalité des actions était détenue par Renault s.a.s. (hormis une action octroyée à un administrateur).

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Suite à la modification des statuts décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2015, le nombre d'actionnaires de la société a été réduit à sept actionnaires. Suite à la modification de l'article L. 225-1 du Code de commerce par la loi du 10 mai 2016, le nombre d'actionnaires de la société a été réduit à son minimum : deux actionnaires.

Personne physique ou morale exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur RCI Banque

Renault s.a.s. détient 99,99 % du capital de RCI Banque S.A. Organigramme – place de l'émetteur dans un groupe Le groupe Renault est composé de deux branches distinctes : la branche automobile ; la branche financement des ventes, constituée par le groupe RCI Banque. Grâce à son statut bancaire, à son accès indépendant aux marchés financiers et à son intégration au marketing du constructeur, RCI Banque assure une offre compétitive de produits de financement automobile et de services liés aux réseaux de distribution de marques du Groupe Nissan et du groupe Renault dans le monde. L'organigramme du groupe RCI Banque est décrit dans le rabat de couverture de ce document.

5.1.3.3 Marchés des titres de l'émetteur

Les titres de capital ne sont pas cotés en Bourse.

Cotation des titres

Les emprunts cotés du groupe RCI Banque sont listés aux Bourses de Luxembourg et Paris.

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Participation (en millions d'euros)	12,6	10,9	2,8	10,3	9,5	9,1	8,4
Bénéficiaires	2 065	1 957	1 866	1 814	1 707	1 601	1 499

5.1.4 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau

	Réseau CAC MAZARS				Réseau KPMG				Réseau CAC AUTRES			
	2022		2021		2022		2021		2022		2021	
	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%
Audit légal stricto sensu	1 897	100 %	1 403	99 %	1 300	99 %	1 464	99 %	139	85 %	47	100 %
Services nécessairement rendus en raison d'une réglementation locale	5	0 %	18	1 %	9	1 %	18	1 %	22	14 %		
Services habituellement fournis par les Commissaires aux comptes	4	0 %	1	0 %			3	0 %	2	1 %		
AUDIT LÉGAL ET PRESTATIONS ASSIMILÉES	1 906		1 422		1 309		1 485		163		47	
Conseil fiscal, juridique et social			15	22,39 %			9	69 %				
Conseil en organisation												
Autres prestations de conseil	30	100 %	52	78 %	28	100 %	4	31 %				
PRESTATIONS DE SERVICE AUTORISÉES HORS AUDIT LÉGAL AYANT NÉCESSITÉ UNE APPROBATION	30		67		28		13					
TOTAL DES HONORAIRES	1 936		1 489		1 337		1 498		163		47	

5.1.5 Responsables du contrôle des comptes

KPMG SA

Tour Eqho, 2 Avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

SA enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 775 726 417

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2025

Représenté au 31 décembre 2022 par M. Ulrich Sarfati

Mazars

Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cédex

SA enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 784 824 153

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Durée du mandat : deux ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2021

Représenté au 31 décembre 2022 par Mme Anne Veaute

5.2 Historique

RCI Banque est issue du rapprochement, opéré le 1^{er} janvier 1990, entre :

- Diac, créée en 1924 pour financer les ventes de Renault en France ;
- Renault Crédit International, fondée en 1974 pour assurer le financement des ventes de Renault en Europe. Dans le cadre de l'accord signé le 27 mars 1999 entre Renault et Nissan, le groupe RCI Banque a acquis les filiales de financement des ventes de Nissan dans cinq pays d'Europe.

Celles-ci sont intégrées au groupe RCI Banque depuis le 1^{er} juillet 1999. Au 31 décembre 2002, la totalité des actions était détenue par la Compagnie Financière Renault, elle-même intégralement détenue par Renault SA. La Compagnie Financière Renault regroupait les sociétés à caractère financier du groupe Renault. À compter du 20 juin 2003 et du fait de sa fusion avec Renault s.a.s., la Compagnie Financière Renault n'est plus administrateur ni actionnaire de RCI Banque, le capital est désormais détenu à hauteur de 99,99 % par Renault s.a.s.

5.2.1 Situation de dépendance

RCI Banque finance les clients et les concessionnaires du groupe Renault et de Nissan. RCI Banque n'est soumise à aucune dépendance commerciale ou financière ou à l'égard de brevets et de licences.

5.2.2 Conseil politique d'investissements

Principaux investissements réalisés au cours des cinq derniers exercices.

	Cession - dissolutions - fusions	Acquisitions	Créations
2022			France : Création de Mobilize Pay SAS France : Création de Mobilize Insurance SAS France : Création de Mobilize Lease & Co Pays-Bas : Création de BIPI Mobility Netherlands BV Royaume-Uni : Création de BIPI Mobility UK Ltd
2021	France : Cession de la participation de BPI France	Allemagne : Prise de 4 % de Mobility Trader Holding Espagne : Acquisition de BIPI Mobility SL France : Acquisition de BIPI Mobility France SAS France : Prise de participation de 14 % de Kadensis Italie : Acquisition de BIPI Mobility Srl	Argentine : Création de RCI Compania de Seguros de Personas Russie : Création de RNL Finance
2020	Royaume-Uni : fermeture de la succursale de RCI Banque		
2019	Canada : cession de ICABBI CANADA INC à la société mère États-Unis : cession de KARHOO AMERICAS INC, ICABBI USA INC à la société mère Irlande : cession de COOLNAGOUR LTD T/A ICABBI à la société mère France : cession de RCI MOBILITY SAS, CLASS&CO SAS, MARCEL SAS, CLASS&CO SOFTWARE (YUSO) à la société mère Royaume-Uni : cession de FLIT TECHNOLOGIES LTD, KARHOO EUROPE (UK) LTD, COMO URBAN MOBILITY LTD, COOLNAGOUR UK LTD, SCT SYSTEMS LTD à la société mère. Cession intragroupe de RCI FINANCIAL SERVICES LTD à RCI BANK UK LTD	Colombie : acquisition de la participation de 5,02 % dans RCI SERVICIOS COLOMBIA SAS	
2018	France : cession intragroupe de CLASS&CO SOFTWARE SAS (Yuso) à la filiale FLIT TECHNOLOGIES Ltd (Karoo)	Canada : acquisition d'iCabbi Canada, Inc États-Unis : acquisition d'iCabbi USA, Inc Irlande : acquisition de 78,06 % de Coolnagour Ltd t/a iCabbi Royaume-Uni : acquisition de Coolnagour UK Ltd et de SCT Systems Ltd	Royaume-Uni : création de RCI Services UK Ltd

#1

#2

#3

#4

#5

5.3 Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 10 février 2023,
le Président du Conseil d'administration

Gianluca DE FICCHY.



DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Ce document est disponible sur le site www.mobilize-fs.com.

Conformément à l'article L225-102-1 du Code de commerce, les informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société, font l'objet d'une déclaration consolidée de performance extra-financière au niveau de Renault S.A, société mère du Groupe.

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe RCI Banque peut en faire la demande auprès de :

RCI Banque

Direction Financement et Trésorerie

FR UZS 000 015

15 rue d'Uzès 75002 Paris - France

Crédits photos : Photographe : Patrik JOHALL / Agence photo : PRODIGIOUS Production

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.



MØBILIZE
FINANCIAL SERVICES

www.mobilize-fs.com